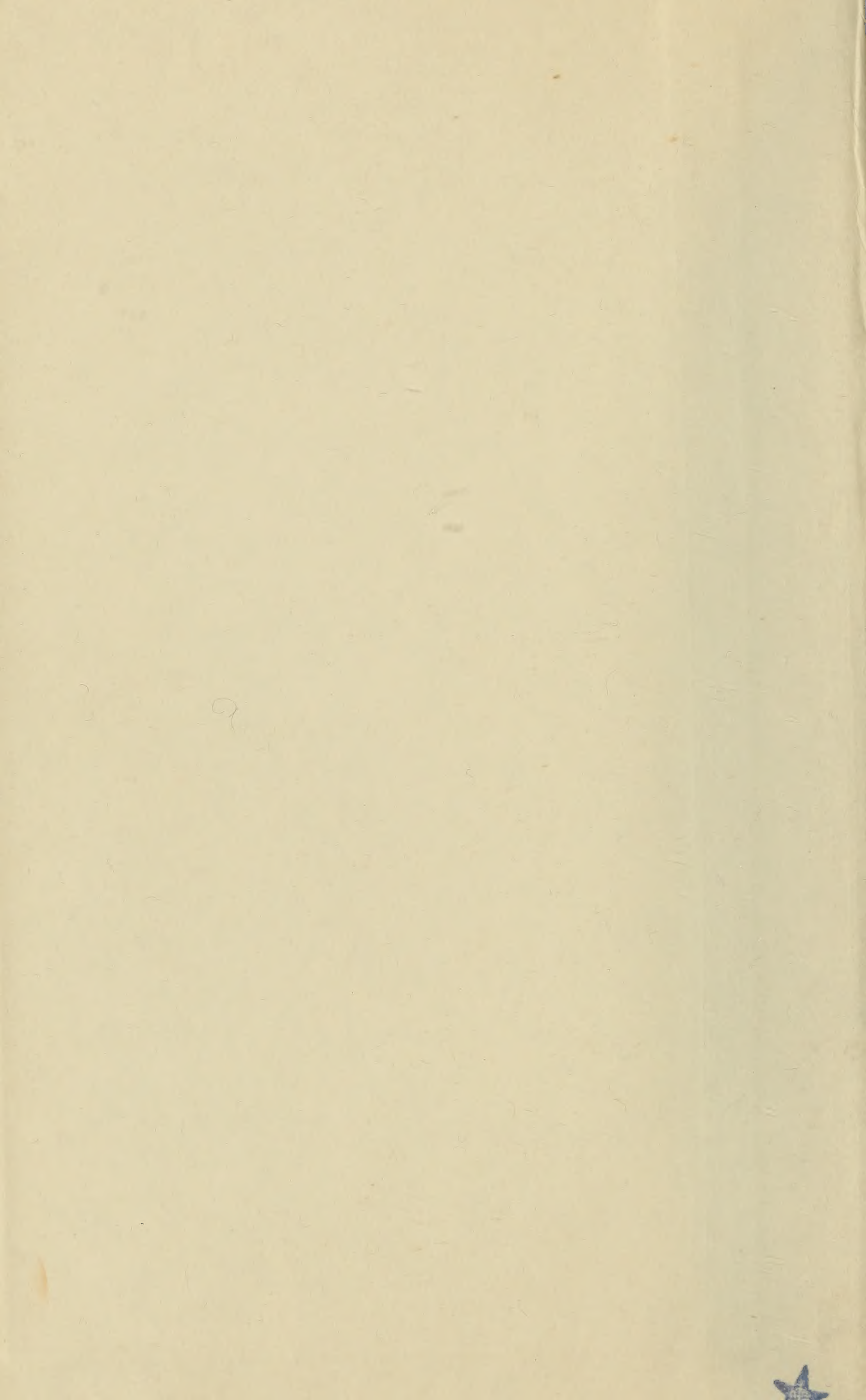


U d'/of OTTAWA
39003002046646



#14

LES SŒURS DE LA CHARITÉ

DE QUÉBEC.

Cinquante années de dévouement chrétien

1849-1899.

1er VOLUME

DE 1849-1872



QUÉBEC :
IMPRIMERIE VINCENT

1918



Nihil obstat :

U. PERRON, Ptre.
CHS-H. TESSIER, Ptre.
} Censores.

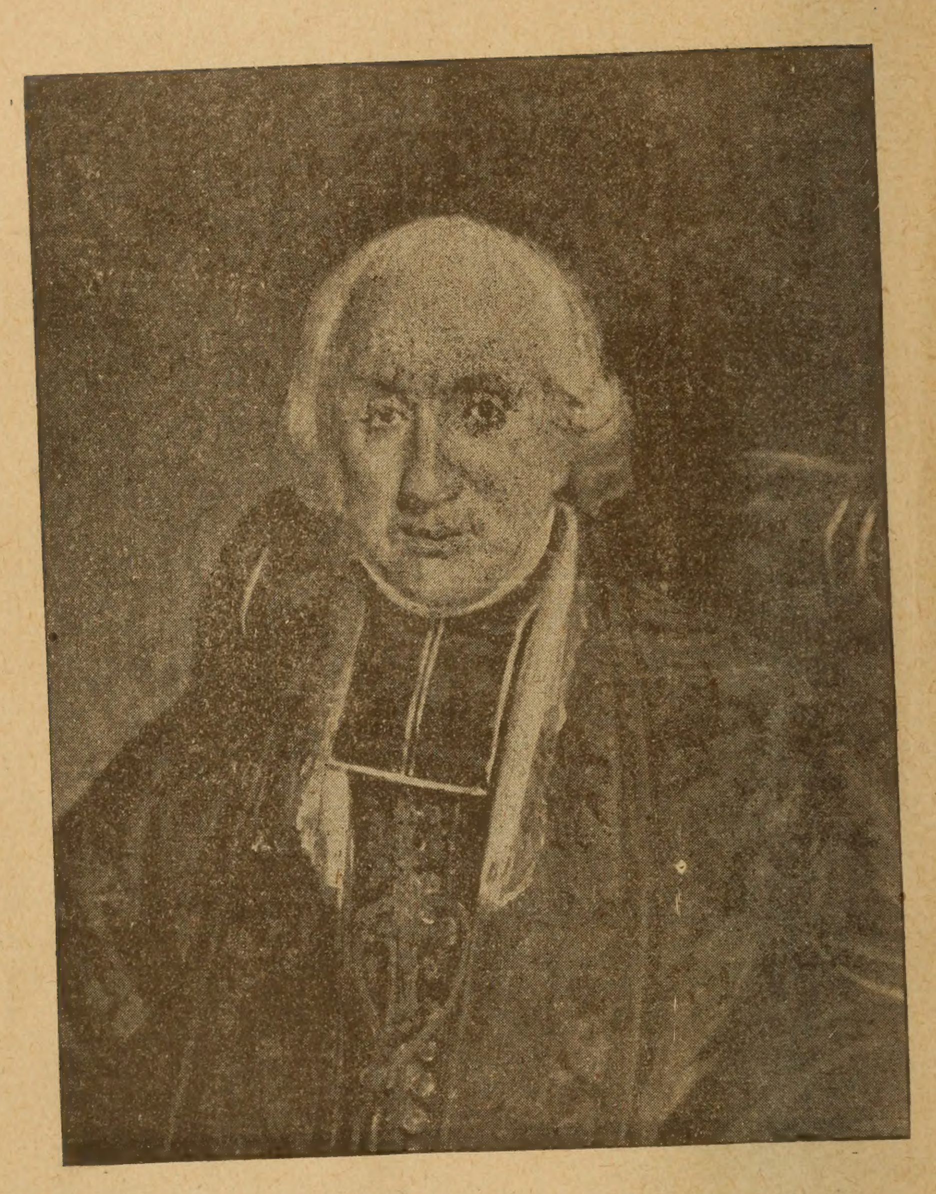
Permis d'imprimer :

† PAUL-EUGÈNE, arch. de Séleucie,
Auxiliaire de Québec.

mai 1918.

LES SOEURS DE LA CHARITÉ

DE QUÉBEC.



MGR JOS. SIGNAY

Evêque de Québec de 1833-44 et Archevêque de 1844-50.

PREFACE

Comme préface de cet ouvrage, nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de placer le mandement de Monseigneur de Pontbriand, érigeant canoniquement l'Hôpital Général de Montréal, à la date assez lointaine de mil sept cent cinquante-cinq. Nous citerons textuellement ce précieux document donnant naissance spirituelle à la Congrégation dont l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec est une branche. Admirons avec amour les voies toutes miséricordieuses de la divine Providence qui, dans sa bonté maternelle, prépare le berceau des premières Sœurs de la Charité au Canada.

Le 15 juin est donc pour ces religieuses, date inoubliable, en laquelle l'encens de la prière doit s'élever vers le ciel pour dire leur reconnaissance au Dieu bon qui s'occupait de préparer cette Congrégation, et, dans sa prescience, jetait dès lors sur chacun de ses membres des regards de miséricordieuse et paternelle tendresse.

Les lettres patentes de Louis XV, incorporant civilement l'Hôpital Général, feront suite au mandement épiscopal.—Ces lettres de sa Majesté très-chrétienne honoreront autant cette histoire que les pages de l'illustre évêque de Pontbriand serviront à édifier le lecteur qui, en les parcourant, ne cessera de bénir Celui qui tient en ses mains les cœurs des rois, et les incline à volonté vers ceux que sa divine bonté veut favoriser.

Il est bon que ces "titres" soient transmis à la postérité, et une place leur est due dans cet écrin de famille.

Quant à la matière de cet ouvrage, nous l'avons puisée en grande partie, dans les annales de l'Hospice, qui ont été tout naturellement, la source la plus

abondante et la plus sûre. Nous en donnons le texte presque à chaque page, parce qu'il s'y trouve un charme de naïveté et de simplicité qu'il serait regrettable de faire dispaître. Nous avons aussi tiré parti de la correspondance et des divers renseignements que des témoins oculaires ont bien voulu nous donner.

Puisse ce travail atteindre le but que nous nous proposons : porter à une plus grande charité envers les pauvres, tout en excitant à l'amour de Dieu, puisqu'on ne peut véritablement aimer le prochain sans aimer Dieu, ni aimer Dieu comme il veut être aimé sans aimer le prochain.

MANDEMENT

De Monseigneur De Pont Briand, Henry Marie Dubreuil de Pont Briand, par la permission Divine Et la Grâce du Saint Siège, Evêque de Québec, Suffragant immédiat du dit Saint Siège, Chanoine Honoraire de l'Eglise Métropolitaine de Tours, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, &c.

* * *

Aux Demoiselles de la Charité, chargées par sa Majesté de la direction de l'Hôpital-Général de Montréal.

En conséquence de Lettres Patentes enregistrées au conseil supérieur de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur. Nous avons vu, Nos Très Chères Sœurs, avec plaisir, toutes les améliorations que vous avez faites à la Maison dont le soin vous a été confié, et notre joie s'est beaucoup augmentée, lorsque nous avons connu les dispositions où vous étiez de continuer à travailler avec un nouveau courage et la même économie ; nous espérons que le Seigneur continuera de répandre ses bénédictions sur vos travaux, et nous l'en supplions très instamment.

Vous nous demandez des Règles pour le gouvernement intérieur de votre maison afin de prévenir les abus

qui se glissent insensiblement partout : quelque persuadé que nous soyons que les règles vous seront inutiles tandis que vous conserverez les sentiments de piété et de ferveur dont nous vous voyons pénétrées et que la charité seule suffit pour vous retenir dans l'ordre, nous croyons cependant devoir entrer dans vos vues, ne serait-ce que pour vous donner occasion de pratiquer l'obéissance qui est l'âme de toutes communautés. Nous vous les promettons. En attendant, voici ce que nous croyons devoir vous proposer :

1° Jusqu'à ce que nous prenions d'autres arrangements, nous approuvons que vous observiez à la lettre ce qui est contenu dans trois feuilles volantes, écrites de la main de Monsieur Normant, et que vous pratiquez depuis longtemps. Lesquelles trois feuilles, nous avons paraphées, et que nous voulons être fidèlement copiées dans un livre particulier, qui servira à enregistrer nos ordonnances et nos règlements. Le premier écrit porte pour titre, " Règlement ", le second est une espèce d'engagement signé par Vous. Le troisième a pour titre, " *Dispositions avec lesquelles on doit se comporter* ".

2° Quoique vous ne soyez destinées qu'à recevoir des vieillards et des infirmes, nous avons été satisfait de voir que votre zèle s'étendait jusqu'aux personnes regardées comme dangereuses et qui vous sont envoyées par des personnes en place : mais croyons devoir vous prévenir que vous ne devez en recevoir que sur un écrit ou de Mgr le Général ou du Commandant, ou de Mr l'Intendant ou de Mr le Commissaire, ou de Mr le Juge, et nous espérons que ces Messieurs payeront à l'Hôpital la pension que Mr l'Intendant voudra bien fixer, n'étant pas juste qu'elles soient nourries sur le bien des pauvres. Nous souhaitons même que vous ne vous chargiez de cette bonne œuvre qu'autant que le premier objet de votre Institut n'en souffrira point, et persuadé qu'on ne peut gagner le cœur de ces personnes que par la voie de la douceur, nous vous exhortons à suivre votre usage et à ne point les assujettir à des pénitences corporelles pour leur vie passée,

laissant d'ailleurs à votre prudence de les punir pour les fautes qu'elles commettront dans la maison.

3º Puisque vous croyez convenable que toutes celles qui composent votre maison soient habillées uniformément, Nous approuvons l'habillement que vous nous avez proposé, et avec lequel une d'entre vous a paru devant nous, qui est une robe grise avec deux ou trois plis, un tablier de coton rayé. un mouchoir noir, une espèce de frison de batiste ou de mousseline, et par-dessus une espèce de cagolet de gaze. Nous consentons que suivant l'usage des Dames, vous portiez un petit crucifix d'argent.

4º Nous souhaiterions que les Séculiers n'entrassent point dans la Salle où vous vous rassemblez pour vos récréations et pour le travail ; vous verrez où vous pourrez placer une salle pour les recevoir lorsqu'ils viennent chez vous.

5º Quoiqu'il vous soit permis de vous adresser à tous les Confesseurs qui ont pouvoir de confesser dans la ville, nous vous exhortons à aller habituellement à celui que notre Grand-Vicaire vous nommera.—Il aura soin tous les trois mois de vous en envoyer un autre ; vous pourrez en choisir un vous-même, en avertissant la Supérieure.

6º Vous continuerez de reconnaître Mme d'Youville pour Supérieure ; lorsqu'il sera question d'un changement, ce qui, je pense, ne serait pas de votre goût,—et qu'on ne doit faire que dans la dernière nécessité, vous suivrez les règles que nous prescrirons dans peu ; mais comme les accidents arrivent lorsqu'on les croit les plus éloignés, nous croyons qu'il est de la prudence de la Dite Dame d'Youville de prendre parmi ses compagnes, les trois plus anciennes qu'elle instruitra des affaires temporelles de la maison, en leur communiquant ses projets, ses ressources, leur faisant lire les comptes et même les signer quoiqu'ils doivent être approuvés par les chefs de l'administration ; de sorte que ces trois premières seront regardées comme trois d'icelles ou trois conseillères de la maison, que nous pourrons choisir nous-même ou faire élire par scrutin :

Et comme la Supérieure est obligée de s'absenter souvent pour les affaires de la maison et pour mille besoins, nous avons prié M. Normant de vous écouter toutes en particulier et de nommer une d'entre vous, pour suppléer la Supérieure dans le cas où elle ne pourrait pas agir : Nous voulons qu'alors, vous vous fassiez un devoir de la reconnaître et de lui obéir, et qu'elle ait droit de vous ordonner ce qui lui paraîtrait convenable.

7° Comme par les Lettres Patentes, votre nombre est fixé à douze, nous pensons que vous ne devez le remplir qu'après qu'elles seront demeurées deux ans dans la maison, et on ne pourra pas, quand le nombre de douze sera rempli, recevoir plus de trois postulantes lesquelles ne prendront probablement l'habit particulier, que vous avez choisi, qu'après avoir demeuré un an dans la maison, avoir passé par vos voix et avoir obtenu votre agrément.

AU SURPLUS, nos Très Chères Sœurs, vous vous conformerez aux Lettres Patentes, vous pourrez nous faire vos représentations, sur ce que nous venons de vous marquer et nous demander les éclaircissements que vous croyez nécessaires ; c'est pourquoi nous nous réservons expressément le droit de changer, d'augmenter, de diminuer et afin de pouvoir y réfléchir encore plus à loisir, nous désirons que vous nous renvoyiez instammant Copie des Lettres Patentes, des trois Ecrits que nous vous avons exhortées de suivre et du présent règlement, et au pied, votre consentement, signé de vous.

Donné à Montréal dans le cours de nos visites sous notre seing, la signature de notre Secrétaire et le sceau de nos armes, le quinzième jour de juin, mil sept cent cinquante-cinq.

H. M. EVÊQUE DE QUÉBEC,

Par MONSEIGNEUR BRIAND, CHANOINE.

LETTRES PATENTES

***

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, A TOUS CEUX QUE CES PRÉSENTES LETTRES VERRONT, SALUT :

Nous aurions été informé que par une délibération du vingt-sept août, mil sept cent quarante-sept, le Supérieur Evêque de Québec, le Sieur Lieutenant Gouverneur Général pour nous en la Nouvelle-France, et le Sieur Intendant au dit pays, tous trois chefs de l'administration de l'Hôpital-Général, établi à Montréal par Lettres patentes d'avril, mil six cent quatre-vingt-quatorze, se seraient déterminés pour les motifs contenus dans la dite délibération, à nommer, par provision, la dite Vve Youville, pour avoir la direction du dit Hôpital ainsi que les biens en dépendances, en percevoir les revenus et en rendre compte ainsi et en la manière portée en la dite délibération ; que dans les différens arrangements qui auraient été proposés, par rapport au dit Hôpital-Général, dont les affaires se seraient trouvées considérablement dérangées, il aurait été question de le réunir à l'Hôpital-Général établi à Québec et que cette réunion avait été provisoirement ordonnée par ordonnances des dits Sieurs Administrateurs généraux, le quinze octobre, mil sept cent cinquante. Mais que les motifs pour lesquels, ils avaient cru devoir s'y déterminer, ne subsistaient plus au moyen des offres qui avaient été faites par la dite Vve Youville, à qui la direction du dit Hôpital était toujours restée, d'un arrangement particulier pour l'acquittement des dettes dont il se trouvait chargé ; et par cet arrangement, on pouvait conserver à la ville de Montréal, les secours qui avaient fait l'objet du dit Établissement. C'est pour cette considération que par arrêt de notre Conseil du douze may, mil sept cent cinquante-deux, nous aurions, en renvoyant ou annulant l'ordonnance des dits Sieurs Évêque, Gouverneur, Lieutenant-Général, Intendant, du quinze octobre, mil sept cent

cinquante, portant réunion du dit Hôpital de Montréal à l'Hôpital-Général de Québec, ordonné en conséquence des offres faites par la dite Vve Youville, pour l'acquittement des dettes du dit Hôpital de Montréal, il serait fait entre elle et les Srs Administrateurs généraux que nous aurions autorisés à cet effet, un acte ou traité pour constater le montant des dites dettes et les sommes qui seraient employées à leur acquittement par la dite Dame Vve Youville, fixer les conditions auxquelles, elle devrait continuer la direction du dit hôpital, et faire telles autres conventions qu'ils jugeraient convenables à ce sujet, même subroger la dite Dame Vve Youville aux droits des créanciers qu'elle aurait payés à la décharge du dit Hôpital pour, par elle en ses ayants cause, exercer les dits droits sur les biens du dit Hôpital dans le cas seulement et suivant ses offres, où la direction d'icelui lui serait ôtée. Pour, sur le dit acte ou traité, être par nous ordonné ce qu'il appartiendrait à l'effet de constater et fixer d'une façon stable et permanente l'administration du dit Hôpital. En conséquence de cet arrêt, il aurait été passé le huit septembre de la même année dix-sept cent cinquante-deux un acte entre le Sr de Pont Briand, Évêque de Québec, le Sr Mr Duquesne, Gouverneur et Lieutenant-Général et le Sr Bigot, Intendant de la Nouvelle-France, tous trois chefs de l'administration du dit Hôpital d'un côté et la dite Vve Youville, assistée des Demoiselles Louise Thaumur, Catherine Demers, Catherine Rainville, Thérèse Laser, Agathe Véronneau, Marie-Antoinette Relle, et Marie-Josephe Besnard, ses compagnes dans la dite Direction, d'un autre ; par le compte qui nous a été rendu du dit acte, nous avons reconnu d'un côté que les dettes du dit Hôpital ont été contractées à la somme de quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six livres, dix-sept sols, dix deniers.—Savoir : Trente-huit mille livres qui étaient dues dès mil sept cent quarante-sept, lorsque la dite Vve Youville prit la direction, en suivant l'inventaire qui fut dressé des effets appartenant au dit Hôpital, et les dix mille quatre cent quatre-vingt-six livres,

dix-sept sols, dix deniers pour avances faites depuis par la dite Vve et de ses deniers pour dépenses nécessaires à son administration ; d'un autre côté, que la dite Vve Youville a offert de se charger, s'il vous plaisait de la confirmer dans la direction du dit Hôpital, d'en acquitter les dites dettes, soit en faisant remise de la somme de dix mille quatre cent quatre-vingt-six livres, dix-sept sols, dix deniers, par elle avancée pour les besoins du dit Hôpital, soit avec les secours qui lui sont assurés ou qu'elle a lieu d'espérer de personnes charitables et bien intentionnées. Notamment d'une somme de huit mille livres qui a été déposée pour cette destination entre les mains du Sieur Abbé Couturier, Supérieur du Séminaire de St-Sulpice à Paris, et une autre de six mille livres, laquelle pour le même objet par le Sieur Bauffamdeau, Prêtre du Séminaire de Montréal.—En voulant pourvoir à l'administration du dit Hôpital et assurer à notre dite Colonie, les avantages qu'elle a lieu d'en attendre, à ces causes et autres, à ce, nous mouvant de l'avis de notre Conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, après avoir vu en notre dit Conseil dans le dit acte du huit septembre, mil sept cent cinquante-deux, lequel nous avons omologué et omologuons, et dans une copie collationnée par le dit Sieur Bigot, Intendant, sera-cy attachée sous le contre scel des présentes, que l'avis du dit Sieur Evêque de Québec, et des dits Sieurs Gouverneur, Lieutenant-Général et Intendant, avons ordonné, et par ces présentes signées de notre main, ordonnons, voulons et nous plaît, ce qui suit :

ARTICLE 1er.

La Dame Vve Youville et ses compagnes seront et demeureront chargées de la direction et administration du dit Hôpital de Montréal à l'effet de quoi, nous les avons subrogées et subrogeons au lieu et place des Frères Hospitaliers qui avaient été ci-devant établis, et voulons qu'elles jouissent des droits, privilèges, ex-

emptions et prérogatives portés par leurs Lettres Patentes du quinze avril mil six cent quatre-vingt-quatorze, concernant le dit établissement.

ARTICLE 2ème.

La Dame Vve Youville sera tenue suivant ses offres, de faire don et remise au dit Hôpital de la dite somme de dix mille quatre cent quatre-vingt-six livres, dix-sept sols, dix deniers qu'elle a avancée pour des dépenses qui y étaient nécessaires et d'employer au paiement des deux autres dettes, les deux sommes de huit mille livres et de six mille livres qui y ont été données. Et les autres secours qui pourront y être appliqués.

ARTICLE 3ème,

Dans le cas où la Dame Vve Youville, et ses compagnes employeront au paiement des dites dettes, quelques sommes à elles appartenantes, elles pourront se faire subroger aux Créanciers qui seront payés, en exercer les droits sur les biens de l'Hôpital et déposer suivant l'accord qu'elles feront à ce sujet, mais la dite subrogation ne pourra être faite que pour la portion seulement qu'elles payeront de leurs propres deniers, et non pour les dettes qu'elles pourront payer par le produit des revenus de l'Hôpital et des aumônes qui pourront lui être faites. Comme aussi la dite subrogation ne pourra être exercée que dans le cas où la direction du dit Hôpital serait ôtée à la dite Dame Vve Youville et à ses compagnes.

ARTICLE 4ème.

Elles seront remboursées pareillement des dépenses qu'elles seront obligées de faire pour les réparations et ameublement de la dite maison, de leurs propres deniers, et non, des revenus de l'Hôpital ou des aumônes qui pourront lui être faites. Mais elles ne pourront prétendre le dit remboursement que dans le cas où la Direction de l'Hôpital leur serait ôtée dans l'espace de trente années à compter du jour de l'Enregis-

trement des présentes. Et le dit cas arrivant après l'expiration des trente années ; il leur sera seulement assigné une pension viagère de deux cent cinquante livres par an, pour chacune, sur les biens du dit Hôpital.

ARTICLE 5ème.

Elles seront nourries et entretenues, tant en santé qu'en maladie, aux dépens de la maison ; Et le produit de leur travail tournera à son profit.

ARTICLE 6ème

Elles rendront compte tous les ans, aux Sieurs Administrateurs généraux du revenu du dit Hôpital, des aumônes qui lui seront faites, et du produit de leurs travaux.

ARTICLE 7ème

Elles ne pourront aliéner, faire des emprunts et des dépenses extraordinaires sans l'approbation des dits chefs de l'administration et même sans le consentement du bureau de l'administration, si dans la suite nous jugeons à propos d'en établir un.

ARTICLE 8ème.

Elles fourniront au Frère Joseph, le seul qui reste des Frères Hospitaliers auxquels elles succèdent, une pension viagère de deux cent quarante livres, sauf à l'augmenter ou diminuer dans la suite, s'il est jugé nécessaire, par les chefs de l'Administration.

ARTICLE 9ème.

Elles pourront être au nombre de douze, mais ce nombre ne pourra être augmenté, sans notre permission expresse, que nous n'accorderons que sur l'avis des Administrateurs Généraux.

ARTICLE 10ème.

Elles distribueront entre elles, les emplois de la Maison sous l'autorité du dit Sieur Evêque et elles ne pourront admettre parmi elles que les personnes qui seront par lui approuvées, à la place de celles qui manqueront par mort ou autrement.

ARTICLE 11ème.

Elles pourront, sous la même autorité, renvoyer et congédier sans aucun dédommagement les personnes d'entre elles qui ne se conduiront pas d'une manière convenable ; et chaque particulière pourra se retirer de la Maison quand elle voudra.

ARTICLE 12ème.

Elles pourront jouir de leurs biens patrimoniaux dont elles conserveront la propriété comme les personnes séculières qui sont dans le monde ; mais leurs héritiers ne succéderont aux biens mobiliers qui seront dans l'Hôpital appartenant à celles qui mourront au service des pauvres, que dans le cas où elles disposeront en leur faveur, et au dit cas, ne pourront être compris dans leurs biens mobiliers, les effets qui leur auront été fournis par l'Hôpital pour leurs meubles et autres choses dépendantes de leur entretien.

ARTICLE 13ème.

Elles se retireront par devant le dit Sieur Evêque pour leur être prescrites les règles qui peuvent leur être nécessaires pour leur conduite, par rapport au spirituel de la dite maison.

JE, DONNONS EN MANDEMENT, à nos amez féaux les Sieurs de Pont Briand, Evêque de Québec, le Mr Duquesne, Gouverneur et Lieutenant-Général en la Nouvelle-France et Bigot, Intendant au dit pays et à ceux qui leur succèderont à l'avenir, et à nos amez et féaux, les gens tenant notre Conseil Supérieur à Québec, et à tous nos autres officiers qu'il appartiendra que ces présentes, ils fassent régistrer et exécuter de

point en point suivant leur forme et teneur, cessant et faisant cesser sans troubles, et empêchements. Car tel est notre bon plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre sceau à ces dites Patentes.

DONNÉ à Versailles, le troisième jour du mois de juin, l'an de grâce mil sept cent cinquante-trois, et de notre Règne, le trente-huitième.

LOUIS

Par Le Roy

ROUELLEFFF.

Les Lettres Patentes et actes cy-attachés ont été enrégistrés et Régistrés des insinuations du Conseil Supérieur de ce pays Cuy En ce requerrant, le Procureur Général du Roy suivant l'arrêt de ce jour par nous Corr, Secrétaire du Roy, greffier En chef du dit Conseil, Soussigné à Québec, le premier octobre, mil sept cent cinquante-trois.

"BONNEAU."

Cinquante années de dévouement chrétien

1849-1899.



VÉN. MÈRE M.-MARG. DUFROST DE LAJEMMERAIS
VEUVE D'YOUVILLE,
Fondatrice des SS. de la Charité de Ville-Marie.

LES SŒURS DE LA CHARITÉ DE QUÉBEC

1849-1899

CINQUANTE ANNÉES DE DÉVOUEMENT CHRÉTIEN

CHAPITRE PREMIER.

Arrivée des fondatrices à Québec.—Obédience de l'évêque.—Mandement de l'archevêque de Québec.—La Société des Dames catholiques de Québec.—Leur école et leur orphelinat.—Correspondance de Mgr Turgeon avec la Sœur Coutlée, Supérieure de l'Hôpital Général de Montréal.

* * *

Le mercredi matin, 22 août 1849, le bateau de la Ligne du Peuple de Montréal déposait à Québec six religieuses revêtues d'un costume gris inconnu jusque-là de la plupart des citoyens de cette ville. C'était un essaim de pieuses filles de la Vénérable Marie-Marguerite Dufrost de la Jemmerais, veuve d'Youville, qui venaient, avec la permission de leurs Supérieurs, fonder ici un nouvel établissement de leur Institut. Avant de quitter le bateau, sitôt qu'elles avaient vu poindre le sommet

de la citadelle, puis les clochers de la ville, elles s'étaient prosternées à genoux, pour implorer le secours des saints protecteurs de la Cité.

La vieille cité de Champlain reposait encore, plongée dans le deuil : le choléra y exerçait depuis plusieurs semaines de terribles ravages ; il venait justement de faire deux victimes dans la maison même destinée à recevoir les bonnes religieuses, et neuf nouveaux cas s'y étaient déclarés la nuit précédente. A leur grand regret, elles reçurent, en mettant pied à terre, l'ordre de ne pas se rendre dans cette maison ; et, dirigées par le prêtre qui avait été les chercher à Montréal, elles allèrent demander l'hospitalité aux Sœurs de la Congrégation de St-Roch. C'est chez les filles de la Vénérable Marguerite Bourgeois qu'elles reçurent la visite de plusieurs membres du clergé, des principaux citoyens de la ville, de la présidente de la Société charitable des Dames catholiques, Mme Van Felson, et de quelques-unes de ses compagnes. C'est là que descendit aussi les visiter le pieux évêque de Sidyme, coadjuteur de Québec, Mgr Turgeon, à la demande duquel elles venaient créer leur nouvel établissement. C'est de là qu'elles allèrent elles-mêmes dans l'après-midi visiter les trois communautés cloîtrées de la ville, les Ursulines, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu et celles de l'Hôpital Général, puis rendre leurs hommages au vénérable archevêque de Québec, Mgr Signay, qui, la veille, par un magnifique mandement adressé à

son clergé et à ses fidèles, leur avait si cordialement ouvert les portes de son diocèse. " Lorsque nous fûmes devant le vénérable Prélat, écrit l'une d'elles, nous reçumes sa bénédiction, et nous nous rangeâmes sous son autorité. Il nous accueillit avec cordialité et nous donna notre obédience."

Voici celle qu'elles avaient reçue du vénérable évêque de Montréal, Mgr Bourget, le 6 juillet précédent :

" Que le Seigneur, leur dit-il, vous remplisse de l'esprit de votre Vénérable Fondatrice. N'oubliez point que vous allez prêcher par la pratique des vertus religieuses, l'Epoux des vierges. Pour accomplir cette sublime mission, attachez-vous avec amour à votre sainte Règle. Obéissez aveuglément à votre vénérable Archevêque et à ceux qu'il vous donnera pour vous diriger. N'ayez entre vous qu'un cœur et qu'une âme ; que la sainte et douce paix de Notre-Seigneur soit toujours avec vous. Aimez-vous assez pour ne jamais craindre de vous avertir mutuellement de vos fautes. Entretenez avec vos Sœurs de Montréal des liaisons tendres et affectueuses. Soyez toujours bien pénétrées de cette vérité, que l'on ne peut rien de soi-même, mais que l'on peut tout avec Dieu. Voilà le secret de faire réussir les plus grandes affaires.... Estimez-vous heureuses de ce que le Seigneur a bien voulu se servir de vous pour faire cette importante fondation.

" Que le Seigneur vous bénisse et vous multiplie

sur la terre que vous allez adopter pour votre patrie. Que le saint ange Raphaël vous accompagne dans votre voyage ; qu'il vous délivre de tous les poissons monstrueux qui voudraient vous dévorer ; qu'il vous fasse trouver le trésor que vous allez chercher ; qu'il vous ouvre les yeux afin que vous connaissiez tout ce que vous avez à faire, et qu'il obtienne à l'établissement dont vous charge la divine Providence, l'abondance de toutes sortes de biens tant spirituels que temporels.

" Nous vous bénissons de tout notre cœur et nous ne cesserons de prier pour le succès de votre œuvre. De votre côté, priez pour nous afin que le Seigneur nous fasse miséricorde avant le grand jour où il nous demandera compte de notre administration. "

Ne croirait-on pas entendre la voix de quelque ancien patriarche des Saintes Ecritures, laissant tomber sur ses enfants, avant de mourir, de sa bouche inspirée de Dieu, des paroles de paix et de bénédiction ?

De son côté, voici comment Mgr Signay s'exprimait dans son mandement du 21 août 1849 :

" Attendu qu'il a plu à Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, d'accorder une obédience aux Révérendes Sœurs Marie-Anne-Marcelle Mallet, Julie Pilon, dite Ste-Croix, Eulalie Perrin, dite St-Joseph, Perpétue Thériault, et Elmire-Thérèse Clément, Religieuses de l'Hôpital Général de Montréal, désignées avec la Sœur Alice Dunn, novice,

par la Révérende Sœur Coutlée, Supérieure, et les autres administratrices du dit Hôpital, pour venir fonder un Hôpital du même genre dans notre ville archiépiscopale.

" Nous, connaissant par expérience tout le bien opéré par les Religieuses de cet Institut, pour l'éducation de la jeunesse et pour le soulagement de l'humanité souffrante, tant au dit lieu de Montréal que dans tous les autres lieux où elles ont été appelées, et ayant à cœur de procurer les mêmes avantages à notre archidiocèse et surtout à notre ville métropolitaine, avons permis et permettons, par les présentes à notre chère fille Marie-Anne-Marcelle Mallet, de fonder dans la dite ville de Québec, avec l'aide de ses Sœurs ci-dessus nommées, un établissement de son ordre, lequel, ainsi que tous les établissements du même ordre qui pourraient être fondés par la suite dans l'étendue de notre archidiocèse, jouira des mêmes droits et privilèges dont jouit la Maison Mère de Montréal, par concession de l'autorité ecclésiastique, voulant que les dites Religieuses, ainsi que celles qui s'agrégeront par la suite à leur Institut, dans quelque partie que ce soit de notre archidiocèse, demeurent sous l'entière juridiction de l'archevêque et de ceux qu'il jugera à propos de préposer à leur conduite et se conforment avec fidélité aux Règles et Constitutions de leur sainte Société.

" Enfin, nous bénissons de tout notre cœur le nouvel établissement et nous le recommandons

spécialement à la protection de la glorieuse Vierge Marie, conçue sans péché, patronne de notre archidiocèse, afin que toutes les Religieuses qui le composent et celles qui s'y agrégeront à l'avenir, animées de l'esprit dont étaient pénétrées leurs saintes fondatrices, travaillent avec une sainte ardeur aux œuvres qui sont l'objet de leur Institut, et contribuent à multiplier les bienfaits de la religion et à augmenter de plus en plus sa salutaire influence parmi les fidèles de notre archidiocèse..."

L'accueil fait à Québec aux Sœurs de la Charité avait été extrêmement bienveillant ; et cependant elles ne pouvaient se sentir heureuses en dehors de la maison où elles étaient appelées à exercer leur zèle. Aussi firent-elles tant d'instances auprès de l'autorité ecclésiastique, qu'elles obtinrent de s'y rendre le soir même de leur arrivée. Dieu récompensa leur générosité : le choléra qui avait sévi si cruellement parmi les orphelines ne fit plus chez elles de victimes.

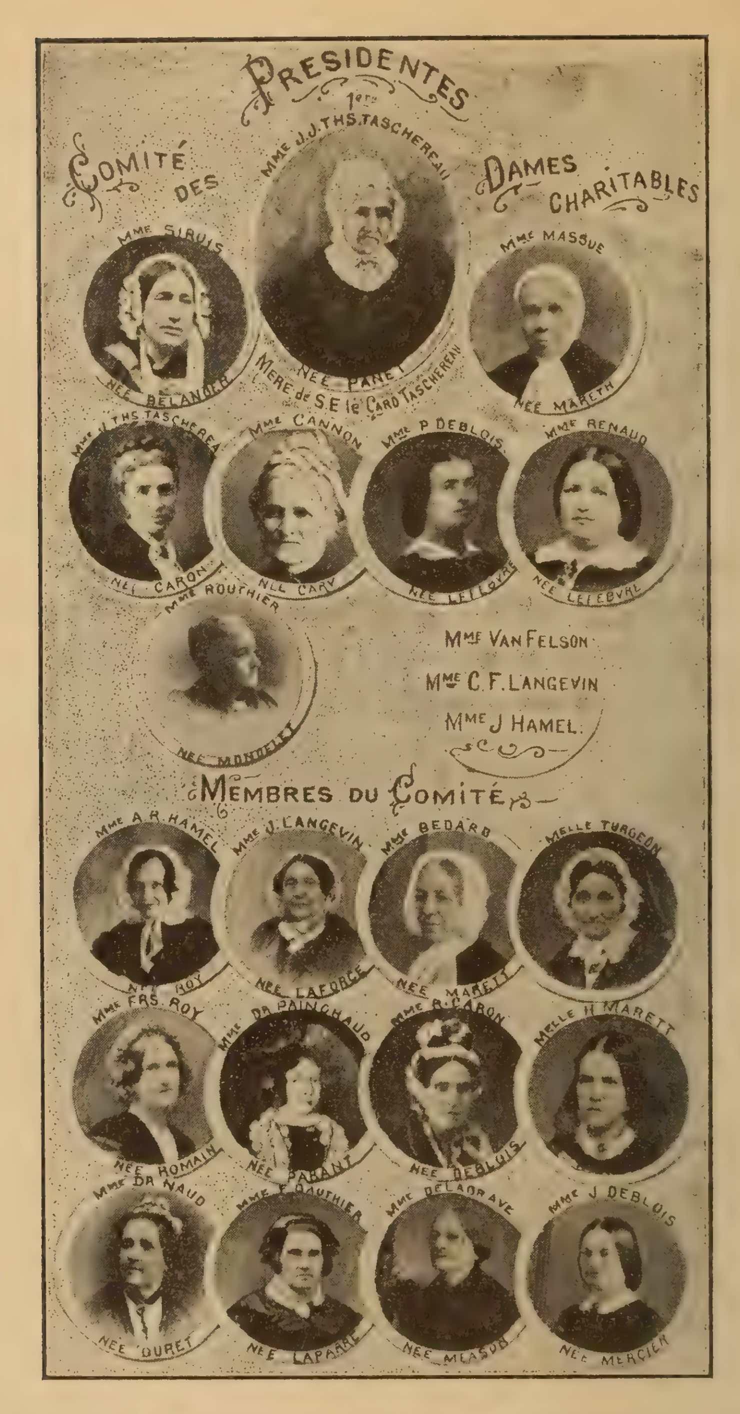
Il était sept heures du soir lorsqu'elles entrèrent la première fois dans leur maison : elles y trouvèrent vingt-cinq orphelines rangées en ordre dans une salle. Leur digne fondateur, Mgr Turgeon, et son secrétaire, M. Cazeau, les y avaient précédées : le premier était occupé à orner la petite chapelle et à préparer tout ce qu'il fallait pour le saint sacrifice ; l'autre, comme autrefois M. de Saint-Sauveur au berceau de l'Hôtel-Dieu de Québec, disposait toutes choses dans la maison et ren-

dait aux religieuses les plus humbles services. "Il nous aida même, écrit l'annaliste, à mettre la paille dans nos paillasses" : scène attendrissante, qui rappelle certains traits de l'ancienne vie monastique si bien décrite par Montalembert dans ses "Moines d'Occident".

Ce fut aussi M Cazeau qui le lendemain vint donner aux bonnes religieuses la première messe qu'elles entendirent à Québec.

Les voila donc installées dans cette maison qui sera désormais le théâtre de leur zèle, de leurs travaux et de leurs vertus ; sur ce côteau Sainte-Geneviève, où se présente à leurs yeux un des plus beaux panoramas du monde, comme pour les inviter à prendre leur essor vers des champs infinis ouverts à leur activité et à leur dévouement. Ce côteau, défriché autrefois par Jean Bourdon et ses courageux censitaires, va être témoin d'œuvres autrement bienfaisantes encore. Une nouvelle colonie vient s'y implanter pour cultiver les âmes et leur faire produire des fruits de vertu et d'immortalité. Cette colonie va se multiplier, se développer, dilater ses pavillons, fournir une féconde carrière. Mais avant de la voir à l'œuvre et d'entrer dans l'historique de ses travaux, disons un mot des dignes ouvrières qui lui frayèrent la voie, et des négociations qui amenèrent les filles de la Vénérable d'Youville à Québec.

* * *



Société Charitable des Dames Catholiques
de Québec.

LES DAMES CHARITABLES

La Société charitable des Dames catholiques de Québec avait pour but "de promouvoir l'éducation des jeunes filles pauvres et de soulager les orphelins." C'était une corporation reconnue et autorisée par un acte de la Législature en date du 12 octobre 1842. Avant cette date, il y avait deux associations distinctes : l'une établie le 13 mai 1831, s'appelait "la Société d'Education sous la direction des Dames de la cité de Québec" ; l'autre était désignée sous le nom de "Société Charitable des Dames de Québec pour le soulagement des orphelins": elle avait pris naissance à St-Roch, également en 1831 ; et deux ans plus tard les dames de la Haute-Ville lui donnèrent leur concours.

Les deux sociétés inaugurèrent leurs œuvres de charité d'abord séparément, dans des maisons d'emprunt ; puis elles s'entendirent, en 1834, pour acquérir, de concert, une maison sur les Glacis. Une partie de l'établissement servait d'école ; l'autre était consacrée à l'orphelinat. En 1842, les deux associations se fondirent en une seule sous le titre de "Société Charitable des Dames Catholiques de Québec pour promouvoir l'éducation et soulager les orphelins." L'union se fit d'autant plus facilement que c'étaient généralement les mêmes personnes qui composaient les deux associations.

Pour faire partie de la Société, il suffisait de donner une souscription annuelle d'une piastre. Le montant des souscriptions, une quête faite par les dames elles-mêmes dans les différents quartiers de la ville, un bazar, une subvention votée par la Législature, tout cela procurait à l'association le moyen de soutenir ses œuvres.

Chaque année se tenait une assemblée générale des membres de la Société. On y faisait l'élection de la présidente, des autres titulaires et de celles qui devaient former le comité pour l'expédition des affaires. Ce comité se réunissait aussi souvent qu'il en était besoin, s'occupait de l'administration de l'école et de l'orphelinat et faisait rapport à l'assemblée générale annuelle.

Les dames de l'association devaient à tour de rôle visiter l'école chaque semaine, compter le nombre des enfants qui y assistaient et entrer leurs remarques dans un registre à ce destiné. Le clergé et les principaux citoyens étaient aussi invités à visiter l'institution. On conserve avec soin le cahier où sont inscrits les principaux visiteurs et où ils ont quelquefois enregistré leurs observations : c'est une page intéressante de l'histoire de l'éducation à cette époque. On y trouve, à la date de septembre 1840, la signature autographe de "Charles, évêque de Nancy et de Toul" ; à la date du 10 octobre 1842, celle du vénérable Mr Paisley, l'apôtre-martyr des pestiférés de la Grosse-Ile, avec la remarque : "Je suis édifié de la bonne

tenue des enfants." Mgr de Sidyme écrit à la date du 21 novembre 1845 : "L'examen qui a eu lieu aujourd'hui a satisfait toute l'assistance, tant à raison du progrès des enfants que pour leur bonne tenue et leur manière de répondre."

La moyenne des enfants qui fréquentaient les classes était de deux cent cinquante. L'école était censée gratuite. On n'exigeait une légère contribution que des familles qui pouvaient la payer. La plupart ne donnaient rien du tout et, souvent même, les dames de la Société charitable fournissaient aux plus pauvres enfants des habillements et des chaussures.

Dans leur Rapport du 4 octobre 1842, elles constatent que, depuis l'établissement de leur société d'éducation en 1831, quinze cent quarante-sept enfants "des classes pauvres de la ville et des faubourgs" ont fréquenté leur école, et que pour soutenir cette bonne œuvre, elles ont eu à leur disposition la somme de $8,108.00.

D'après le même Rapport, cent soixante-dix-sept orphelines avaient été admises à l'orphelinat depuis la fondation ; cent cinquante-trois en étaient sorties, et il en restait encore vingt-quatre. C'était le nombre d'orphelines que l'on gardait généralement, mais il y en eut souvent jusqu'à trente. Depuis 1833, $12,716.00 avaient été mises à la disposition des Dames charitables pour soutenir leur orphelinat.

Lorsque les enfants avaient atteint l'âge de qua-

torze ans, on tâchait de les placer dans de bonnes familles, où elles étaient généralement reçues "comme les enfants de la maison." En 1838, il en fut envoyé aux Iles-de-la-Madeleine.

L'orphelinat était confié à une gardienne à laquelle on donnait $100.00 par année. Ce fut longtemps Mme Chalifour, respectable veuve, dont le nom devint presque légendaire à Québec. La gardienne de l'orphelinat, à l'arrivée des Sœurs Grises, était une dame Caron.

L'institutrice de l'école recevait un salaire de $180.00, qui fut ensuite porté à $200.00, à la condition qu'elle préparât les enfants à la première communion. On donnait $60.00 à une sous institutrice. La première institutrice qui fut engagée fut Mme Chaffers, à qui Messieurs Parent et Demers, du séminaire, avaient donné l'excellent certificat suivant: "Nous, soussignés, certifions que Mme Chaffers tient une conduite très exemplaire, qu'elle parle également bien le français et l'anglais, et nous la croyons capable de conduire une école telle que demandée. Ant. Parent, I. Demers, Ptre." L'institutrice devait suivre dans son école le système d'enseignement mutuel, dit de Lancastre, auquel on attachait à cette époque une grande importance ; et afin qu'elle en possédât mieux toutes les méthodes, on lui fit promettre de suivre pendant quelque temps les leçons de MM. Romain et Casault. Mlle Malherbe succéda en

1836 à Mme Chaffers ; elle avait pour assistante Melle Anne McMahon.

Les noms de toutes les dames qui, durant vingt ans, prirent une part active à l'administration de l'orphelinat et de l'école gratuite des filles pauvres de Québec, avant l'arrivée des Sœurs de la Charité, sont inscrits dans les registres de l'association, et ces registres, tenus avec un soin parfait, méritent d'être conservés à jamais comme un monument immortel de la charité chrétienne dans cette ville. Qu'il nous suffise de mentionner ici celles qui furent successivement présidentes et vice-présidentes de l'association. Mmes T.-G. Panet-Taschereau, mère de Son Eminence le cardinal E.-A. Taschereau, 1er cardinal canadien, VanFelson, Massue, Sirois, Tourangeau, Lelièvre, Painchaud, Gingras, Drolet, Chauveau, Renaud, De Blois, Langevin, Cannon, Hamel, Routhier, McCord, Casault, Gauthier, Jolicœur, Lemieux, Caron, Tessier et Pelletier. Dans la nuit du 28 au 29 juin 1845, un incendie terrible balaya le faubourg St-Jean et l'orphelinat des Glacis fut réduit en cendres. Quelques semaines auparavant, le faubourg St-Roch avait été lui aussi la proie des flammes. La ville de Québec était bien éprouvée. Mais ces épreuves firent éclater davantage les merveilles de la charité chrétienne. A la nouvelle de la destruction de l'orphelinat des Glacis, les Dames de la Charité de Montréal, association analogue à celle de Québec, se réunissent sous la présidence



SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

de Mme Cuvillier et décident de prendre à leur charge vingt de nos orphelines. Mme Lafontaine descend elle-même à Québec et en emmène dix-huit. Ces pauvres enfants restent deux ans à l'asile de la Providence les hôtes heureuses et reconnaissantes de la révérende Sœur Gamelin, et ne reviennent à Québec que dans l'été de 1847.

Cependant les Dames de la Société charitable de cette ville ne restent pas inactives. Dès l'automne de 1845, leur école gratuite se rouvre dans une salle du Parlement mise à leur disposition. Et puis l'on prend immédiatement des mesures pour relever l'orphelinat. Grâce à un heureux échange de propriétés, cette maison sera construite un peu plus bas que l'autre, au coin des rues St-Olivier et des Glacis. Elle sera en pierre, à trois étages, et aura 65 pieds de front sur 44 de profondeur. Thomas Baillargé, architecte, en dresse gratuitement le plan. Rémi Malouin, maître-maçon, se charge de conduire les travaux. Dès le 2 novembre 1845, les Dames de la Société charitable peuvent écrire dans leur Rapport: "Le Comité a la satisfaction d'informer l'Assemblée générale que la nouvelle bâtisse destinée à servir d'Asile aux orphelins délaissés et d'école gratuite aux petites filles pauvres de cette ville est achevée, quant à l'extérieur". L'année suivante, 8 novembre: "Les premier et second étages de cette bâtisse sont entièrement finis. Le nombre des orphelines

maintenant à l'Asile est de dix-sept.... Le nombre des petites filles qui fréquentent l'école est de cent quarante-neuf, et ce nombre devra nécessairement augmenter aussitôt que la maison construite par cette Société sera entièrement achevée."

***

MGR P.-F. TURGEON

Mgr Turgeon, coadjuteur de l'archevêque de Québec, tout en appréciant le dévouement et le mérite de ces dames, songeait depuis longtemps aux moyens à prendre pour donner à leurs œuvres plus d'essor et d'efficacité. Le fléau du choléra qui sévissait à Québec depuis tant d'années, enlevait beaucoup de chefs de famille : le nombre des orphelins augmentait de jour en jour ; il venait de s'accroître par suite de l'immigration irlandaise de 1847 et des ravages causés par le typhus au sein de cette nouvelle population.

Le pieux évêque rêvait de confier son orphelinat et ses écoles à une communauté religieuse ; et les Dames de la Société charitable applaudissaient elles-mêmes à son dessein. Aussi, lisons-nous dans leur Rapport du 7 novembre 1848, le dix-septième rapport de la Société : "Sa Grandeur l'Evêque de Sidyme ayant exprimé dans le mois de mai dernier le désir qu'il avait de voir établir dans Québec des Sœurs de St-Vincent-de-Paul, notre Comité croit que le moyen de fonder d'une ma-



MGR P.-F. TURGEON
Evêque coadjuteur de Québec 1834-50
Archevêque de Québec 1850-67.

nière permanente la Société, serait d'offrir à Sa Grandeur l'Asile des orphelins pour y loger les Sœurs, et de mettre sous leur surveillance les orphelins et les enfants de l'école. Outre le grand avantage que l'institution en retirerait, ces bonnes Dames procureraient au public en général un bien inappréciable, par le soin qu'elles prendraient des pauvres et des malades à domicile."

Mgr Turgeon songeait donc à faire venir de France les Filles de St-Vincent-de-Paul ; et il s'ouvrit de son projet non seulement aux Dames de la Société charitable, mais aussi à quelques membres éminents du clergé, spécialement au révérend Père Martin, de la Compagnie de Jésus, qui se trouvait à cette époque au Canada. Celui-ci, tout rempli qu'il était d'admiration pour les Filles de St-Vincent-de-Paul, lui fit remarquer les inconvénients qu'il y aurait à faire venir ici ces religieuses. Il faudrait appeler aussi les Lazaristes, qui sont les directeurs-nés de leur Institut ; et puis ces religieuses ne pouvant avoir de noviciat en dehors de la France, ne se recruteraient guère ici, et il faudrait toujours faire venir de France à grands frais, celles dont on aurait besoin.

D'ailleurs, les Sœurs de la Charité de Montréal rempliraient parfaitement toutes les œuvres que l'on attendait de celles de France, et elles consentiraient volontiers à venir fonder ici une nouvelle communauté. Mgr Bourget, évêque de Mont-

réal, consulté là-dessus, se montra tout disposé à favoriser l'établissement de cette nouvelle maison.

L'Evêque de Sidyme ne songea plus à appeler au Canada les Sœurs de St-Vincent-de-Paul ; il se mit en rapport avec la Mère Coutlée, supérieure de l'Hôpital Général de Montréal. Sa première lettre est du 21 avril 1849 :

" Depuis longtemps, dit-il, je désirais voir se former à Québec, un établissement de Charité du genre de ceux que la ville de Montréal a l'insigne bonheur de posséder, lorsque, l'an dernier, je fis pour cette fin l'acquisition d'un terrain assez vaste et surtout bien situé. Ce terrain est contigu à celui que possède la Société Charitable des Dames Catholiques de Québec, société reconnue par notre Législature provinciale et autorisée à se créer des rentes pour le soutien d'un asile d'orphelins et d'écoles gratuites pour les jeunes filles pauvres de la ville. Cet asile existe depuis un certain nombre d'années ; la maison détruite par un incendie a été reconstruite ; une trentaine de jeunes orphelines y sont élevées ; des écoles gratuites y sont tenues : mais l'œuvre n'est pas complète, car elle n'est conduite que par des laïques salariés et nous sentons qu'il nous faut quelque chose de mieux. Pour en venir au fait, il nous faut des " Sœurs de Charité ", et je dois ajouter que c'est votre pieuse maison qui est appelée à faire chez nous cette fondation.

" Ne vous étonnez pas de l'assurance avec la-

quelle je vous fais cette déclaration. Je suis intimement persuadé que la pensée que je mets au jour vient du Ciel. D'ailleurs, elle a déjà subi une épreuve toute propre à la rendre digne de votre confiance, elle a été soumise au jugement de votre vénérable évêque, qui l'approuve et qui, j'en ai l'assurance, sanctionnera ce que vous allez faire..

" Je ne dois pas cependant perdre de vue que c'est une supplique que je dois vous faire, et je vous la fais tant en mon nom qu'en celui des bonnes âmes de Québec, mais avec le ferme espoir qu'elle sera aussi favorablement accueillie que l'ont été celles de St-Hyacinthe, de la Rivière-Rouge et de la ville de Bytown. (1)

" Sans entrer pour le moment dans les menus détails, qu'il sera toujours temps de développer, je ne puis omettre de vous faire connaître dès aujourd'hui que le vœu des citoyens de Québec est que l'établissement qu'il est question d'y former, soit complet : c'est-à-dire que l'on y ait un noviciat. Déjà plusieurs sujets se présentent et entre autres, trois anges de piété (dont deux sont sœurs), toutes filles de talents reconnus, adroites et assez instruites pour donner l'éducation élémentaire, et auxquelles j'ai déjà donné parole que si elles sont agréées des fondatrices, elles deviendront les premières de notre noviciat.

(1) Voici la date de ces trois fondations faites par les Sœurs Grises de Montréal : Saint-Hyacinthe, au mois de mai 1840 ; Bytown (Ottawa), au mois de février 1845 ; Rivière-Rouge (Saint-Boniface), en 1847.

" Je ne veux pas vous dissimuler que la divine Providence est tout à fait dans l'exécution de mon projet. Elle aura d'abord à récompenser votre maison du sacrifice qu'elle va faire pour nous ; mais vous savez assez ceux que vous avez déjà faits dans le même genre ; je puis me dispenser de vous donner la mesure de cette récompense. Elle aura ensuite à suppléer à l'exiguité des moyens de subsistance que nous avons à offrir à l'établissement que nous allons former.... Je suis persuadé que sur ce point, votre confiance égalera au moins la mienne. Disons encore que ce sera cette Providence divine qui aura à nous procurer les moyens de construire une maison et une chapelle sur un assez vaste plan que je fais faire actuellement, et dont l'édifice aujourd'hui existant doit faire partie.

" Ce qu'il importe que je vous dise, c'est que cet édifice non achevé, dont nos jeunes orphelines et leurs gardiennes occupent seulement une partie va être immédiatement rendu habitable par les soins de nos Dames de la Société Charitable, et que dans quelques mois, il pourra offrir aux fondatrices un logement assez spacieux pour qu'elles puissent y ouvrir leur noviciat, et, tout en faisant l'œuvre des écoles de nos enfants pauvres, préparer les sujets qui devront habiter le Couvent qu'avec l'aide de Dieu, nous allons construire.

" Permettez que pour plus amples informations sur le contenu de ma présente supplique, je vous

suggère de vous adresser au digne Père Martin,(1) à qui j'ai fait confidence de mon projet depuis plusieurs mois, et qui a lui-même visité notre asile actuel des orphelins.

" J'ai l'assurance que le Dieu de toute charité qui m'a inspiré de vous faire ma demande, va vous dicter lui-même la réponse que vous allez me faire. J'ose même espérer que cette réponse sera assez prompte pour que, dans quelques jours, je puisse aller traiter de vive voix avec vous des détails que ma lettre déjà trop longue ne peut raisonnablement renfermer "......

Mgr Turgeon n'eut pas besoin de monter à Montréal. La Mère Coutlée, supérieure des Sœurs Grises, lui écrivit, dès le 24 avril, qu'elle ne pouvait " d'après les règlements de sa communauté " lui donner une réponse définitive avant d'avoir été elle-même visiter les lieux où il s'agissait de créer une nouvelle fondation, ce qu'elle ne pouvait faire avant le 13 mai. Mais sa lettre laissait assez voir que cette fondation était une affaire décidée. " Nous remercions bien humblement Votre Grandeur, dit-elle, de la confiance qu'elle nous témoigne, et nous lui en sommes très reconnaissantes."

" Votre missive, lui répond l'évêque, fortifie assez mes espérances pour que je puisse attendre tranquillement et avec confiance le résultat de ma demande.

---

(1) Le Père Félix Martin, natif d'Auray, en Bretagne, et arrivé au Canada en 1842, résidait au collège Sainte-Marie, dont il fut nommé recteur en 1852.

“ Je sens toutefois le besoin de vous exposer, ajoute t-il, que j’aurais grandement à cœur que notre établissement fût fondé dans le cours de l’été où nous entrons. Il ne nous faut pas moins que cela pour stimuler le zèle de nos citoyens de Québec.... Voilà pourquoi je vous prie de ne pas différer votre voyage au-delà de l’époque que vous avez mentionnée, le 13 du courant. Nous regardons vos avis sur la distribution de la partie non achevée de la maison destinée à recevoir les fondatrices, comme tellement nécessaires, que nous n’osons nous mettre à l’œuvre avant que vous vous soyez prononcée vous-même.”

La Mère Coutlée descendit à Québec à la date convenue, avec son assistante, la sœur McMullen ; puis, le 17 mai, Mgr Turgeon lui écrivit de nouveau pour reitérer sa demande, avec prière de la soumettre au Conseil des Administratrices de la communauté. Il ajoutait :

“ Dans ma première supplique, je ne vous ai rien dit du nombre de religieuses que semblerait demander notre fondation. Je pense qu’il ne nous en faudrait pas moins de quatre, mais comptant sur la divine Providence et sur l’assistance de nos catholiques de Québec, j’oserais espérer que nos ressources aujourd’hui bien minimes, prendront assez d’accroissement, à la vue de l’établissement formé, pour que nous puissions recevoir six sujets, si votre maison peut en faire le sacrifice.”

Il ajoutait encore : “ J’ai lu bien attentivement

le chapitre de votre Règle qui traite des fondations de votre Institut, et c'est tout à fait mon intention que l'on se conforme aux sages prescriptions qu'il renferme."

La communauté de Montréal n'a pas encore donné sa réponse définitive ; mais déjà Mgr Turgeon s'occupe de faire diviser l'intérieur de la maison, de manière à accommoder les religieuses : "Je vous ai dit, écrit-il, que j'avais une telle confiance dans les dispositions de votre pieuse Communauté, qu'immédiatement nous allions nous occuper des ouvrages à faire à notre maison. Je tiens parole, et je m'occupe de l'exécution de notre plan de distribution du deuxième étage...."

Dès lors, se succède une série de lettres au sujet de ces travaux : il n'y en a pas moins de quatre en huit jours. On ne sait ce qu'il y faut le plus admirer, de l'esprit pratique de l'évêque qui voit jusqu'aux moindres détails, ou du désir qu'il a de satisfaire ses fondatrices et de leur préparer une demeure aussi convenable que possible. Dans celle du 26 mai : "J'apprendrai, dit-il, pendant la visite de nos paroisses, pour laquelle je vais partir lundi matin, le choix et le nombre de nos dignes fondatrices. Tout sera réglé conformément à la volonté de Dieu, j'en ai la ferme espérance."

Le Conseil de l'Hôpital Général s'occupa, vers la mi-juin, de la fondation de Québec. Elle fut acceptée, et l'on nomma les cinq religieuses qui devaient la mettre à exécution, on leur adjoignit

une novice qui consentit à en faire partie. La Supérieure en informa sans délai le pieux évêque de Montréal, et celui-ci répondit le 16 juin :

" Je reçois à l'instant la vôtre de ce jour, par laquelle vous m'informez que votre Conseil a nommé pour la fondation de Québec, vos chères Sœurs Mallet, Pilon, Perrin, (1) Clément et Thériault. Autant que j'en puis juger, ce choix est excellent et prouve le bon esprit du Conseil qui l'a fait, ainsi que le dévouement des bonnes Sœurs qui vont se sacrifier pour cette belle œuvre. Je les bénis de tout mon cœur avec la Communauté dont je suis et serai toujours, le très humble serviteur et père en Notre-Seigneur Jésus-Christ."

La Mère Coutlée attendit au 23 juin pour informer l'évêque de Sidyme de la décision de son Conseil. En femme pratique, elle avait plusieurs conditions à faire admettre avant l'acceptation définitive de la fondation. Ce ne fut d'ailleurs que le 23 juin que les Sœurs fondatrices acceptèrent définitivement la tâche qui leur était confiée : " Nous, soussignées, Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal, nommées à la fondation de Québec par le Conseil des douze administratrices, consentons à faire cette fondation en nous conformant aux Règles de notre saint Institut, parce que nous regardons, dans ce choix qui a été fait de nous, la sainte volonté de Dieu. Fait et passé à l'Hôpital Général de Montréal, le 23

(1) La seule survivante, aujourd'hui, des Sœurs fondatrices.

juin 1849. Sœur Mallet, Sœur Pilon, Sœur Perrin, Sœur Thériault, Sœur Clément."

La Mère Coutlée écrivit donc, le 23 juin, à Mgr Turgeon :

" Après avoir considéré l'œuvre importante de notre établissement à Québec et les graves occupa tions qu'auraient à remplir celles qui seraient chargées de la fonder, nous avons cru qu'au lieu de quatre Sœurs que vous avez demandées, il en fallait nommer cinq. Après les prières accoutumées, le Conseil a nommé mes Sœurs Mallet, Pilon, Perrin, Clément et Thériault, lesquelles après de mûres réflexions ont accepté de bon cœur cette mission."

Puis elle posait les conditions à remplir. Ces conditions ne furent pas sans jeter un peu d'émoi à Québec. Mr Cazeau écrit, le 5 juillet :

" J'ai transmis à Mgr de Sidyme, en visite à cent lieues d'ici, (1) la lettre que vous avez bien voulu m'écrire il y a environ quinze jours, avec vos propositions pour l'établissement projeté de Québec. J'ai reçu ce matin une lettre de ce Prélat, m'informant qu'il a reçu le tout, mais qu'il n'a pas eu encore le temps d'en prendre connaissance à tête reposée. Il me charge en même temps de vous faire savoir qu'il est obligé de remettre au retour de sa visite sa réponse à vos propositions, parce que celles-ci nécessitent des engagements sérieux

(1) Mgr Turgeon se trouvait précisément en visite pastorale à Sainte-Luce, en bas de Rimouski. Mr Cazeau exagérait un peu la distance.

qu'il ne peut prendre qu'avec le concours de cautions qu'il ne peut trouver qu'ici.

"Je ne dois pas vous cacher, ma Révérende Sœur, que vos propositions causent un peu d'embarras au cher Seigneur, qui a de la peine à se persuader qu'on en ait fait de pareilles, lors de la fondation des établissements de la Rivière-Rouge et de Bytown. J'avoue, pour ma part, qu'après en avoir pris lecture, je me suis demandé comment il serait possible à ce Prélat de faire droit à tout ce qu'on exige de lui. J'espère que la divine Providence nous viendra en aide et que, finalement, rien n'empêchera la réussite de notre projet."

Mgr Turgeon, revenu de sa visite pastorale, répondit de la manière la plus satisfaisante à la Mère Coutlée : "Je dois remercier votre bonne Communauté, disait-il tout d'abord, de la nomination de nos fondatrices qui ayant, comme je n'en doute pas, l'esprit de la maison où elles ont été formées, ne peuvent manquer de remplir les desseins de Dieu."

Puis repassant une à une les demandes qui lui étaient faites, il apportait dans ses réponses tant de franchise et d'esprit de conciliation, qu'il ne pouvait manquer de triompher de tous les obstacles. La communauté de Montréal se déclara satisfaite et le Prélat écrivant de nouveau à la Supérieure :

"Je vous avais dit, dès le début de nos négociations, que je n'avais d'autres garanties à vous of-

frir que la divine Providence... Vous acceptez ces garanties ; vous n'aurez jamais lieu de vous en repentir, quelles que puissent être les épreuves auxquelles il plaira, par la suite, au Seigneur, de nous soumettre ; et vous le savez comme moi, l'œuvre de Dieu n'a pas coutume de se faire sans qu'elle soit éprouvée par quelques contradictions. Aujourd'hui, me voilà avec toute la liberté d'agir ; j'en remercie Dieu, et vous, sages conseillères...." Il ajoutait : "Dites à nos courageuses fondatrices que leur dévouement m'édifie grandement, et que je le regarde comme la plus ample garantie possible du succès de notre sainte entreprise."

Dès lors, il ne fut plus question à Québec que d'achever la maison des religieuses, et à Montréal, pour la Sœur Mallet et ses compagnes, que de se préparer au départ prochain. Le zèle ne leur faisait pas défaut :

"Nos Sœurs fondatrices, écrit la Mère Coutlée, ne reculent devant rien. Il semble que les petites difficultés qui naissent de temps en temps, augmentent en elles le courage; et les font soupirer après le moment où elles partiront pour aller travailler dans leur chère fondation de Québec."

Les nouvelles du choléra qui sévit dans la capitale pourraient ébranler des âmes faibles et moins bien trempées : elles ne font qu'exciter leur ardeur : "Elles regrettent, ajoute la Mère Coutlée, que le départ n'ait pas lieu plus tôt, afin de procurer leurs soins aux pauvres pestiférés ...Espé-

rons que le Seigneur bénira leur dévouement et qu'elles ne seront point un sujet de chagrin pour le Prélat qui s'impose tant de sacrifices pour les avoir dans son diocèse."

De son côté, la Sœur Mallet écrit elle-même au pieux évêque : " J'attends avec soumission et en même temps avec hâte, l'heureux jour où Votre Grandeur nous appellera pour nous ranger sous son obéissance. Nous aurions désiré nous rendre plus tôt, afin de soulager les pauvres cholériques, mais Dieu en a disposé autrement et nous a imposé cette pénitence, qui n'est pas petite."

Enfin, tout étant suffisamment prêt à Québec pour la recevoir, Mgr Turgeon lui écrit qu'elle pourra quitter Montréal avec ses compagnes, mardi soir, le 21 août. Mr Cazeau, dont on trouve le nom associé durant un demi-siècle à toutes les bonnes et grandes œuvres du diocèse, est chargé par le Prélat d'aller au-devant d'elles, pour les accompagner dans leur voyage à Québec. Il quitte cette ville et passe la journée du mardi à Montréal, où il est témoin de la scène touchante des adieux : " Jamais, écrit-il à un ami, je n'aurais accepté la commission dont m'avait chargé Mgr de Sidyme, si j'eusse su me trouver à un spectacle aussi déchirant."

Nous avons cité la belle lettre d'obédience que Mgr de Montréal donna à la Sœur Mallet et à ses compagnes avant leur départ. De leur côté, elles

signèrent un acte de fidélité à la maison de Montréal.

"Nous, soussignées, appelées, quoique indignes, à fonder à Québec sous la juridiction et l'autorité de Mgr l'Archevêque de cette ville, une maison de notre Institut, nous engageons de tout notre cœur à suivre ponctuellement et fidèlement et à faire observer de toutes nos forces par celles qu'il plaira à Dieu de nous donner pour compagnes, toutes les règles et constitutions de cette maison, que nous considérons et chérissons comme notre Mère; nous réjouissant d'y avoir trouvé l'esprit religieux ; et afin que l'éloignement des lieux ne nous fasse jamais oublier ce que nous devons à cette bonne Mère, nous nous engageons à nous unir à elle et à toutes les Sœurs qui l'habiteront, dans les Saints Cœurs de Jésus et de Marie, tous les jours aux litanies de la divine Providence. (1) En foi de quoi, nous avons signé le présent acte le 15 août 1849. Sœur Mallet, Sœur Pilon, Sœur Thériault, Sœur Clément."

La vénérable supérieure de la maison-mère, en disant adieu à ses chères filles, leur confia les quel-

---

(1) "Pour entretenir dans ses filles une confiance continuelle aux soins paternels de Dieu, Mme d'Youville adopta pour sa communauté l'usage des litanies appelées "de la Providence," et voulut qu'on les récitât chaque jour dans la maison, ce qui n'a jamais été interrompu depuis." (Vie de Mme d'Youville, par M. Faillon, Ville-Marie, 1852, page 283.)

"Toujours à la veille de manquer, et nous ne manquons jamais du nécessaire. J'admire chaque jour la Divine Providence qui veut bien se servir de si pauvres sujets pour faire quelque bien." (Lettre de Mme d'Youville à l'abbé de l'Isle-Dieu, 22 septembre 1770.)

ques lignes suivantes à l'adresse du pieux coadjuteur de Québec :

" Je vous remercie très humblement, Monseigneur, au nom de la communauté, du choix que vous avez fait de notre maison pour fonder dans votre diocèse un Institut de Charité, et de la sollicitude toute paternelle que vous vous êtes donnée pour pourvoir à tous les besoins de nos chères Sœurs ; je vous les remets entre les mains, dans la certitude qu'elles trouveront en vous un protecteur et un père. Je prierai le Seigneur qu'elles fassent votre joie dans ce monde, en même temps qu'elles embelliront votre couronne dans l'autre, car la ville de Québec sera redevable à votre Grandeur de tout le bien qu'avec la grâce de Dieu, elles feront dans la suite...."

Avant de quitter la maison-mère, la Sœur Mallet et ses compagnes se rendirent à l'église, où tous les pauvres de la maison étaient réunis. " Nous renouvelâmes notre sacrifice, écrit l'annaliste, et demandâmes à Notre-Seigneur la force et le courage de travailler pour sa gloire....

"Nous quittâmes la maison à 5.30 heures, Notre révérende Mère Coutlée, alors supérieure, eut la bonté de nous conduire au bateau avec ses chères Sœurs McMullen, assistante, Forbes, maîtresse des novices, Guyon, assistante de la fondation de St-Hyacinthe, et St-Joseph, de la fondation de Bytown. Plusieurs de nos amis nous accompagnèrent aussi....Rendues sur le bateau, nous renou-

4

velâmes nos adieux à nos chères Sœurs, à nos bons amis, et nous nous séparâmes.... Pendant que le vapeur s'éloignait de Montréal, nous fixâmes nos regards sur le clocher de notre chapelle, (1) que les ténèbres nous dérobèrent bientôt. Lorsque tout eut disparu, notre sacrifice fut offert de nouveau au Seigneur avec notre consécration à son service, pour l'augmentation de sa gloire."

Nous avons raconté leur arrivée à Québec, dans la matinée du 22 août.

Deux Sulpiciens, MM. Dowd (2) et Pinsonnault, (3) s'y trouvaient alors et repartaient le soir même pour Montréal. La Sœur Mallet leur confia une longue lettre pour la maison-mère : " A peine pouvons-nous concevoir, disait-elle, ce que nous voyons. Nos pauvres cœurs sont encore abattus et accablés de tristesse, lorsque le souvenir de notre chère Communauté de Montréal se présente à notre esprit. Dans ces moments, il nous est bien difficile de débrouiller nos sentiments".... Et elle ajoutait : " Lorsque nous avons aperçu la ville, nous nous sommes mises à genoux pour demander la protection de la Ste-Famille, des Sts-Anges et de tous les Patrons de la ville de Québec. Oh ! c'est alors que nos cœurs se sont brisés : mais un sentiment de confiance nous a ranimées...."

La Mère Coutlée lui répond : " J'ai reçu votre

(1) L'Hôpital Général des Sœurs Grises était encore dans le Griffingtown.

(2) Décédé après avoir été longtemps curé de St-Patrice de Montréal.

(3) Devint évêque de Sandwich (London) en 1856. Il donna sa démission et reçut le titre d'évêque de Birtho " in partibus infidelium."

lettre par Mr Pinsonnault....Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle avidité nous avons parcouru ces lignes tracées par des mains chéries. En nous faisant part des sentiments que vos cœurs ont éprouvés et éprouvent encore à la pensée de notre déchirante séparation, les nôtres ont été déchirés et attendris de douleur. Mais laissons là toutes ces idées si propres à réveiller en nous des souvenirs dont notre pauvre nature, encore faible, ne saurait supporter la vue. Arrêtons nos esprits sur quelque chose de plus solide et qui mérite beaucoup plus notre attention. La plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, voilà ce qui doit nous animer ; et puis, dans nos moments de dégoût et de découragement, rappelons-nous cette belle maxime d'un grand saint : "Si le travail nous effraie, que la récompense nous anime." J'ai été bien contente d'apprendre avec quelle confiance, vous vous êtes mises sous la protection de la Ste-Famille, des Sts-Anges et de tous les Patrons de votre chère ville adoptive : avec d'aussi bons protecteurs, vous ne pourrez manquer de réussir."

La Sœur Olier écrivant aussi à la Sœur Mallet, lui disait : "M. Pinsonnault a été très content de vous toutes....il a été enchanté de la maison : l'élévation du lieu lui a beaucoup plu. En un mot, il paraît très satisfait, ce n'est pas peu, car M. Pinsonnault est assez difficile."

Nous allons maintenant voir nos fondatrices à l'œuvre, faire connaissance avec elles et visiter la maison où elles viennent d'entrer.



Révérende Mère Marie-Anne-Marcelle Mallet,
Fondatrice de l'hospice des Sœurs de la Charité,
à Québec.

CHAPITRE II.

La Sœur Mallet et ses compagnes.—Les premières novices.—Description de la maison.—Occupations des Sœurs.—Le Docteur Naud.—Bonté de la Sœur Mallet.—Secours à la communauté.



La Sœur Mallet, envoyée à Québec pour fonder une maison de son Institut, n'était pas une femme ordinaire. Tous ceux qui l'ont connue ont pu remarquer et admirer en elle les traits de la femme forte de l'Evangile. Sans avoir les grandes lumières, ni l'instruction dont jouissait la vénérable d'Youville, elle était de sa race, et possédait à un haut degré les qualités nécessaires pour gouverner : la bonté, la fermeté, l'esprit de suite, la largeur des vues et surtout la patience, cette pierre de touche des vrais supérieurs.

Issue d'une humble et respectable famille de la Côte des-Neiges, près de Montréal, elle n'avait que quatre ans lorsqu'elle perdit son père. Sa mère lui procura le bienfait d'une éducation chrétienne, mais ne put lui donner rien de plus. A douze ans, l'enfant est obligée d'aller demeurer à Lachine, chez une tante paternelle, avec l'unique frère qui lui reste. Elle y rencontre des personnes de la

meilleure société ; elle a occasion de sortir dans le monde, et bientôt se présente à elle la perspective d'alliances très avantageuses. Mais Dieu a déjà parlé fortement à son cœur. A seize ans, elle obtient, à force d'instances, la permission de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse. Elle entre chez les Sœurs Grises, d'abord en qualité d'aspirante au noviciat. Ses qualités et ses vertus la font connaître favorablement et apprécier. Au bout de trois ans, elle obtient son entrée au noviciat, et elle fait profession religieuse à vingt et un ans.

Nous sommes en 1826. Durant les vingt-trois années qui s'écoulent jusqu'à son départ pour Québec en 1849, elle remplit successivement. et à la satisfaction de la communauté, presque toutes les charges de la maison, y compris celle d'assistante de la supérieure. Elle est hospitalière des hommes et l'une des douze administratrices, lorsque le conseil la choisit pour la fondation de Québec.

En fait d'instruction régulière, elle ne possède que ce qu'elle a pu acquérir durant quelques mois qu'elle a passés, dans son jeune âge, au couvent de la Congrégation. Mais depuis, son intelligence facile a su profiter de tout, et son heureuse mémoire n'a rien perdu des nombreuses lectures qu'elle a faites. Elle étonne tout le monde par l'étendue et la variété de ses connaissances. Sa conversation est toujours intéressante et agréable.

Au physique, la Sœur Mallet n'a rien de ce que

l'on est convenu d'appeler la beauté. Mais il y a dans sa physionomie tant d'affabilité, tant de bienveillance et de grâce dans tout son maintien, qu'on aime à la voir, à s'entretenir avec elle. Elle est pleine de bonhomie, sans aucune recherche ou prétention. C'est une personne sympathique, aimante, qui répand le charme autour d'elle. Les membres du clergé, les citoyens en général, sont enchantés des rapports qu'ils ont avec la digne supérieure ; et lorsqu'il se présente quelque visiteur distingué, elle fait admirablement les honneurs de la maison.

Comme religieuse, elle est la règle vivante de sa communauté ; sa fidélité à tous ses devoirs est parfaite ; sa charité est sans bornes ; elle compatit à toutes les misères ; sa piété est profondément sincère ; chez elle, rien d'affecté ni de convenu : tout vient du cœur et se répand en bonnes œuvres.

Née le vingt-sept mars, 1805, la Sœur Mallet était dans sa quarante-cinquième année lorsqu'elle vint à Québec. A part ses grandes qualités, l'âge lui assurait une supériorité incontestable sur ses compagnes qui étaient toutes, pour ainsi dire, vis-à-vis d'elle, des enfants : la plus ancienne, Sœur Ste-Croix, avait à peine six ans de profession, la plus jeune, Sœur Clément, n'était religieuse que depuis un an et quelques mois.

Jeunes, les compagnes de la Sœur Mallet n'avaient encore ni l'expérience ni la maturité que donnent les années ; mais, en revanche, elles

étaient dans toute la ferveur de leur vocation religieuse. Remplies de zèle pour la gloire de Dieu et le bien du prochain, elles étaient prêtes à tous les dévouements et à tous les sacrifices. Il n'y a qu'une chose qu'elles n'auraient jamais voulu sacrifier, leur règle, leurs usages et coutumes, tels qu'elles les avaient apportés de la maison-mère. La Sœur Mallet était très attachée elle-même, à l'esprit et aux Constitutions de son Institut.

* * *

Mgr Turgeon est enchanté de sa petite communauté naissante. Il n'a pas mis de temps à connaître et à apprécier les religieuses qui la composent. Il écrit, le vingt-cinq août, à la supérieure de Montréal :

"Voilà déjà plusieurs jours que nos bonnes Sœurs de la Charité sont au milieu de nous et qu'elles occupent l'humble demeure qui leur était destinée. Il est temps que j'accomplisse un devoir dont je ne me suis encore acquitté que bien faiblement, celui de remercier votre digne communauté aussi amplement qu'il m'est possible, du beau et bon présent qu'elle vient de faire à la ville de Québec Déjà je connais assez les sujets que vous nous avez envoyés, pour juger que le choix en est excellent et que nous ne pouvions nous attendre à rien de mieux. C'est là le jugement qu'en portent avec moi tous ceux, sans exception, qui ont eu l'avantage de faire leur connaissance.

En vous disant toutefois que je vous écris pour accomplir mon devoir envers votre maison, je sens que je resterai en deçà des bornes que je ne puis atteindre. Encore si je pouvais m'acquitter envers la Divine Providence qui a tout conduit, qui a tout dirigé ! Mais ici surtout je sens mon impuissance, et j'ai à supplier le Seigneur de se contenter de peu. Je vous fais la même supplique, mes dignes et vénérables Sœurs, en vous exprimant mon espoir et même ma ferme confiance que Dieu rendra bientôt à votre sainte maison de quoi la dédommager du sacrifice qu'elle vient de faire pour nous.

"Ce qui me peine, c'est de voir nos bonnes Sœurs si étroitement logées, c'est de les voir dans l'impossibilité de donner à leurs œuvres toute l'extension que demande leur désir de faire du bien. Heureusement et cela me rassure, elles ont à la mémoire ce que la tradition leur a appris des commencements de la maison qu'elles viennent de laisser, et elles savent tirer parti de ce souvenir, non-seulement pour se consoler, mais encore pour ranimer leur ardeur. Vous et toutes vos saintes Sœurs, vous nous aiderez par vos ferventes prières à obtenir du ciel que notre établissement, aujourd'hui si minime, grandisse bientôt et réponde amplement à son objet.

"Avant la fin de la semaine prochaine, deux des novices dont je vous ai parlé, feront leur entrée dans la maison. D'autres les suivront de près ;

mais tout à l'heure, la place nous manquant, il faudra nous résoudre à attendre, pour aller plus loin, l'assistance toute particulière de la Providence. Vous nous obtiendrez, nos chères Sœurs, cette assistance et vous n'en aurez qu'un droit plus marqué à la reconnaissance des citoyens de Québec, et à la mienne en particulier."

Les "deux novices" désignées ici par Mgr Turgeon étaient les Sœurs Séraphine et Céline Roy, qui depuis longtemps témoignaient le désir de se faire Sœurs de la Charité. C'étaient deux institutrices, douées d'une excellente éducation, adroites, pleines de savoir-faire et surtout des "anges de piété," comme les appelait l'évêque. Elles devaient rendre d'immenses services à la maison et à la communauté où elles entraient. Leur mère voulait elle-même les suivre dans leur vocation et se faire Sœur de Charité ; mais Dieu avait d'autres vues sur elle : il l'appelait à fonder l'Asile du Bon-Pasteur de Québec. C'est là que quelques années plus tard, elle se consacra elle-même au Seigneur et devint supérieure d'une nouvelle communauté, qui est aujourd'hui florissante et remplie de zèle pour les œuvres qui regardent la gloire de Dieu et le salut du prochain. En attendant, elle vivait humble, retirée, dans la pratique des vertus chrétiennes ; "Cette pieuse veuve, écrit Mgr Turgeon, fait vie de communauté avec ses deux filles."

Lorsque celles-ci entrèrent comme novices chez

les Sœurs de la Charité, leur mère y fut admise en qualité de dame pensionnaire. On lui donna une chambre convenable, qu'elle garnit de ce qui lui restait de mobilier; c'est dans cette chambre qu'elle reçut, de l'évêque, l'invitation de se charger de l'Asile du Bon-Pasteur. C'est là également qu'avant de se rendre à cet Asile, le 11 janvier, 1850, elle accueillit et garda durant quelque jours, deux pauvres filles attirées par la grâce qui convertit autrefois sainte Madeleine.

Les deux Sœurs Roy furent, avec la novice Alice Dunn, venue de Montréal en même temps que les fondatrices, les prémices du noviciat de Québec Quelques jours après leur entrée, l'une d'elles sollicitait de la Sœur Mallet, la permission d'écrire à la supérieure de Montréal, pour lui exprimer les sentiments qui débordaient de son âme, à l'idée de devenir une des filles de la vénérable d'Youville :

"Chère et révérende Mère,

Quoique je n'aie pas l'honneur de vous connaître, permettez-moi de vous adresser quelques lignes, lesquelles, je l'espère, ne seront pas les dernières, car je me propose d'écrire de temps à autre à la chère communauté de Montréal dont on m'a déjà tant de fois parlé, depuis que j'ai le bonheur d'être ici. Ce qu'on m'en a dit m'attache d'une manière toute particulière à votre maison, ou plutôt à celles qui l'habitent.

"J'espère, bonne Mère, que vous ne dédaignerez pas de me compter au nombre de vos filles chéries,

malgré mon indignité. Il n'y a que cinq jours que je suis ici, et déjà je suis heureuse, je suis contente : que sera-ce donc quand j'y aurai passé quelques semaines ? Pour tout l'or du monde, je ne voudrais sortir de cette maison. Ici, j'ai trouvé tout ce que j'ai quitté dans le monde : d'abord, une Mère douce et compatissante, puis des Sœurs qui remplacent les amies que j'ai laissées, car déjà elles sont remplies de bonté à mon égard. L'aimable Sœur St-Joseph (1) est mon admonitrice : comme vous voyez, bonne Mère, je ne suis pas trop mal partagée...."

Deux nouvelles postulantes de Québec. Théotiste Lavignon et Mary,-Bridget Mahon suivirent de près les Sœurs Roy et furent admises ; de sorte qu'un mois à peine après la fondation de la nouvelle communauté, le noviciat de la Mère Mallet se composait déjà de cinq excellents sujets qui donnaient les meilleures espérances. Du reste, la digne fondatrice était assiégée de demandes et obligée de refuser ou de remettre à plus tard : " Vous ne sauriez croire, écrit-elle, toutes les postulantes qui se présentent ; je ne sais combien il en vient chaque jour." Il lui en arrivait de partout, jusque de Montréal. Une demoiselle Chopin entre autres, native de France, se présentait, fortement recommandée par un sulpicien "tout dévoué à la maison ;" mais Sœur Mallet ne lui trouvait pas les qualités requises pour une religieuse : " Mlle Cho

(1) Sœur Perrin avait pris à Québec, le nom de Saint-Joseph.

pin est arrivée, écrit-elle, mais ne croyez pas que je la reçoive au noviciat, Mr Chalbos (1) m'a fait beaucoup d'instances pour la faire entrer ; je l'ai reçue comme enfant de la maison. " On la donna comme compagne à Rosalie Beaudoin, excellente fille de service qu'on avait amenée de Montréal. Toutes deux furent d'un grand secours aux Sœurs pour la garde de l'orphelinat. Malheureusement, Rosalie Beaudoin mourut moins de deux ans après son arrivée à Québec : "Elle était très pieuse disent les Annales, attachée à la maison et toute dévouée à nos intérêts."

"Nous avons eu la douleur de perdre notre pauvre Rosalie, écrivait la Sœur Mallet.... Nous aurons bien de la peine à en trouver une pareille, car elle était capable pour tout. Mais enfin, le bon Dieu a voulu nous l'ôter : qu'il en soit béni !"

* * *

Nous connaissons à peu près tout le personnel de notre petite communauté naissante. Pénétrons maintenant dans "l'humble demeure" où Mgr Turgeon regrettait de voir ses religieuses "si étroitement logées." Ce n'était certes pas, en effet, un palais, cette maison laissée à la disposition des Sœurs par les Dames de la Société Charitable. Toutefois, par comparaison avec ce que l'histoire et la tradition nous apprennent des débuts de nos

(1) Joseph-Antoine-Casimir Chalbos de la Felgère, natif de Viviers. Il retourna en France en 1850.

anciennes communautés, (1) on peut dire que c'était une maison bien convenable.

Elle était en pierre, à trois étages, avec un toit ordinaire, et complètement terminée à l'intérieur : le toit lui-même avait été mis en état de pouvoir servir de dortoir aux enfants. C'est le pieux évêque Turgeon qui, dans son dévouement, avait bien voulu surveiller les travaux de l'intérieur et faire la distribution des appartements, d'après les avis de la supérieure et de l'assistante de Montréal, lors de leur voyage à Québec, le printemps précédent.

Au premier étage se font les classes, sous la direction de la Sœur Perrin. La novice Dunn et les deux Sœurs Roy donnent l'enseignement primaire à plus de deux cent cinquante enfants pauvres de la ville, l'étage est divisé pour cela en trois grands appartements. Pas un pouce de terrain perdu : sous l'escalier qui monte au deuxième étage, est une quatrième petite pièce où la Sœur Lavignon enseigne l'alphabet aux commençants.

---

(1) Les Ursulines, en arrivant ici, le premier août 1639, ne trouvèrent pour se loger, qu'une petite maison "sur le bord de l'eau ;" et elles y demeurèrent plus de trois ans : "Notre logement était si petit, dit leur annaliste, qu'en une chambre de seize pieds carrés, étaient notre chœur, notre parloir, nos cellules, notre réfectoire ; et dans une autre petite salle, étaient la classe pour les françaises et les filles sauvages. Pour la chapelle, la sacristie extérieure et la cuisine, nous fîmes faire une galerie en forme d'appentis."—(Les Ursulines de Québec, I, 27)

Quant aux Hospitalières, on leur prêta une maison qui appartenait à la Compagnie des Cent-Associés : Nous y trouvâmes, disent-elles, quatre belles chambres et deux cabinets, mais pour tous meubles il n'y avait qu'une espèce de table, ou plutôt un bout de planche soutenu par quatre bâtons, et deux bancs de la même façon."—(Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la Sœur Jinchereau, page 19.)

Le premier examen de l'école des Sœurs eut lieu au commencement de février : " Nous avons eu mercredi dernier un examen dans nos classes, écrivait la Sœur Mallet. Sa Grandeur Mgr de Sidyme y a assisté, accompagné de Mr le Curé, (1) de notre bon Père, (2) de Mr Cazeau et de plusieurs autres prêtres. Une partie des Dames du Comité y étaient. Mais ce qui mit le complément à l'assemblée, ce fut la présence du cher frère Zozime. Il fit la classe à nos petites filles, qui comprirent parfaitement les signes qu'il leur fit. Tout le monde se retira satisfait des progrès des enfants et de la bonne tenue de nos écoles."

La distribution des prix eut lieu à la fin de juillet ; puis, dans l'automne, on donna aux enfants une fête d'un genre tout nouveau pour les Québecquois :

" Nos petites filles des classes, écrit encore la Sœur Mallet, ont eu une jolie fête à la Sainte-Catherine. Elles ont fait une souscription entre elles pour avoir une grand'messe et un pain bénit. Mgr l'archevêque a eu la bonté de leur donner une courte instruction. Deux petites filles ont quêté ; et tout le monde a été enchanté de la cérémonie. C'était la première fois que la Sainte-Catherine était fêtée dans Québec. Nous avons eu grand congé ce jour-là ; Monseigneur a donné la tire et nous nous sommes bien amusées."

---

(1) Mgr Baillargeon, qui devint, dans l'automne de la même année 1850, évêque de Tloa et coadjuteur de l'archevêque de Québec.

(2) L'abbé Louis Proulx.

Le bon Frère Zozime dont parle ici la Sœur Mallet, était tout dévoué aux Sœurs de la Charité, et leur rendit, durant son séjour à Québec, de précieux services pour la direction de leurs écoles. De la maison des Frères des Ecoles Chrétiennes, sur les Glacis, il n'avait qu'un pas à faire pour aller visiter ses bonnes Sœurs et, chaque fois qu'il montait à Montréal, il se chargeait volontiers de leurs commissions et de leurs lettres, "afin d'avoir occasion, disait-il, d'aller voir les Mères Grises." La Sœur Mallet parle souvent de lui dans ses lettres à la supérieure de la maison-mère : "Le cher Frère Zozime est bon, dit-elle, si bon que je ne saurais jamais lui rendre le réciproque. Il connaît bien les gens de Québec et il me donne des avis très sages, surtout pour les écoles.— C'est vraiment un frère pour nous, écrit-elle encore. Il est rempli d'intérêt pour notre établissement, et toutes les nouvelles qui se font sur notre compte, il vient nous les apprendre......Si par malheur, il venait à partir, nous serions bien peinées, on peut dire que c'est un autre nous-mêmes, et on peut se confier à lui en toute sûreté."

* * *

L'orphelinat était dans les mansardes ; c'est là que les enfants avaient leur dortoir, leur réfectoire et leur salle de récréation. Sous les mansardes était un petit étage qui n'avait guère plus de six pieds de hauteur. Là était le noviciat. On y vo-

yait une belle statue de la Ste Vierge, qui avait été donnée par Mr l'abbé Proulx, chapelain de la communauté : "C'est au pied de cette statue, écrit, le vingt-cinq décembre 1895, une des survivantes de l'époque, que depuis près d'un demi-siècle, huit cent vingt-deux novices sont venues s'agenouiller, pour obtenir de cette Reine toute-puissante sur le Cœur de son Divin Fils, force et courage."

L'étage principal, le deuxième, était réservé à la communauté.

Montons l'escalier qui y conduit : nous rencontrerons d'abord la cuisine ; c'est le département de la bonne Sœur Thériault. "D'une régularité exemplaire, et très laborieuse malgré sa faible santé, écrit une ancienne compagne, elle se chargeait des travaux les plus pénibles ; cuisinière, lingère et par conséquent, chargée du lavoir, surveillante de la ciergerie, des hosties et de la confection des ornements, elle était propre à tout : c'était un trésor dans une fondation...."

Malheureusement, cette Sœur est souvent indisposée et, suivant l'expression de la Mère Mallet, "elle a toujours quelque chose qui ne va pas". Le sang lui monte à la tête : on craint quelquefois la paralysie ou l'apoplexie. Sa maladie fait le désespoir du médecin de la communauté et de la supérieure : "Je ne puis pas comprendre ce mal-là", dit la Sœur Mallet, et elle se désole de ne pouvoir



MADONE DU NOVICIAT.

soulager sa compagne : " Si elle meurt, ajoute-t-elle, nous ferons une perte immense ".

A la suite de la cuisine, chaque côté d'un petit corridor, se succèdent les différents appartements de la communauté, la procure, qui est le département principal de la Sœur Ste Croix, le parloir, la chambre de la supérieure, celles des Dames pensionnaires, le réfectoire, puis, au fond, la salle de communauté et la chapelle. Partout, règne la plus édifiante simplicité ; mais elle éclate surtout au réfectoire des Sœurs. " Nous n'avons pas sujet de nous plaindre de la Divine Providence, écrit quelque part, la Mère Mallet ; nous n'avons jamais manqué de rien." Elle veut dire, sans doute, du strict nécessaire, car la frugalité était vraiment héroïque dans cet âge d'or de la communauté. Laissons parler ici une des survivantes de l'époque :

" Peut-être, dit-elle, serait-il agréable à nos jeunes Sœurs d'assister aux frugals repas de ce bon vieux temps.... Suivez-moi au réfectoire qui servait aussi de salle pour confectionner les hosties : c'est dans cette laborieuse besogne que notre chère Sœur St.-Ignace (Bridget-Mary Mahon) a passé les vingt et une premières années de sa vie religieuse.

" Vous vous trouvez dans un appartement d'une vingtaine de pieds de longueur sur douze ou treize de largeur. Une seule table, deux bancs, une chaise, puis une chaire pour la lectrice—la même

que nous avons encore aujourd'hui—, don des Messieurs du Séminaire : voilà l'ameublement.

"Notre révérende Mère préside ; elle est au bout de la table, puis nos Sœurs fondatrices, chacune à son rang d'ancienneté, enfin les postulantes.

"La soupe aux choux, aux pois, quelquefois, mais rarement, au riz, est servie dans un plat de fer-blanc. Dans un plat semblable, à côté, se trouvent un petit morceau de bœuf bouili et un petit morceau de lard, avec quelques patates. A peu près le tiers d'un pain est à la droite de notre Mère ; un pot de fer-blanc contient de l'eau froide, qui sera le breuvage du dîner. Ne cherchez pas de beurre ni de thé, car il n'en était pas servi alors. Du dessert, nous n'en avions qu'aux grands grands congés.

"Pour le déjeuner et le souper, il n'y avait qu'un plat, c'était du hachis, du navet fricassé, des bettes ou du gruau ; lorsqu'une Sœur prenait de ce mets, il ne lui était pas permis de prendre de beurre. Le steak il ne fallait pas y penser : ça coûtait trop cher.

"Nous avions du sel ; mais par économie, on ne nous donnait pas de poivre. Le sucre manquant, nous prenions le thé sans sucre ; mais Monseigneur en ayant été informé, s'opposa à ce que l'on continuât à s'imposer cette privation.

"Notre révérende Mère n'aurait rien accepté de plus que la communauté, sous quelque prétexte

que ce fût. Si on lui présentait un fruit quelconque, elle le partageait en autant de morceaux qu'il y avait de Sœurs présentes au réfectoire, et elle le leur faisait passer, ou bien elle le faisait donner à la Sœur qui avait le moins d'appétit."

La salle de communauté, le plus grand appartement de la maison, avait une porte à deux battants qui ouvrait sur la petite chapelle ; de la communauté, les Sœurs, et dans quelques circonstances, les personnes du dehors, amies de la maison, pouvaient entendre facilement la sainte messe. Les enfants l'entendaient dans le réfectoire des Sœurs, qui avait également une ouverture sur la chapelle.

* * *

Cet oratoire n'avait en tout que dix pieds carrés, une seule fenêtre, pas de sacristie ; tout autour, un petit chemin de croix qui fut érigé le vingt-neuf novembre 1849. On n'avait pu donner à l'oratoire plus d'étendue ; mais en revanche, c'est là que les Sœurs avaient concentré tout ce qu'elles avaient de beau et de riche, pour faire honneur à l'Hôte divin qui demeurait au milieu d'elles, depuis la première messe célébrée dans la maison.

Jetons un coup d'œil sur cet oratoire. Le beau tapis qui couvre le plancher a été offert à la Sœur Mallet, par ses novices, le jour de sa fête patronale, la Ste Marcelle, trente janvier. L'autel doré

est un don généreux des religieuses de l'Hôtel-Dieu ; cet autel est actuellement à la salle de communauté. L'annaliste nous dit à ce propos : " Au pied de cet autel, nos aînées s'agenouillèrent pour se vouer au Seigneur, avec la ferveur que Dieu donne à celles qu'il appelle à ouvrir les sillons d'une fondation religieuse. C'est encore devant cette relique des premiers temps que nos jeunes Sœurs prononcent leurs premiers vœux de religion." Les parements qui sont très riches ont été donnés par l'abbé Edmond Langevin, prêtre de l'archevêché ; la garniture de chandeliers argentés vient de l'archevêché, ainsi que la plupart des ornements dont on revêt le célébrant pour le saint sacrifice ; au-dessus de l'autel, une jolie statue de l'Ange-Gardien : c'est un don du curé de Québec, Mr C.-F. Baillargeon, qui est resté attaché à la modeste cure de l'Ange-Gardien qu'il desservait auparavant. Deux beaux reliquaires, ouvrages des Dames Ursulines, reposent sur l'autel : l'un renferme une parcelle de la colonne de la flagellation, l'autre une relique de saint Louis de Gonzague ; au milieu de tout cela, resplendit un cœur doré entouré de rayons en cristal, offert par un riche citoyen de Québec, Mr Blanchard. Pendant plus de quinze ans, cet emblême pieux put se voir, au-dessus de l'autel, à la place où se trouve aujourd'hui le cadran angélique.

L'autel est agréablement orné de verdure et de fleurs. " J'aime toujours les fleurs, écrivait un

jour la Mère Mallet ; le tracas et les soucis ne m'en ont pas ôté le goût." Avec les fleurs de son jardin, elle donne du charme aux modestes appartements de sa communauté et y répand une douce fraîcheur; mais elle réserve les plus belles pour l'oratoire, qui fait ses délices : " Nous avons, écrit-elle à la Mère Coutlée, une charmante chapelle, qui ressemble beaucoup à celle de la Ste Vierge, chez nous ; je vous assure qu'elle m'a souvent tiré des larmes."

Elle était rayonnante, cette chapelle, le jour où Mgr Turgeon vint y célébrer la messe, peu de temps après l'arrivée des fondatrices. Il était accompagné de Mr Bonneau ; ce jeune prêtre, ordonné depuis quelques mois, ne se doutait guère que vingt ans plus tard, il serait l'aumônier des Sœurs de la Charité.

Mgr Turgeon fut attendri jusqu'aux larmes en entendant le chant de ses jeunes orphelines. " Il nous fit une petite instruction, avant et après la messe, écrit la Sœur Mallet. Puis il nous laissa, en partant, sa mosette, son étole et son rochet, les mêmes qu'il avait lorsqu'il fut consacré évêque. Ce bon Père—nous pouvons bien lui donner ce nom—nous laissa aussi une belle relique de la vraie Croix, après nous l'avoir fait vénérer ainsi qu'à toutes les autres personnes présentes."

* * *

La Sœur Mallet, toujours pénétrée du souvenir de la maison mère, aurait bien voulu que son établissement portât le nom d'Hôpital-Général comme à Montréal ; mais l'évêque ne put y consentir. Il y avait déjà à Québec un Hôpital-Général, sans compter l'autre hôpital qui s'appelle l'Hôtel-Dieu. Le nom d'hospice convenait parfaitement à la maison des Sœurs, et il lui fut donné :" Monseigneur a décidé, écrit la Sœur Mallet, que notre maison porterait le mon d'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec. J'ai fait tout ce que j'ai pu auprès de Sa Grandeur, pour obtenir le nom d'Hôpital, et il m'a répondu qu'il ne lui était pas possible de nous l'accorder. Il a fallu dire : "Fiat."

C'était bien un hospice, en effet, cet établissement où l'on donnait la nourriture corporelle à tant d'orphelins et celle de l'intelligence à tant de jeunes filles pauvres.

Mais comment des religieuses qui n'ont rien, vont-elles subvenir à tant de dépenses ?....Prodige de la charité chrétienne ! Pour soutenir les pauvres, elles se livrent à un travail incessant qui, souvent se prolonge très avant dans la nuit. Elles confectionnent des rabats, (1) des barrettes pour les membres du clergé, des ornements d'autel pour la célébration du saint sacrifice, des hosties et des cierges pour les fabriques qui leur en demandent. Les hosties se font d'abord au réfectoire, les cierges à la cuisine , mais bientôt, on se décide à bâtir une

(I) Le rabat a été aboli par Mgr Taschereau, en 1874.

petite maison en bois, en arrière de l'établissement ; un chemin couvert y conduit. Cette maison servira à la fois de ciergerie, de buanderie et de résidence au concierge.

A tous les travaux que nous venons d'indiquer, s'ajoute la visite des malades : c'est la Sœur Ste-Croix surtout qui en est chargée. Mais elle ne peut suffire à la besogne ; les autres Sœurs lui aident souvent à remplir ce devoir de charité.

" Il y a une infinité de malades, écrit la Mère Mallet ; nous sommes obligées quelquefois d'en refuser, car nous ne pourrions suffire à les visiter tous. Ces braves gens ont une confiance incroyable dans les Sœurs, ils se pensent guéris lorsqu'ils reçoivent notre visite".

Elle-même donne à sa communauté l'exemple de la plus grande activité et du plus admirable dévouement. Non seulement elle ajoute à ses fonctions de supérieure celle de maîtresse des novices, ne voulant confier à aucune autre le soin de former ses premières filles à la vie religieuse, mais elle prend part à tous les travaux de la maison, même les plus humbles :

" Souvent, dit un témoin oculaire, on la voyait, immédiatement après l'oraison du matin, balayer jusqu'à la messe, c'est-à-dire, une demi-heure, sous prétexte de montrer à ses novices la manière de le faire. Le soir, elle reprisait les bas de ses Sœurs, ceux des plus jeunes même. Si on voulait s'y opposer, elle disait : " Vous pouvez faire autre

chose, moi, je ne suis bonne qu'à cela." Bien souvent, les récréations du soir se passaient à préparer le crin et la laine qui devaient servir à la confection des matelas que nous faisions alors pour le Séminaire de Québec, et notre révérende Mère était toujours de la partie. Aucun ouvrage n'était refusé par cette Mère dévouée, qui soutenait sa communauté par son travail et celui de ses Sœurs."

Elle avait un goût exquis et excellait à fabriquer des objets d'art, comme, par exemple, des enfants-Jésus en cire. Ces objets étaient très recherchés. Elle en faisait pour les bazars et quelquefois aussi pour les particuliers.

Un jour, vers la Noël, voulant exprimer sa reconnaissance à Mgr de Sidyme, elle lui envoie un de ces enfants-Jésus ; et le commissionnaire, profitant d'un moment où l'évêque est absent de sa chambre, le dépose sur son bureau. Le Prélat, rentré chez lui, aperçoit ce magnifique objet ; au comble de la joie, il appelle les prêtres de sa maison : "Venez voir, dit-il, le beau présent que m'envoie notre Mère Mallet, et admirez avec moi l'art et le talent de cette femme".

Au milieu de ses travaux et de ses occupations, elle est sans cesse dérangée par les visites du parloir : "Je suis accablée d'ennuis, écrit-elle un jour, à la Sœur Coutlée ; à peine ai-je le temps de respirer et de prendre mes repas : une visite n'attend pas l'autre." Puis, elle ajoute : "Nous avons

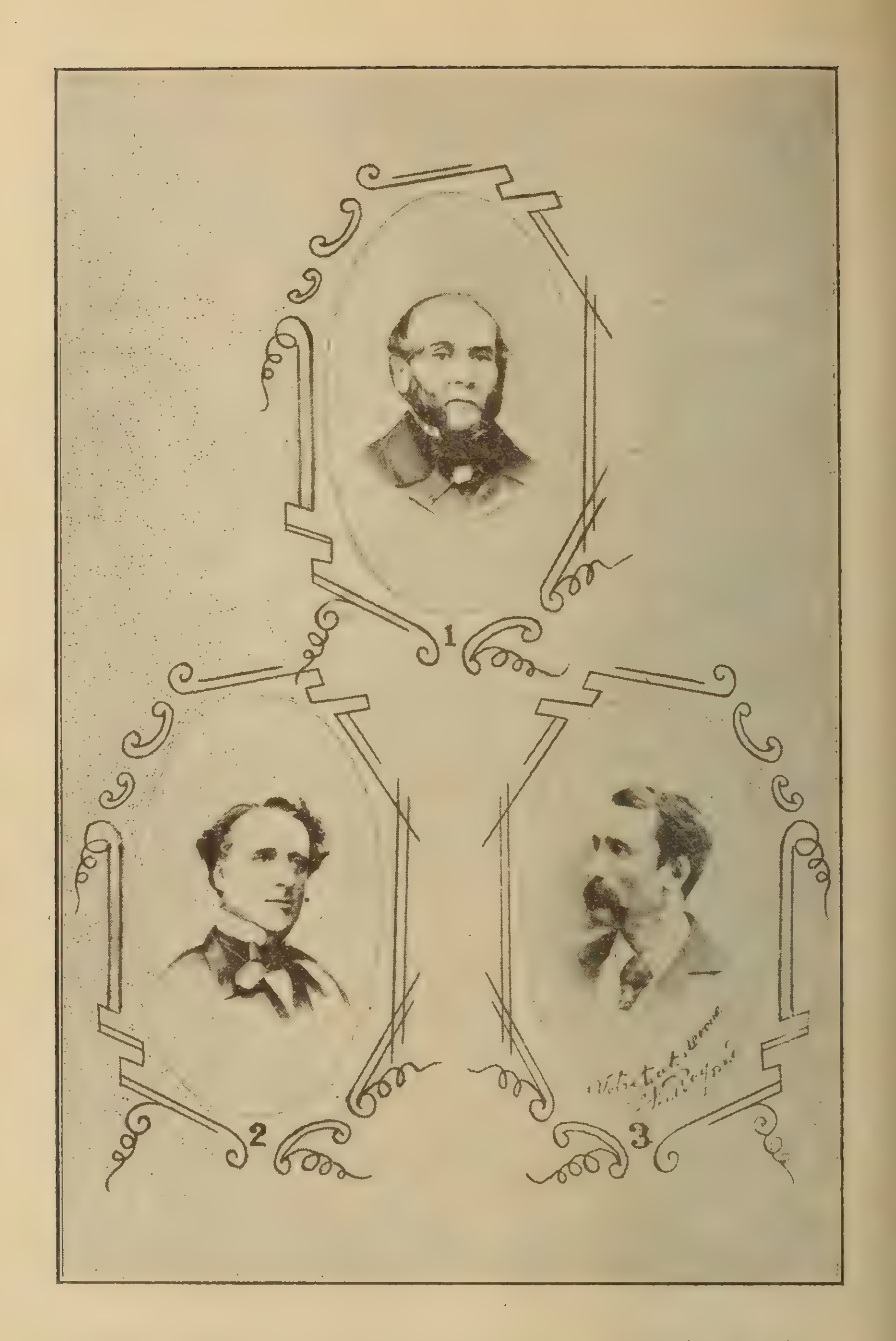
de la besogne par-dessus la tête ; nous n'avons pas le temps de nous voir durant la journée". Et ailleurs : "La besogne nous accable, l'ouvrage vient de tous côtés. Nous en remercions la Divine Providence qui nous donne, par ces travaux, les moyens de faire subsister nos pauvres".

Si, du moins, la santé ne faisait pas défaut ! Mais souvent les Sœurs sont condamnées à l'inaction par la maladie : "Tant de malades, ma chère Mère, n'avancent pas la besogne : nous sommes occupées au-delà de toute expression. Le bon Dieu nous éprouve et il fait bien, car c'est dans les épreuves que la vertu se fortifie : qu'il en soit béni !

Elle était extrêmement compatissante pour ses Sœurs : "Notre bonne Sœur Ste-Croix est bien malade : jusqu'à présent, sa maladie n'annonce rien de dangereux, mais elle est souffrante. Le docteur prétend qu'elle a de l'inflammation dans les poumons avec un peu de douleurs rhumatismales ; tout cela, ajouté à une forte fièvre, lui donne des douleurs d'entrailles qui la font beaucoup souffrir. C'est du froid qu'elle a pris sans doute. Elle est alitée depuis trois jours. J'espère qu'elle en réchappera, car elle est un peu mieux depuis qu'elle a été saignée. (1) Notre bon docteur est plein d'attentions, il vient jusqu'à deux ou trois fois par jour, et tout cela gratis : c'est bien admirable".

Ce médecin était le docteur Naud, l'un des premiers professeurs de l'Université-Laval. C'était un

(1) On était encore aux temps héroïques de notre saignée.



1 Dr Z. NAUD, 2 Dr Ls. ROY, 3 Dr Frs. ROY.

Médecins qui ont donné leurs soins gratuitement à la Communauté des Sœurs de la Charité de Québec.

homme de bien, l'ami et le médecin du clergé. Il donna ses soins gratuitement aux Sœurs de la Charité, durant plus de dix ans, jusqu'à sa mort.

"Quand nous avons des maladies tant soit peu sérieuses, écrivait l'annaliste de la communauté, il vient jusqu'à deux et trois fois par jour, malgré ses grandes occupations, car les Dames Ursulines, la Marine, et un grand nombre de patients qu'il a dans la ville, lui donnent une rude besogne. Sa charité et ses attentions se dirigent aussi bien sur nos orphelins et sur nos domestiques que sur les Sœurs. Il fournit de plus les remèdes qu'il n'épargne jamais. Il est vraiment admirable et nous le regardons comme un des premiers bienfaiteurs de notre maison."

Rappelons quelques traits de la bonté du cœur de la Mère Mallet. Un jour, elle fait visite au vénérable Mr McMahon, curé de St-Patrice. "Ce bon prêtre avait dans sa maison, une petite fille qui avait été jetée à sa porte et qu'il avait recueillie, malgré les inconvénients qu'il y avait de la garder chez lui. La Sœur Mallet offre à Mr McMahon d'emmener l'enfant et de l'élever. L'offre est acceptée avec reconnaissance. De retour à la maison, avec sa protégée, la Sœur Mallet conduit l'enfant devant le Saint Sacrement et là, elle l'offre à Dieu, le priant de conserver son cœur pur et sans tache, ainsi que les cœurs de tous les orphelins confiés à ses soins.

Il y a dans une maison, à l'endroit où se trouve

aujourd'hui l'Asile Ste-Brigitte, trente-trois orphelins irlandais, plus ou moins abandonnés, tristes épaves du typhus qui a fait tant de ravages parmi les émigrés irlandais. Elle en a pitié ; elle les fait venir, loge les petites filles avec les orphelines qu'elle a déjà, et les petits garçons dans un pauvre hangar, seul abri à sa disposition, en attendant qu'elle puisse leur trouver un asile dans de bonnes familles. Comme la vénérable d'Youville, elle compte sur la Providence pour nourrir ces enfants.

Un jour, elle trouve à la porte de l'Hospice, un enfant jeté à la voirie par des parents dénaturés. Son cœur se déchire à ce spectacle, et elle écrit à la Mère Coutlée : "On est venu nous jeter un enfant trouvé, à notre porte. Nous l'avons fait baptiser et maintenant, il est au ciel. Tous les jours, on entend dire qu'il y en a de tués ; on les trouve gelés dans la neige, et ce qu'il y a de plus pénible, c'est qu'il n'y a pas d'asile pour recevoir ces pauvres petites victimes. Oh ! ma chère Mère, quand pourrons-nous mettre sur notre porte : Mon père et ma mère m'ont abandonné mais le Seigneur m'a recueilli ? J'espère que le bon Dieu nous en donnera les moyens, puisque nous le lui demandons de si bon cœur."

Quelques jours plus tard, l'incident se renouvelle, et la bonne Sœur Mallet écrit encore à la supérieure de Montréal : "On est venu encore jeter un petit enfant trouvé, à notre porte ; nous en avons

maintenant deux qui ne font que crier jour et nuit. Si nous avions les moyens de les faire vivre et des salles pour les recevoir, nous serions au comble de la joie. Je ne crois pas que notre sainte Mère d'Youville laisse ses filles encore bien longtemps ici sans leur donner les moyens de recueillir ces infortunés enfants".

Le temps n'était pas venu d'établir un Asile pour les enfants trouvés; mais la Providence soutenait admirablement l'orphelinat des Sœurs: "Les orphelins nous viennent de tous côtés, écrit la Sœur Mallet; mais la Divine Providence envoie toujours assez pour les soutenir. Des paquets de linge et d'autres excellentes choses nous sont envoyés de toutes parts, par différentes personnes, surtout du faubourg St-Roch: je suis édifiée de leur charité et de leur bon cœur."

L'archevêque et son digne coadjuteur donnent l'exemple: "Nous sommes assez *dans la manche* de Monseigneur l'archevêque, écrit familièrement la Sœur Mallet: il nous a envoyé du pain, deux grands paniers remplis de viande, des poulets, du mouton, des légumes, des livres d'écoles, des images, etc,; enfin, il est rempli d'attentions pour nous. Mgr de Sidyme est infatigable; il vient nous voir presque tous les jours et s'informe si nous manquons des choses nécessaires.

"Il met tout en œuvre, pour nous rendre heureuses; si vous étiez, comme nous, témoins de sa

bonté, de sa charité, de son humilité, vous seriez dans l'admiration."

"Nos bonnes Mères de l'Hôpital-Général, écrit-elle encore, ont toutes les bontés pour nous. Elles nous fournissent des légumes et envoient, de temps en temps, une fille demander si nous avons tout ce qu'il nous faut. Elles sont vraiment des Mères pour nous, ainsi que les religieuses de l'Hôtel-Dieu et les Ursulines."

Elle ajoute, un peu plus tard : "La Providence vient à notre secours d'une manière admirable. Une Dame du Comité, sans se nommer, nous a envoyé vingt piastres, et le bon Mr Bédard, chapelain de l'Hôpital-Général, un billet gracieux qui renfermait sept piastres. Je ne pourrais vous dire tout ce que nous avons reçu, au jour de l'an. Mais je ne puis passer sous silence ce que la Dame de Mr Caron, l'orateur, (1) a fait pour nous, le jour de Noël : elle nous a envoyé notre dîner.... mais un dîner qui nous nourrira certainement durant trois semaines...."

Mr McMahon, rempli de reconnaissance pour le dévouement des Sœurs de la Charité, envers ses orphelins irlandais, leur envoie la somme de cent piastres.

Presque en même temps, elles reçoivent une égale somme des Dames Ursulines et le jour de la fête

(1) Réné-Edouard Caron, président du Conseil Législatif et membre des administrations Lafontaine-Baldwin et Hinks-Morin.

de Sœur Mallet, la supérieure lui adresse un cadeau de huit piastres.

A l'approche de l'hiver, un citoyen de Québec, entendant Mgr de Sidyme exprimer ses craintes que les orphelins ne souffrent du froid, leur envoie cent cordes de bois.

En un mot, la Providence prodigue ses soins à la petite communauté naissante ; des secours merveilleux lui arrivent de toutes parts. Les Sœurs, transportées d'admiration pour la bonté de Dieu à leur égard, se réunissent un jour dans leur petite chapelle et récitent toutes ensemble un Te Deum, pour remercier le Seigneur des grâces qu'il leur a accordées et le prier de bénir leurs bienfaiteurs.

Par extraits des actes capitulaires de l'Hôtel-Dieu de Québec, dont la révérende Mère Supérieure actuelle, – St-Eugène,—a eu l'extrême obligeance de nous donner une copie, nous voyons en date du quatorze avril 1849, que la révérende Mère St-Antoine convoque son Chapitre, pour lui exposer la demande de Mgr P.-F. Turgeon, coadjuteur de Québec, qui prie ces excellentes Mères de lui prêter, sans intérêt, la somme de mille louis, pour l'achat d'un terrain situé sur le côteau Ste-Geneviève, faubourg St-Jean, terrain que Sa Grandeur désire avoir aux fins d'y établir des Sœurs de St-Vincent de Paul. Le Chapitre, considérant le bien qui résulterait pour la religion, d'un semblable établissement, décide de faire au dit Seigneur

Turgeon ce prêt gratuit, et prend les précautions convenables et nécessaires en pareil cas. La somme fut livrée le treize du même mois. On se rappelle comment Mgr de Sidyme, d'après le conseil du révérend Père Martin, S. J., substitua les Sœurs Grises de Montréal aux Filles de St Vincent de Paul. Mgr de Tloa, étant coadjuteur de Mgr Turgeon, pria les révérendes Mères de l'Hôtel-Dieu, en septembre 1856, de faire don aux Sœurs de la Charité—alors à Québec depuis sept ans—de la somme qu'elles avaient prêtée. "Il est vrai, dit Mgr de Tloa, que Mgr l'archevêque s'est rendu responsable pour la susdite somme, mais je sais que Sa Grandeur ne pourrait vous la payer et fournir en même temps aux Sœurs de la Charité, les moyens de subsister avec leurs orphelines." Le Chapitre ne crut pas devoir se rendre alors aux désirs de Mgr de Tloa. Sa Grandeur approuva les raisons qui motivaient ce refus. Le douze novembre 1861, Mgr de Tloa réitéra sa demande à la révérende Mère Ste-Monique. La communauté consentit, cette fois, à abandonner cinq cents louis, à condition que le reste de la somme (cinq cents louis) lui serait remis sous un court délai. Le quinze du même mois, Mgr le coadjuteur écrivait à la révérende Mère pour la remercier, elle et toute la communauté, au nom de Mgr l'archevêque et l'informer en même temps qu'il accepte la condition de remettre les cinq cents louis, savoir : deux

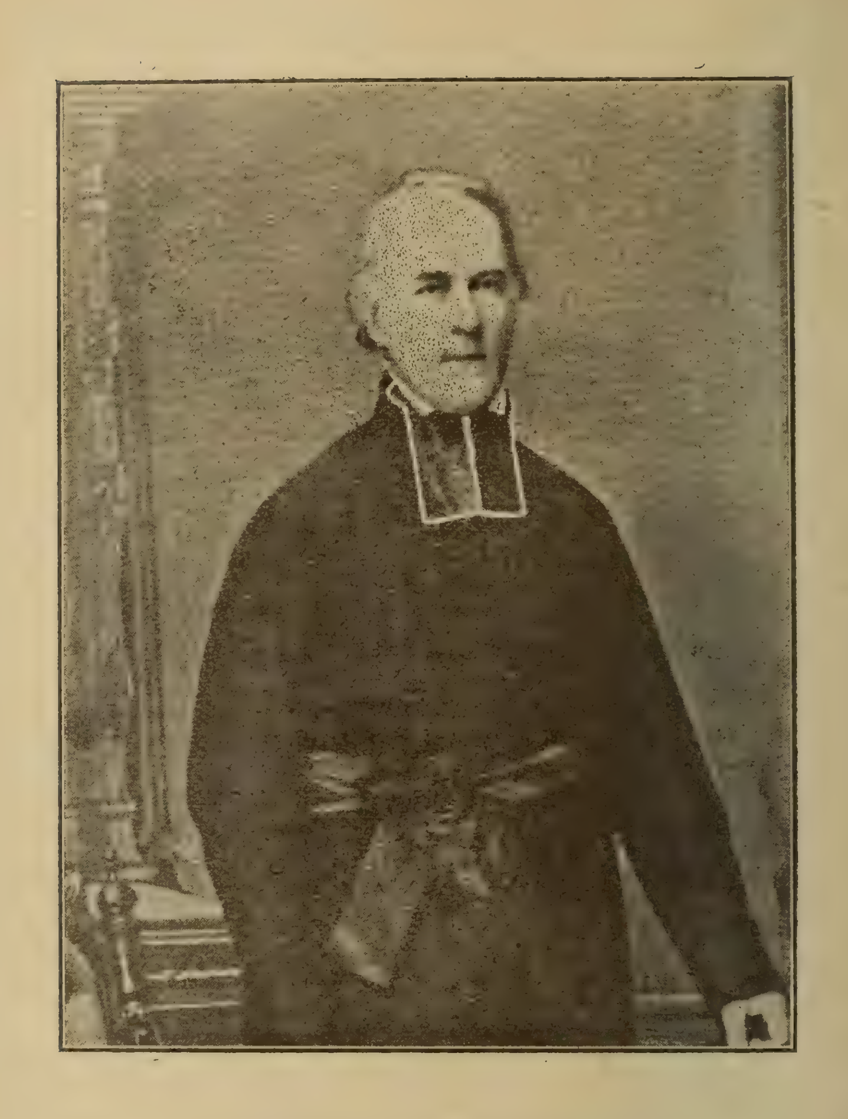
cent cinquante au 1er juillet 1862 ; il ne fixa pas de terme pour le reste.

Nous devons à un échange de paroles entre deux intéressés d'avoir connu le fait ci-dessus et c'est ce qui nous a engagé à demander les extraits capitulaires. Comment les Sœurs de la Charité ont-elles pu ignorer cela jusqu'à ce jour ?.... Monseigneur a demandé le prêt gratuit quand il ne s'agissait pas d'elles ; lorsqu'il sollicite le don, disant que c'est pour les Sœurs de la Charité, c'est à leur insu ; elles n'ont jamais connu cette démarche. Les annales l'auraient relaté, comme elles ont fait pour les autres dons.

Les Sœurs savent si bien mettre à profit les aumônes qu'elles reçoivent, ainsi que les ressources qu'elles retirent de leur travail et de leurs industries, qu'au printemps de 1850, lorsqu'il s'agit de commencer leurs grandes constructions, elles ont en caisse une somme de quatre cents piastres qu'elles ajoutent à celles que leur digne chapelain, l'abbé Proulx, a déjà recueillies pour cette œuvre importante.

Mais il est temps de faire connaître ce prêtre distingué qui fut, de concert avec le fondateur, Mgr Turgeon, l'âme de leur communauté, leur conseiller, leur soutien, durant les deux premières années de leur établissement à Québec, et demeura jusqu'à la fin de sa vie leur ami dévoué.

* * *



L'ABBÉ LOUIS PROULX

1er chapelain des Sœurs de la Charité de Québec.

CHAPITRE III.

Le premier chapelain : l'abbé Proulx.—Son affection pour la communauté.—Les grandes constructions.—Bénédiction de la première pierre.—Contrat des Sœurs avec saint Joseph.

***

On ne peut douter qu'un des plus grands sacrifices qu'eurent à faire la Sœur Mallet et ses compagnes en quittant Montréal pour la fondation de Québec, ce fut de se voir privées de la direction spirituelle des Sulpiciens. Les Sœurs Grises regardent avec raison le vénérable Louis Normant du Faradon, (1) de la compagnie de St-Sulpice, comme leur véritable fondateur avec la vénérable d'Youville ; et chaque année, elles célèbrent sa fête avec reconnaissance. La Sœur Mallet l'appelle, quelque part, dans une de ses lettres, "notre saint Père Normant." Il fut leur protecteur et leur père, durant la période si pénible de leur fondation et de l'établissement définitif de l'Hôpital Général ; après lui, elles sont toujours demeurées sous la direction bienfaisante des Messieurs de St-Sulpice. Quels saints prêtres, quels hommes de Dieu, les Montgolfier, les Roux, les Sattin, les

(1) Un Breton du diocèse de Nantes. Il vint au Canada en 172 et mourut à Montréal, l'année de la conquête.

Arraud. les Bonissant, etc., qui leur furent donnés successivement comme directeurs !

Dans ses lettres à la supérieure de Montréal, la Sœur Mallet ne manque jamais de se rappeler au souvenir " de tous nos bons saints Pères Sulpiciens." Elle mentionne quelquefois d'une manière spéciale, les noms des MM. Faillon, Larré, Bonissant et Villeneuve, pour qui elle avait une reconnaissance toute particulière.

Au défaut des Sulpiciens qu'elles savaient ne pouvoir trouver à Québec, les Sœurs de la Charité pensaient avoir les Jésuites pour directeurs. On le leur avait fait espérer ; mais elles furent déçues dans leur attente. Dès le jour de leur arrivée, la Mère Mallet écrit à la Mère Coutlée : " Dans la petite conversation que nous avons eue avec Monseigneur, je lui ai dit que le R. P. Martin nous avait appris que nous devions avoir le P. Larcher pour confesseur. Il m'a dit que non, qu'il avait vu le P. Martin, et que la chose n'était pas possible. Il nous a annoncé que ce serait Mr Proulx, nous donnant à entendre qu'il était très capable ; les religieuses de la Congrégation nous en disent autant. J'espère que le bon Dieu nous dédommagera de cette perte, en donnant à ce nouveau Père tout ce qu'il lui faut pour nous conduire."—" Quant à la petite croix que le bon Dieu a voulu vous ménager, touchant le choix de votre confesseur, répond la Mère Coutlée, je vous conseille bien de vous soumettre humblement. C'est

le meilleur moyen que vous ayez à prendre. Peut-être que votre soumission vous méritera la grâce tant désirée d'être sous la direction des bons Pères Jésuites."

Cette grâce ne leur fut accordée que plus tard. Pour le moment, l'archevêque de Québec leur donna pour chapelain et confesseur l'abbé Louis Proulx, l'un des prêtres de sa maison. La Mère Mallet ne tarda pas à reconnaître la haute valeur et le mérite de ce pieux ecclésiastique :

"Notre Père Proulx est bien bon, écrit-elle ; je vous assure qu'il est très capable de nous conduire." Plus elle le connaît, plus elle apprécie sa bonté et sa générosité : "Si vous saviez, dit-elle, comme il est bon ; il est dévoué corps et âme pour nous : il est si bon qu'il peut pleurer lorsqu'il voit que nous manquons de quelque chose...... Nous ne pourrons jamais assez reconnaître tout ce qu'il fait pour nous...."

L'abbé Proulx méritait bien ce gracieux témoignage ; c'était une âme d'élite, un grand cœur qui ne tenait à la vie que pour faire du bien à ses semblables. Mais c'était aussi une belle intelligence, un des esprits les mieux cultivés de son temps. Poète à ses heures, il avait aussi des goûts d'artiste ; il aimait passionnément le dessin et la musique, et fit goûter ces arts d'agrément à la communauté dont il avait la direction.

Il avait plusieurs des dons qui font l'orateur, un extérieur aimable et imposant, une parole faci-

le et onctueuse, une grande puissance de conviction, sans compter la variété et l'étendue de ses connaissances théologiques (1) qui lui furent si utiles pour instruire et former ses religieuses. La Mère Mallet ne craignait pas de le comparer aux Jésuites : "Je vais vous parler, dit-elle, de nos bons Pères Jésuites : ils font des merveilles dans la ville par leurs sermons. Il n'y a que notre bon Père qui ne leur cède en rien." Et pourtant, ce n'étaient pas des prédicateurs ordinaires, les Beaudry, les Falleur, les Saché de cette époque !

Bon orateur, Mr Proulx était aussi une des meilleures plumes de son temps ; on a de lui plusieurs articles de journaux, qui dénotent un véritable talent d'écrivain. On a surtout sa brochure "L'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec," qu'il écrivit pour attirer à l'institution dont il était chargé, les sympathies du public. C'est une œuvre qui ne manque pas de valeur littéraire

Mr Proulx avait fait ses études au Séminaire de Nicolet. C'est là qu'il s'était lié avec Mr Cazeau d'une vive amitié qui ne s'éteignit jamais, même sous le voile de certains nuages passagers, parce qu'elle reposait sur une estime réciproque et sincère. De l'excellente paroisse de St-Antoine qu'il desservait à la perfection, Mr Cazeau fit venir son ami à l'archevêché. Au bout de trois ans, on le nomma à la cure de Québec, mais le digne prêtre

(1) Il fut, à plusieurs reprises, théologien dans nos conciles provinciaux.

ne tarda pas à regretter la tranquillité et la douceur de son ancienne vie de curé de campagne ; et lorsqu'on lui proposa la cure de Ste-Marie de Beauce, alors pourtant peu séduisante, il s'empressa de l'accepter. La sensibilité était le seul côté faible de cet homme distingué. La Mère Coutlée qui le vit, un jour, à Montréal, et eut occasion d'apprécier ses qualités, écrivait à la Mère Mallet : "Mes plus profonds respects à votre mille fois bon Père qui est si aimable, que nous n'avons pas d'expressions assez fortes pour vous rendre combien nous l'avons trouvé charmant et combien aussi il vous aime ; car il ne voit que par ses filles."

Mr Proulx était encore à l'archevêché lorsque, dans l'été de 1849, Mgr Turgeon qui de fait administrait déjà le diocèse, lui confia la direction de sa chère communauté à laquelle il portait un si vif intérêt. Le saint prêtre accepta ce ministère par devoir, puis, il s'y attacha avec la jóie que ressent un homme de cœur, lorsqu'il constate qu'il rend service à des âmes pieuses et reconnaissantes. On peut juger de l'estime et de l'affection qu'il avait vouée à ses Sœurs, par la lettre touchante qu'il leur adresse, le huit octobre, 1851, peu de jours après son départ de Québec pour Ste-Marie. Il écrit à la Mère Mallet :

"Ma bonne Sœur,

Je ne puis plus converser avec vous, parler de ce qui intéresse votre Institut, de vos œuvres de charité, que par écrit. Je ne m'ennuie pas de ma

cure de Québec, mais je m'ennuie de mes Sœurs de la Charité. Je me représente leurs peines, les contretemps que Dieu leur envoie, et je m'afflige. Je me rappelle encore tant d'âmes sensibles qui prenaient intérêt à mon sort, vos bonnes novices, vos petites orphelines, tant de personnes de la ville que mon départ a affligées ; et ce souvenir me rend sombres et mélancoliques les montagnes de la Beauce ; il me semble que je suis sur une terre étrangère et au-delà du monde. O mes Sœurs, combien je désire que le bon Dieu vous bénisse et rende votre vie fructueuse pour le ciel ! Je le désire si fort qu'il me semble que je n'ai pas assez travaillé pour vous, et que j'aurais dû faire plus pour seconder votre zèle pour le soulagement de l'humanité. Cependant, en y pensant devant Dieu, je me persuade que mes forces ne pouvaient aller plus loin, et que Dieu a agréé mes efforts....

"Ne manquez pas de courage, pauvre supérieure, ni vous, active Sœur Ste-Croix, ni vous, trop sensible Sœur St-Joseph, ni vous, pauvre souffrante Sœur Thériault et bonne Sœur Ste-Marie. (1) Comme on ne va pas au ciel par une voie semée de roses, et porté sur l'aile de cet être chimérique qu'on appelle plaisirs, marchez avec constance dans la route que Dieu vous a tracée ; la consolation est au-delà des limites de cette vie.

"Je vous remercie de vos sentiments à mon

(1) La novice Dunn, venue de Montréal, avait pris le nom de Ste Marie. La Sœur Clément était déjà retournée à Montréal.

égard. En vous quittant, je voulais être fort, afin de ne pas vous affliger ; mais je souffrais intérieurement une émotion de peine que je ne pourrais décrire. Rendons tout cela méritoire pour le ciel. et que le Divin Cœur de Jésus soit le dépositaire de ces grandes amertumes, pour les changer en joies au jour des rétributions ....”

Il ne serait pas facile de dire tout le bien que Mr Proulx fit, comme chapelain, à la communauté naissante des Sœurs de la Charité de Québec. Nul n'était plus en état que lui, de former leurs novices à la vie religieuse. Nul ne pouvait, mieux que lui, soutenir la Sœur Mallet et ses compagnes dans leur généreuse entreprise, les fortifier dans leur sainte vocation, les encourager au milieu des ennuis et des difficultés sans nombre qui se pressaient sous leurs pas, et les aider dans l'accomplissement de leurs œuvres. Il se dévoua avec un zèle et une générosité sans bornes à la mission qui lui avait été confiée. Visites fréquentes à l'Hospice, conférences sur la perfection religieuse, conseils pratiques pour la conduite des affaires, il ne négligea rien de ce qui pouvait promouvoir les intérêts religieux et temporels de la communauté. Que de services ne rendit-il pas aux religieuses, pour la bonne administration de l'orphelinat et pour la direction de leurs classes ! Il savait se faire tout à tous, pour le bien de sa chère communauté ; on le vit même s'astreindre à donner des leçons de chant aux Sœurs et aux orphelines, afin d'assurer le succès de

leurs petites solennités, ou bien encore composer lui-même les discours ou les poésies qui devaient être récités par les élèves aux examens.

Aimé et vénéré partout dans Québec, il mettait à profit sa popularité, pour établir un courant de sympathies vers la communauté dont il avait la direction. De là, cette affluence de secours et d'aumônes qui arrivaient chaque jour aux bonnes Sœurs, pour le soutien de leurs œuvres. " Je n'oublierai jamais, disait il un jour, aux citoyens de Québec, l'empressement généreux avec lequel vous avez secondé mes efforts, pour l'établissement d'un hospice de charité dans la ville." Mr Proulx ne s'adressait jamais en vain aux Dames de la Société Charitable ou aux principaux citoyens de la ville : il n'avait qu'à parler, pour les intéresser en faveur de la communauté.

Autant il se réjouissait du bien opéré dans la ville de Québec par les Sœurs de la Charité, autant il s'apitoyait sur leur petit nombre et sur le bien que, par là même, elles ne pouvaient pas faire. Il les voyait surchargées de besogne, accablées par le travail ou la maladie, et il aurait voulu que la maison-mère leur envoyât des secours. Mr Cazeau, allant à Montréal, au printemps de 1850, il le conjure d'obtenir pour sa communauté une ou deux religieuses de plus. Il ne se contente pas de cette recommandation verbale ; après le départ de son ami, il lui écrit à Montréal pour lui rappeler sa demande :

"N'oublie pas, dit-il, qu'il nous faudrait au moins une religieuse de plus et, autant que possible, une maîtresse de novices. La Sœur Mallet a plus d'ouvrage qu'elle n'en peut faire ; la Sœur Ste-Croix ne résistera pas longtemps à ce commerce ; la Sœur Thériault perd sa santé ; la Sœur St-Joseph est faible ; la Sœur Clément ne peut qu'édifier par sa résignation ; Ste-Marie est aux classes et ne peut faire que cela. Si on avait une maîtresse des novices, la supérieure pourrait aider partout, et diriger sa barque avec plus d'ensemble et de sûreté".

Voilà l'intérêt que portait aux Sœurs de la Charité de Québec le digne chapelain que la Providence leur avait envoyé.

Mr. Cazeau, transmettant à la Mère Coutlée la lettre de Mr Proulx, ajoutait quelques lignes bien pressantes : "Allons, ma bonne Mère, voyez l'affliction de vos chères enfants de Québec ; laissez toucher votre cœur d'ordinaire si charitable, et faites en sorte que nous emmenions, samedi, avec nous, une de vos excellentes compagnes. J'irai probablement vous voir samedi matin, pour vérifier si la miséricorde a eu le dessus et a triomphé de vos répugnances".

Malgré toute sa bonne volonté, la supérieure de Montréal ne peut accéder à des instances pourtant si engageantes. Mr Proulx en est affligé, mais sa résolution n'en est que plus forte de se dévouer, corps et âme, à sa chère communauté.

On est à la veille de commencer les grandes constructions que Mgr Turgeon a résolu d'entreprendre, pour le développement des œuvres de l'hospice. A la demande du Prélat, il se charge de conduire lui-même les travaux, de concert avec la Sœur Ste-Croix.

Les plans ont été dressés dans le cours de l'hiver, par l'architecte Charles Baillargé. L'immense bâtiment qui va s'élever, aura trois cents pieds de longueur, en y comprenant la maison actuelle qui en fera partie. Il aura six étages complets sur la rue St-Olivier et le mur de front, près de quatre-vingt pieds de hauteur ; et la partie centrale, faisant saillie de dix pieds sur le reste de l'édifice, sera surmontée d'un dôme superbe et imposant. En arrière, trois ailes s'avancent sur la rue Richelieu : l'aile centrale est la chapelle, du gothique le plus pur, avec une flèche svelte et élancée, et une voûte de soixante-deux pieds, c'est-à-dire, sept pieds plus élevée que celle de Notre-Dame de Québec.

Les plans sont hardis, les proportions gigantesques ; tout le monde est surpris de l'audace de l'entreprise ; personne cependant ne doute du succès, tant est grande la confiance en la divine Providence.

On suppute les ressources que l'on a à sa disposition. Les Dames de la Société Charitable ont reçu de la Législature la subvention ordinaire de quatre cents piastres ; leur dernier bazar a produit

la somme de six cent quarante piastres, les Sœurs ont elles-mêmes quatre cents piastres d'épargnes ; leur vénéré chapelain apporte aussi le tribut de sa générosité : et l'on a pour commencer les travaux, la somme de seize cents piastres.

Mais avant de se mettre à l'œuvre, il importe de s'assurer pour toujours la propriété de la maison que l'on n'occupe encore que par faveur. A la demande pressante de Mgr Turgeon, les Dames de la Société Charitable consentent à abandonner cette maison et le terrain aux Sœurs de la Charité, à condition qu'elles s'engagent pour toujours à continuer les œuvres de l'Association. L'acte de cession est du vingt-neuf avril, 1850.

Les travaux de construction commencent le premier juin, et se poursuivront sans relâche. Cinquante travailleurs sont à l'œuvre tantôt sous la surveillance de l'intrépide Sœur Ste-Croix, tantôt sous celle de Mr Proulx. Mais le creusage des fondations n'est pas encore terminé ni les fondations sorties de terre, que déjà toute la somme que l'on avait à dépenser a disparu. Alors, le pieux évêque Turgeon, avec une générosité vraiment héroïque, abandonne à ses chères Sœurs de la Charité tout ce qui lui reste de patrimoine, deux mille quatre cents piastres, et les travaux se continuent. Le Séminaire et les Ursulines, imitant la conduite de l'évêque, souscrivent aussi très généreusement pour la construction de l'édifice ; et lorsque, dans l'automne, la rigueur du froid oblige de ces-

ser les travaux, l'on a dépensé quatre mille six cents piastres, et tout le premier étage de l'édifice est terminé .

Cependant le vénérable archevêque Signay est mort, et son coadjuteur a pris possession du siège archiépiscopal, le huit octobre. Mr Proulx est devenu lui-même curé de Québec, à la place de Mr Baillargeon, envoyé à Rome par les évêques canadiens, comme leur agent auprès du Saint-Siège. Mais il n'a accepté ce bénéfice ecclésiastique qu'à condition de ne pas abandonner ses Sœurs de la Charité. Un prêtre de l'archevêché, Mr Langevin ou Mr Harkin, ira leur dire la messe ; mais c'est Mr Proulx qui continuera à être leur confesseur ; et c'est lui également qui, malgré ses nombreuses occupations, dirigera avec la Sœur Ste-Croix, les travaux de l'édifice commencé.

En attendant, il faut intéresser la charité des fidèles en faveur de l'Hospice. Le bon Curé écrit des articles dans les journaux, il prêche dans les églises de la ville, afin de préparer les esprits à une quête générale. " Ses exhortations, disent les Annales, sont si fortes et si pathétiques que tout le monde est touché." La quête faite par les Dames de la Société Charitable dans les différents quartiers de la ville, produit la somme de deux mille cinq cent vingt piastres. Le montant des souscriptions des différentes communautés et de quelques riches particuliers est de deux mille cinq cent quatre-vingt piastres ; on a donc cinq mille cent pias-

tres pour continuer les travaux, au printemps de 1851.

Ils se poursuivent activement jusqu'au mois de juillet. L'édifice est rendu au troisième étage, et la bénédiction de la première pierre n'a pas encore été faite Cette première pierre, en effet, doit être placée dans le portail de l'église, à droite, en entrant : or, l'église correspond précisément, à cause de la déclivité du terrain, au troisième étage de l'édifice. Mgr Turgeon a remis au mois d'août, lors de la célébration du premier concile provincial, la bénédiction de la première pierre de l'Hospice. A la demande de Mr Proulx, cette solennité se fait cependant un peu plus tôt, le vingt juillet, jour de la fête de la vénérable Mère d'Youville.

C'était un dimanche et la cérémonie eut lieu après les vêpres. L'évêque, accompagné d'un nombreux clergé, partit de chez les Frères de la Doctrine Chrétienne, et descendit chez les Sœurs par la petite rue d'Youville. Une foule immense se pressait sur la place de l'église et dans les environs. Après la bénédiction de la première pierre, le Prélat invite les assistants à venir frapper sur cette pierre et à déposer une offrande, pour la continuation des travaux entrepris. Il pleuvait. Malgré cela, personne ne se découragea et tout le monde se rendit à l'appel du vénéré pasteur : la collecte se monta à deux cent quatre-vingts piastres. " Mr Proulx, disent les Annales, prit part

à la cérémonie avec un zèle inexprimable. Il resta sur la place, jusqu'à sept heures du soir, malgré la pluie qui tombait par torrents, pour inviter tout le monde à contribuer à la collecte ". C'était le dernier service important qu'il rendait à sa chère communauté. Quelques semaines plus tard, il disait adieu à la bonne ville de Québec et à son Hospice, pour aller, comme nous l'avons vu, à Ste Marie de Beauce.

Une autre collecte se fit dans la cathédrale, durant les cérémonies du premier concile, et produisit la somme de trois cent dix piastres.

Les travaux de construction se continuèrent aussi tard que possible dans l'automne, sous la surveillance de la Sœur Ste-Croix. Celle-ci ayant écrit à Mr Proulx pour lui dire combien elle regrettait son départ, le bon curé lui répondit, le vingt-neuf novembre :

" Pauvre bonne Sœur Ste-Croix,

Je vous remercie de votre bon souvenir, et je puis vous assurer que je me suis souvent dit à moi-même : La pauvre Sœur Ste-Croix, qu'elle doit en avoir du tourment ! Je vous voyais aux prises avec ces gens sans délicatesse, toujours prêts à murmurer et à perdre leur temps. Je vous voyais sur le chantier, calculant la dépense et balançant les recettes. Hélas ! j'aurais volontiers partagé vos travaux pour toujours, si Dieu avait dit comme

moi. Mais les choses sont conduites par la Providence....

"Tâchez, enfant de la Charité, d'avoir un cœur de fer pour supporter la peine et une âme d'ange pour communiquer la consolation aux affligés. Votre bonne Sœur Clément va aller prier pour vous dans le ciel ; elle vous criera : Courage, chère Sœur, le ciel est si beau qu'on ne peut l'acheter trop cher.

"Je voudrais avoir fait cent fois plus de bien à mes Sœurs de la Charité et il me semblerait encore n'en avoir pas fait assez. Mais qu'ai-je fait ? Un peu de maçonne ; et vous, vous faites les œuvres divines de la charité, qui inscriront votre nom parmi les habitants du ciel...."

* * *

On était rendu, pour les travaux, à la hauteur de la vieille maison. Quelques ecclésiastiques "assez hauts en dignité, disent les Annales, et ayant beaucoup d'influence sur l'esprit de Monseigneur," alarmés des dépenses qu'il fallait faire pour compléter l'édifice, jugeant d'ailleurs, mais à tort, que ce qui était fait était suffisant pour la communauté, conseillaient fortement de s'arrêter là et de poser la couverture sur le troisième étage. La Mère Mallet et ses compagnes, pleines de confiance en la divine Providence, ainsi que leur vénérable fondateur Mgr Turgeon, restèrent inflexibles, et décidèrent que les constructions seraient

poursuivies, coûte que coûte, jusqu'à leur entier achèvement. "C'est la demeure du pauvre que nous bâtissons là", avait coutume de dire Mr Proulx, lorsqu'il dirigeait les travaux ; les religieuses se rappelaient cette parole et la prirent pour devise. Les trois étages construits étaient peut-être suffisants pour les besoins de la communauté ; ils ne l'étaient pas pour le développement qu'il fallait donner aux œuvres de l'orphelinat, des classes et du service des pauvres.

Dans le cours de l'hiver, le deuxième grand bazar de la Société des Dames Charitables produit la jolie somme de quinze cent deux piastres. Un autre petit bazar chez les élèves des Dames Ursulines, rapporte cent soixante piastres. On compte sur les aumônes du jubilé qui, d'après le mandement de Mgr Turgeon, sont destinées à l'Hospice et produiront sans doute une somme considérable. Au printemps de 1852, les travaux de construction sont repris avec vigueur, sous la surveillance du nouveau curé de Québec, Mr Auclair, et se continuent sans interruption tout l'été. Dans l'automne, l'édifice est prêt à recevoir sa couverture et son dôme.

Le dôme est l'objet de critiques plus ou moins malveillantes : beaucoup de personnes pensent que c'est un hors d'œuvre sur une maison de charité ; et ces critiques font hésiter Mgr Turgeon et les Sœurs à en entreprendre la construction. Mais l'architecte insiste de son côté pour que son plan

soit exécuté d'une manière complète, et il réussit à engager un bon nombre de citoyens à le faire construire à leurs frais. Un seul d'entre eux donne pour une valeur de quatre cents piastres de bois de charpente.

On a fait une commande de fer-blanc en Europe, pour la valeur de douze cents piastres. Le vaisseau qui l'apporte fait naufrage, et toute la cargaison est perdue. La Providence vient immédiatement au secours des bonnes Sœurs : une Dame Vaillancourt leur lègue en mourant une somme de deux mille piastres, plus que suffisante pour acheter tout le fer-blanc dont elles ont besoin. Puis, avec la permission de leur vénéré fondateur, les religieuses font un dernier appel à la charité publique afin de terminer complètement l'extérieur de leur maison. On organise une quête à domicile. Le curé de Québec, Mr Auclair, avec MM. Jacques Crémazie et Abraham Hamel font cette quête à la Haute et Basse-Ville, et recueillent la somme de dix huit cent vingt-neuf piastres. Les Dames de la Société Charitable, accompagnées de Sœurs de la Charité elles-mêmes, parcourent les faubourgs St-Jean, St-Roch, St-Sauveur, Ste-Angèle et la Canardière, et apportent à leur tour quinze cent cinquante et une piastres. Avec ces ressources inespérées, tous les travaux extérieurs se terminent dans le cours de l'année 1853. L'immense édifice revêtu de fer-blanc resplendit au loin : son dôme s'élève dans les airs avec sa masse imposan-

te ; la flèche de la chapelle s'élance vers le ciel comme une prière pour les bienfaiteurs de l'Hospice.

Mais rien n'est fini à l'intérieur. Dans le cours de l'automne, les Dames de la Société Charitable font leur troisième grand bazar qui produit l'énorme somme de deux mille deux cent quarante-deux piastres. Le montant de ce bazar ne fut jamais surpassé. Il était loin cependant de suffire pour terminer l'intérieur de cet immense édifice, et les Sœurs qui avaient hâte de l'habiter et d'y transporter leurs pauvres et leurs orphelins, se demandaient comment elles allaient se procurer les moyens de compléter tous ces travaux.

"Tout en nous appuyant sur la divine Providence, disent les Annales, nous avions des inquiétudes et Mgr l'archevêque les partageait avec nous.

"Un jour, ce pieux fondateur arrive tout joyeux et nous annonce qu'il a trouvé le moyen d'avoir de l'argent : "J'ai appris une bonne recette, dit-il, et je la tiens du Père Schneider. Vous n'avez qu'à passer un contrat avec saint Joseph, dans lequel vous vous engagerez à faire autant d'actes de vertu en son honneur, que vous lui demanderez de louis ; j'ai la certitude que saint Joseph nous aidera." La recette nous parut avantageuse et tout de suite, notre Mère fit rédiger le contrat que les Sœurs signèrent toutes, en présence du Très Saint-Sacrement, au pied de la statue de St Joseph que nous avions placée sur une crédence

ornée de notre mieux. Voici une copie exacte de l'original :

"Tout pour la plus grande gloire de Dieu.

"Pleines de confiance en la bonté et protection de notre bon Père Saint Joseph, nous soussignées, Sœurs de la Charité, contractons envers ce bon Père pour la somme de 1000 louis, payables par autant d'actes de vertu, que nous nous efforcerons de faire avec toute la perfection possible pour la plus grande gloire de Dieu.

"Si la somme de 1000 louis nous arrive après avoir fait nos mille actes de vertu, nous nous engageons à faire brûler un cierge à perpétuité en son honneur, devant le Saint Sacrement, en reconnaissance de ce bienfait.

"Tels sont, bon Père, les engagements que nous contractons avec vous. Veuillez donc nous faire ressentir les effets de votre bienfaisante charité. Si nous vous demandons des louis, ce n'est pas pour alléger le fardeau de la sainte pauvreté que nous avons embrassée volontairement ; vous le savez, c'est pour le soulagement des membres souffrants de notre aimable Sauveur. Oh ! vous l'avez trop aimé sur la terre, ce bon Jésus que vous avez porté tant de fois dans vos bras, pour lui refuser maintenant quelques pièces de monnaie qui ne seront employées qu'à le soulager dans ses membres souffrants.

"Fait à l'Hospice des Sœurs de la Charité de Québec, en présence de la révérende Mère Mallet,

supérieure, le six décembre, 1853. Sœur Mallet, supérieure ; Sœur Ste Croix, Sœur St Joseph, Sœur Ste Marie, Sœur Marie de Bon-Secours, Sœur St Pierre, Sœur Youville, Sœur Mahon, Sœur Marie de la Nativité, Sœur Bennett, Sœur St Louis, Sœur Blouin, novice, Sœur Lamothe, Sœur Richardson, Sœur Patry, Sœur Rodriguez, Sœur Brunet, Sœur Lefevre ; Sœur St-Vincent de Paul, postulante, Sœur Lemieux, Sœur Gingras, Sœur Baillargeon, Sœur Gauvin ".

Il n'y a qu'une foi vive et profonde qui puisse faire concevoir de pareilles audaces. En lisant ce document, on croirait parcourir je ne sais quel parchemin oublié du moyen-âge.

Cette scène si touchante et si merveilleuse eut lieu dans la petite chapelle que nous avons décrite au chapitre précédent, dans la vieille maison qui fut le berceau de l'institut des Sœurs de la Charité de Québec. Avant de voir les suites de ce contrat fameux et de raconter les grandes épreuves qui vont, coup sur coup, assaillir notre communauté naissante, revenons à cette maison, pour voir ce qui s'y passe durant les quatre années employées à la construction du nouvel édifice.

* * *

CHAPITRE IV.

Translation des restes mortels de la Vénérable d'Youville.—Une lettre de Mr Faillon.—La Sœur Mallet et la Maison-Mère.—La Sœur Mallet et les Sulpiciens.—Le deuxième chapelain : Mr Roy. —Les Jésuites.—La première profession religieuse.—Mort d'une novice.—Correspondance de Mr Proulx.—Ferveur de la Communauté.



L'année qui vit éclore la petite communauté de Québec, fut aussi témoin de deux évènements importants qui exercèrent une grande influence sur ses destinées et font époque dans les Annales des Sœurs Grises : nous voulons parler du premier Chapitre Général de l'Institut, et de la translation des restes mortels de sa vénérable Fondatrice. Le premier de ces évènements suivit de près la fondation de la maison de Québec et modifia beaucoup ses rapports avec la Maison-Mère ; nous en parlerons dans un autre chapitre. Le second contribua à renouveler et à fortifier dans toute la Communauté l'esprit de la vénérable Fondatrice : il eut lieu dans le mois de décembre 1849.

Déjà, en 1847, centième anniversaire de la prise de possession de l'Hôpital-Général de Montréal par Mme d'Youville, on avait fait des recherches dans les caveaux de l'église de l'Hôpital, pour retrouver le corps de cette vénérable Fondatrice ; mais elles avaient été sans résultat. Mgr Bourget, lors du premier chapitre général, engagea for-

tement les Sœurs à renouveler leurs tentatives : elles eurent lieu cette fois, sous la direction de Mr Faillon qui se trouvait à cette époque au Canada, et de Mr Bonissant. Les recherches furent couronnées d'un plein succès. Le corps fut retrouvé le cinq décembre, déposé, le sept, dans une des salles de l'Hôpital, puis transféré solennellement, le vingt-trois décembre, dans l'église d'abord où fut chanté un service solennel, puis dans la grande salle de la Communauté. La Sœur Coutlée qui était alors supérieure de la Maison-Mère, raconte elle-même ces faits : sa lettre est inédite et mérite d'être citée. Elle écrit à la Sœur Mallet, le vendredi, vingt-huit décembre 1849 :

" On ordonna une neuvaine pour retrouver les précieux restes de notre chère Mère d'Youville, comme Monseigneur l'avait désiré pendant la tenue du Chapitre, et à la sollicitation du cher Mr Faillon qui a été, on peut le dire avec vérité, l'instrument dont Dieu s'est servi pour cette précieuse découverte. Vous dire toutes les peines et les fatigues qu'il s'est données pour nous dans cette occasion, est chose impossible. C'est l'homme le plus doux, le plus humble et le plus dévoué que nous ayons encore connu.

" Après nous avoir engagées avec la plus grande confiance à commencer les fouilles, tout en cherchant dans nos vieux papiers les anciennes traditions qui pouvaient nous guider, il avait la bonté de descendre lui-même dans la cave, en s'informant

du lieu et en prenant les renseignements que pouvaient lui donner les anciennes Sœurs. La Providence, toujours admirable dans ses effets, permit que justement dès la première tranchée que l'on fit, on tomba sur le corps de notre chère Mère. Mais pour plus grande sûreté, le bon Mr Faillon nous conseilla de recueillir précieusement ce cercueil sans le déranger et de le transporter dans une chambre, afin de creuser au-dessous et tout autour, surtout à ses pieds, pour voir si nous ne retrouverions pas son fils, Mr Youville (1) qui, selon la tradition, devait être enterré au-desous de l'ancienne lampe, comme le dit son acte mortuaire. En effet, on trouva à peu près la moitié de son corps et aussi les semelles de ses souliers ; il était placé à la manière des prêtres, c'est-à-dire, en sens inverse, ayant les pieds presque touchant à ceux de sa mère.

" Après avoir fouillé dans tout le carré vis-à-vis le regard de la salle des hommes....il nous fut bien facile de nous convaincre que le corps que nous avions transporté était certainement celui de notre chère Mère d' Youville. D'ailleurs, il était aisé de le reconnaître par son front, son menton, son nez, et par tout le contour de son visage qui avait encore beaucoup de ressemblance avec son portrait, et aussi par la position du corps qui n'était aucunement dérangé, ayant conservé toutes les

(1) Joseph-François d'Youville De-la-Découverte, curé de St-Ours décédé le dix avril, 1778.

marques d'une personne paralysée, par la manière toute courbée qu'elle avait encore.

"Mr Faillon, après avoir pris toutes les plus petites particularités qui pouvaient constater l'identité de ce corps, dressa un procès-verbal dont je vous enverrai la copie le plus tôt possible. Il fut ensuite le présenter à Mgr de Montréal, qui l'approuva de grand cœur et permit que l'on revêtit ce saint corps de notre saint habit et qu'on le plaçât dans un lieu convenable qui est justement l'armoire de la bibliothèque, d'où on peut le voir des deux côtés. Il était bien juste qu'elle revînt prendre possession de la même chambre et de la même salle d'exercices.

"Le bon Mr Faillon a donné lui-même le plan de la petite châsse, qui est fort jolie, se tenant presque toujours avec les menuisiers. C'est lui qui a fait la figure qui est tout à fait bien ressemblante. Elle a une expression qui annonce le bonheur si bien qu'on ne peut se défendre, en la voyant, d'un sentiment de confiance et de vénération qu'on ne peut exprimer. C'est ce que notre digne évêque me disait encore aujourd'hui, en pleurant de joie.

"Si j'avais plus de temps, je vous raconterais la translation qui a eu lieu précisément le jour de sa mort, c'est-à-dire, dimanche dernier...... Je vous dirai seulement que jamais nous n'avons vu de cérémonie plus touchante. Toute la maison est remplie du parfum qui s'exhale de son corps;

cela est bien propre à renouveler la ferveur, et même dans nos chères fondations qui doivent se ressentir du baume précieux qui s'étend jusqu'aux lieux les plus éloignés. mais particulièrement sur les membres chéris d'une même famille.

"Puissions-nous en retirer toutes ensemble les plus heureux effets. C'est ce que j'ai bien demandé pour nous toutes, le jour de la translation, en me prosternant à ses pieds ; je la priai de vouloir bien nous reconnaître pour ses filles, quoique bien indignes ; que si nous avions eu le malheur de perdre parmi nous son esprit, elle voulût bien nous le rendre, en lui promettant bien sincèrement de faire tous nos efforts pour le conserver bien précieusement, jusqu'à la fin de nos jours."

La Sœur Mallet aurait bien vivement désiré assister aux touchantes solennités de la translation des restes mortels de la vénérable d'Youville ; mais elle arrivait du Chapitre Général, et il lui était impossible de songer, à cette saison de l'année, à entreprendre un second voyage à Montréal. Elle dut donc se contenter d'y assister de cœur et d'esprit, avec ses compagnes :

" Pourrais-je vous exprimer," écrit-elle à la Mère Coutlée, "le bonheur et la joie que l'exhumation du saint corps de notre bienheureuse Mère d'Youville a répandus dans nos cœurs? Nous étions consolées autant qu'on peut l'être dans ce monde. Depuis plusieurs jours, nous avions appris par les journaux que notre bon Père avait la

bonté de nous envoyer, cette consolante nouvelle ....Nous vous demandons pour étrennes de présenter à cette Mère bien-aimée, nos cœurs si peu conformes au sien mais remplis du désir de l'imiter et de devenir ses vraies filles, par l'exacte observance des saintes Règles qu'elle nous a laissées".

Elle écrit en même temps à Mr Faillon pour lui exprimer, avec ses vœux de bonne année, sa vive reconnaissance pour la part importante qu'il a prise dans les recherches des restes vénérés de la vénérable d'Youville. Cet homme distingué lui répond aussiôt :

"Ma révérende Mère,

J'ai été agréablement surpris de recevoir vos vœux de bonne année pour moi, et ceux de la sainte communauté dont vous voulez bien en cela être l'interprète. Je vous en remercie de tout mon cœur et vous prie d'agréer, pour vous et toutes vos filles, ceux que j'ai formés moi-même pour votre maison, le premier janvier, pendant le saint sacrifice que j'ai eu l'honneur d'offrir pour votre Institut, dans l'église de la Maison-Mère.

" J'ai été d'autant plus charmé de recevoir votre lettre que, me proposant d'aller à Québec, après l'hiver, j'avais déjà témoigné à la révérende Mère Coutlée le désir d'avoir pour vous une lettre de sa part, lorsque j'entreprendrais ce voyage, afin de me procurer l'avantage de vous voir et de connaître votre sainte maison qui doit, à juste titre, nous

inspirer plus d'intérêt que tous les autres établissements de votre ville. Ainsi, je vous remercie doublement de votre lettre.

" Seulement vous me permettrez, ma révérende Mére, de ne pas prendre pour moi le titre de bienfaiteur de votre Institut, que vous voulez bien me donner, et de me contenter de celui de serviteur, car je n'ai contribué en rien par moi-même au si heureux évènement qui vous remplit toutes de joie. C'est Dieu qui, par sa seule bonté sur votre Institut, a conduit toutes choses quand il l'a voulu et comme il l'a voulu ; et j'avoue que si la chose eût dépendu de moi ou de nos bonnes Sœurs de l'Hôpital-Général, nous n'aurions jamais pu, quelques talents qu'elles aient, lui donner l'heureuse issue qu'elle a eue, et qui est visiblement l'ouvrage de la divine Providence.

" Permettez-moi donc, ma très révérende Mère, de vous offrir, ainsi qu'à toutes vos filles, les petits services qui pourraient dépendre de moi, si Dieu les avait pour agréables, ou du moins de vous assurer que telles sont les dispositions de celui qui est, en Jésus et Marie, de votre saint Institut, le très humble et très acquis serviteur,

Faillon, Ptre."

Le bon Mr Larré à qui elle avait écrit également, à l'occasion de la nouvelle année, lui répond aussi quelques jours plus tard :

" Je vous remercie bien sincèrement de tous les bons souhaits que vous me faites et soyez persua-

dée que je ne vous en fais pas de moins bons, ainsi qu'à toutes vos compagnes. Que l'esprit de Notre-Seigneur vous anime toutes et ainsi, vous marcherez toutes dans la voie du salut éternel.

" Pour vous encourager vous-même dans l'accomplissement des devoirs de votre charge, et surtout pour vous aider à supporter courageusement les peines qui y sont attachées, je vous envoie ci-inclus un petit extrait d'un ouvrage précieux. Vous le recevrez comme une faible marque du dévouement sincère de votre serviteur, en Jésus et Marie.

R. Larré, Ptre de S.S."

* * *

Mr Faillon avait besoin de descendre à Québec, au printemps, afin de consulter les archives du Séminaire et de l'archevêché, pour les grands travaux historiques qu'il avait entrepris ; et nous venons de voir qu'il avait annoncé son voyage à la Sœur Mallet. Celle-ci se faisait fête d'avance de le bien accueillir :

" Nous attendons avec hâte, écrit-elle à la Mère Coutlée, la visite de notre bon père Faillon. Je vous prie de lui faire mille remerciements pour la lettre gracieuse et affectueuse dans laquelle il nous montre tant de dévouement et de zèle pour l'accroîssement de notre établissement naissant. Je ne sais comment remercier Dieu de tant de bienfaits ; lorsque je repasse en ma mémoire toutes les grâces que nous avons reçues, surtout depuis l'ou-

verture du Chapitre jusqu'à présent, mes yeux se remplissent de larmes de reconnaissance."

Presque en même temps, le huit février 1850, la supérieure de Montréal lui écrit pour lui parler de nouveau de la vénérable d'Youville :

" Sœur Pinsonnault (1) est venue nous visiter, dit-elle, ou plutôt rendre ses hommages à notre chère Mère d'Youville. Je désire beaucoup que vous ayez le même bonheur qu'elle. En attendant, je tâche de vous remplacer auprès d'elle, et de lui demander tout ce qui vous est nécessaire, surtout de vous bien remplir de son esprit, vous et toutes vos filles. Je vous enverrai un reliquaire renfermant un os de ses mains, et aussi de petites prières que notre bon Père Faillon a eu la bonté de nous composer." Puis elle ajouta :" Donnez-moi donc des nouvelles de cette chère Sœur Clément. Le bon Dieu la laisse-t-il toujours sur la croix ? Tant mieux : c'est qu'il l'aime, et vous aime aussi beaucoup : c'est ainsi qu'il châtie ses amis. Comment sont toutes les autres ? J'aime à croire qu'elles sont toutes en bonne santé, et s'efforcent de remplir leurs devoirs comme de véritables filles de notre chère et bienheureuse Fondatrice. Je les baise toutes affectueusement et du plus profond de mon cœur ".

On le voit, les rapports entre la communauté de

(1) Elle était alors supérieure de la maison de Sain-tHyacinthe ; mais elle retourna définitivement à Montréal, lorsque cette maison se déclara indépendante de la Maison-Mère.

Montréal et celle de Québec ne pouvaient être plus affectueux. La dévotion à leur vénérable Fondatrice, dont on venait de retrouver les restes mortels, était comme un nouveau lien qui les unissait de plus en plus étroitement l'une à l'autre :

"Nous avons reçu avec un sensible plaisir, écrit la Mère Mallet, les saintes et précieuses reliques de notre bienheureuse Mère d'Youville, que vous avez eu la bonté de nous envoyer. Nous ne pouvons assez vous en remercier, ainsi que de votre gracieuse lettre dans laquelle nous reconnaissons votre cœur de mère. La vue de ces reliques si chères pour nous, nous remplit de consolation : nous ne pouvions en croire nos yeux.

"J'espère qne nous irons vénérer notre sainte Mère aussitôt que les navigations seront ouvertes. Celles qui auront le bonheur d'y aller seront les privilégiées....

"J'ai immédiatement envoyé vos lettres et vos reliques dans les communautés.... Les bonnes Mères Ursulines m'ont adressé un billet dans lequel elles m'expriment le plaisir que la précieuse relique de notre bienheureuse Mère leur a causé...."

Puis lorsque arrive le vingt et un août, premier anniversaire du départ de la maison-mère pour la fondation de Québec, quels serrements de cœur au souvenir des adieux et de la séparation !

"C'est aujourd'hui le jour anniversaire de notre douloureuse séparation. La plaie dont nos pauvres cœurs étaient si vivement blessés s'est rouver-

te, et nous ressentons plus sensiblement que jamais la peine de notre cruel éloignement : ce jour ne s'effacera jamais de notre mémoire.

"Je ne puis trouver d'expressions assez fortes pour vous dire ce que nos pauvres cœurs ressentent : ils ont été blessés si profondément, que la plaie ne peut plus prétendre à la guérison. Pour adoucir un peu notre peine, nous avons renouvelé notre sacrifice au bon Dieu, et nous lui avons demandé la force et de courage de le servir avec plus de générosité et de fidélité pendant l'année qui commence...."

Nous ne savons si Mr Faillon descendit à Québec dans l'été de 1850, comme il l'avait annoncé : ni les lettres de la Sœur Mallet ni les Annales de la communauté ne mentionnent ce voyage. Mais nous savons par ailleurs qu'il y vint, dans l'hiver de 1855. Il était accompagné d'un Sulpicien, aussi distingué par sa naissance que par ses vertus, Mr Barbarin, homme savant et excellent musicien, qui avait une très belle voix ; il donna des leçons de chant aux Sœurs. La supérieure de Montréal écrivait à la Sœur Mallet, le vingt-neuf avril :

"Mr Faillon est arrivé tout enthousiasmé des gens de Québec. Il dit qu'il a été reçu avec tous les égards non-seulement de la politesse la plus délicate, mais encore de l'affection la plus cordiale. Je suis contente qu'il ait été souvent vous visiter et même vous exhorter ; et le bon Mr Barbarin doit, lui aussi, vous avoir réjouies bien souvent.

Je suis contente que Mr Faillon soit aussi satisfait de vos bons citoyens."

Une lettre de la Mère Mallet nous apprend que Mr Bonissant (1) arrêta à Québec, dans l'été de 1850, en remontant d'un voyage de santé qu'il avait fait dans le bas du fleuve, et visita sa petite communauté :

"Notre bon Père Proulx nous a dit la messe de communauté, où nous avons fait la sainte communion, et notre Père Bonissant a dit la messe d'action de grâces....

"Il nous a marqué beaucoup d'affection....De notre côté, nous avons fait tout notre possible pour le bien recevoir. Il a paru content, disant qu'il se croyait avec les Sœurs de Montréal...."

La maison-mère de Montréal, à l'occasion de la translation des restes de Mme d'Youville, avait recommandé certains exercices de piété pour honorer Dieu, au jour anniversaire de sa mort, le vingt-trois décembre :

"Nous avons fait la petite neuvaine et la petite retraite autant que nous avons pu, écrit la Sœur Mallet : la communion a été générale....J'ai confiance que notre bienheureuse Mère d'Youville a exaucé les prières que nous lui avons adressées, en union avec nos chères Sœurs de Montréal."

Mgr Turgeon, lui aussi, eut occasion, cette même année 1850, de témoigner son respect à la vénérable Fondatrice des Sœurs Grises et à son Institut.

(1) Encore un Breton de Nantes, venu au Canada en 1847.

Au mois de mai, les évêques de la Province ecclésiastique de Québec se réunirent à Montréal, pour s'entendre sur les conseils à donner à leurs ouailles dans les circonstances graves où se trouvait alors l'Église. L'ouverture des séances se fit " au sanctuaire béni de Notre-Dame de Bon-Secours " et dans leur lettre pastorale collective du onze mai, les évêques prescrivirent un Te Deum d'action de grâces pour la rentrée de Gaëte à Rome, de Notre Saint Père le Pape Pie IX. L'évêque de Sidyme profita de son voyage à Montréal pour aller visiter la maison-mère de ses chères Sœurs de la Charité, et vénérer les restes bénis de leur vénérable Fondatrice ; et il célébra la messe dans leur église, le jour de l'Invention de la Ste Croix, fête principale de son Institut.

Au printemps de l'année suivante (1851), ce fut au tour de Mgr Bourget de descendre à Québec ; les évêques se réunirent de nouveau, cette fois, pour préparer la matière du premier concile provincial, qui devait se tenir dans le cours de l'été, sous la présidence de Mgr Turgeon, devenu archevêque de Québec. L'évêque de Montréal ne put alors visiter les Sœurs de la Charité, mais il le fit lorsqu'il redescendit à Québec pour le concile :

" Nous avons eu la douce satisfaction d'avoir la messe de Mgr de Montréal, écrit la sœur Mallet, le dix-huit août ; il est toujours saint ! Notre joie était si grande de le voir, que nous avons fait les *Madeleines* devant lui. Il nous a dit que nos

Sœurs de Montréal avaient une terrible peur de notre sainte Mère commune : " Oh ! dit-il, aussitôt qu'elles font des fredaines, elles aperçoivent la châsse (1) qui les fait trembler ! " Je pense bien, en effet, ma chère Mère, que ce précieux dépôt doit être un puissant rempart contre la faiblesse humaine, pour nos chères Sœurs."

L'évêque de Montréal retourna chez les Sœurs de la Charité avant de quitter Québec, et leur fit même une espèce de visite pastorale : " Mgr de Montréal est venu nous rendre visite après le concile, écrit de nouveau la Sœur Mallet, le premier septembre; il a vu toutes les Sœurs en particulier, excepté les novices. Il ne nous a rien donné par écrit, mais nous a seulement fait une petite exhortation sur nos devoirs...."

Les Sœurs de la Charité eurent de nouveau, dans le cours de l'été, la visite de Mr Bonissant :

" Notre bon Père Bonissant est venu nous dire la sainte messe, deux fois. Il nous a fait de plus plusieurs visites ; et samedi, il est arrivé avant midi pour dîner. Il ne nous a laissées qu'à cinq heures et demie. Jugez, ma chère Mère, de notre joie. Tout ce qui nous a fait peine, c'est de le voir si faible ; mais qu'il est saint ! Il a laissé sa bénédiction dans la maison...."

Nous avons déjà dit la profonde vénération qu'avait la Mère Mallet pour les Messieurs de

(1) Nous avons vu plus haut que cette châsse avait été placée dans la salle de communauté.

Saint-Sulpice. Ayant écrit au Supérieur, le vénérable Mr Grouet, au commencement de l'année 1851, elle reçut cette réponse :

" J'ai reçu avec joie et reconnaissance votre bonne lettre où vous m'exprimez les pieux souhaits que votre charité daigne former pour moi, au renouvellement de l'année. Puisse notre Divin Maître vous en récompenser libéralement ! Puisse-t-il répandre sur vous, ma Mère, et sur toutes vos filles ses bénédictions les plus abondantes ! Qu'il lui plaise de vous communiquer toujours davantage l'esprit de votre vénérable Mère d'Youville, l'esprit d'humilité, de douceur, de charité, de simplicité, d'obéissance, de zèle, de courage ! Oh ! que nous serions heureux si nous pouvions participer abondamment à toutes ces saintes vertus ! Demandons souvent les uns pour les autres, cette grâce inestimable.

" Pour moi, j'éprouve une grande consolation à offrir, au saint autel, toutes nos bonnes Sœurs de la Charité, en union avec la divine Victime, afin qu'elles soient consommées en charité, et que le Seigneur les reçoive en holocauste d'agréable odeur . . . ."

Quel bonheur pour la petite communauté de Québec de s'entendre adresser de si touchantes paroles, par le Supérieur des Sulpiciens de Montréal ! Celles du pieux évêque Bourget n'étaient pas moins consolantes ; il écrit à la Sœur Mallet, le trois janvier 1851 :

“Je suis très sensible à vos bons souvenirs et à ceux de votre communauté naissante. Je prie de mon mieux le divin Enfant de vous bénir, du fond de sa crèche, et de vous enrichir des vertus religieuses qu'il y pratique pour être, en naissant, le modèle de toute communauté. Son détachement, sa mortification, sa patience, son humilité, son obéissance, sa pauvreté, sa douceur, son recueillement, sa charité, sont des étrennes dignes d'envie. Oh ! je vous les souhaite de tout mon cœur, et j'ai la confiance que le céleste Époux vous fera jouir des dons excellents avec vos chères Sœurs qui partagent avec vous les travaux de la fondation.”

Il lui écrit de nouveau, le sept janvier de l'année suivante : “Ma révérende Mère, j'ai reçu la vôtre du vingt-trois décembre dernier, avec les vœux ardents que vous voulez bien former pour moi. J'y suis très sensible ; et à mon tour, je vous veux tout le succès que peut avoir la belle œuvre dont le Ciel vous a chargée. J'espère que vous répondrez au choix de confiance qu'a fait de vous la maison de Montréal, en remplissant convenablement les vues de Mgr l'Archevêque, qui vous a préférées (1) à d'autres. Je vous souhaite une intime union, sans laquelle votre œuvre languirait....”

* * *

Elle était bien digne de toutes ces sympathies, la petite communauté de Québec, qui marchait avec tant d'ardeur dans la voie de la perfection

(1) Les Sœurs de la Charité.

religieuse, et ne désirait qu'une chose, rester unie de cœur à la maison-mère, et se bien pénétrer de l'esprit de la vénérable Mère d'Youville.

Cet esprit, les Sœurs s'efforçaient de le répandre dans toute leur maison et parmi les orphelines.

On aime à relire la touchante lettre que ces chères enfants adressaient, à la fin d'août 1851, à la supérieure de Montréal, pour sa fête :

"Très bonne Mère,

Ayant appris par nos bonnes Tantes (1) que la Sainte-Rose était le trente de ce mois, et que toutes vos enfants se réunissent en ce jour pour vous offrir leurs souhaits et leurs vœux, nous ne voulons rester en arrière. Quoique nous soyons de Québec, nous n'en sommes pas moins vos enfants, et nous avons aussi, nous des vœux à offrir. Nous demandons à Dieu qu'il vous conserve encore de longues années, afin que les pauvres jouissent longtemps de vos largesses, et que les orphelins trouvent en vous une Mère tendre et compatissante.

"Tels sont les vœux de vos enfants, qu'elles vous prient de vouloir bien accueillir. Elles les ont formés dans la sincérité de leurs cœurs.

"Nous sommes, avec le plus profond respect et la plus parfaite reconnaissance, Très chère Mère,

(1) Les enfants, à cette époque, donnaient aux Sœurs le noms de "Tantes." Nous verrons que cet usage a été changé en 1889, et que depuis cette date, ils leur donnent le nom beaucoup plus approprié de "Mères."

vos très humbles enfants, les orphelines de Québec."

On se ferait difficilement une idée de la ferveur qui régnait à cette époque héroïque de la communauté, parmi les jeunes compagnes de la Sœur Mallet. Celle-ci était obligée de modérer leur ardeur pour les exercices de piété, pour la pénitence et la pratique de la mortification. S'il y avait une bonne œuvre à faire, quelque chose de difficile à entreprendre, elles étaient toujours prêtes et réclamaient à l'envi le privilège de se sacrifier.

Le Père Saché, de la Compagnie de Jésus, qui fut si longtemps attaché à la résidence de Québec, eut souvent occasion de rendre service à nos bonnes Sœurs de la Charité ; il ne pouvait se lasser d'admirer tant de vertu, de sagesse et de courage chez ces jeunes religieuses : " Ah ! que la miséricorde de Dieu a été grande, disait-il, dans le choix des sujets qui ont été donnés à la Sœur Mallet, pour sa fondation : ce sont toutes de vieilles têtes sur de jeunes épaules ! "

C'est à Mr Proulx qu'échut d'abord la tâche importante de cultiver ces plantes et ces fleurs de choix ; il s'en acquitta avec toute son intelligence et son grand cœur. Celui qui fut appelé à lui succéder n'occupa ce poste que peu de temps. Puis, Mr Proulx écrivant à la Sœur Mallet qui lui a sans doute communiqué son chagrin, en même temps que son espérance de le voir revenir prendre la direction de la communauté, lui dit :

"Vous entretenez toujours des espérances qui, je le crois, ne se réaliseront jamais. Ce n'est pas moi qui y mettrai des obstacles ; je vous assure que je suis toujours disposé à suivre la voix qui m'appellera de la part de Dieu. Mais comme vous avez de l'expérience, que vous comprenez les obstacles insurmontables qui s'opposent à vos desseins, vous savez aussi que ces obstacles ne sauraient disparaître sans un miracle que vos prières pourraient peut-être opérer, mais que je n'attends pas.

"Mais encore une fois, ce n'est pas moi qui mettrai des obstacles à vos desseins. Je ne suis pas de ceux qui s'imaginent qu'il est facile de desservir un établissement comme le vôtre, puisque cette desserte doit nécessairement renfermer dans son cadre, la communauté, le noviciat, les classes d'éducation, les œuvres intérieures et extérieures, et les besoins matériels de l'établissement, tant pour le personnel que pour l'achèvement et l'entretien de la bâtisse. Tout cela forme un ensemble assez vaste pour occuper un prêtre actif et capable d'embrasser le tout d'un seul coup d'œil."

Heureusement, la Providence qui n'abandonne jamais ceux qui se confient en elle, donna aux Sœurs de la Charité, les Jésuites pour directeurs. Ces bons Pères, qui savent si bien deviner tous les besoins et se faire tout à tous, les honoraient quelquefois de leurs visites et leur témoignaient beaucoup de charité. Et que de fois, elles en reçurent

le baume consolateur ou le trait de lumière dont elles avaient besoin !

C'est surtout dans leurs retraites annuelles, ordinairement prêchées par les Jésuites, que les Sœurs recevaient cette direction sage et éclairée dont ils ont le secret : "Nous bénissons toujours le Seigneur, disent les Annales, de la faveur qu'il nous a faite, dans cette fondation, d'avoir des Jésuites pour directeurs de retraites annuelles."

Quand on songe aux Jésuites qui occupaient à cette époque la résidence de Québec, les Falleur, les Beaudry, les Saché, les Schneider, quand on se rappelle que ce sont des hommes de Dieu, dans toute la force de l'âge, qui prêchent toutes les retraites annuelles de nos Sœurs de la Charité, on ne peut qu'admirer la bonté de Dieu sur cette communauté naissante. A la clôture de la première retraite, prêchée par le Père Falleur, le six août 1850, la Sœur Mallet écrit à la supérieure de Montréal : "Aujourd'hui, mercredi, nous sortons de retraite toutes converties, et surtout bien fermes dans les résolutions que nous avons prises de servir le bon Dieu avec fidélité et constance. C'est le révérend Père Falleur qui nous l'a prêchée, mais solidement, je vous l'assure. J'espère qu'elle a été bonne et fructueuse ; le bon Dieu m'en donne la confiance."

L'année suivante. elles eurent pour prédicateur, le Père Beaudry. La Sœur Mallet écrit, le dix-huit août 1851 : "Nous avons fait notre retraite

selon la méthode de saint Ignace. Le Père Beaudry nous l'a prêchée, trois fois par jour. Si nous ne sommes pas converties, nous sommes assurément dans l'impénitence et l'endurcissement. On ne pouvait rien désirer de mieux." C'est durant cette retraite prêchée par le Père Beaudry que Mgr Turgeon fit la visite pastorale de la communauté.

Puis successivement, on trouve comme prédicateurs des retraites annuelles des Sœurs, le Père Saché, le Père Schneider, le Père Braün et enfin le Père Vignon, "homme distingué sous tous les rapports, disent les annales, et remarquable par sa rare modestie".

Dans l'automne de 1853, la Sœur Mallet écrit : " Nous sommes pour quelque temps sous la direction des bons Pères Jésuites : c'est le Père Schneider qui nous confesse.

Fort heureusement pour les Sœurs, ce qui n'était d'abord que temporaire, se prolongea quelques années, et elles purent jouir assez longtemps de la direction sage, bienveillante, éclairée, du Père Schneider. Après lui, vint le Père Braün, et Mr Roy ne fut plus chapelain de la communauté.



Cependant, celle-ci progresse toujours lentement, mais sûrement. La novice, Alice Dunn, sujet précieux, venue de Montréal en même temps que les fondatrices, prononça ses vœux le douze février

1850, dans la petite chapelle de la communauté. C'est la première profession religieuse de la maison de Québec. Laissons la Sœur Mallet raconter à sa manière originale cet événement important. "Il faut que je vous raconte, écrit-elle à la supérieure de Montréal, la belle cérémonie qui a eu lieu à la profession de Sainte-Marie. Mgr de Sidyme y était avec toute sa suite, notre Père, l'abbé Proulx, Mr Cazeau ; mais ce qui était extraordinaire, c'est que nous avions aussi Mr Parent, l'ancien supérieur du Séminaire, qui ne parle presque jamais, mais qui a une voix effroyable : il nous a envoyé un "Deo gratias" qui nous a épouvantées. Il y avait en tout, cinq prêtres et quatre ecclésiastiques. C'est notre Père et Mr Cazeau qui ont chanté le "Veni Creator" et le "Te Deum". Monseigneur a fait un très beau sermon qui nous a fait pleurer, ainsi que les personnes séculières qui étaient présentes, et qui étaient en grand nombre ; car vous pouvez penser que les Dames du Comité n'ont pas manqué de s'y rendre, vu que c'était la première profession des Sœurs de la Charité qui se faisait à Québec. Mais ce qui attirait le plus l'attention de tout le monde, c'est Sœur Ste-Croix qui avait déployé sa belle musique : si Sœur Olivier et les autres chanteuses avaient été présentes, elles auraient été enthousiasmées ; mais, risée à part, il y avait tant de recueillement, et Ste-Marie paraissait si paisi-

ble, que tout cela rendait la cérémonie tout à fait édifiante.

"Après que tout fut fini, il s'agissait de préparer la table pour servir le déjeuner à tous les prêtres. Ils étaient neuf et nous n'avions que trois tasses à thé et à peu près autant d'assiettes. Il a fallu en envoyer emprunter chez nos bons voisins. Jugez si les prêtres ont eu du plaisir : ils en parlent encore...."

Sœur Ste-Marie, la première Sœur de Charité qui fit profession à Québec, était d'origine irlandaise et ne parlait que fort imparfaitement le français. Elle avait du reste une excellente éducation. Grande et délicate, sa physionomie était douce et sympathique, et elle sut se faire aimer de ses compagnes. C'était une religieuse accomplie, très attachée à la règle, très sévère pour elle-même. D'une santé toujours faible et chancelante, on lui avait offert de venir à Québec, avec l'idée qu'un changement de climat pourrait lui être favorable. Il n'en fut rien ; mais elle avait tant de zèle qu'elle rendit beaucoup de services à la communauté, durant les vingt-deux ans qu'elle passa en religion. Les quatre postulantes entrées à la communauté dans le mois de septembre 1849, savoir, les deux sœurs Roy, doyennes, Théotiste Lavignon et Mary-Bridget Mahon, reçurent le saint habit vers la fin d'août 1850, et firent profession le huit septembre 1851, jour de la Nativité de la Ste Vierge : c'étaient les quatre premières fil-



1 Sr Perrin, 2 Sr M. de Bon Secours, 3 Sr St-Pierre,
4 Sr Youville, 5 Sr St-Ignace, 6 Sr M. de la Nativité.

Premières religieuses professes des SS. de la Charité de Québec.

les de Québec qui se consacraient à l'Œuvre de la vénérable d'Youville. La cérémonie fut belle et touchante. La sainte mère des deux sœurs Roy, fondatrice du Bon-Pasteur, y assistait, tout heureuse de présenter au Seigneur ses filles chéries et de le prier d'agréer leurs vœux : l'aînée prit le nom de Marie de Bon-Secours, l'autre, celui de St-Pierre. La sœur Lavignon reçut le beau nom d'Youville, la sœur Mahon ne prit que plus tard celui de St-Ignace.

Mr Proulx assistait Mgr Turgeon dans cette cérémonie. Quelques semaines plus tard, transféré à la cure de Ste-Marie de Beauce, il écrivait à la Sœur Mallet : " J'espère que mes quatre filles professes prient pour celui qui n'est plus leur père qu'au fond du cœur. J'espère que Dieu comblera de mérites ces bonnes enfants qu'il a adoptées, pour soulager les pauvres qui sont ses membres souffrants. Sœur Marie de Bon-Secours, Sœur St-Pierre, Sœur Youville, Sœur Mahon, vous êtes les premières enfants de la sainte famille, soyez-en les modèles pour le présent et pour l'avenir ". On sait avec quelle perfection le souhait du vénérable prêtre a été réalisé.

En même temps que ces quatre religieuses faisaient profession, une autre jeune personne, aussi de Québec, prenait le saint habit : "C'est un sujet très capable, tant pour l'éducation que pour le

9

reste, écrit la sœur Mallet. Plaise au ciel que nous en trouvions plusieurs comme celle-là ! "

Marie-Elizabeth Ansbrow appartenait à une riche et respectable famille de Kamouraska. Très bien douée, remplie de talents, elle reçut une éducation brillante et solide et donna, dès le bas âge, des marques d'une grande piété. Elle aurait pu prétendre aux meilleurs avantages dans le monde ; mais Dieu l'en dégoûta de bonne heure en lui donnant l'attrait pour la vie religieuse ; elle écouta fidèlement la voix du Seigneur.

Au noviciat, elle se distinguait par sa régularité, sa ferveur, son obéissance et sa grande charité pour les pauvres. Elle se regardait comme la dernière de ses compagnes et avait une touchante humilité. Un jour de communion, elle se présenta comme les autres à la sainte table, et par une inadvertance tout à fait inexplicable, le prêtre la passa deux fois sans la communier. Averti aussitôt, il retourne à la sainte table et lui donne la sainte communion. Après la messe, on ne manque pas de demander à la jeune novice ce qu'elle a pensé, dans cette circonstance : " J'ai pensé, répondit-elle, que le pain des enfants n'était pas pour les chiens ".

Elle était industrieuse et habile : il n'y avait ni ouvrage qu'elle ne sût faire, ni emploi qu'elle ne pût remplir avec la plus grande facilité. Elle pouvait rendre les services les plus précieux à la communauté.

Dieu, qui voulait hâter l'œuvre de sa perfection, permit qu'elle souffrît un martyre continuel. Elle était sans cesse poursuivie par la crainte de ne pas persévérer, et demandait au Seigneur de mourir plutôt que de retourner dans le monde. N'ayant plus son sage directeur, Mr Proulx, à qui elle pût confier son trouble et son chagrin, elle prend la liberté de lui écrire, et le saint prêtre lui répond de la manière la plus consolante : "Ma Sœur, vous vous croyez toujours sur le point d'être mise à la porte. Pauvre enfant ! Je vous ai dit bien des fois combien ce sentiment est exagéré et dénué de motifs. Cependant vous vous en laissez vexer, et cette idée fatigue votre âme.

"Quand vous aurez fait profession, vous ne craindrez plus cela, mais d'autres peines prendront la place. Dieu vous fera comprendre qu'il vous aime, en vous envoyant des croix. A-t-il jamais traité autrement les siens ?

"Prenez donc courage, et supportez dans le fond de votre cœur les petites misères que Dieu a attachées à votre tempérament pour vous faire comprendre, à chaque jour, que vous êtes sur la terre de l'exil, et vous faire soupirer vers la patrie.

"Qu'ai-je fait pour vous, bonne Sœur ? Rien, si ce n'est vous répéter ce mot : Prenez courage !

"Je vous dirai encore la même chose, et je sais que le bon Dieu veut faire de vous une Sœur de la Charité.

"Je le prie tous les jours pour vous autres, fai-

ble tige, qui deviendrez un grand arbre pour donner un abri aux cœurs souffrants et aux enfants privés de parents.

"Vous êtes pour moi, un souvenir qui m'arrache à chaque instant cette exclamation : Pauvres Sœurs ! Ces deux mots tiennent un sens bien ample dans mon cœur : Dieu, ses œuvres de miséricorde, ses servantes dévouées, ses petits orphelins, la vertu promenant ses œuvres au milieu du monde vicieux ; toutes ces pensées se confondent en une seule, contenue dans ces deux mots : Pauvres Sœurs ! et cette expression collective est la seule qui répande sur ma solitude un reflet un peu moins sombre.

" Je vous dis encore : Courage, obéissez et votre route est certaine.

" Je suis, avec cordialité, votre ex-père en Dieu,

LS PROULX, PTRE."

Hélas ! lorsque cette lettre arriva à Québec, celle à qui elle était adressée n'était plus ; elle avait succombé, en quelques jours, à des fièvres typhoïdes très malignes, qu'elle avait contractées en visitant les malades. Sa mort eut lieu le même jour, au même quantième et à la même heure que celle de la vénérable d'Youville, le vingt-trois décembre, à huit heures et demie du soir. "Cette circonstance, dit la chronique, nous frappa beaucoup et nous remplit d'une consolation bien douce."

Mgr Turgeon ayaut informé aussitôt Mr Proulx

de la mort de la jeune novice Ansbrow, le bon curé s'empressa d'écrire à la Sœur Mallet :

" Ma bonne Supérieure,

Je vous écris deux mots, le cœur brisé, en apprenant par un billet de Mgr l'Archevêque, la mort de la pauvre petite Sœur Ansbrow. Est-ce possible ? Mon Dieu !.... Prenez donc courage, ma Sœur ; ajoutez cette croix à celles que le bon Dieu vous a déjà imposées.

" Je lui devais une réponse, j'avais écrit cette réponse, le jour même de son enterrement. Je vous l'envoie telle qu'elle lui était destinée. Adieu, ma pauvre Sœur ; saluez pour moi toutes vos bonnes Sœurs et soyez certaine que je partage votre chagrin."

De son côté, la bonne Sœur Mallet s'empressa d'écrire à la nouvelle supérieure de Montréal, la Mère Deschamps, qui avait succédé à la Mère Coutlée :

" Ma très chère Mère,

J'ai la douleur de vous annoncer que notre bonne petite Sœur Ansbrow est décédée, hier soir. Nous avons perdu un de nos meilleurs sujets. Elle était pieuse, toute dévoué aux pauvres, et jouissait d'une excellente santé. Enfin, elle promettait beaucoup ; mais Dieu n'a pas voulu nous la laisser : qu'il en soit béni ! Je la recommande

à vos ferventes prières, ainsi qu'à celles de nos chères Sœurs....

Comme la communauté n'avait pas encore de cimetière, elle fut inhumée dans l'église du faubourg St Jean, sous la chapelle de l'Archiconfrérie, après un magnifique service pour le repos de son âme, "le tout gratis, écrit la Sœur Mallet, par considération pour notre maison qui est estimée généralement par toute la ville, malgré notre grande indignité." Puis elle ajoute : "Son corps est déposé aux pieds de Celle qu'elle a toujours aimée et honorée comme sa mère, car elle avait une dévotion remarquable pour la Ste Vierge. Et ce qui mérite d'être noté, c'est que la statue de la Chapelle de l'Archiconfrérie a été faite par nos Sœurs de Montréal...."

* * *

La Sœur Ansbrow était la deuxième sœur que perdait, en quelques mois, la Mère Mallet. Sœur Clément, l'une des fondatrices, presque toujours malade depuis son arrivée à Québec, avait demandé d'aller à Montréal. Mgr Bourget, dans sa visite à la comunauté, d'accord avec le médecin de la maison, lui avait persuadé que l'air du pays natal lui serait favorable. Elle partit le huit septembre, le jour même de la profession religieuse des quatre novices québecoises, et ne revint pas. Sa maladie empira au lieu de diminuer, et

elle décéda à la Maison-Mère dans le mois de janvier 1852.

C'était une religieuse modèle, d'un caractère aimable ; très bien douée, elle aurait pu rendre d'immenses services à la maison de Québec, si elle avait joui d'une bonne santé. Toute malade qu'elle était, elle tâcha de se rendre utile en s'occupant à différents ouvrages de couture, tels que : rabats des ecclésiastiques, lingerie d'autel, ornements d'église. On la voyait même quelquefois travailler jusque dans son lit, "afin, disait-elle, de n'être pas trop à charge à la communauté."

La Sœur Mallet pleura beaucoup sa jeune compagne, après son départ de Québec et surtout après sa mort. Le bon Mr Proulx, qui savait si bien compatir à toutes ses peines, lui écrivit pour la consoler :

"L'année qui vient de finir a été féconde en amertumes pour votre cœur. Mais les douleurs envoyées par la Providence sont des miséricordes, et le cœur qui souffre se doit rappeller les paroles de Jésus : "Heureux ceux qui souffrent et qui pleurent !"

"A peine avez-vous confié à la terre votre fille novice, que vous apprenez la mort de votre Sœur Clément, l'une pour finir l'année, l'autre pour commencer la suivante. Que ne suis-je là pour pleurer avec vous autres, mes Sœurs, et prier le ciel d'accepter ces âmes pures en expiation de tant de crimes qui désolent la terre !

"Combien je désire que vous soyez heureuses de ce bonheur que doit envier un Sœur de la Charité : le succès de vos œuvres ! Voyez comme Dieu enlève vos coopératrices dès le commencement de leur carrière. Comme son Eglise s'étend de la terre au ciel, il veut que votre communauté soit associée à la milice céleste, en y agrégeant ces deux âmes chéries qui lui présenteront tous les jours vos vœux, vos soupirs et vos œuvres.

"Quelle consolation l'on éprouve, en pensant que Dieu ne brise ainsi les liens fragiles de la vie que pour en former d'éternels, et qui surpassent en douceur tout ce que peut nous offrir cette terre

"Je souffre de ne pouvoir vous encourager verbalement et le souvenir de mes relations spirituelles avec votre Institut me poursuit comme le souvenir d'un bonheur qui n'est plus. Je connaissais vos peines et je m'appliquais à les adoucir. Maintenant je ne suis qu'un étranger ; c'est la seule peine que j'éprouve dans ma situation, mais cette peine est grande. Que Dieu l'accepte !"

Voilà comment ce digne prêtre savait consoler ses Sœurs de la Charité. Il leur écrit de nouveau, quelques jours plus tard :

"Je souhaite à toutes du courage et de la résignation à la volonté divine et je prie le Ciel de vous bénir, de faire fructifier vos travaux. Je vous souhaite des moyens pour terminer la maison des pauvres, afin que les membres souffrants

de Jésus reçoivent par vos mains les soulagements de la charité.

"Je souhaite à vos orphelines un cœur digne des bontés de Dieu pour elles et des soins maternels que vous prenez de leur enfance, pour l'amour de Dieu.

"Je vous prie de saluer pour moi, toutes vos Sœurs, en particulier, ne pouvant les nommer toutes. Je nommerai seulement les premières, qui ont commencé avec vous, Ste-Croix, St-Joseph, puis Ste-Marie, la première qui ait reçu la solennelle bénédiction dans votre maison".

Une autre des fondatrices, la Sœur Thériault, menaçait de partir pour retourner à Montréal. Presque toujours malade, elle donnait des craintes sérieuses au sujet du rétablissement de sa santé. La Sœur Mallet écrivait à Montréal, le douze mars, 1852 :

"Notre bonne Sœur Thériault affaiblit de jour en jour : le docteur craint que cette singulière maladie ne dégénère en paralysie....si cette bonne Sœur meurt, nous ferons une perte immense...."

"Hélas ! ajouta-t-elle, rien n'est plus dur pour une supérieure que de voir mourir ses sujets, surtout ceux sur lesquels elle compte le plus. C'est une croix quotidienne maintenant, pour toute la communauté. Il n'y a que trois ans que nous sommes dans cette fondation et déjà, deux de nos meilleurs sujets nous ont été enlevés, et un

troisième se prépare peut-être dans la personne de notre pauvre Sœur Thériault. Que Dieu en soit béni, puisqu'il le veut ! Il faut croire que c'est pour notre plus grand bien qu'il agit ainsi ".

En même temps, elle écrit à Mr Proulx pour lui confier son chagrin et ses inquiétudes, et ce bon pére accourt aussitôt pour la consoler :

" Je prie Dieu pour la pauvre petite Sœur Thériault et j'espère que Dieu m'écoutera, en unissant mes prières aux vôtres. J'en fais autant pour la bonne Sœur Ste-Marie et je souhaite qu'à leurs douleurs physiques qui vous affligent, Dieu n'ajoute pas les peines morales qui sont souvent plus difficiles à supporter. Les contretemps et les chagrins sont bien le partage des enfants de Dieu ; mais l'âme est si sujette à la défaillance qu'elle crie grâce au bon Dieu et succomberait bientôt, sans une faveur miséricordieuse du ciel.

" Si Dieu vous demandait le sacrifice de votre vie pour assurer le succès et l'avenir de votre maison, vous diriez avec saint Martin : " Je ne refuse pas, ô mon Dieu ". Peut-être plus tard, exigera-t-il de vous ce sacrifice. Aujourd'hui, la victime n'est pas encore prête ; il faut que vous soyez broyée sous le poids des contradictions, des misères domestiques, des critiques extérieures, des murmures de toutes parts ; il faut que vous supportiez la pauvreté, l'abattement de vos Sœurs qui ira jusqu'à une sorte de désespoir ; et quand

vous vous éteindrez au milieu de mille angoisses, d'autres prendront votre place, et l'Institution marchera vers son but, car il faut que le grain soit mis en terre et pourrisse, pour produire des fruits. L'histoire de la Religion est là pour nous prouver cette vérité.

" Mais ma sœur, le sort de tous les fondateurs et fondatrices d'ordres ne vous encourage-t-il pas, en passant par la route où vous marchez ?

" Oh ! que je crains que mes Sœurs Ste-Croix et St-Joseph ne succombent dans les épreuves qu'elles ont à subir ! Mais non, elles ne consentiront pas à perdre leur couronne et elles vaincront les suggestions de la défaillance, avec le secours de la croix de Jésus.

" J'irai faire une apparition chez vous, au printemps. Je l'aurais fait déjà, bien des fois, si vous n'aviez pas été à Québec....Mais mille choses me detournent d'y paraître et mon cœur en souffre.

" Allons, prenez courage, ma Sœur, priez pour moi, et soyez sûres que je suis pour vous toutes ce que j'étais l'an dernier, que je sacrifierais mon repos pour vous aider dans vos œuvres, et que je prends part à vos chagrins comme autrefois.

" Je salue cordialement toute la communauté et le noviciat, et vous prie de me donner toutes ensemble, " un memento " auprès de Dieu ".

On le voit, Mr Proulx, allant bien au-delà de la petite contrariété causée par la maladie et le

départ probable de Sœur Thériault, fortifiait la Mère Mallet et l'armait de courage contre d'autres peines bien plus cuisantes, occasionnées par certaines critiques au sujet de la prétendue extravagance des constructions, occasionnées surtout, comme nous le verrons, par la conviction où était la Maison-Mère de Montréal d'avoir droit de visite sur la maison de Québec, et par l'invitation qu'elle faisait aux fondatrices de retourner à Móntréal.

Il y a dans la lettre de Mr Proulx, un petit passage qu'on serait tenté d'appeler prophétique: "Quand vous vous éteindrez au milieu de mille angoisses, d'autres prendront votre place, dit-il à la Sœur Mallet, et l'institution marchera vers son but". Mais n'anticipons pas sur les évènements.

A l'exemple de la Sœur Clément, la Sœur Thériault partit pour Montréal, en mai 1850, dans le but de rétablir sa santé ; mais elle ne revint plus à Québec.

* * *

A mesure qu'un vide se fait dans le petit troupeau de la Sœur Mallet, la Providence vient le combler d'une manière merveilleuse. De 1851 à 1853, trois sujets précieux font successivement profession dans la communauté : Catherine Royer, Winefrid Bennett et Mary-Victoria Mahon.

La première prend le nom de Marie de la Nativité ; elle se dévouera avec un zèle vraiment héroïque au soulagement des pauvres, et pour les assister, aura recours à toutes les industries de la charité chrétienne : plusieurs jeunes gens devront à ses secours de pouvoir commencer et mener à bonne fin leurs études, puis d'être élevés au sacerdoce.

La Sœur Bennett prend le nom de Marie-Joseph : elle sera un modèle de toutes les vertus religieuses ; elle fera le vœu de ne jamais faire que ce qui lui paraîtra le plus parfait, et elle mourra en odeur de sainteté.

La Sœur Mahon est connue sous le nom de St-Louis : c'est la fille adoptive de Mr Proulx, son enfant privilégiée : elle exercera avec beaucoup de succès les fonctions de maîtresse des novices, pendant onze ans, et sera la deuxième supérieure générale de la communauté.

Sœur St-Louis prit le saint habit en même temps que la Sœur Royer prononça ses vœux. Le bon Mr Proulx écrivait, à cette occasion, à la Sœur Mallet.

" Je ne pourrai pas assister à la cérémonie que vous aurez prochainement. Je vous prie d'informer mes petites Sœurs Royer et St-Louis que je leur écrirai prochainement pour les féliciter de ce que le bon Dieu veut bien leur communiquer une partie de son calice. Les âmes mondaines ont leurs tristes joies ; que les enfants de Dieu ne leur

portent pas envie ! Les joies de Dieu sont à ces joies misérables ce que le ciel est à la terre."

Puis il profite de l'occasion pour offrir de nouveau à la Sœur Mallet quelques paroles d'encouragement ; elle a si peu de ressources pour achever les constructions commencées ; on en critique les proportions extravagantes ; on s'oppose surtout au dôme qui doit couronner l'édifice.

"Je voudrais, dit-il, de tout mon cœur, vous voir tomber du ciel un trésor pour achever votre maison. Mais le bon Dieu ne fait pas de tels prodiges, pour vous donner le mérite de travailler avec plus de désintéressement. Les tirailleries sont inévitables ; quand le but est grand et noble, on dirait que Dieu veut prouver aux hommes qu'ils ne sont que de pauvres instruments....

"Je prie Dieu que votre couronne s'embellisse d'un jour à l'autre, et que votre sensibilité ne se laisse pas défaillir à la vue de vos misères à venir. De cinq que vous étiez, vous n'êtes plus que trois pour former la base d'un grand édifice. Quand vous aurez vieilli sous le fardeau, et qu'au moment d'entrer dans la tombe, vous verrez votre œuvre, petite en son principe comme le grain de sénevé, devenue un grand arbre, vous reconnaîtrez que la main de Dieu est venue arroser sa racine, et vous n'échangerez pas ses fruits pour tout l'or du monde.

"Je prie le bon Dieu pour vous toutes en général, mais pour vous trois en particulier. Faibles,

pauvres, trop sensibles, exposées au découragement, appréciées en sens divers par le monde, vous êtes tout ce qu'il faut entre les mains de Dieu pour fonder une grande œuvre. Il veut qu'on le voie dans votre faiblesse, et le bonheur d'un cœur vertueux est de marcher avec Dieu comme le Cyrénéen avec Jésus-Christ.

"Courage donc, mes Sœurs, votre dôme publiera au loin la puissance du principe catholique, de la vérité et de la divine charité ; et tous ceux qui l'apercevront, diront : c'est là l'asile de l'infortune, un palais pour les malheureux, le toit où l'on expire, rejeté du monde, entre les bras de la Religion...."

Le jour de la profession de Sœur Bennett, le vingt-deux février 1853, quatre jeunes novices, les Sœurs Lamothe, Blouin, Patry, Richardson, reçurent le saint habit ; le jour de la profession de Sœur St-Louis, ce fut le tour de Sœur Lefebvre, qui sous le nom de St-Jean, devait administrer les affaires temporelles de la communauté pendant vingt-sept ans : successivement jusqu'au commencement de 1854, furent admises à la profession ou à la vêture les Sœurs Rodriguez, Brunet, St-Vincent de Paul, Lemieux, Gingras, Baillargeon et Gauvin dont les noms apparaissent au bas du contrat de saint-Joseph dont nous avons parlé au chapitre précédent, de sorte qu'à cette date, la communauté des Sœurs de la Charité de Québec se composait de vingt-trois personnes,

tant professes que novices, toutes animées du plus parfait esprit religieux.

Cet esprit de religion et de charité, l'esprit de la vénérable d'Youville, préside à toutes leurs œuvres et enfante des prodiges. Dans l'automne de 1852, le choléra éclate de nouveau à Québec et fait surtout de grands ravages parmi la classe des navigateurs. Les médecins de l'Hôpital de la Marine viennent supplier les Sœurs d'aller secourir leurs malades qui succombent, faute de soins. Aussitôt, voilà toutes ces jeunes religieuses qui s'offrent à leur digne Supérieure et se disputent le périlleux honneur de se sacrifier, pour le soulagement des pauvres pestiférés. L'Archevêque Turgeon hésite à le leur permettre ; le coadjuteur Mgr Baillargeon y est tout à fait opposé : tous deux craignent que les Sœurs ne contractent la maladie, et que la ville ne soit ensuite privée de leurs services. Seul, le bon Mr Cazeau, guidé par son grand cœur, les encourage fortement dans leur généreuse résolution. A force d'instances, elles obtiennent enfin la permission d'aller se dévouer pour le soulagement des pauvres cholériques. La Sœur Mallet fait son choix, et les privilégiées courent à l'Hôpital de Marine et y résident une dizaine de jours.

Dieu bénit leur zèle et leur charité. Durant tout le temps qu'elles passèrent à l'Hôpital, elles édifièrent grandement les malades protestants auxquels elles prodiguaient leurs soins comme

aux catholiques, elles ramenèrent dans la voie du bien plusieurs dévoyés. L'annaliste raconte que le chanoine Pinsonnault, de Montréal, devenu plus tard évêque de Sandwich, se trouvait justement à Québec dans le temps où les Sœurs de la Charité se sacrifiaient ainsi, pour le soulagement des pauvres cholériques. Invité à prêcher pour la cérémonie d'une profession religieuse, il profita des beaux exemples qu'on avait sous les yeux, pour montrer ce que la Religion est capable d'enfanter de dévouement et de sacrifices, et vanta le courage héroïque des Sœurs de la Charité : "toute l'assemblée fondit en larmes".

C'était le même dévouement, le même esprit de sacrifice qui animaient les Sœurs dans les visites des malades à domicile, chez les pauvres comme chez les riches ; et leur zèle était souvent béni de Dieu d'une manière frappante. Un jour le curé de Québec arrive à l'Hospice et apprend à Mère Mallet qu'il a été appelé auprès d'une pauvre femme, très dangereusement malade, et qui ne veut absolument pas écouter ses exhortations ni se résigner à la mort : "Ma Sœur, ajoute-t-il, allez-y donc à votre tour et soyez plus heureuse que moi." La Mère Mallet part aussitôt avec une de ses compagnes ; elle court chez la pauvre malade, et lui parle avec tant de charité et d'onction qu'elle finit par toucher son cœur et lui inspirer de meilleurs sentiments. Le vigilant

pasteur retourne la voir et la trouve parfaitement résignée et soumise. Il voit que la grâce a puissamment agi sur cette infortunée, par l'intervention des bonnes Sœurs. Rencontrant quelques jours après, un de ses amis, il lui raconte ce trait avec émotion : "Il n'y a que notre sainte Religion, dit-il, qui puisse opérer de telles merveilles."

Mr Proulx qui savait apprécier mieux que personne la belle œuvre des Sœurs de la Charité, écrivait à la Sœur Mallet, dans le mois de janvier 1854, les lignes suivantes, toujours pour l'encourager au milieu des difficultés de sa fondation. La bonne Supérieure lui avait envoyé, comme étrennes, la vie de la vénérable d'Youville que venait de publier Mr Faillon :

"Je vous remercie, disait-il, pour l'envoi de l'édifiante histoire de la sainte Fondatrice de votre Institut. Quelle consolation pour vous, qui lui succédez dans la direction d'une partie de sa famille, de pouvoir, ouvrant ce livre, parcourir le champ de ses longs et pénibles travaux, pour vous animer par ses exemples et vous nourrir de son esprit si divinement inspiré !

"Quelle douce jouissance pour vos Sœurs, de voir après tant d'années, l'œuvre de leur sainte Mère répandre en abondance des fruits de vie intellectuelle et morale, des consolations, des secours qui volent sur les ailes de la charité, non-seulement dans tous les coins de cette Ville-Marie

qui fut arrosée, lapremière, de ses sueurs et de ses larmes, mais dans les autres parties de la Nouvelle-France, où Dieu se plaît ainsi à montrer la stérilité de l'hérésie, en face de ce dévouement que le catholicisme seul inspire !

" Dieu fonde ses œuvres les plus grandes, par des mains bien faibles et malgré tous les obstacles, pour montrer au monde que sa sagesse gouverne tout. Plus l'œuvre qu'il fonde doit avoir de grandeur et de durée, plus il se plaît à confondre la sagesse humaine par ses moyens d'éxécution.

" Réjouissez-vous, mes Sœurs, de ce que votre Institut porte ce caractère divin qui en assure la grandeur et le succès, pour le bonheur des membres souffrants de Jésus-Christ ; et réjouissez-vous encore plus d'avoir été choisies de Dieu, pour marcher sur les traces d'une sainte, en perpétuant son esprit de charité et ses bienfaits dans l'Eglise du Canada.

"J'ai reçu aussi l'histoire de la fondatrice de la Congrégation, (1) écrite par le même auteur. Tout cela veut dire que dans l'autre siècle on écrira l'histoire de la Sœur Mallet et de ses compagnes fondatrices de l'hospice des Sœurs de la Charité de Québec. On dira alors qu'elles sont venues d'abord habiter une petite maison infectée par le choléra, qu'elles ont commencé le splendide édifice qui fait actuellement tant d'honneur à la ville,

(1) Vie de la Sœur Bourgeois, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie, au Canada, par Mr Faillon.

avec l'unique somme de quatre cents louis qui furent dépensés à déblayer le terrain des fondations, et mille choses encore plus belles. Mais, mes Sœurs, vous serez toutes alors dans le ciel, avec Mme d'Youville et la Sœur Bourgeois ; et tous ces beaux récits qui édifieront les générations futures, vous feront sourire, et vous vous écrierez : " Merci, mon Dieu, car c'est vous tout seul qui avez fait tout cela ! "

* * *

CHAPITRE V.

LES GRANDES EPREUVES.

Premier incendie de l'Hospice.—Départ de Sœur Perrin.—Maladie dans la maison.—Mort de Sœur Ste-Croix.—Mgr Turgeon frappé de paralysie.

* * *

Nous avons cité, dans un chapitre précédent, le fameux contrat que les Sœurs de la Charité, suivant l'avis de leur vénéré fondateur, Mgr Turgeon, passèrent avec saint Joseph, vers la fin de 1853, afin de se procurer par son intercession les ressources dont elles avaient besoin, pour terminer l'intérieur de leurs nouvelles constructions. A peine le document fut-il signé, que la Mère Mallet distribua entre les vingt trois signataires les mille bonnes œuvres à accomplir, et celles-ci se mirent en devoir de s'acquitter au plus tôt de leur pieuse tâche. A mesure que chaque religieuse avait rempli son obligation, elle allait en avertir la Supérieure.

Toutes les bonnes œuvres étaient accomplies dans les premiers jours de février lorsque la dépositaire, étant sortie pour les affaires de la maison, rencontre un ami de la communauté, membre du Parlement, qui lui parle du fameux événement qui vient d'arriver et qui fait l'objet de toutes les conversations : le feu a réduit en cendres

le magnifique hôtel du Parlement, le trente et un janvier, jour de la fête patronale de la bonne Sœur Mallet.—“ Le gouvernement, dit le député, aura probablement de la difficulté à trouver un logement convenable et assez spacieux pour tenir les Chambres. Si vous pouviez lui louer votre nouvelle bâtisse, ce serait une bonne affaire pour nous. Mais il n'y faut pas songer sans doute.—Pourquoi pas ?, répond Sœur Ste-Croix.—Est il vrai que vous pourriez louer ? - Dans tous les cas, ce serait une chose à voir ”.

Là-dessus ils se séparent, et Sœur Ste-Croix va raconter à sa Supérieure l'entretien qu'elle vient d'avoir avec le député. Toutes deux réfléchissent sur ce grave sujet : l'idée de louer leur établissement au gouvernement leur sourit, parce qu'il sera obligé de le faire terminer sans délai, qu'il ne l'occupera pas longtemps, et qu'elles seront en état de recevoir des pauvres et de développer leurs œuvres plus tôt : “ C'est peut-être St Joseph, dit l'une d'elles, qui commence déjà à venir à notre secours ”.

Sœur Mallet court immédiatement chez Mgr l'Archevêque pour le consulter sur le sujet en question ; mais ne le trouvant pas chez lui, elle revient à l'Hospice et rencontre, par hasard, Mr Chauveau, un des ministres du gouvernement. Elle lui raconte l'objet de ses démarches. “ Il n'est plus temps, lui dit Mr Chauveau ; nous venons de louer le palais de justice ; les marchés

sont conclus. Mais pourquoi n'avez-vous pas parlé de cela plus tôt? ...Ces femmes ont souvent de bonnes idées...."

L'idée, en effet, était si bonne que Mr Chauveau en fit part à ses collègues. Tous l'approuvèrent. Le barreau n'avait consenti qu'avec peine à louer le palais de justice ; il ne pouvait être difficile de faire résilier le marché.

Quelques jours plus tard, Sœur Mallet voit arriver à l'Hospice plusieurs membres du Conseil Exécutif, qui viennent lui proposer de louer son établissement. On consulte Mgr l'Archevêque ; mais le Prélat ne se montre nullement favorable au projet : il lui semble, en effet, singulier de louer la maison des pauvres, des membres souffrants de Jésus-Christ, pour un usage si profane. C'est la chapelle elle-même avec ses belles tribunes, et surtout son magnifique sanctuaire, qui va devenir le théâtre de tant de débats passionnés et orageux ; et puis, quel voisinage tumultueux et encombrant pour les bonnes religieuses qui, naturellement, devront se réserver leur vieille maison, laquelle fait partie du nouvel établissement dont elle n'est séparée que par un simple mur !

Tout le monde, cependant, parmi le clergé et les citoyens, paraissant favorable au projet, l'Archevêque finit par consentir ; et les Sœurs louent leur établissement au gouvernement pour trois ans, à raison de douze mille piastres par année, le

gouvernement devant, toutefois, faire terminer l'intérieur de l'édifice à même le prix du loyer.

Les travaux sont donnés à l'entreprise et menés rondement ; ils commencent le quatorze mars. Le gouvernement fait finir la maison d'une manière simple, mais convenable et solide. Les massives colonnes de fer qu'on peut voir dans la maison, notamment dans la grande salle de communauté, datent de cette époque et en sont un souvenir ; ces colonnes qui ne seraient guère remarquées aujourd'hui, devaient avoir beaucoup de prix au temps où elles furent employées.

Au cours de pareils travaux à l'intérieur des édifices, on a toujours à redouter quelques dangers d'incendie. Ici, au danger ordinaire s'ajoutaient des craintes plus sérieuses : des incendiaires ont mis le feu au Palais Législatif, le trente et un janvier, et détruit également l'Hôtel du Parlement, à Montréal, en 1849 ; ne vont-ils pas poursuivre leur œuvre d'iniquité, et chercher à détruire l'Hospice de la Charité, qu'il s'agit de transformer en Parlement ? Mère Mallet fait déposer dans le bas de l'église plusieurs cuves remplies d'eau, avec douze seaux pour servir en cas d'incendie ; puis elle donne ordre à deux de ses religieuses de visiter l'édifice du haut en bas, dans tous les recoins, trois fois par jour, le midi, puis après le départ des ouvriers, puis enfin à huit heures et demie du soir, et d'exercer la plus ac-

tive surveillance. Ces visites se font régulièrement et avec tout le soin possible.

On est rendu au trois mai, jour de l'Invention de la Sainte Croix, principale fête de l'Institut.

Tout l'intérieur de l'Hospice et de la chapelle est terminé ; les appartements sont disposés à recevoir les bureaux et déjà depuis plusieurs jours, on transporte le mobilier et tout ce qui est nécessaire pour les chambres et les différents appartements : dans une seule pièce, il y a déjà pour deux mille piastres de papeterie. La proclamation convoquant les chambres pour le treize juin, a été publiée aujourd'hui même. Encore quelques semaines et les députés canadiens viendront siéger dans l'église de l'Hospice des Glacis.

Les Sœurs célèbrent avec beaucoup de piété la belle fête de la Ste Croix, dont la relique demeure exposée tout le jour, sur l'autel, dans leur modeste oratoire : elles sont pleines de confiance en la Providence.

Les trois visites quotidiennes du bâtiment nouveau se font comme à l'ordinaire, et les deux Sœurs qui en sont chargées ne rapportent rien d'étrange.

Un incident, toutefois, aurait pu les mettre sur le qui-vive : lors de la deuxième visite, après le départ des ouvriers, elles ont eu soin de fixer bien solidement la barre de bois qui ferme la porte extérieure, sur la rue St-Olivier ; à la troisième

visite, cette barre a été enlevée ; n'y a-t-il pas là matière à de graves soupçons ? Mais Dieu semble quelquefois se plaire à confondre la sagesse humaine. Les deux bonnes Sœurs se contentent de remettre solidement la barre de bois à sa place, parcourent avec attention tout le bâtiment, de la cave au grenier, puis vont rejoindre leurs compagnes qui viennent de se mettre au lit.

A peine sont-elles rendues au dortoir, que des coups redoublés et des cris sinistres : au feu ! au feu ! se font entendre. En un instant, toutes les religieuses sont sur pied. On regarde : les flammes s'échappent déjà de quelques fenêtres du bâtiment nouveau. On se hâte de mettre les orphelines en état de sortir ; on ouvre la porte de la maison, et les bons Frères des Ecoles Chrétiennes, voisins de l'Hospice, accourus à la première alarme, les conduisent chez eux, en lieu sûr : un prêtre les mène ensuite à l'Hôtel-Dieu. Le Père Schneider arrive, monte à l'oratoire, prend le St Sacrement et le dépose un instant au parloir, où toutes les personnes présentes s'agenouillent pour l'adorer, puis il le transporte respectueusement chez les Frères. Ceux-ci s'emparent alors de tout le mobilier des bonnes religieuses et vont le déposer sur les Glacis ; puis les religieuses elles-mêmes quittent leur maison, pensant n'y plus jamais entrer.

Pendant ce temps, un ouvrier, voisin de l'Hospice, Mr Patry, enfonce la porte de l'église neuve,

et s'élance dans l'intérieur avec quelques autres citoyens, dans l'espérance d'y maîtriser l'incendie : les cuves d'eau sont là, mais les seaux ont disparu ! nouvel indice qu'une main incendiaire a passé !....Le brave ouvrier et ses amis restent dans la stupeur, condamnés à l'impuissance. "Si nous avions eu à notre disposition, disait-il plus tard, les seaux que Sœur Mallet y avait placés, je crois sincèrement que nous sauvions la chapelle".

A la nouvelle de l'incendie, le vénérable archevêque Turgeon s'est mis en marche. "Où est le feu ? demande-t-il à la première personne qu'il rencontre. –Au commencement du faubourg St-Jean, près de l'Hospice." Bientôt cependant il apprend de son coadjuteur, Mgr Baillargeon, qui accourt derrière lui, que c'est la maison même des Sœurs de la Charité qui est en flammes. Il sent ses jambes faiblir....Puis il prend assez de courage pour se rendre au lieu du sinistre, et, à la vue de ses Sœurs qui sont sur les Glacis, regardant brûler cette maison qui leur a coûté tant de sueurs, d'inquiétudes et de sacrifices, il fond en larmes : "Eh bien ! mes Sœurs, dit-il, vous voilà dans le chemin....Soumettez-vous de bon cœur à la sainte volonté de Dieu." Elles se mettent à genoux et le saint vieillard leur donne sa bénédiction.

Le feu règne en maître dans toute la partie neuve de l'Hospice, y compris l'église ; mais il n'a pas encore atteint la vieille maison : les flam-

mèches qui sont tombées en grand nombre sur la couverture, sont restées jusqu'ici inoffensives. Tout le monde cependant est convaincu que le feu va tout balayer : il y a surtout la flèche de l'église et le dôme de l'édifice qui ne tiennent plus que sur quelques poteaux à demi calcinés et menacent de tout abîmer, en tombant.

Seul, Mgr Baillargeon reste calme et impassible : " Soyez sans crainte, mes Sœurs, s'écrit-il, votre maison ne brûlera pas. La vénérable d'Youville vous protège du haut du ciel. Ce n'est pas l'Hospice des Sœurs de la Charité qui brûle, c'est le Parlement.... Votre Hospice ne brûlera pas....

Puis les deux évêques, laissant Sœur Mallet et trois de ses compagnes sur le lieu du sinistre, ordonnent aux autres de les suivre et les conduisent à l'Hôtel-Dieu, pour le reste de la nuit. Là, tous ensemble récitent le Te Deum, comme autrefois la vénérable d'Youville qui, elle aussi, lors de l'incendie de son Hôpital, en 1765, alla demander l'hospitalité à l'Hôtel Dieu de Montréal. Sœur Mallet et ses compagnes restent quelque temps encore près de leur maison incendiée, puis vont se réfugier chez les bons Frères des Écoles Chrétiennes.

* * *

Le lendemain, les Sœurs anxieuses se hâtèrent de revenir à leur Hospice. A leur grande joie, la

parole de Mgr Baillargeon se trouvait vérifiée à la lettre : leur vieille maison restait intacte, et il était évident qu'elle avait été providentiellement conservée. Les portes de fer du mur mitoyen, qui la séparait de la nouvelle construction, avaient été posées la veille même ; une seule manquait, et un citoyen s'en étant aperçu pendant l'incendie, y avait suppléé par des pièces métalliques qui empêchèrent le feu de se communiquer à la vieille maison.

Il restait donc un abri pour les bonnes Sœurs, le même qui les avait accueillies à Québec, cinq ans auparavant. Elles réussissent à le nettoyer, à le regarnir de son mobilier, à le mettre en état de les recevoir. Toute la journée, ce fut un va-et-vient ininterrompu : chacune rentrait, chargée d'un fardeau, un peu quelconque, arraché à l'incendie et en portant souvent les traces. Le soir de ce jour, le chapelain rapportait le Saint Sacrement à l'humble oratoire ; tout le personnel avait réintégré la maison ; le lendemain, la sainte messe était célébrée à l'Hospice, comme à l'ordinaire.

Mais, hélas ! par quelle terrible épreuve on venait de passer ! Quelle nuit d'angoisses, d'anxiété, de poignante douleur ! Elles étaient donc perdues à tout jamais ces années de travail, de privation, de sacrifices et de dévouement que l'on avait passées à édifier " la maison du pauvre ". Tout est à recommencer, et longtemps encore il faudra se condamner non-seulement à

vivre à l'étroit, mais à ne donner aucun essor aux œuvres de la charité ! Les orphelines et les pauvres ont perdu la maison qu'on leur avait préparée : il n'y a plus d'asile pour tant de nécessiteux !

A peine le bon Mr Proulx a-t-il appris, à Ste-Marie, la calamité qui vient de frapper ses bonnes Sœurs, qu'il écrit à la Mère Mallet :

" Ma bonne Sœur,

Vous voilà donc écrasée sous le poids d'une croix qui est plus pesante que toutes les autres que vous avez eu à porter jusqu'ici. Mon Dieu ! que la Providence est mystérieuse ! Vous vous rappellerez votre sainte Fondatrice, et vous unirez vos douleurs aux siennes, dans le Cœur de Jésus, pour obtenir des bénédictions célestes pour l'avenir de votre Institut.

"Hélas ! si la maison n'avait dû sa prospérité qu'aux efforts seuls de la charité, elle subsisterait. Des bras humains semblent la faire fleurir en peu de temps, et tout est perdu. Dieu, sans doute, veut que vous n'ayez que l'amertume ici-bas, pour arrêter, par vos sacrifices, le bras de la justice levé sur le monde prévaricateur.

" J'ai le cœur brisé, je ne puis vous en dire davantage. J'irai vous offrir mes sympathies aussitôt que je pourrai. Je salue toutes vos Sœurs ".

Le clergé et les principaux citoyens de Québec s'empressèrent d'offrir aux bonnes Sœurs, l'ex-

pression de leurs sympathies. La maison-mère de Montréal députa à Québec la Sœur McMullen, assistante, et une autre religieuse, pour dire à leurs compagnes quelle large part l'on prenait à leur douleur. Mr Bonissant écrivit, au nom des Messieurs de Saint-Sulpice :

“ Courage, mes chères Filles, vous marchez dans la voie où votre Mère d'Youville a marché, la voie des épreuves. J'ai été bien consolé, et tous nos Messieurs aussi, en apprenant que vous avez reçu cette terrible épreuve comme cette digne Mère.

“ Confiance donc en la divine et toute-puissante Providence : elle ne vous manquera pas plus qu'à elle ”.

Nulle lettre, cependant ne fut plus agréable, en cette douloureuse circonstance, à Sœur Mallet, que celle de son ancienne compagne, Sœur Bruyère, fondatrice de la maison d'Ottawa.

“ Je reçois à l'instant, disait cette bonne religieuse, une dépêche télégraphique qui m'apprend que votre couvent, loué au parlement, vient de passer aux flammes. Chère et bonne Sœur, je ne puis vous exprimer ma douleur et celle de toute notre communauté : votre bon cœur peut le supposer ...Je viens de faire prévenir toutes les maîtresses de classes de faire prier les enfants à tour de rôle, toute la journée, dans votre intention. Veuillez croire que de notre côté, nous ferons auprès du Tout-Puissant de vives instances pour qu'il vous assiste et vous protège. Nous venons

de prier en commun, ce ne sera pas la dernière fois : à chaque exercice, vous aurez large part. C'est tout ce que je puis faire d'offrir au bon Dieu, pour vous, nos supplications. Vous ne doutez pas du bonheur que nous éprouverions, s'il nous était donné de pouvoir vous offrir une somme considérable en argent ; mais ce que nous ne pouvons, Dieu le peut, et nous l'en supplierons....

" Il est à présumer que le couvent neuf n'a pas brûlé seul, et que le vieux a été consumé dans le même incendie. De grâce, donnez-nous au plus tôt, ou faites-nous donner, des renseignements sur toute cette catastrophe. Nous attendons cela de vous, puisque nous partageons si sensiblement votre affliction.

" J'espère que toutes vos Sœurs, ainsi que vous-même, êtes remplies de courage et de résignation à la volonté du bon Dieu. C'est à présent que vous ressemblez à votre vénérée Fondatrice. Comme elle, vous avez tout perdu, mais comme elle aussi, vous ne manquerez pas d'éprouver les largesses du Très-Haut dans le rétablissement de votre maison....

" Depuis que vous êtes à Québec, tout a prospéré ; et votre Hospice s'élevait comme par enchantement. Il vous semblait, et à nous aussi, qu'un bel avenir vous souriait. Cependant, vous faisiez l'œuvre de Dieu : il fallait bien qu'elle fût marquée au coin de sa sagesse ordinaire. Sans

doute que c'est une terrible épreuve ; mais il fallait qu'elle fût en rapport avec ce que vous faites. Le démon était jaloux du bien qu'opère votre communauté : il s'est vengé. Mais le bon Dieu saura bien déjouer ce malin, en vous faisant, comme au saint homme Job, recouvrer le double de ce que vous avez perdu.

"Quel coup pour votre saint archevêque ! Mais ne nous affligeons pas plus que le bon Dieu ne le veut. Mettons en lui toute notre confiance, et il saura bien nous relever. Bonne Mère, ne vous laissez pas abattre : vous devez cet exemple à vos filles qui ont les yeux sur vous. Vos bons orphelins attireront sur vous, n'en doutez pas, les secours de la divine Providence...."

Voilà le langage d'une vraie fille de la vénérable d'Youville ; et la Sœur Bruyère s'adressait aussi à une vraie Sœur de la Charité. Nous verrons Sœur Mallet, ferme et courageuse durant l'incendie, garder son sang-froid après la catastrophe, et sans se laisser aucunement abattre, se mettre sans délai à relever "la maison du pauvre" et la réédifier en deux ans.

* * *

En attendant, les épreuves tombent sur elle à coups redoublés, et il faut, suivant l'expression de l'abbé Proulx, "qu'elle soit broyée sous le poids des contradictions".

Nous avons déjà mentionné le premier Chapitre général des Sœurs Grises, qui eut lieu à la maison-mère de Montréal, un peu plus de deux mois après la fondation de la maison de Québec. Sœur Mallet y fut convoquée, ainsi que les supérieures des trois autres fondations ; et toutes y assistèrent. A part sa supérieure, chaque fondation avait aussi une autre députée. Les huit députées des fondations avec les douze administratrices de l'Hôpital Général formèrent une espèce de concile de vingt membres, présidé par l'évêque de Montréal, assisté de Mr Billaudèle, supérieur de St-Sulpice ; les séances durèrent du huit au quinze novembre.

Dans sa lettre de convocation, en date du treize octobre, la supérieure de Montréal mentionnait les différents sujets qui devaient faire l'objet des délibérations de l'assemblée, et les classait en huit chapitres. Le septième, traitant de l'union qui doit exister entre la maison-mère et ses fondations et des moyens de rendre cette union plus étroite, primait évidemment tous les autres. Nous croyons qu'il n'y a aucune témérité d'affirmer que c'est surtout pour cela que le Chapitre Général avait été convoqué : tout le reste était secondaire.

Le but en lui-même était louable : on pouvait regretter de ne pas avoir pris assez de précautions, en faisant les fondations déjà existantes, pour qu'elles demeurassent unies à la maison-

mère, de manière à continuer, pour ainsi dire, à en faire partie ; on pouvait régler, comme on le fit en effet, " qu'il ne s'en ferait plus à l'avenir, que sous le titre de simples missions, totalement dépendantes de la maison-mère de Montréal, " comme cela se pratique chez les Sœurs de la Congrégation. Mais il est évident que nul règlement du Chapitre Général ne pouvait par lui-même avoir d'effet rétroactif, sans le consentement des évêques intéressés.

La fondation de Québec avait été faite d'après " les formalités prescrites par la Règle des Fondations approuvée en 1843, par l'évêque de Montréal et Mr Quiblier, supérieur du Séminaire de St-Sulpice." Les religieuses qui avaient consenti à l'entreprendre, s'étaient engagées " à observer et à faire observer toutes les Règles et Constitutions de la maison-mère, " mais " sous l'autorité et l'entière juridiction de l'archevêque de Québec." La maison de Québec était distincte et indépendante de celle de Montréal ; elle en devait, sans doute, observer les Règles, lui rester unie dans l'esprit de la vénérable d'Youville, entretenir avec elle les bonnes relations d'une fille avec sa mère ; mais elle avait son autonomie et ne devait rendre compte de sa conduite qu'à l'archevêque de Québec. C'est ainsi, du moins, que l'avait entendu Mgr Turgeon ; c'est ainsi, également, qu'il croyait que les choses avaient été comprises à Montréal.

Aussi quelle ne fut pas la surprise du pieux archevêque, lorsqu'il lut sur le Procès-Verbal du Chapitre, "que les Règles des Fondations, déjà en usage dans l'Institut, seraient amendées et modifiées : premièrement, en ce que les sujets envoyés en fondation, auraient le droit de retourner dans leur maison-mère, et que celle-ci aurait, pour de bonnes raisons, le droit de les rappeler ; deuxièmement, en ce que la supérieure de Montréal aurait le droit de visiter les maisons de l'Institut chaque année, et d'y faire les réformes jugées nécessaires". Quel ne fut pas surtout son étonnement, lorsqu'il apprit qu'il était question d'appliquer cette clause aux fondations déjà existantes ! Il s'en plaignit à Sœur Mallet qui avait signé, comme toutes les autres, le procès-verbal. Mais elle lui assura qu'elle n'avait signé que conditionnellement, c'est-à-dire, pourvu que son évêque y consentît.—"Que la révérende Mère Supérieure de Montréal vienne nous voir, dit Mgr Turgeon, nous la recevrons avec un grand plaisir, mais sans aucun droit de voir à nos affaires. Jamais nous ne reconnaîtrons ce droit de visite."

Sœur Mallet ne manqua pas, sans doute, d'informer la maison-mère de la détermination de Monseigneur : aussi, n'essaya-t-on jamais d'exercer ce droit de visite. Il n'en fut pas de même pourtant de l'invitation de retourner à Montréal. Sans doute les premières fondatrices avaient fait d'elles-mêmes le don total et généreux à l'œuvre de

dévouement qu'elles avaient embrassée, mais rien n'est difficile à la nature comme la constance de la volonté, en présence du sacrifice toujours et sans cesse renouvelé. Ces invitations à rentrer à Montréal étaient bien douces à ces pauvres religieuses en butte aux difficultés sans nombre et aux durs travaux d'une laborieuse mission : c'était pour elles une tentation permanente à revenir à cette vie si bonne d'autrefois, mais pour leur supérieure, c'était une source d'ennuis et de tristesse ; elle se voyait menacée d'être abandonnée par ses compagnes qu'elle aimait et qu'elle traitait avec la plus grande bonté ; mais elle ne pouvait pas faire, la pauvre Mère, que son œuvre ne traversât l'ère toujours si pénible de toute fondation.

Elle s'efforça toujours d'entretenir de bons rapports avec la maison-mère, écrivant souvent à la supérieure et la tenant au courant de tout. Mais à Montréal, on lui témoignait de la froideur parce que, demeurant unie à son évêque et lui obéissant, elle ne pouvait favoriser l'union telle que demandée ; les Sulpiciens la traitaient, tout en plaisantant sans doute, de schismatique ; et l'on sait que l'auteur de la vie de Mme d'Youville (Mr Faillon) affecta d'ignorer les fondations des Sœurs Grises ; il ne les mentionna même pas dans son ouvrage.

Au printemps de 1854, après l'incendie de l'Hospice, Sœur Mallet reçut une lettre de la su-

périeure de la maison-mère, lui annonçant qu'un deuxième Chapitre Général se tiendrait à Montréal, dans le cours de l'automne. Quelques mois après, cependant, arrivait un contre-ordre : on avait décidé que le chapitre n'aurait pas lieu. Citons cette deuxième lettre ; elle est du quatre septembre 1854 : c'est un événement qui fait époque dans les Annales des Sœurs Grises :

"Ma bien chère Sœur,

Ce fut par le conseil de Monseigneur de Montréal que je vous annonçai, le vingt-trois mai dernier, comme devant avoir lieu bientôt, le deuxième chapitre général....Mais, aujourd'hui, les circonstances ne semblent plus les mêmes à Monseigneur et à nous. C'est pourquoi, par l'avis de Sa Grandeur, nos Sœurs Conseillères et moi, avons jugé plus opportun de ne point donner suite à cette convocation. Ainsi, le chapitre annoncé pour cette année, n'aura pas lieu.

"Je crois devoir vous dire que nous sommes forcées de vous déclarer, principalement d'après les informations que nous a données Monseigneur, (1) que nous regardons ici comme accompli, le fait de votre indépendance de l'Hôpital Général de Montréal.

"Nous acceptons ce fait quoique à regret, et nous nous soumettons à ce nouvel ordre de choses :

(1) Monseigneur Bourget venait d'assister au deuxième concile provincial tenu à Québec.

nous ignorons, pour l'avenir, les desseins de la divine Providence sur votre petit Institut : puissions-nous ne les contrarier en aucune façon ! Mais, quels que soient ces desseins, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour que les liens de la charité qui nous unissent, demeurent toujours fortement resserrés, que les rapports en soient toujours tendres et affectueux, tels qu'ils doivent l'être entre les filles d'une même Mère. De notre côté, nous demeurons bien disposées à vous rendre tous les services possibles, de bonne amitié.

"Seulement, vous voudrez bien avertir toutes les Sœurs que l'Hôpital Général a envoyées dans votre fondation, qu'elles sont maintenant libres de s'agréger pour toujours à votre maison, ou de s'en revenir en celle-ci. Vous savez que ce droit de retour à la maison mère a été reservé à toutes les Sœurs professes qui en sont sorties, de même que l'Hôpital s'est réservé aussi le droit de les rappeler. Nous ne sollicitons le retour de personne, à Dieu ne plaise ! Mais si quelqu'une de nos chères Sœurs demandait à s'en revenir ici, je vous prie de vouloir bien en informer Mgr votre archevêque qui, sans doute, ne refusera pas de lui accorder une obédience à laquelle elle a un droit incontestable. C'est pourquoi vous voudrez bien donner lecture entière de cette lettre à toutes vos Sœurs, au moins à toutes celles qui sont sorties de notre maison.

“ Il est important que chacune connaisse désormais la condition de votre communauté par rapport à la nôtre, et réciproquement ”.

Il y avait, dans cette lettre, plusieurs points que ne pouvait admettre Mgr Turgeon : aussi, ne manqua-t-il pas de les signaler à Sœur Mallet dans une note modérée et bienveillante, mais ferme, qu'il prépara avec soin, et lui adressa le neuf octobre.

“ Ma très honorée Sœur,

Vous m'avez communiqué, il y a quelque temps, une lettre à vous adressée, le quatre du mois dernier, par la révérende Sœur Deschamps ....en me priant de vous diriger sur l'usage que vous deviez en faire.

“ Depuis, je vous ai suggéré d'en faire la lecture à celles de vos Sœurs qui sont venues sous votre conduite, comme leur supérieure, former notre fondation de Québec. En même temps, je vous signifiais à vous-même et à ces bonnes Sœurs, mon intention de vous laisser toute liberté de vous rendre à l'invitation que l'on vous fait de retourner à la maison de Montréal ; car je regarde, en effet, comme étant une sorte d'invitation à ce retour, les expressions que renferme cette missive.

“Toutefois, en vous laissant cette liberté, je me réservais de vous faire, à mon premier loisir,

mes réflexions sur le contenu entier de cette lettre.

" La révérende Sœur Deschamps vous déclare qu'elle regarde comme accompli le fait de votre indépendance de la maison de Montréal ; et un peu plus loin, elle vous dit qu'elle se soumet à regret, ainsi que sa communauté, " à ce nouvel ordre de choses." Mais quel nouvel ordre de choses trouve-t-on dans vos rapports actuels avec la maison de Montréal, puisque la maison de Québec est précisément aujourd'hui ce qu'elle était dans son commencement, et que ni vous ni moi n'avons rien fait ni rien déclaré, qui n'ait été accepté par la maison de Montréal dès avant que vous fussiez venues à Québec ? Il est, à la vérité, connu que, depuis l'époque de notre fondation, des tentatives ont été faites (c'était dans le Chapitre Général assemblé à Montréal, en novembre 1849) pour vous placer sur un autre pied que celui de votre fondation, comme impraticable pour les maisons établies hors du diocèse de Montréal. N'est-il pas évident d'ailleurs que, dans ce chapitre, il ne pouvait être fait aucune loi au préjudice des Ordinaires des diocèses étrangers à celui de Montréal ? Pourtant c'est, en toute apparence, sous le prétexte de la violation d'une loi de ce genre, que l'on signifie aujourd'hui aux fondatrices de la maison de Québec qui, d'après leur aveu formel, sont venues faire cette fondation avec l'intention d'y demeurer attachées pour le reste de

leur vie ; qui sont venues faire cette fondation après toutes les pieuses et édifiantes formalités prescrites par la "Règle des Fondations" approuvée en 1843, par Mgr l'évêque de Montréal et Mr Quiblier, supérieur du Séminaire, qu'elles, ces fondatrices, sont libres de retourner à la maison-mère ! C'est sous ce même prétexte qu'on leur fait entendre depuis longtemps, et malheureusement au grand préjudice de l'observance de la règle, qu'il y a cause pour elles à fausser leur engagement pris au mois de juillet 1849, et à revenir sur l'acte héroïque de dévouement qu'atteste l'obédience du six du même mois, lequel acte avait fait l'édification et la joie des catholiques de Québec.

"Quoi qu'il en soit, et nonobstant le grand dommage qui pourra revenir à notre petite communauté de l'absence d'une seule des fondatrices qui la régissent aujourd'hui, je me prépare à donner obédience à celles d'entre elles qui me demanderont à rejoindre la maison qui les a envoyées : parce que, vu l'état actuel des choses, je me persuade que leur salut peut être intéressé à ce retour et que, pour tout au monde, je ne voudrais pas y mettre le moindre obstacle. Seulement, je demande qu'on ne trouve pas mauvais que je retienne ici pour un temps indéterminé la bonne Sœur Ste-Croix dont la présence à Québec, pourrait être grandement nécessaire, pendant le temps que dureront les négociations entamées avec le

gouvernement, pour l'ajustement de l'indemnité que je m'attends à recevoir, à l'occasion de l'incendie du trois mai dernier.

"Pour vous, ma chère Sœur, dont le nom, non plus que celui d'autres fondatrices, n'a pu trouver place dans l'Histoire de votre Mère d'Youville et de son Institut (sans doute parce que l'on n'a pas jugé que votre fondation fût régulière), je vous prie de recevoir le témoignage de ma bien vive reconnaissace pour le zèle que vous faites paraître, en m'assurant que vous n'abandonnerez pas votre fondation. Toujours, et nonobstant ce qui a pu être dit jusqu'à présent ou ce qui pourra l'être par la suite, je vous regarderai, vous et la communauté à la tête de laquelle la divine Providence vous a placées, comme les filles de votre première Fondatrice, la Mère d'Youville de pieuse mémoire, et comme en faisant les œuvres.

"Puisque c'est par votre entremise que la maison-mère me signifie le rappel, ou l'équivalent du rappel des Sœurs fondatrices, on ne trouvera pas mauvais, j'ose m'en flatter, que je me serve de la même voie pour exprimer à cette maison que si je n'ai pas à la remercier d'un acte que je ne puis me défendre de regarder comme tendant à détruire sa belle œuvre, je n'oublierai jamais devant Dieu que je lui dois la fondation faite par elle dans ma ville métropolitaine, non plus que la générosité qui avait accompagné cet acte de sublime charité.

"Je vous déclare que c'est mon intention bien formelle que toujours la communauté de Québec soit unie à sa maison-mère, ainsi qu'aux autres maisons de votre Institut, conformément à la sage "Règle des Fondations" que je cite plus haut, comme à tout ce que les Chapitres Généraux (auxquels je me flatte qu'on ne manquera jamais de vous appeler), pourront régler de praticable, eu égard à votre dépendance nécessaire d'un autre Ordinaire que celui de la maison-mère...."

Il y avait, évidemment, un malentendu entre le vénérable archevêque de Québec et la maison-mère de Montréal. Mais ce qui parlait hautement en faveur du prélat, c'est qu'à St-Hyacinthe, à Ottawa, à la Rivière-Rouge, on partageait absolument sa manière de voir. Jamais, dans ces diocèses, pas plus qu'à Québec, on ne voulut admettre l'union ni le droit de visite, tels que les entendait le Chapitre Général. Les évêques de St-Hyacinthe, d'Ottawa et de la Rivière-Rouge, comme l'archevêque de Québec, préférèrent laisser partir quelques-unes de leurs fondatrices, plutôt que de renoncer à l'existence distincte et à l'autonomie de leur maison. Seule, la fondation de la Rivière-Rouge fut obligée plus tard, pour des raisons spéciales, de se rallier à la maison-mère.

La Sœur Deschamps ne craignait pas d'avouer, plus tard, quand on lui parlait de cet incident, que si elle eût été laissée à elle-même, jamais elle

n'eût écrit la lettre (un peu dure) du quatre septembre, et dès la fin de 1854, elle n'hésitait pas à en laisser toute la responsabilité aux Supérieurs :

" L'année qui vient de s'écouler, écrit-elle le trente et un décembre, à Sœur Mallet, a été témoin de la douleur commune que nous a fait éprouver la position dans laquelle nos Supérieurs ont jugé à propos de nous mettre. Quoi qu'il en soit, ajoutait-elle, nous vous demeurerons toujours unies d'esprit et de cœur. " Il y eut bien quelques refroidissements durant les premières années qui suivirent cet incident ; mais bientôt, tout fut oublié et les meilleurs rapports d'estime, d'amitié et de confraternité n'ont cessé d'exister depuis, entre la maison de Montréal et celle de Québec.

En attendant, Sœur Mallet ressent la peine qu'on lui fait ; elle se voit cruellement éprouvée et, comme elle dit elle-même, " clouée au Calvaire ". Bien résolue de rester unie à son évêque et " de ne pas abandonner sa fondation ", elle se décide néanmoins à aller porter elle-même à Montréal la lettre de Mgr Turgeon, et Sœur Perrin lui demande de l'accompagner. " Mais vous voulez plutôt m'abandonner, lui réplique Sœur Mallet ; vous allez rester à Montréal ?– Je veux seulement consulter là-dessus quelque directeur en qui j'ai confiance ", répond Sœur Perrin.

Rendue à la maison-mère, le premier prêtre que rencontre Sœur Perrin, c'est Mr Bonissant, qui lui dit aussitôt : " Vous voilà à Montréal. Je vous

défends de retourner à Québec. Votre devoir est de rester à la maison-mère".

Les douloureuses prévisions de Sœur Mallet se trouvaient ainsi réalisées. Sa compagne écrit à Québec pour avoir son obédience : elle reste à Montréal, et la bonne Supérieure a le chagrin de redescendre seule à Québec.

Sœur Ste-Croix, elle aussi, ne songeait, depuis quelque temps, qu'à retourner à la maison-mère : le sentiment du devoir, l'obéissance due à l'archevêque, l'obligèrent cependant de remettre à plus tard l'exécution de son dessein. En attendant, ses ennuis et sa tristesse contristaient la bonne Mère Mallet, qui était de plus en plus "clouée sur son Calvaire". Sœur Bruyère lui écrit un jour d'Ottawa pour la consoler :

"Votre Sœur Ste-Croix doit trouver le temps bien long. Son absence se fera sentir, sans doute. Mais vous ferez comme nous ; vous ne tarderez pas à reconnaître que vous pouvez vous passer de ce sujet....Vos petites Sœurs la remplaceront bien ; vous avez de si bonnes enfants !"

A son tour, Mr l'abbé Proulx lui écrit, dans le mois de janvier : "Je vous remercie de votre bon souvenir. Je vous offre, en retour, tous les vœux que peut adresser au ciel un cœur profondément intéressé au succès de votre Institut. Vos jours d'épreuves se prolongent, parce que Dieu veut que votre couronne soit toute céleste, n'ayant été composée ici-bas que d'épines...." Puis il ajou-

tait : " Dites à Sœur Ste-Croix de prendre courage, parce que Dieu veut un sacrifice complet et sans retour."

***

Hélas ! la communauté naissante de Québec était affligée de toutes manières, depuis plusieurs mois. Dans le temps même que Sœur Perrin l'abandonne et que Sœur Mallet est à Montréal, un des ouvriers qui travaillent à la construction de l'édifice incendié, tombe du quatrième étage et se tue presque instantanément. C'est le deuxième accident de ce genre, qui arrive pendant les travaux faits à l'Hospice.

Aux épreuves de l'extérieur, se joint la maladie qui ne désarme pas de tout l'hiver. C'est d'abord la petite vérole qui attaque les orphelines les unes après les autres, et fait de suite deux victimes ; la contagion est si violente qu'il faut fermer les classes et disperser les malades un peu partout dans la maison, jusque dans la salle de communauté, à la grande gêne des religieuses. C'est ensuite la pulmonie qui conduit les Sœurs Bennett et Ste-Marie aux portes du tombeau. Puis, ce sont les fièvres qui, tout d'abord, mettent les jours de la bonne Sœur Marie de la Nativité en grand danger, et qui ensuite s'attaquent à presque toutes les religieuses, les unes après les autres. On a soigné les cholériques tout l'été, et

personne n'a été malade ; aujourd'hui, toutes les Sœurs sont menacées de succomber.

Sœur Ste-Croix se sent gravement atteinte d'une inflammation des poumons, vers la fin de janvier, et prend le lit la veille de la fête patronale de Sœur Mallet. Bientôt, des fièvres typhoïdes du caractère le plus sévère, viennent compliquer sa maladie et, en quelques jours, la réduisent à l'extrémité. L'archevêque et son coadjuteur viennent la voir, et mettent toute la communauté en prières pour obtenir du ciel, la conservation d'une vie si précieuse à la maison. Tout est inutile : ses jours sont comptés ; elle ne reverra pas Montréal. Elle meurt, le seize février 1855, sans avoir recouvré la connaissance qu'elle avait perdue presque au commencement de sa maladie.

Son service et sa sépulture eurent lieu à l'église St-Jean-Baptiste, le dix-neuf février, au milieu d'un grand concours de prêtres et de citoyens qui appréciaient les mérites de cette religieuse et les services qu'elle avait rendus à la communauté naissante. Le vénérable archevêque Turgeon qui, juste trois mois auparavant, avait eu une première attaque de paralysie, mais qui avait réussi à s'en relever, avait tenu à honorer de sa présence les obsèques de cette bonne Sœur. Après la messe, il adresse la parole aux fidèles qui remplissent l'édifice sacré, et leur fait voir la beauté de la vie religieuse et le mérite de la Sœur de Charité ; puis, il les invite à prier pour celle qui les a tant

édifiés par ses vertus. A peine a-t-il fini son allocution qu'on le voit chanceler : les prêtres qui l'accompagnent, le soutiennent et le conduisent à la sacristie.

Le prélat est frappé d'une deuxième attaque de paralysie dont il ne se relèvera plus. Il vivra encore de nombreuses années pour la consolation des religieuses qui le regardent comme leur fondateur, mais il ne pourra plus leur rendre aucun service, ni administrer son diocèse.

Quel coup pour la Sœur Mallet et ses compagnes ! Quel enchaînement d'épreuves et d'afflictions de toutes sortes, pour ces bonnes religieuses ! Le typhus est dans la maison. "Tout le monde fuit notre communauté, dit l'annaliste ; on n'ose plus même passer dans la rue qui avoisine notre hospice, à cause de la contagion qui y règne." Huit jours après la mort de Sœur Ste-Croix, une jeune postulante, fille du Président de la St-Vincent de Paul, Sœur Gauthier, qui donne à sa supérieure les plus belles espérances, succombe à la même maladie ; elle est inhumée, elle aussi, dans l'église du faubourg St-Jean.

Il n'y eut pas moins de quarante cas graves de maladie dans l'hospice, en ce triste hiver de 1855. Le Père Schneider, confesseur de la communauté, et, en son absence, le Père Beaudry, venaient très souvent consoler et encourager les malades. Ils firent preuve d'un dévouement admirable. Sœur

12

Mallet ayant écrit à la maison de St-Hyacinthe pour annoncer la mort de Sœur Ste-Croix, la supérieure lui répond :

" Votre lettre du dix-sept février m'apprend la mort de votre bonne Sœur Ste-Croix. Quoique jeune encore, c'était un fruit mûr pour le ciel. Le Père Schneider, qui nous a fait le plaisir de venir nous dire la messe ce matin, nous dit que cette chère Sœur avait mis à profit tout le temps que le bon Dieu lui avait donné. Ce sera, je l'espère, une nouvelle protectrice dans le ciel. Il m'a dit que vous désirez que nous fassions réciproquement les suffrages pour nos Sœurs défuntes de nos deux maisons : nous sommes toutes disposées à faire cette union, sachant le grand profit que nous devons en retirer. J'enverrai même des billets annonçant la mort de votre Sœur, à la cathédrale et chez les Sœurs de la Congrégation."

Au milieu de toutes ces épreuves, Sœur Mallet reçut plusieurs lettres de sympathie. Notons en particulier celle que le bon Mr Bonissant lui écrivait, le vingt-trois février :

" Ma révérende Mère,

Je crois m'acquitter d'un devoir envers vous et votre communauté, en vous faisant connaître combien j'ai été fortement sensible à la grande perte que vous venez de faire, en la personne de notre chère Sœur Pilon (Ste-Croix). J'ai partagé vos angoisses et vos craintes, ainsi que celles de toutes

vos Sœurs de Montréal, pendant sa douloureuse et si triste maladie, comme je partage aujourd'hui vos regrets. Quoique les circonstances de cette maladie aient été si pénibles pour elle et pour vous, cependant, ma très chère fille, vous avez dû trouver une réelle consolation dans la pensée de tout ce qu'avait fait cette chère Sœur, pour se préparer à la mort : ce n'a été que la consommation d'un sacrifice qu'elle avait fait depuis longtemps et qu'elle continuait d'offrir à Dieu tous les jours, le sacrifice de ses forces et de tout elle-même. Elle s'est donc dépensée entièrement pour la gloire de Dieu et le soulagement des membres souffrants de Jésus-Christ, à l'exemple de vos devancières. C'est pourquoi, nous avons tous la ferme et consolante espérance qu'elle est allée partager leur récompense et leur repos éternel.

" Veuillez donc, ma très chère Mère, recevoir pour vous et pour toute votre communauté ces condoléances et les vœux que je forme de nouveau, pour que le Seigneur veuille bien, si c'est sa très sainte volonté, rendre à toutes vos malades la santé et les forces qui leur sont si nécessaires."

Peu de jours après, Mère Mallet, ayant annoncé la triste nouvelle à Mr Proulx, en reçut cette consolante réponse :

" Ma bonne Supérieure,

Je m'attendais au malheur que vous m'annoncez, cependant, je me suis trouvé ému jusqu'aux larmes.

" J'ai recommandé la pauvre Sœur Ste-Croix aux prières de mes paroissiens, et j'en ai vu plusieurs verser des larmes au récit des œuvres de votre Institut."

Puis il ajoutait, en songeant aux affaires temporelles de la communauté, aux grands travaux qui restaient à faire et à celle qui n'était plus là pour les surveiller :

" Priez Dieu qu'il inspire aux supérieurs ecclésiastiques la pensée de vous donner un chapelain uniquement occupé de votre Institut, tant sous le rapport spirituel que temporel.

" De cinq fondatrices, en voilà deux de mortes, deux autres vaincues par le découragement ont abandonné l'œuvre, et vous restez seule sur ces ruines morales et sur les ruines désolantes de votre hospice.

" Si la mort vous frappait à votre tour, pourrait-on espérer de voir s'étendre votre institution avec tout l'esprit qui inspira sa fondation primitive ? La sagesse de l'Eglise a toujours entouré d'un mur de protection spirituelle les œuvres qu'elle destinait à traverser les siècles, et quand la Providence a suscité, à certaines époques, des saints réformateurs d'ordres religieux, c'est que les siècles précédents avaient péché en abandonnant à la faiblesse humaine, les œuvres les plus divinement inspirées.

" Quand je considère vos épreuves, je gémis de tout mon cœur. Cependant, me rappelant un

mot que vous m'avez dit souvent, je sens que mon départ de Québec n'y a pas contribué, car la cure ne me permettait pas de vous donner autre chose que mon estime et mes vœux.

"Courage, bonne Sœur, je vous ai souvent répété ce mot : courage ! vous aurez été un instrument fidèle dans les mains de Dieu, et, quel que soit l'avenir, vous êtes certaine de recueillir le fruit de vos sacrifices."

Elle était bien digne de ces consolantes paroles, la femme forte et intrépide qui venait de subir tant d'épreuves avec un si merveilleux courage. Il ne lui vint pas même à l'esprit de se laisser abattre, d'abandonner sa fondation, de renoncer à ses œuvres. On la verra continuer, comme par le passé, à conduire sûrement sa petite barque. Le digne chapelain que lui souhaitait Mr Proulx n'est pas encore arrivé ; mais la Providence l'a choisi ; il viendra en son temps. En attendant, la bonne supérieure se confie à la miséricorde de Dieu ; dès le printemps de 1855, elle voit la tempête s'apaiser, et des jours meilleurs commencer à luire. Dans sa joie, elle écrit à Sœur Bruyère, d'Ottawa, et celle-ci lui répond :

"Je viens de lire votre lettre du vingt-deux juin dernier. J'admire avec vous tous les décrets de la Providence sur votre maison. Votre lettre sera lue à notre réfectoire, à midi, et nous remercierons Dieu, en union avec vous, par un Te Deum."

CHAPITRE VI.

Reconstruction de l'Hospice.—Bénédiction de l'aile sud-ouest.—L'hôpital de la marine.—Bénédiction de l'église.—Faveurs spirituelles accordées à cette église.

* * *

Deux jours après l'incendie du trois mai 1854, Mgr l'archevêque Turgeon adressait aux fidèles de la cité de Québec une lettre pastorale, au sujet du malheur qui venait de frapper ses bonnes Sœurs de la Charité :

"En cédant, dit-il, au gouvernement pour la tenue des Chambres, l'édifice destiné à devenir un asile de charité au milieu de la ville de Québec, non-seulement nous avions en vue de rendre service au Pouvoir Exécutif, mais nous espérions finir plus promptement la construction d'une maison que nous ne pouvions, vu l'exiguité de nos ressources, terminer avant plusieurs années. Nous avions l'espoir qu'en vertu de cette transaction, nous ne serions plus obligé d'en appeler à la charité publique pour l'avancement des travaux. Hélas ! un déplorable incendie vient bouleverser toutes nos espérances et toutes nos prévisions....

"La Providence divine a permis que dans l'espace de quelques heures, les flammes aient balayé l'œuvre de plusieurs années de travail, de sacri-

fices et de persévérance. Du nouvel édifice, qui s'élevait comme un monument de la charité des citoyens de Québec, il ne reste plus que des ruines fumantes, des murs noircis et lézardés. Que Dieu soit loué pour les châtiments qu'il veut bien nous envoyer, comme pour les nombreux bienfaits qu'il nous a accordés ! Dans toute la plénitude de notre reconnaissance, nous le remercions de la bonté qu'il a eue de conserver un abri dans l'ancienne partie de l'édifice, pour les bonnes Sœurs et leurs pauvres orphelins.

" Mais nous remarquons avec chagrin que ce logement est devenu beaucoup trop étroit pour le nombre croissant de Sœurs, d'orphelins et d'écolières ; et nous sommes convaincu que leur santé ne pourrait manquer d'en souffrir, si on ne prenait au plus tôt les moyens de leur procurer un local plus vaste et plus convenable.

" Nous ne doutons pas que ce triste événement n'ait affligé nos concitoyens, qui ont appris à apprécier le dévouement, le zèle et la charité des bonnes Sœurs, et que tous ne désirent, aussi bien que nous, que l'Asile des pauvres et des orphelins ne demeure pas abandonné, mais qu'il se rétablisse promptement pour attirer sur notre ville les bénédictions du Seigneur.

" Aussi, comme nous partageons entièrement leurs sentiments sur ce sujet, nous nous sommes décidé à commencer le rétablissement de l'édifice. Nous poursuivrons cette œuvre si importante

pour l'honneur de notre sainte religion et pour l'avantage de cette ville métropolitaine, tant que nous pourrons disposer de quelques ressources. Quand nous aurons épuisé celles que nous avons en main, nous ne nous laisserons pas aller au découragement, car nous sommes assuré que la charité des habitants de Québec qui s'est manifestée dans tant d'occasions pour l'Asile, ne nous fera pas défaut, si nous sommes encore forcé d'y recourir.....

Ces dernières paroles de Mgr Turgeon laissaient entendre qu'il n'avait l'intention de faire appel à la charité publique, pour la reconstruction de l'hospice, que s'il ne pouvait absolument s'en dispenser. De fait, point ne fut besoin d'avoir recours à ce moyen extrême et l'hospice se reconstruisit avec d'autres ressources. On dépensa d'abord le montant des assurances, vingt-quatre mille piastres. Puis on entretint l'espoir d'obtenir du gouvernement une indemnité du dommage causé par ce terrible accident ; tout portait à croire qu'il était le fait d'incendiaires ; or, ces misérables en voulaient évidemment au gouvernement et nullement aux Sœurs de la Charité. C'est donc à cause du gouvernement, à qui elles avaient rendu service, qu'elles avaient souffert un si sérieux dommage : et il paraissait juste et raisonnable qu'elles en fussent indemnisées.

L'indemnité fut réclamée ; mais les négociations pour l'obtenir, traînèrent en longueur. Plusieurs

citoyens influents s'intéressèrent en faveur des Sœurs pour leur faire rendre justice ; il convient de mentionner entre autres, le nom de Jacques Crémazie, homme de bien et de mérite, avocat distingué, qui rédigea en leur faveur, un mémoire très concluant ; son travail obtint un plein succès, l'indemnité cependant ne fut payée à l'archevêque de Québec qu'au printemps de 1855.

Toutefois le gouvernement voulut bien, aussitôt après l'incendie, faire déblayer à ses frais le terrain et charroyer les décombres, ce qui coûta la somme de huit cents piastres. On fit ensuite visiter les murailles par des hommes compétents, et tous déclarèrent qu'elles n'étaient plus de service.

Tout était donc à recommencer ; et la reconstruction de cet immense édifice allait se faire dans les conditions les plus défavorables. Le prix de la main-d'œuvre, des matériaux et de toutes les choses nécessaires à la vie, se trouvait, à cette époque, extrêmement cher à Québec et dans tous les pays, par suite de la guerre de Crimée, où se trouvaient alors engagées les principales nations de l'Europe. Le contre-coup de ce fléau se fit sentir en Amérique, et surtout en Canada.

Malgré la cherté de la main-d'œuvre,—un maître-maçon coûtait jusqu'à trois piastres par jour,—Sœur Mallet et sa compagne, Sœur Ste-Croix, ainsi que le pieux fondateur de l'hospice, Mgr Turgeon, n'hésitèrent pas à entreprendre la reconstruction de l'établissement, afin de procurer

un logement aux pauvres infirmes et de donner plus de développement à l'orphelinat et à l'œuvre des écoles.

On commença par l'aile sud-ouest. Les travaux de maçonnerie exécutés d'après les instructions de Mgr Turgeon, et sous la surveillance de Sœur Ste-Croix, furent menés avec beaucoup de suite et d'activité et terminés à l'automne.

Pendant que leur maison se relevait de ses ruines, les Sœurs poursuivaient leurs œuvres de zèle. Dès le dix-sept mai 1854, quinze jours après l'incendie, elles ouvraient au Cap Diamant, à la demande des Commissaires, une école pour les enfants pauvres de cette localité, jusque-là plus ou moins abandonnés. Les Sœurs St-Bernard (Suzanne Richardson) et St-Roch (Elizabeth Blouin) en furent les premières institutrices. Cette modeste école—la première fondation de la jeune communauté—n'a pas cessé d'exister ; elle compte aujourd'hui trois classes.

En ce même mois de mai, le choléra éclate à Québec. L'hôpital de la Marine se remplit de malades, et les médecins supplient les Sœurs, comme ils l'ont fait deux ans auparavant, d'aller porter secours aux pauvres cholériques. Elles acceptent avec joie cette mission de dévouement, soignent les victimes de l'épidémie avec une charité héroïque, s'occupant en même temps du salut de leur âme.

Pendant les huit semaines qu'elles consacrèrent à ce ministère, elles eurent le bonheur de préparer quelques malades au baptême et d'instruire plusieurs protestants qui abjurèrent leurs erreurs. Quelques autres, admirant notre sainte religion qu'ils trouvaient si belle dans ses effets, se promirent de l'étudier et de l'embrasser dès leur sortie de l'hôpital.

Les Sœurs eurent aussi la consolation de recueillir quelques orphelins qu'elles firent baptiser et qu'elles placèrent avantageusement.

Parmi eux, se trouvèrent cinq enfants dont le père et la mère, fervents luthériens, moururent peu de temps après leur arrivée à l'hôpital. Cette famille venait de la Norwège et portait le nom de Gilbrandson.

Les protestants de la ville prétendirent que ces enfants leur appartenaient et que les catholiques ne pouvaient avoir aucun droit sur eux ; ils les réclamaient donc, et voulaient absolument qu'ils fussent élevés dans leur religion. Monsieur l'abbé Bolduc, chapelain de l'hôpital de la Marine, réussit à faire nommer tuteur des enfants un bon catholique norwégien, Monsieur Hagues qui se trouva ainsi seul maître des pauvres orphelins, et libre de les placer lui-même.

Il prit chez lui Erick, âgé de onze ans, qui ne put s'acclimater au pays et mourut après quelques mois, au lendemain de son baptême.

L'autre garçon, Andréas, âgé de sept ans, fut placé chez Mr Louis Martin, respectable citoyen de St-Roch de Québec, qui n'avait pas d'enfant. Il l'éleva avec soin et tendresse et le fit instruire. Andréas mourut en 1884, à l'âge de trente-sept ans, après une vie édifiante et digne d'éloges. Il avait épousé en 1873, Mademoiselle Alma fille de Sieur Pierre Bédard, du faubourg St-Jean. Sept enfants naquirent de ce mariage.

Les trois fillettes furent reçues à l'orphelinat. La première, Amélia, n'eut plus d'autre désir, après son baptême, que celui de se faire religieuse. Elle fut admise au noviciat des Sœurs Grises d'Ottawa, où elle fit profession sous le nom de Sœur Ste-Cécile. Elle rendit de grands services à cette communauté et mourut en 1910.

La deuxième, Reinde, âgée de quatre ans, baptisée sous le nom de Rose de Lima, fut adoptée par Mr et Mme Edouard Béland, de St-Jean-Baptiste de Québec. Ils en firent une jeune fille pieuse, instruite et sage. Elle alla rejoindre sa sœur chez les Sœurs Grises d'Ottawa, et y fit profession sous le nom de Sœur St-Edouard. (1)

Quant à la dernière, Goura, qui n'avait que deux ans à la mort de ses parents, elle reçut au baptême les noms de Marie-Joséphine-Claire. Elle fut placée chez Monsieur Charles Papillon, de Québec, et élevée très chrétiennement. Elle devint Madame Paul Giroux, de la paroisse d'Em-

---

(1) Elle est morte en 1914.

brun. Elle mourut en 1881 laissant quatre enfants : deux garçons et deux filles.

Mais revenons à nos dévouées gardes-malades. Après leur retour à la communauté, le docteur Welles adressa à Mère Mallet la lettre suivante :

" Madame,

J'ai reçu de Messieurs les Syndics de l'hôpital de la Marine, instruction de vous témoigner leurs sentiments de gratitude pour les services signalés que vient de rendre votre communauté à une institution dont ils sont spécialement chargés de surveiller les intérêts.

" Messieurs les Syndics accueillent par avance avec gratitude, vos généreuses offres de service dans le cas où il plairait à la Providence de faire reparaître le fléau qui vient de nous visiter.

" J'ai l'honneur d'être, etc....

Ph. Welles, secrétaire."

En même temps que les Sœurs se dévouent à l'hôpital de la Marine pour le soulagement des pauvres cholériques, leurs compagnes visitent dans les faubourgs St-Jean et St-Roch les malades également frappés de la contagion. Nuit et jour, elles sont sur pied et volent partout où il y a du bien à faire, des âmes à sauver, des malheureux à secourir.

La contagion ne les atteint pas, aucune Sœur n'en est frappée ; mais dans l'automne, et surtout

l'hiver suivant, la maladie s'appesantit sur la communauté et y répand le deuil : on était si à l'étroit dans cette ancienne maison, unique abri que l'incendie eût laissé aux Sœurs ! La petite vérole parmi les orphelins, les fièvres typhoïdes parmi les religieuses, la mort de Sœur Ste-Croix et de la novice Gauthier, les classes et la visite des malades à domicile interrompues durant deux mois, quelle série d'afflictions ! et pour couronner ce triste tableau, l'état d'impuissance où la paralysie a laissé Mgr Turgeon !

Le Prélat dut abandonner, le onze avril 1855, l'administration de son diocèse à son coadjuteur Mgr C.-F. Baillargeon, en qui Sœur Mallet trouva encore un protecteur et un soutien.

* * *

Dès le printemps, les travaux de reconstruction furent repris et exécutés avec tant de vigueur, que l'aile sud-ouest, complètement terminée, fut bénite dans le mois de juillet.

Le dix-huit juin précédent, le Père Schneider, S. J., y avait réuni dans un vaste appartement les trois cents élèves externes des classes. Ces bonnes enfants lui avaient demandé un sermon sur le Sacré-Cœur de Jésus, et le saint religieux, dans une allocution chaleureuse, les exhorta à marcher avec ardeur dans la voie de la piété, ajoutant qu'il augurait beaucoup de bien pour l'avenir de

cette maison, du fait que la première instruction qui y avait été donnée, avait eu pour objet la dévotion au Sacré-Cœur.

La bénédiction eut lieu le jour de la fête patronale de la vénérable Mère d'Youville, le vingt juillet ; elle fut présidée par Mr F. Cazeau, ce digne prêtre dont nous avons déjà admiré la tendre charité, au berceau de l'institution.

Il commença par un appartement du quatrième étage, qui servit de chapelle en attendant que l'église fût bâtie, et il parcourut toute la maison en récitant avec les Sœurs le psaume Miserere ; puis il termina la cérémonie par une pieuse exhortation qui fit couler bien des larmes. Le lendemain, eut lieu l'érection d'un petit chemin de croix par Monsieur le Curé de Québec, l'abbé Joseph Auclair.

Aussitôt que l'aile sud-ouest fut bénite, les religieuses l'occupèrent, laissant toute l'ancienne maison pour les orphelines. C'est alors que fut inaugurée la belle et vaste salle de communauté, telle qu'on la voit encore aujourd'hui, dans sa touchante simplicité et avec les solides colonnes de fer, dont nous avons déjà dit l'origine, et que le feu avait respectées.

Plusieurs portraits ont été, depuis cette époque, suspendus aux murs de la salle. Un tableau mérite d'être signalé comme souvenir, parce qu'il remonte aux temps héroïques de la communauté : celui de l'Immaculée Conception, donné par

Mr Charles Hamel. Il occupe le centre de la salle. La Sainte Vierge que la vénérable Mère d'Youville regardait comme la première supérieure de son Institut, semble ainsi présider les exercices de la communauté.

La place de la supérieure est auprès de ce tableau. C'est de là, dit l'annaliste, que notre chère Mère Mallet présidait nos si belles récréations d'où nous sortions tout embrasées du désir de nous dévouer au service de Dieu et du prochain ; ces récréations nous valaient presque des oraisons."

Le noviciat, le réfectoire et le dortoir des religieuses, le parloir de la communauté, tout fut transféré dans cette aile sud-ouest. La bonne Mère Mallet y ouvrit, dans le cours du mois de janvier 1856, une salle pour les pauvres femmes infirmes, en attendant les appartements plus vastes qu'on leur destinait dans le soubassement de l'église.

Cette salle servit ensuite pour les classes externes.

En même temps que l'on terminait l'aile sud-ouest, au printemps de 1855, on commençait les travaux de l'église et de la partie centrale, reliant l'ancienne maison à la nouvelle.

L'indemnité réclamée du gouvernement, fut accordée et allait être payée bientôt. Mgr Baillargeon, à la veille de partir pour sa visite pastorale, écrit le trente et un mai à Sœur Mallet :

"Mr le Grand Vicaire Cazeau, si bien intentionné pour tout ce qui vous concerne et si habile dans les affaires, va faire son possible pour faire payer au premier jour l'indemnité que le gouvernement est convenu de payer à l'archevêque, pour réparer les dommages de l'incendie de votre asile....

"Je désire que vous fassiez avancer les ouvrages de la maçonnerie, de manière que vous puissiez être prêtes à faire mettre les combles à la fin d'août ou au commencement de septembre. Il est entendu, ajoutait-il, qu'on ne fera point de dôme."

Pauvre dôme! il avait toujours offusqué un certain nombre de personnes. Mais l'ordre de Mgr Baillargeon dut faire de la peine à beaucoup d'amis de la communauté qui auraient voulu que l'établissement fût remis dans l'état où il était avant l'incendie, et qui trouvaient qu'on ne pouvait donner trop d'embellissement à "la maison du pauvre"; de ce nombre, était le bon Mr Louis Proulx, toujours intéressé à sa communauté.

Mère Mallet et ses compagnes, en commençant les travaux, allèrent se prosterner aux pieds de la Ste Vierge dans l'église de la Basse-Ville, que Mgr Baillargeon venait de désigner comme un lieu de pèlerinage tout spécial, pour honorer Marie. Le Père Schneider célébra la sainte messe,

à laquelle toute la communauté fit la sainte communion, et l'évêque de Toronto, l'illustre Mgr Charbonnel, adressa aux religieuses une touchante exhortation. Ce premier pèlerinage des Sœurs de la Charité à l'église de Notre-Dame des Victoires eut lieu le vingt-trois mai 1855 : elles laissèrent comme souvenir sur l'autel de la Ste Vierge un cœur d'argent, renfermant le nom de toutes les religieuses de la communauté.

Les travaux de l'église et de toute la partie centrale furent donnés à l'entreprise et conduits avec une grande rapidité.

L'indemnité accordée par le gouvernement était de quarante-huit mille piastres. Outre ce secours vraiment providentiel, que l'on attribuait avec raison à l'intercession de saint Joseph, on en reçut plusieurs autres moins considérables mais aussi merveilleux.

Un jour, la dépositaire ayant à payer un compte assez élevé, s'aperçoit qu'il lui manque un certain montant et prie le créancier de l'attendre un peu : au même instant arrive un inconnu qui lui remet quatre-vingts piastres, don plus que suffisant pour combler le déficit.

Une banque protestante ayant une somme à distribuer pour des œuvres de bienfaisance, donne aux Sœurs de la Charité seize cents piastres.

Une demoiselle Delorguez, dans son testament, leur fait un legs de douze cents piastres.

Une jeune personne, devenue plus tard religieuse ursuline, leur donne une maison sur la rue St-Valier : et tous ces dons arrivent successivement peu après l'incendie, comme indemnité providentielle des pertes subies. Saint Joseph faisait évidemment sa part du contrat que les Sœurs avaient pris la liberté de passer avec lui. Aussi Mère Mallet ne manqua jamais de remplir la promesse qu'elle avait faite de faire brûler un cierge en son honneur, tous les mercredis de l'année.

Toute la partie centrale de l'hospice ainsi que l'église étaient complètement terminées dans l'automne de 1856. En moins de trois ans, l'établissement se trouvait remis dans l'état où il était avant l'incendie, à part le dôme de la partie centrale. L'église s'élevait gracieuse avec ses beaux vitraux gothiques et surtout sa flèche si svelte et si élancée que nous nous rappelons tous, et qui en faisait un des plus beaux ornements de la ville. Pourquoi faut-il que cette flèche ne soit plus qu'un souvenir ?....

A l'intérieur tout était disposé comme aujourd'hui : seulement, à l'un des piliers de la nef, était adossée une belle chaire gothique.

On n'avait encore qu'un autel temporaire, mais il était de bon goût. Mère Mallet, toujours industrieuse, jamais prise au dépourvu, l'avait tout simplement fabriqué avec quelques ais d'échafauds. Ces ais aux arêtes pointues sortaient fiè-

rement du tombeau de l'autel et s'élançaient vers la voûte : c'était tout à fait conforme au style gothique.

La bénédiction de l'église eut lieu le huit septembre ; on l'avait ornée avec un goût exquis. C'est Mgr Baillargeon qui fit la cérémonie, et Mr Proulx donna le sermon. On peut croire qu'il y mit tout son cœur et toute son âme. Ah ! qu'il était heureux, le pieux ecclésiastique, de voir relevé de ses ruines cet établissement, à la fondation duquel il avait tant coopéré ! Un journal de l'époque, parlant de son sermon, disait qu'il avait été "remarquable tant par la profondeur des pensées que par le coloris des expressions et la chaleur communicative du début."

Le vénérable archevêque Turgeon, tout infirme qu'il était, avait pu se rendre à la cérémonie et y assistait au chœur. On lui fit, à la suite de la bénédiction, dans la grande salle de communauté, une réception des plus touchantes. Une des orphelines rappela en termes heureux, les principaux traits de l'histoire encore si courte mais si intéressante de l'Hospice et la part qu'y avait prise le vénéré Prélat ; elle exprima les sentiments de reconnaissance que l'on gardait de ses bienfaits.

"La façade de cet édifice, disait-elle, en terminant, porte sur une tablette de pierre le nom de son illustre Fondateur. Le temps qui détruit tout, effacera les caractères tracés sur cette pierre,

le souvenir du Fondateur de l'Hospice de la Charité de Québec ne périra pas sous ses coups. Ce souvenir sera à jamais gravé dans le cœur des habitants de Québec, qui se transmettront avec amour et reconnaissance, de génération en génération, le nom de Mgr Pierre-Flavien Turgeon, deuxième archevêque de Québec."

Quelques jours plus tard, le quatorze septembre, avait lieu le baptême d'une cloche donnée par Mr Charles Hamel. Mgr Baillargeon voulut bien encore se prêter à faire cette bénédiction ; le parrain fut Mr François Baby, ami de la communauté, et la marraine, Madame Massue, présidente de la Société des Dames Charitables de Québec. La cloche reçut le nom de Marie-Marguerite-Pierre-Charles-François, en l'honneur de la vénérable d'Youville, du fondateur de l'Hospice, Mgr Turgeon, du donateur, Mr Hamel et du parrain, Mr Baby.

Mgr Turgeon put encore assister à cette cérémonie et ce fut lui qui donna les premiers coups de cloche après la bénédiction. Le révérend Père Falleur, S. J., donna aux fidèles, avec beaucoup d'éloquence, l'explication de toutes les belles et touchantes cérémonies de l'Eglise dans cette circonstance.

Mère Mallet ayant écrit à la supérieure de Montréal, pour lui apprendre toutes ces nouvelles, Mère Deschamps lui répondit :

"Vous m'annoncez la bénédiction de votre jolie chapelle et de votre cloche....Je ne doute nullement de la solennité qui a dû présider à cette belle cérémonie. Je vois le vénérable archevêque dire son "Nunc dimittis" et se préparer à aller en paix, maintenant qu'il voit ses "Chères Filles" établies d'une manière stable et permanente. Bon Père, que le ciel lui rende au centuple tout le bien qu'il vous veut!...."

L'église des Sœurs de la Charité était livrée au culte, et dans toute la fraîcheur de son décor ; il restait à l'enrichir de faveurs spirituelles.

Le Souverain Pontife, à la demande du pieux évêque de Tloa, Mgr Baillargeon, accorde aux bonnes Sœurs "toutes les indulgences et faveurs mentionnées daus la Constitution de Paul V en date du 23 mai 1606", et de plus, une indulgence plénière à gagner dans leur église, à certains jours de fêtes, (1) aux conditions ordinaires ; aux exercices du mois de saint Joseph, est attachée la même indulgence.

Comme cette église était dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, l'évêque de Tloa voulut bien lui-même favoriser la piété des religieuses et de toutes les personnes de l'Hospice, en accordant le salut du

(1) Ces jours de fêtes où l'on peut gagner une indulgence plénière dans cette chapelle, sont :

1—Fête de Notre-Dame de Pitié.
2—Patronage de St-Joseph.
3—Invention de la Ste Croix.
4—Sacré-Cœur de Jésus.
5—St-Vincent de Paul.
6—Cœur très pur de Marie.
7—Exaltation de la Ste Croix.
8—St-Alphonse Rodriguez.
9—St-Charles Borromée.

Saint-Sacrement pour un grand nombre de fêtes de l'année ; et la bénédiction de l'édifice sacré ayant eu lieu le huit septembre, jour de la Nativité de la Ste Vierge, il permit de chanter ce jour-là, ainsi qu'aux fêtes de Notre-Dame de Pitié et de St Vincent de Paul, la messe et les vêpres, avec exposition du Saint-Sacrement, "en actions de grâces de la dédicace de la dite chapelle et de tous les bienfaits de la divine Providence envers la communauté". Ces faveurs spirituelles de Mgr Baillargeon sont du quatre octobre 1856.

Deux mois plus tard, le huit décembre, le pieux prélat accordait aussi à l'église des Sœurs de la Charité, la faveur des Quarante-Heures pour les trois jours qui précèdent le carême :

"Afin que cette belle dévotion, disait-il, soit établie permanemment dans une des églises de cette ville épiscopale, et soit une occasion de pieux concours dans les jours qui précèdent le carême, nous indiquons la chapelle de l'Asile de la Charité comme le lieu où se fera cette exposition le dimanche de la quinquagésime et les deux jours suivants, de chaque année, jusqu'à révocation."

Ces faveurs spirituelles rendirent bientôt très populaire la belle petite église des Sœurs de la Charité. Chacun aimait à s'y rendre, non-seulement pour en admirer la beauté et l'élégance, mais surtout pour jouir des faveurs spirituelles dont elle était enrichie. Plus que personne Mère Mal-

let était fière de son église. Avec quelle ferveur et quelle joie, elle et ses compagnes, ne venaient-elles pas, à chaque moment de loisir, chercher auprès de l'Hôte divin, la force, la consolation dont elles avaient besoin dans leurs travaux et leurs peines ! Quelle n'était pas la reconnaissance de ces âmes sensibles et délicates, à la vue des grâces que le Seigneur leur avait accordées depuis la fondation de leur maison !.... Si évidente était l'action de Dieu sur elles et sur leur œuvre, qu'elle leur inspirait le courage de tous les dévouements, de tous les sacrifices !

* * *

CHAPITRE VII.

Le règne de la Mère Mallet ; régime des fondatrices ; régime des administratrices ; régime des vocales.—Election de la Mère Mallet comme supérieure en 1855.—Etat spirituel de la communauté.—Correspondance avec Paray-le-Monial.

* * *

Que le lecteur ne s'offense pas de l'expression que nous employons ici : "le règne de Mère Mallet." Loin de nous la moindre intention de laisser croire qu'il y eut quelque chose de despotique dans son gouvernement ; au contraire, rien ne fut plus maternel ni plus bienveillant que son autorité.

Mais outre qu'un roi dans son royaume ne peut se flatter d'obtenir l'obéissance de ses sujets, comme les supérieures dans les communautés religieuses, où la vertu et la grâce inclinent toutes les volontés, nous avons une raison spéciale d'employer cette expression pour distinguer le gouvernement de la Mère Mallet de celui des supérieures qui lui succédèrent. A cause de circonstances toutes particulières, elle fut dix-sept ans à la tête de sa maison, et elle parut, durant cette période, supérieure-née de son Institut.

Le règne de Mère Mallet se divise naturellement en trois parties : le régime des fondatrices,

de 1849 à 1855 ; celui des administratrices de 1855 à 1863 ; enfin, celui des vocales, qui n'a plus varié.

Après la mort de la Sœur Ste-Croix, en février 1855, Mère Mallet restait absolument seule avec les jeunes professes de Québec : ses compagnes de la première heure avaient disparu, les unes répondant à l'appel de Dieu, les autres abandonnant la fondation pour retourner à leur maison-mère.

De l'avis de Mgr Turgeon, et conformément aux Constitutions apportées de Montréal, elle s'associa trois administratrices, les Sœurs Ste-Marie, Marie de Bon-Secours et St-Pierre. Les fonctions d'économe que remplissait Sœur Ste-Croix, échurent à Sœur Marie de Bon-Secours ; elle n'en fut relevée qu'en 1866, par la nomination de Sœur St-Jean.

Quelques mois plus tard, le 23 septembre 1855, dans une assemblée convoquée en forme ordinaire, on élut deux autres administratrices, savoir les Sœurs Winefride Bennett, dite Marie-Joseph, et Mary-Victoria Mahon, dite St-Louis. La maison en eut, dès lors, six sur les dix-sept professes qui la composaient.

La Sœur Bennett étant morte le 8 mars 1860, comme nous le verrons bientôt, on jugea à propos de porter à sept le nombre des sujets constituant le Corps administratif, par l'élection, des Sœurs Marie de Jésus (Cécile Lamothe) et St-Roch

(Élizabeth Blouin); ce chiffre ne fut plus augmenté dans la suite.

D'après les Règles et Constitutions apportées de Montréal, l'élection de la Supérieure Générale et de son Conseil devait se faire tous les cinq ans. La Mère Mallet avait été envoyée ici en 1849 comme supérieure de la fondation. Le temps était donc venu—on était même en retard—de procéder à une nouvelle élection. Il fut convenu qu'elle aurait lieu le quatre octobre 1855.

Le premier jour de ce mois, dans une assemblée des administratrices, eut lieu la touchante cérémonie de la démission de la supérieure, comme il était alors d'usage de le faire, trois jours avant l'élection.

Puis, le quatre au matin, après la sainte messe, sous la présidence de Mgr Baillargeon assisté de Mr Cazeau, Vicaire Général, et de Mr Thomas Roy, chapelain, les six administratrices se réunirent dans la salle de la communauté et procédèrent à l'élection de la supérieure.

Mère Mallet fut réélue pour cinq ans. Sœur Marie de Bon-Secours fut nommée première assistante, et Sœur St-Louis, maîtresse des novices : c'étaient alors les seules officières élues par les administratrices ; les autres étaient nommées par la supérieure.

Sœur St-Louis exerça les fonctions de maîtresse des novices jusqu'à sa nomination comme supérieure, en 1866 ; elle était là dans sa vocation par

excellence, et elle a laissé la réputation d'une maîtresse de novices de premier ordre.

A peine le bon Mr Proulx eut-il appris les élections du quatre octobre 1855, qu'il s'empressa d'écrire à la Mère Mallet pour lui offrir ses félicitations et ses encouragements :

" Ma bonne Sœur,

Je vous félicite de tout mon cœur de votre organisation intérieure. Votre établissement, après bien des épreuves, toujours protégé par une main invisible et puissante, a pris la force et les formes qui lui assurent la vie et un avenir de bonnes œuvres.

" Réjouissez-vous d'avoir éprouvé des croix, puisque ces croix, avec leur mérite, vous font voir la main divine qui dirige les choses et les conduit à bonne fin, malgré les revers que les forces humaines seules ne sauraient réparer."

Il lui écrivait encore, un peu plus tard, toujours affectueux envers la communauté :

" Je vous remercie de tout cœur de votre bienveillant souvenir. Je ne mérite rien de vous. Mais je sais que dans les pénibles travaux de votre fondation à Québec, ma coopération a laissé dans votre bon cœur une trace qui ne s'effacera pas. Vous avez eu vos peines ; elles ont été grandes. J'ai eu les miennes : Dieu voulait qu'il n'y eût rien d'humain dans votre œuvre, et que le succès en fût attribué à sa puissance seule.

“ Nos jours s’en vont avec une effrayante rapidité : puissions nous n’être pas jugés des serviteurs inutiles, au dernier instant de notre existence ! J’ai beaucoup à faire ici, et je sens bien mon insuffisance. Priez pour moi.”

Nous avons vu que Mr Proulx vint lui-même, l’année suivante, visiter ses bonnes Sœurs et qu’il donna le sermon, à la bénédiction de leur église, le 8 septembre 1856.

La communauté se composait alors de vingt et une professes, trois novices et neuf postulantes.

Une des dernières religieuses qui avaient fait profession (23 octobre 1855), Sœur Marie-Rose de Lima Gauvin, native de Lorette, devait être la troisième supérieure de l’Institut auquel elle rendit d’inappréciables services.

L’orphelinat comptait déjà alors soixante-douze orphelines, cinq cent quatre jeunes filles externes fréquentaient les classes de l’Hospice.

La Mère Mallet avait ouvert (15 janvier 1856) une salle pour les vieilles femmes infirmes et en avait recueilli dix-huit. On ne peut se faire une idée de la joie qu’elle éprouvait de pouvoir enfin inaugurer cette œuvre si chère à son cœur, et si conforme à l’esprit de son Institut.

“ Ces chères vieilles, dit une des contemporaines, paraissaient être la portion privilégiée de son troupeau.... Nous la voyions, toutes les semaines, aller les servir elle-même à table ; son air empressé et souriant, en remplissant ces humbles

fonctions, nous était une preuve de l'esprit de foi qui la faisait agir. Elle adressait quelques mots en passant, aux plus misérables et les laissait consolées et plus disposées à supporter leurs infirmités, avec résignation à la sainte volonté de Dieu."

Une autre annaliste, parlant de l'affection de la bonne Mère pour les orphelins :

"Quelle tendresse, dit-elle, n'avait-elle pas pour ces pauvres enfants ! Elle les appelait ses enfants de prédilection ; elle les aimait doublement, et comme leur mère selon la foi, et comme tenant la place de leur mère selon la nature.

"La preuve qu'elle aimait les orphelins, c'est qu'elle en recueillit plus de onze cents, pendant sa supériorité. Quand il s'agissait d'un orphelin à admettre, elle ne savait pas refuser, si ce n'est qu'elle y fût contrainte par une nécessité absolue ; ses refus étaient bien rares, et alors, ses paroles montraient combien son cœur était affligé.

"Une fois adoptés, les orphelins faisaient partie de la famille, et prenaient leur place dans son affection maternelle. Elle les associait à toutes les fêtes et à toutes les réjouissances de la communauté. Dans ses voyages, ses lettres contenaient toujours un affectueux souvenir pour eux."

Jusqu'en 1861, il fallut s'astreindre, faute de revenus et surtout de local, à n'admettre que des orphelines. S'il se présentait de petits garçons et qu'on fût absolument forcé de les recevoir, ce

n'était que pour quelques jours, en attendant qu'on pût les placer dans de bonnes familles.

L'orphelinat des garçons date du trente et un octobre 1861.

Que ces pauvres enfants étaient loin d'avoir alors le confort qu'on peut aujourd'hui leur donner !

On n'avait à leur offrir pour tout logis qu'une salle du rez-de-chaussée, étroite et obscure, qui avait servi jusque-là de dortoir aux servantes de la maison.

Le premier orphelin qui fut reçu, Georges Aubin, était un enfant de cinq ans, présenté à la Mère Mallet par Mr E. Langevin, alors chapelain de la communauté.(1) La chère Sœur St-Jean-Baptiste (Élise Fiset) fut la première hospitalière de l'orphelinat des garçons.



Pour avoir une idée de l'état de la communauté, au point de vue religieux, à l'époque de la bénédiction de l'église et de la visite de Mr Proulx à ses chères Sœurs—1856—écoutons un témoignage précieux, celui de la Sœur Jauron, supérieure de l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe.

C'était une amie de la Mère Mallet, et elle n'était nullement intéressée à la tromper ; nous

(1) Cet enfant fut placé chez un Monsieur Brousseau, de Trois-Pistoles.

voyons par quelques-unes de ses lettres qu'elle lui parlait très librement.

Ayant eu occasion de venir à Québec, et de passer quelques jours à l'Hospice, dans le cours du mois d'octobre, elle adresse, de retour à St-Hyacinthe, quelques mots à son ancienne compagne de noviciat :

"Bonne Sœur,

Les quelques jours que j'ai passés dans votre pieuse communauté, me reviendront souvent à la mémoire. J'aime beaucoup l'esprit qui l'anime. J'ai remarqué que toutes vos Sœurs agissent avec vous et entre elles, avec une grande simplicité.

"La modestie et le silence d'action que j'ai remarqués au réfectoire, m'ont beaucoup édifiée ; à la chapelle et pendant les exercices, il y a un recueillement marqué ; dans les rapports mutuels et les récréations, une gaieté franche qui met à l'aise. Si je vous dis tout cela, ce n'est point pour vous flatter, mais bien plutôt pour me réjouir avec vous de ce que le bon Dieu répand de grandes bénédictions sur votre communauté...."

Elle ajoutait : "Puisse notre séjour dans votre maison, n'avoir pas mal édifié vos chères Sœurs ! Nous avons beaucoup parlé et regardé : si nous avons fait quelques fautes, que Dieu nous les pardonne ainsi que vous."

Cette lettre fait voir en même temps les rapports d'estime et d'amitié qui unissaient la com-

munauté de Québec avec les autres fondations sorties de Montréal.

Les supérieures de ces différentes maisons étaient toutes des amies d'enfance et des compagnes de noviciat de la Mère Mallet. Elles avaient en elle une confiance sans bornes, et lui témoignaient beaucoup d'estime et d'intérêt.

Sœur Valade, fondatrice de la maison de la Rivière-Rouge, descend à Québec au printemps de 1850, et passe quelques jours à l'Hospice.

Il y a sept ans qu'elle a quitté Montréal ; les jeunes compagnes de Sœur Mallet ne l'ont pas connue ; mais elle les réjouit par l'affabilité de ses manières, le charme de sa conversation et surtout l'amitié qu'elle témoigne à leur supérieure.

De retour à la Rivière-Rouge, la bonne sœur missionnaire correspond quelquefois avec son amie de Québec, et sympathise avec elle dans la bonne comme la mauvaise fortune. Citons ici une de ses lettres, datée du 6 septembre 1857 ; on y verra son affection pour elle et pour sa petite communauté :

" Ma très chère et intime Sœur,

Je vous écris si peu souvent que vous pourriez croire que je ne vous aime plus : je vais tâcher aujourd'hui de vous convaincre du contraire, si jamais vous aviez eu cette vilaine pensée. Non,

non, dix fois non : je pense peut-être plus souvent à vous que vous ne vous l'imaginez et surtout, je vous recommande bien au bon Dieu.

"Nos Sœurs de Montréal font, de votre maison, le meilleur éloge du monde : entre autres, ma Sœur Beaudry, que vous savez assez difficile, me dit être enchantée de vos jeunes Sœurs, et de tout l'ensemble. Ma Sœur Jauron en dit autant.

"Ces rapports ont répandu un baume sur mon cœur et m'ont grandement réjouie. Ce n'est pas que je doutasse du contraire ; mais vous savez que quand on aime, on trouve tout parfait : et c'est pourquoi je suis satisfaite des éloges qu'on vous donne.

"Que ne nous est-il donné de nous voir encore une fois sur cette pauvre terre ! Que de choses nous aurions réciproquement à nous dire ! Ah ! ce serait sans doute trop de consolation pour mon pauvre cœur, qui devient de plus en plus sensible. J'en ai fait le sacrifice ; et cependant cette tentation de voir ceux que j'aime me revient souvent. J'espère pourtant que le bon Dieu me pardonnera ces désirs . . . ."

Elle eut la joie de descendre à Québec, l'année suivante, et de revoir sa compagne. Elle écrivit, après son départ :

"Depuis mon retour, comme pendant les longs moments que j'ai passés dans les prairies, je me suis souvent transportée sur les ailes de l'affection

et de la reconnaissance au milieu de votre chère communauté, et à côté de vous-même.

" Je me trouve souvent dans cette infirmerie où je fus si bien soignée, dans ce réfectoire où je fus si bien régalée, et aux récréations qui m'ont procuré tant d'agrément !

" Les courts moments que j'ai eu le bonheur de passer avec vous toutes, ont été bien loin de satisfaire l'amitié que je vous porte, mais ils ont été suffisants pour me laisser des souvenirs que je n'oublierai jamais.

" D'avance, je me faisais une fête d'avoir de beaux ornements dont je fusse redevable à mes chères Sœurs de Québec, et le bon Dieu a voulu m'en demander le sacrifice. Une charrette contenant tout ce que j'avais de plus précieux étant tombée à l'eau, j'ai eu beaucoup d'objets de gâtés ; entre autres, la belle croix d'ornement blanc que vous m'aviez donnée, et qui est hors de service....

" Adieu, ma très chère Sœur, je voudrais pouvoir m'entretenir encore plus longtemps avec vous, mais vous savez déjà tout ce que je veux vous dire, pour vous prouver combien sont vifs et sincères les sentiments qui nous animent. Encore une fois, adieu ! "

Il y eut, comme on le sait déjà, quelque refroidissement avec la maison-mère, à propos de l'union absolue que celle-ci aurait voulu établir

avec ses fondations et que les évêques intéressés refusaient d'admettre.

Les quatre jeunes institutions sentirent alors le besoin de resserrer davantage les liens qui les unissaient déjà entre elles.

La mission de la Rivière-Rouge ne pouvant se suffire à elle-même, avait surtout besoin d'assistance ; et les supérieures des autres communautés avaient songé à venir à son secours. Citons à ce sujet, quelques extraits de lettres de la Sœur Bruyère, d'Ottawa : ils feront voir encore davantage les bons rapports de Sœur Mallet avec ses anciennes compagnes. Sœur Bruyère s'apitoie sur la maladie qui afflige la communauté de Québec :

" Si la distance qui nous sépare, dit-elle, n'était pas considérable, ou si les voies de communication étaient plus faciles, je vous enverrais de suite ma Sœur Assistante pour vous aider et vous soigner. Mais patience et courage ! "

Puis elle ajoute : " Si vous saviez comme les Sœurs d'ici désirent vous voir....à la Rivière-Rouge !....Ces bonnes filles seront à plaindre si votre communauté et la nôtre ne les assistent pas. De mon côté, je ferai tout ce qui dépendra de moi ; j'espère qu'il en sera ainsi du vôtre.

" Votre bon cœur saura incliner celui de Mgr l'archevêque à favoriser ces pauvres filles et à les adopter, pour ainsi dire, comme les siennes. Mgr de Bytown est très bien disposé à leur égard.

"J'espère que nous deux serons de concert dans cette bonne œuvre, qui ne manquera pas d'attirer des bénédictions sur nos communautés. Que ne sommes-nous unies en Congrégation, St-Hyacinthe, Québec, Bytown et la Rivière-Rouge!.... Comme nous ferions beaucoup plus de bien! Que nous serions plus ferventes!

"Enfin, ma chère Sœur, je vous dis ceci, parce que je suis accoutumée de m'épancher avec vous; mais en ceci, comme en tout le reste, que la volonté de Dieu s'accomplisse! Priez donc en union avec moi pour que le bon Dieu nous tourne toutes du côté qu'il voudra!...."

Elle revient sur le même sujet dans une autre lettre:

"Pour ma part, dit elle, je ferais volontiers de grands sacrifices pour une union complète. Si je ne puis l'obtenir, je désirerais au moins que nous eussions même règle, même direction, même coutumier, cérémonial, etc....

"Avec les sentiments de piété qui vous animent, je suis persuadée que vous ne désirez que le bien et le plus grand bien. Vous y penserez encore, vous consulterez, et ce que le bon Dieu voudra, je le voudrai aussi.

"Malgré le bonheur et les avantages qui résulteraient d'une union parfaite entre les maisons de St-Hyacinthe, Rivière-Rouge, Bytown et Québec, je suis tout à fait résignée à ne la jamais voir, parce qu'elle dépend de tant de choses

qu'il n'y a que le bon Dieu qui puisse la faire réussir....''

Cette union, en effet, que les évêques avaient refusée avec la maison-mère, n'était pas plus réalisable entre les fondations elles-mêmes, et n'eut jamais lieu : ce qui n'empêche pas les meilleurs rapports de continuer à exister entre elles et avec la maison de Montréal.

La Sœur Mallet n'avait pas de plus grand bonheur que d'aller de temps en temps à la maison-mère pour s'y retremper au milieu de ses anciennes compagnes et prier auprès des restes mortels de la vénérable fondatrice des Sœurs Grises.

Elle emmenait toujours avec elle quelques jeunes professes de Québec ; et nous avons vu par une lettre de la Sœur Valade, la bonne impression que ces jeunes religieuses savaient produire dans l'esprit de leurs aînées. La Mère Deschamps écrit un jour à Sœur Mallet :

''Nos Sœurs s'unissent à moi pour vous prier d'être notre interprète auprès de vos chères et bien-aimées Sœurs, que nous chérissons de toute la sincérité de nos cœurs, et pour lesquelles nous sentons toutes une affection et un dévouement vraiment fraternels.''

Elle descendit à Québec dans l'automne de 1860 et passa plusieurs jours à l'Hospice. Elle y fut reçue avec la joie et le bonheur qu'éprouvent des enfants à revoir une mère qu'ils vénèrent. Comme elle était malade, Mère Mallet lui pro-

posa de faire le pèlerinage à Ste-Anne. Toutes deux se rendirent au sanctuaire vénéré, y firent la sainte communion et prièrent longtemps pour elles-mêmes et leurs communautés.

La santé de Mère Deschamps éprouva une amélioration sensible.

" Les quelques jours que cette bonne Mère passa près de nous, dit l'annaliste, servirent beaucoup à resserrer les liens de charité qui nous unissent à la maison-mère."

* * *

Des visites extraordinaires viennent, de temps en temps, rompre la monotonie de la vie de communauté. Dans l'automne de 1855, arrivent à Québec les huit fondatrices de la Congrégation de Jésus-Marie, au Canada.

Leur magnifique couvent de St-Joseph de Lévis, œuvre de l'abbé Routier, n'étant pas encore prêt, elles viennent demander l'hospitalité aux Sœurs de la Charité, et passent dix jours avec elles.

Non-seulement Mère Mallet les accueille avec la plus grande cordialité, mais à leur départ, elle veut absolument partager avec elles sa petite provision de confitures et de douceurs. Bien plus, elle permet que l'une d'elles reste un mois à l'Hospice afin d'apprendre à fabriquer les cierges et les hosties : la charité et le dévouement ne regardent pas aux dommages qui peuvent résulter de la concurrence.

Deux ans plus tard, c'est la visite de trois Sœurs de la Présentation, venues de France pour la maison de St-Hyacinthe.

Le bateau qui les amenait au Canada ayant fait naufrage à quelques lieues de Québec, elles furent recueillies sur une autre embarcation et entrèrent ainsi dans le port. Elles viennent frapper à la porte de l'Hospice Elles sont reçues avec la plus aimable charité et après quelques jours se rendent à St-Hyacinthe.

L'une d'elles repasse en France, et dans un journal, exprime sa reconnaissance pour la gracieuse hospitalité qu'elle a reçue chez les Sœurs de la Charité. Alors s'échange entre Québec et la communauté du Bourg St-Andéol de France une correspondance remplie des plus affectueux sentiments, et où l'on peut voir que le lien le plus solide pour unir les cœurs, c'est la vertu.

La même pensée ressort d'une autre correspondance, inaugurée sous le règne de Mère Malet, et qui s'est continuée depuis avec le Monastère de la Visitation de Paray-le-Monial. Cet échange de lettres commença en 1865, à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, que Mgr Baillargeon permit alors de célébrer solennellement à perpétuité, avec grand'messe, vêpres, sermon et bénéniction du Saint-Sacrement.

La Mère Mallet et ses chères filles eurent alors l'heureuse pensée de se mettre en rapport avec le berceau de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Leur démarche fut accueillie à Paray-le-Monial avec une extrême bienveillance. La supérieure écrivait le 2 août 1865 :

"Je commence ce cordial entretien avec vous en suivant le plus pressant besoin de mon cœur, qui est de vous remercier de votre si bonne et excellente lettre. Elle nous a fait le plus vrai plaisir ainsi qu'à toutes nos chères Sœurs, qui prient votre révérence et toutes vos chères filles d'agréer leurs bien affectueux respects. Qu'il est doux de pouvoir communiquer même à une si grande distance ! Il est un lieu qui nous réunira souvent, si vous le voulez bien, ma bonne Mère : vous devinez quel sera ce centre et cet asile : le Sacré-Cœur de notre Jésus ! Ensemble, nous cherchons à l'aimer, à le faire connaître, à étendre son règne sur toutes les âmes ! votre dévouement et vos efforts pour parvenir à ce but si noble et si beau, nous touchent profondément. Avec quelle céleste joie il doit être considéré par ce Divin Cœur lui-même et par sa fidèle servante, la Bienheureuse Marguerite-Marie, que nous prions et invoquons pour vous et tous vos besoins !"

Deux personnages de grande distinction visitèrent l'Hospice, du temps de Mère Mallet : Le Nonce apostolique, Mgr Bédini, en 1859, et en 1864, Lady Monck, épouse du premier gouverneur-général du Canada, sous la Confédération.

Voici ce que l'annaliste de la communauté écrit au sujet de son excellence le Délégué papal.

“Dans le mois d’août, le Canada fut honoré par la visite de Mgr Bédini, Nonce de Notre Saint Père le Pape Pie IX. Il fut partout fêté et honoré, particulièrement à Québec et à Montréal.

“Nous eûmes l’honneur de recevoir sa visite : sa réception fut très modeste, car notre pauvreté ne nous permet pas de faire de grandes dépenses. Jamais nous n’avions vu un homme si distingué dans ses manières et si aimable dans sa conversation.

“Il témoigna beaucoup de satisfaction d’avoir vu toute la communauté, et nous exhorta à suivre notre vocation, en nous dévouant au soulagement de l’humanité.

“Il vit aussi nos petites orphelines et leur parla avec tant de bonté et de simplicité que nous en étions émues.”

Lady Monck dont la visite, le 3 septembre 1864, n’avait pas été annoncée d’avance, ne fut l’objet d’aucune démonstration spéciale. L’annaliste se contente de dire “qu’elle visita la communauté, les salles des orphelines et des infirmes et témoigna à tout le monde beaucoup de bonté.”

* * *

Le 2 février 1856 est une date qui rivalise d’importance dans les Annales des communautés religieuses de la ville de Québec, avec le 22 août 1849.

En 1849, une tige de l'arbre fécond de la vénérable Mère d'Youville fut transplantée de Montréal à Québec, et y prit admirablement racine.

Le 2 février 1856, une nouvelle communauté vit le jour sous le titre de "Servantes du Cœur Immaculé de Marie, Refuge des Pécheurs."

C'était en la fête de la Purification de la Ste Vierge ; sept personnes pieuses prononcèrent leurs vœux de religion entre les mains de Mgr Baillargeon, coadjuteur de l'archevêque de Québec. L'une d'elles, Mme Roy, avait fondé l'Asile du Bon Pasteur, le 11 janvier 1850, et depuis cette époque, elle dirigeait l'institution avec ses compagnes : leur société allait être désormais consacrée par les vœux de religion.

La Mère Mallet prenait un grand intérêt à cette communauté naissante dont la fondatrice était la mère de deux de ses principales conseillères. Elle ne manqua pas d'assister à cette profession religieuse.

Voici ce qu'on dit à ce sujet dans les annales du Bon Pasteur :

" La révérende Mère Mallet était supérieure de l'Hospice de la Charité de Québec lors de la fondation de notre Institut : en maintes occasions, elle nous prêta l'appui de son expérience et l'habile concours de ses Sœurs.

" Le 2 février 1856, jour de la profession religieuse de nos premières Mères, elle et ses filles rehaussèrent par leur présence l'éclat de cette cé-

rémonie. Les unes accompagnèrent les élues, au bas du sanctuaire, tandis que d'autres faisaient entendre des hymnes et des cantiques pieux. L'harmonium de l'Hospice avait même été transporté dans notre modeste chapelle, pour la circonstance.

"Quelques semaines auparavant, la Mère Mallet avait encore la bienveillance de venir avec quelques-unes de ses Sœurs, aider à la confection du costume religieux : le modèle de notre coiffure a été même donnée par une de ces bonnes Sœurs."

* * *

CHAPITRE VIII.

Le règne de Mère Mallet (suite).—Visites pastorales de la communauté par Mgr Baillargeon.—Le rév. Père A. Braün, S. J.—Changement des Règles et Constitutions.—Election de 1863 par les vocales.—Une lettre de Mère Mallet.—Une lettre de Mère Bruyère.

* * *

Mgr Turgeon avait fait la visite pastorale de la communauté, en 1851, et depuis cette époque il n'y avait pas eu de visite épiscopale régulière. Mgr Baillargeon, devenu administrateur du diocèse, résolut de s'acquitter de cet important devoir. Il l'annonça à Mère Mallet et commença le 8 février 1858, pour ne finir que le dix-huit.

C'est à la suite de cette visite que les Sœurs prirent en religion un nom de saint ou de sainte, le substituant à celui de leur famille. Mère Mallet seule garda son nom.

L'évêque recommanda aussi que chaque religieuse eût une copie des Règles apportées de Montréal, pour les lire et les consulter au besoin, et "qu'il y eût un temps fixé pour les lire en commun." Jusque-là, il n'y avait guère qu'une seule copie manuscrite de ces Règles, et les religieuses ne pouvaient pas toujours facilement en prendre connaissance.

Les paroles que Mgr Baillargeon adressa aux religieuses, après la visite, nous fournissent un témoignage bien précieux et bien autorisé sur l'état de la communauté à cette époque ; il est nécessaire de les rapporter ici :

" Je vous ai entendues, dit-il, chacune en particulier, dans le scrutin par où j'ai commencé la visite pastorale de votre communauté. Dans cet entretien intime, vous m'avez fait connaître vos dispositions particulières et la conduite générale de la communauté.

" Ça été pour moi le sujet d'une grande consolation de trouver l'esprit religieux en pleine vigueur, dans votre communauté naissante ; et j'éprouve un vrai bonheur de le dire ici, en toute simplicité de cœur, à la gloire du Seigneur et pour votre encouragement.

" J'ai pu m'assurer, dans le cours de cette visite, que les vœux de religion sont fidèlement gardés dans cette maison, que l'amour de la sainte pauvreté, de la sainte obéissance, de l'angélique pureté des vierges, de la mortification, respire dans tous les cœurs ; que le zèle pour le soin des orphelins, des infirmes, des malades, pour l'éducation des enfants pauvres et pour toutes les œuvres de charité, anime toute la communauté ; que l'esprit de paix y habite pour son bonheur ; que les saintes règles y sont observées, et les pieuses observances respectées, autant qu'il est possible à la faiblesse humaine.

"Dans le scrutin particulier, toutes, ouvrant leur cœur, m'ont déclaré, avec candeur et avec une grande humilité, qu'elles étaient contentes et heureuses dans leur sainte vocation ; qu'elles bénissaient le Seigneur tous les jours de les avoir appelées à son service dans cette sainte maison, et que le seul regret, la seule peine qu'elles éprouvaient quelquefois, c'était de n'avoir pas toujours profité, comme elles le devaient, de cette grande grâce pour s'avancer dans la perfection ...."

L'évêque exhorte ensuite les religieuses à marcher de plus en plus fidèlement dans la voie des conseils évangéliques. Il leur recommande d'être ferventes et de se garder de toute espèce de relâchement dans le service de Dieu ; d'avoir une grande charité les unes pour les autres, et de s'appliquer à entretenir entre elles une sainte union.

"Gardez-vous bien, dit-il, de critiquer vos supérieurs et de censurer leur conduite.... Soyez fidèles à observer toutes vos règles, exactes à vous ranger à toutes vos observances, obéissantes à toutes les volontés de votre supérieure et attentives à toutes ses recommandations. Défiez-vous de cet esprit de délicatesse et de mollesse qui est la cause de tout relâchement dans la vie religieuse.... J'ai reconnu avec bonheur dans cette visite, que Dieu, dans son infinie miséricorde, vous a préservées jusqu'ici de cette peste des âmes. Veillez donc sur vous mêmes, afin qu'elle

ne s'introduise pas par vous dans votre petite communauté...."

Trois ans plus tard, le 1er avril 1861, Mgr Baillargeon fait de nouveau la visite pastorale de la communauté. La Mère Mallet a été réélue, l'année précédente, par le conseil des administratrices, supérieure de la maison pour cinq nouvelles années. Le Prélat lui écrit à elle-même cette fois, à la suite de sa visite, pour exprimer sa joie et sa satisfaction :

" Je suis heureux de pouvoir vous dire aujourd'hui, en terminant la visite de votre communauté, qu'elle a été pour moi une source de consolations : les soins de la divine Providence pour votre maison, ont excité mon admiration et ma reconnaissance. En bien peu d'années, le nombre de vos Sœurs s'est accru jusqu'à l'égal des anciennes communautés de cette ville (la communauté comptait alors quarante et une religieuses professes, huit novices et six postulantes) ; et toutes ces Sœurs m'ont paru heureuses dans leur sainte vocation et animées du désir d'en remplir les devoirs. Vos œuvres de miséricorde se sont multipliées ; le nombre d'orphelins et de personnes infirmes à vos charges, s'est augmenté ; et Celui qui nourrit les petits oiseaux du ciel, vous a fait trouver des ressources pour subvenir à tant de besoins, soulager tant de misères, tant de pauvres !

" Rendons grâces à ce Dieu de bonté, ma chère Sœur, et prions-le de continuer à répandre ses bé-

nédictions sur votre maison et sur toutes les personnes qui l'habitent, pour sa plus grande gloire, et pour le plus grand bien des affligés."

Quel beau témoignage pour la communauté, que ces paroles si paternelles et si consolantes de Mgr Baillargeon ! quel beau témoignage aussi en faveur de la Mère Mallet qui dirigeait sa maison depuis douze ans, avec tant de succès ! Nous pourrions ajouter : quel beau témoignage en faveur des Règles et coutumes apportées de Montréal, lesquelles, fidèlement mises en pratique, selon l'esprit de la vénérable Mère d'Youville, avaient pu produire de si heureux résultats !

Mgr Baillargeon, cependant, ajoutait dans sa lettre à la Mère Mallet :

"Pour maintenir l'esprit religieux et la discipline dans votre communauté, il est nécessaire qu'il y ait une Constitution bien définie, et des Règles bien précises. Les Constitutions et les Règles de votre maison-mère, que vous avez apportées en venant fonder un couvent à Québec, sont celles que vous avez suivies jusqu'ici, et c'est mon intention bien prononcée que vous n'en ayez pas d'autres.

"Mais ces Constitutions et ces Règles avaient visiblement besoin d'être revisées et mises dans un meilleur ordre, pour votre nouvelle communauté. Je me réjouis donc de voir que ce travail est achevé, et je me propose d'en faire sans délai

l'annonce et la promulgation en présence de toutes vos Sœurs, afin de pouvoir ensuite y donner l'approbation requise...."

Comme on le voit, au printemps de 1861, Mgr Baillargeon n'avait nullement l'intention de changer les anciennes Règles ; au contraire, il y tenait : "C'est mon intention bien prononcée que vous n'en n'ayez pas d'autres." Seulement, à la demande de Mère Mallet elle-même, il les avait fait reviser, surtout au point de vue des besoins particuliers de Québec, et "mettre dans un meilleur ordre."

C'est le rév. Père Braün, S. J. qui avait été chargé de cet ouvrage, et il paraît que le savant religieux avait trouvé, tout d'abord, admirables ces Règles qui furent rédigées autrefois pour les Sœurs Grises, par Mr Montgolfier (1).

Ce système d'administratrices, chargées seules du gouvernement de la maison, à l'exclusion de toutes les autres, et formant, elles seules, à proprement parler, la communauté, lui souriait : "Mais c'est un système tout à fait aristocratique," disait-il.

* * *

(1) Supérieur du séminaire de Montréal, de 1759 à 1789. C'est lui qui avait été choisi en 1763, par le Chapitre de Québec, pour succéder à Mgr de Pontbriand. Mais comme la nomination ne paraissait pas pouvoir être acceptée par le gouvernement anglais, il eut le désintéressement de renoncer à l'épiscopat, et désigna lui-même l'abbé Briand comme celui qui devait être choisi. Décédé en 1791.



LE REVEREND PERE A. BRAUN, S. J,

4e confesseur de la Communauté des Sœurs de la Charité.

Le Père Braün dirigeait la communauté depuis 1856. Homme éclairé et très instruit, d'une volonté ferme, d'un caractère décidé, c'était bien le directeur providentiel que Mr Proulx, écrivant un jour à Mère Mallet, souhaitait à ses bonnes Sœurs de la Charité. Il n'avait certainement, dans sa personne, rien d'aimable ni de sympathique ; il manquait de souplesse, et dans l'exposition de ses idées il était porté quelquefois à outrer les choses : les hommes ne sont pas parfaits ! Mais comme directeur spirituel, il jouissait d'une grande autorité : il avait du coup d'œil, de la netteté dans ses décisions, de l'habileté à démêler les consciences embarrassées. Il rendit d'immenses services à la communauté qu'il dirigea près de quinze ans, par ses sages avis au confessionnal et par ses belles conférences sur les devoirs de l'état religieux.

"Il était très perspicace, écrit une de ses pénitentes ; il avait un tact exquis des nécessités de chaque âme qu'il dirigeait, et au premier coup d'œil, il apercevait la plaie ; il savait y appliquer le remède avec tant d'à-propos, qu'avec quelques paroles il éclairait et fortifiait. "Je vous souhaite, disait sur son lit de mort, une de nos Sœurs à celles qui la visitaient, je vous souhaite d'être assistées à vos derniers moments par le révérend Père Braün : il a pour les mourants, la bonté et la charité d'une mère."

Mgr Baillargeon lui ayant confié la tâche de reviser les Règles et Constitutions des Sœurs de la Charité, il y travailla durant plusieurs mois : “ Deux fois la semaine, dit l'annaliste de la communauté, il apportait son travail, et le lisait en présence de la supérieure, de l'assistante et de la maîtresse des novices. Il écoutait avec bonté leurs observations et s'y conformait autant que possible....”

Le travail terminé, Mgr Baillargeon en fit la lecture à son tour, devant toutes les religieuses professes de la communauté, les jours qui suivirent sa visite pastorale, puis il y donna son approbation le 20 mai 1861, et sur l'avis du Père Braün, il fit distribuer à toutes les Sœurs un exemplaire de la Perfection chrétienne de Rodriguez.

Que se passa-t-il ensuite ? Nous l'apprendrons par les lettres suivantes de Mgr Baillargeon à Mère Mallet.

18 janvier 1862.

“ Ma révérende Sœur,

Le printemps dernier, après avoir revu et approuvé vos Règles, je vous fis remarquer qu'il était nécessaire de nommer les conseillères qu'elles exigent, pour assister la supérieure dans l'administration générale de la communauté. La chose est importante et ne doit point être négligée. Veuillez donc avoir la bonté de me dire si elle a été faite....”

Évidemment, les conseillères n'avaient pas été nommées puisque l'évêque écrit, quatre jours plus tard :

" Vous pensiez que j'avais approuvé les raisons que vous m'avez données, le printemps dernier, pour vous dispenser de nommer les conseillères qui doivent vous assister dans le gouvernement de votre communauté. Je n'ai pas oublié ces raisons ; mais je me rappelle bien aussi que je ne les acceptai point, comme je ne puis les approuver non plus aujourd'hui, par la raison que je dois vouloir que vos Règles et Constitutions soient observées autant que possible. Or, la formation d'un conseil d'admistration dans votre maison, est une de vos règles fondamentales ; et vous avez assez de sujets pour le composer aujourd'hui....

" Dans toutes les communautés religieuses, ajoute-t-il, l'administration est confiée à un Chapitre qui se compose de toutes les professes qui comptent un certain nombre d'années de religion. Il serait grandement à souhaiter que cet ordre de choses fût aussi celui de votre Institut ; et je suis persuadé que ce serait le désir de toutes vos Sœurs qui, par votre constitution, se voient exclues pour toujours de l'avantage dont jouissent toutes les religieuses des autres ordres, de prendre part aux élections et au gouvernement général de leur maison.... Si cette règle fondamentale, commune à tous les instituts religieux de femmes, était aussi la vôtre, déjà votre Chapi-

tre ou Conseil d'administration se composerait de quinze à dix-huit membres, et vous n'auriez pas à faire un choix, toujours difficile et dangereux, et qui fait peser sur vous une grande responsabilité.

"Je serais heureux, dit-il encore, si vous consentiez à vous conformer aux autres communautés, sur ce point important de la Constitution ; et dans ce cas, je serais prêt à donner la main au changement à faire dans votre règle.

"Mais si vous préférez garder votre Constitution telle qu'elle est, il faut avoir un conseil de douze membres dans votre maison, comme elle le prescrit, pour vous assister dans l'administration de votre communauté. Je dis : dans votre maison ; la chose est selon l'esprit de votre Constitution, et doit s'observer autant que possible, comme il est évident. Cependant, quelques-unes des conseillères pourraient résider dans les missions peu éloignées de la ville, d'où on pourrait les appeler au besoin ; mais il faut toujours qu'au moins les deux tiers demeurent dans la communauté : et ce, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire d'exprimer ici.

"J'espère donc, ma révérende Sœur, que vous allez vous occuper incessamment de cette grande affaire."

Nous avons déjà vu qu'il n'y eut jamais plus de sept administratrices dans la communauté de Québec. Celles qui jouissaient de ce titre dans le temps où Mgr Baillargeon écrivait ces deux let-

tres, étaient, outre Mère Mallet elle-même, les Sœurs Ste-Marie, Marie de Bon-Secours, St-Pierre, St-Louis, Marie de Jésus et St-Roch. Ces deux dernières étaient employées dans les missions, de sorte que Mère Mallet n'avait habituellement dans son Conseil que quatre administratrices.

Le système des administratrices était inconnu à Québec, avant l'arrivée des Sœurs ; toutes les communautés religieuses avaient un mode de gouvernement différent et plus rationnel ; car enfin, il semble tout naturel que des religieuses qui consacrent leur existence et leurs travaux à une communauté, soient appelées après quelques années de profession, à prendre part au gouvernement de la maison, ne fût-ce qu'en nommant les électrices qui, à leur tour, choisissent la supérieure et les principales officières.

N'oublions pas d'ailleurs l'origine de ces douze administratrices.

Qu'on lise la vie de Madame d'Youville par Mr Faillon, et l'on verra que lorsqu'il fut question de confier définitivement la direction de l'Hôpital Général de Montréal à la vénérable Fondatrice des Sœurs Grises, et de lui donner des lettres patentes, il fallut convenir avec elle du nombre de sujets qu'elle s'associerait pour gouverner la maison. L'évêque, le gouverneur, et l'intendant (1) décidèrent que les Administratrices de l'Hôpital

(1 Mgr de Pontbriand, Mr de Beauharnais et Mr Hocquart.

seraient au nombre de douze, et les lettres patentes royales furent rédigées en conséquence.

Les douze administratrices seules, d'après les lettres patentes, étaient censées constituer la communauté proprement dite.

Il leur fut permis plus tard, de s'adjoindre d'autres personnes pour les aider dans les travaux de la maison ; elles les admirent à recevoir le saint habit, puis à prononcer des vœux de religion, mais " sous le simple titre de Sœurs converses ou domestiques." Lorsque quelque administratrice venait à mourir, c'est parmi les mieux douées et les mieux qualifiées de ces Sœurs converses qu'on choisissait celle qui devait la remplacer.

" Ces Sœurs converses, dit Mr Faillon, devaient faire les mêmes vœux que les autres, et appartenaient à la communauté quoique dans un ordre inférieur."

C'est précisément à cette infériorité que s'objectaient les Sœurs de Québec : le régime des administratrices leur était peu sympathique ; elles auraient voulu que toutes les vocales fussent sur le même pied et appelées à " prendre part aux élections et au gouvernement général de leur maison."

Elles ne manquèrent pas de faire valoir leurs raisons au directeur de la communauté, le Père Braün, qui entra tout à fait dans leurs vues.

Disons cependant que l'évêque n'aurait certainement pas pressé un changement, si on avait mis rigoureusement en pratique le système des administratrices. Mais comme on s'en tenait au petit conseil de six et même pratiquement de quatre religieuses, il résolut de modifier le système du gouvernement et de substituer au régime des administratrices celui des vocales : il chargea le Père Braün de préparer le changement.

Celui-ci se mit à l'œuvre et rédigea les nouvelles Règles, absolument selon la méthode et le plan de saint Ignace.

L'ouvrage qui sortit de ses mains était comme un reflet du code de la Compagnie de Jésus. Du reste, rien n'était changé pratiquement à l'esprit et à l'œuvre de la vénérable Mère d'Youville ; ou plutôt, s'il y avait un changement, c'était dans le sens d'une plus grande perfection religieuse ; ainsi, elle exigeait un silence plus rigoureux et un recueillement plus parfait dans les différents exercices journaliers de la maison.

***

Au printemps de 1862, Mgr Baillargeon se rendit à Rome, pour assister aux grandes fêtes de la canonisation des martyrs du Japon. Au milieu des splendeurs de la Ville Éternelle, il n'oublia pas ses bonnes Sœurs de la Charité.

Tous les avis qu'il reçut à Rome, des personnages les plus compétents, le confirmèrent dans le

dessein qu'il avait de modifier leurs Règles ; et ces Règles modifiées selon ses vues, étaient assurées, lui disait-on, de recevoir l'approbation du Saint-Siège.

Une des premières visites du pieux prélat, à son retour de Rome, fut pour son hospice. Il y fut reçu avec l'affection filiale d'enfants qui revoient leur père après une longue absence, et donna la bénédiction apostolique à la communauté.

Il y revint vers la fin de décembre pour faire sa troisième visite pastorale, et après l'avoir terminée, il adressa à Mère Mallet, le 5 janvier 1863, une lettre remplie d'excellents conseils pour la direction de son noviciat : il exprimait clairement sa pensée sur le changement des Constitutions :

"Plusieurs de vos Sœurs, dit-il, m'ont fait remarquer que la moitié environ de vos conseillères étaient employées dans vos maisons de la campagne, et ne pouvaient ainsi prendre part à l'administration de la communauté. Cet état de choses ne peut être toléré longtemps.

"L'organisation de ce conseil élu par la supérieure, et composé seulement de six, qui se recrute par lui-même, est de nature à établir une distinction odieuse entre les professes, en excluant le plus grand nombre de tout droit aux charges de la communauté, et en les privant de toute voix active et passive : ce qui, les constituant dans un degré inférieur vis-à-vis des conseillères, pourrait créer entre elles un esprit de défiance et de

division et par suite, amener les conséquences les plus déplorables.

"Ces remarques sont de la plus haute importance, et s'accordent parfaitement avec les lois de l'Église qui veut qu'il y ait une parfaite égalité entre toute les professes d'une même communauté religieuse, afin d'y entretenir l'esprit de charité, qui doit en être l'âme et en faire le bonheur.

"A cette fin, Elle a decidé maintes fois que toutes les professes des maisons religieuses, après un certain nombre d'années, marqué par leurs Règles, doivent faire partie du conseil général ou chapitre de la communauté, et y avoir voix active et passive.

"Il est donc nécessaire de réformer votre Constitution sur ce point important, et d'adopter la règle commune à toutes les communautés et approuvée par le Saint-Siège, pour le gouvernement de la vôtre.

"Je vous ai déjà exposé en particulier cette règle ; et vous m'avez donné l'assurance que vous étiez disposée à l'accepter.

"Aussitôt qu'elle sera rédigée, je me ferai un devoir de la proclamer dans l'assemblée de votre communauté, et d'en prescrire l'observance pour l'avenir.

"Je ne doute pas que la publication de cette nouvelle constitution ne porte la joie dans tous les cœurs, et ne contribue grandement à affermir l'union et la paix dans votre pieuse communauté.

en même temps qu'elle allégera le fardeau de la responsabilité que votre charge de supérieure vous impose...."

On le voit, Mgr Baillargeon procédait lentement, mais sûrement : tout concourait à amener le nouvel ordre de choses.

Le temps de la retraite annuelle arrive : le Père Braün qui la prêche, sans parler de son travail qui est terminé, s'efforce d'incliner tous les cœurs vers la soumission à la volonté de Dieu.

A peine les religieuses sont-elles parties pour leurs missions respectives,—il y avait déjà cinq missions—que Mgr Baillargeon prie Mère Mallet de convoquer toutes les vocales à la maison-mère : "Nous désirons, dit-il, que toutes les Sœurs qui ont sept ans de profession, se trouvent réunies à la communauté pour le jour de l'Assomption et les deux jours suivants."

Les vocales sont toutes réunies à la maison-mère, au jour convenu : l'évêque s'y rend avec le Père Braün. Celui-ci leur donne lecture du travail qu'il a préparé ; puis, les nouvelles Constitutions sont laissées durant trois jours entre les mains des religieuses, pour qu'elles puissent faire leurs remarques.

"La Règle, avec ses modifications, écrit l'annaliste, fut acceptée par le chapitre des vocales, et il en fut dressé un acte que toutes signèrent."

Il n'y avait plus qu'à la revêtir de la sanction épiscopale. Pour le moment cependant, Mgr

Baillargeon se contenta d'approuver ce qui regardait le gouvernement de la maison : " Je déclare, écrit-il à la Mère Mallet, en attendant une approbation plus solennelle de l'ensemble de ces Constitutions, qui sera donnée plus tard, que j'en approuve et sanctionne toutes les parties qui concernent l'organisation et le gouvernement de votre Congrégation....."

Mère Mallet lui ayant demandé instamment d'ordonner des élections, en conformité aux nouvelles Règles, il déclara que ces élections auraient lieu le vingt-deux août " ayant égard, dit-il, au vœu commun de vos Sœurs et à la demande que vous m'avez faite vous-même d'organiser le gouvernement de votre communauté, conformément aux nouvelles Constitutions, et voulant profiter de la réunion de toutes celles de vos Sœurs qui, d'après ces mêmes Constitutions, doivent composer le chapitre des vocales....Cette élection, ajoute-t-il, sera considérée comme la première du nouveau régime, et par conséquent, les anciennes officières pourront être élues aux mêmes charges, comme si elles ne les avaient point exercées."

L'élection eut lieu en effet le 22 août 1863.

Par une heureuse coïncidence, le régime des vocales s'inaugurait précisément au jour anniversaire de la fondation de la communauté de Québec.

Mère Mallet fut réélue Supérieure pour trois ans, suivant le nouveau mode ; toutes les officiè-

res se trouvaient être d'anciennes administratrices.

Voici les noms de celles qui avaient pris part à l'élection, tels que je les trouve au bas de l'acte ; Sœur Mallet ; Sœur St-Pierre ; Sœur St-Louis ; Sœur Marie de Jésus ; Sœur St-Ignace ; Sœur Marie de la Nativité ; Sœur St-Bernard ; Sœur St-Rodriguez ; Sœur St-Roch ; Sœur St-Amable ; Sœur Ste-Marie ; Sœur St-Jean ; Sœur St-Vincent de Paul ; Sœur Ste-Croix ; Sœur St-Alphonse ; Sœur Youville ; Sœur Marie de Bon Secours, Économe, secrétaire du chapitre."

Sœur St-Pierre fut élue assistante, Sœur St-Louis, maîtresse des novices, Marie de Bon-Secours, économe, et Marie de Jésus, hospitalière. Dix-sept Sœurs vocales avaient pris part à cette élection.

Mgr Baillargeon qui n'avait encore sanctionné des nouvelles Règles que la partie relative au gouvernement de la communauté, se hâta de les approuver dans leur ensemble, afin de couper court à toutes difficultés. Il écrivit à Mère Mallet de lui en faire préparer une copie, afin de l'envoyer à l'impression.

Le 30 janvier 1864, la première édition des Constitutions des Sœurs de la Charité de la Congrégation de Québec, était imprimée et le prélat en informait la bonne supérieure ; puis il ajoutait : "Demain, à une heure, j'irai faire une petite conférence à vos professes après quoi, je

distribuerai à chacune une copie de vos Règles et Constitutions."

C'était précisément le jour de la fête patronale de Mère Mallet : touchante attention du pieux prélat qui avait choisi ce jour, pour offrir à ses Sœurs un présent si précieux. Il les trouva toutes réunies dans la grande salle de la communauté, et leur donna une conférence spirituelle ; puis il remit lui-même aux vingt-quatre plus anciennes professes un exemplaire relié de leurs Règles et Constitutions.

Cinq jours après, il écrivait à Mère Mallet ; "J'ai le plaisir de vous annoncer que vos Règles et Constitutions sont en route pour Rome, où elles vont subir leur examen et demander leur approbation, qu'elles rapporteront, je l'espère, en s'en revenant au mois de juin prochain...."



On se tromperait étrangement si on allait conclure de ce qui précède, que la communauté avait perdu ce bon esprit que Mgr Baillargeon se plaisait à reconnaître et à louer, deux ans auparavant. Au contraire, s'il est une chose tout à l'honneur de la communauté, c'est d'avoir traversé saine et sauve cette époque critique.

Il fallait que la ferveur fût bien grande et la charité admirable, pour résister au choc des opinions personnelles et au brisement des volontés, de

manière à réunir, au bout de quelques mois, tous les esprits et tous les cœurs dans le service de Dieu et le zèle de la perfection, suivant le précepte de l'Apôtre : Ut unanimus uno ore honorificatis Deum et Domini nostri Jesu Christi. (Rom. XV, 6.)

Cette belle unité de sentiments était constatée par le Père Beaudevin, de la Compagnie de Jésus, lors de la retraite qu'il prêcha aux Sœurs dans l'été même de 1864 : " Vous avez sous votre direction de bien bonnes enfants, disait-il à la Mère Mallet ; elles savent apprécier leur vocation, car elles ont passé par des épreuves capables d'ébranler les résolutions les mieux affermies. . . . ."

Mère Mallet montra assurément dans cette occasion sa forte vertu.

Il devait lui en coûter en effet, de renoncer à de vieilles habitudes, de sacrifier une ancienne et chère règle, de se soumettre à un nouveau régime. " Je ne doute pas, lui écrivait la révérende Mère Deschamps, supérieure de Montréal, que ce changement ne soit pour vous toutes un grand sacrifice, surtout pour vous-même. ma bonne Sœur, qui trouvez bien dur de commencer à votre âge, à pratiquer une nouvelle règle, après avoir vécu sous celle que nos fondatrices vous ont donnée."

Elle s'y soumit cependant avec humilité, et tous les témoignages du temps s'accordent à dire qu'elle embrassa les nouvelles observances, avec une fidé-

lité et une exactitude tout à fait édifiantes pour les jeunes religieuses.

On ne peut s'empêcher d'admirer le calme et le bon esprit avec lequel, au lendemain de sa réélection comme supérieure, d'après la nouvelle règle, elle écrivait à la supérieure de Montréal :

" Vous n'apprendrez probablement pas sans surprise, que Mgr notre Supérieur vient de nous donner une nouvelle Règle, conforme au droit canon. Déjà depuis longtemps, il nous en avait fait la proposition ; mais comme alors il nous laissait libres, nous avions refusé. Cette fois-ci, il n'a pas ordonné encore, mais la communauté savait d'avance que la prière qu'il en faisait, était une manière douce de commander.

" Cette Règle a été rédigée par le révérend Père Braün : il y a trois ans qu'il est occupé à ce travail ; quant à la lettre, elle ne ressemble en rien à notre ancienne Règle ; mais le fond est le même : nos observances, nos usages et même notre esprit ne seront pas changés.

" Nous n'avons plus comme autrefois, douze conseillères ; toutes les Sœurs, après sept années de profession religieuse, feront partie de la communauté et auront voix au chapitre. Les cinq premières officières, la supérieure générale, l'assistante, la maîtresse des novices, l'économe et la première hospitalière, sont nommées par le Chapitre et pour trois ans. La supérieure ne peut être en charge, plus de six années consécutives.

" Cette Règle doit être imprimée et envoyée à Rome pour recevoir une sanction pontificale, faveur qui n'aurait pu être accordée, dit Monseigneur, si nous eussions gardé notre ancienne Règle. Il a pris là-dessus des informations, lors de son dermier voyage à Rome.

" Vous sentez, bien chère Mère, que ce changement de Règle est un grand sacrifice pour moi qui ai si souvent lu et relu celle apportée de la maison-mère. Mes Sœurs, quoique plus jeunes, ont fait aussi un sacrifice bien pénible à leurs cœurs.

" Vous me direz peut-être : si ce changement de Règle vous était pénible, vous n'aviez qu'un mot à dire ; les portes de la communauté que vous laissâtes, il y a quatorze ans, vous étaient encore ouvertes ; vous auriez été reçue dans cette maison où s'écoulèrent pour vous des jours d'un bien doux souvenir.

" Je le sais, bonne Mère ; ces témoignages d'affection qu'on me prodigue dans mes trop rares visites à la chère maison-mère, m'en sont un sûr garant. Mais je ne pouvais laisser ici mes Sœurs, les petits orphelins introduits par moi dans cette maison, mes bonnes vieilles qui toutes, je puis le dire, n'auraient jamais consenti à une si cruelle séparation...."

Le lecteur aura remarqué sans doute ces mots de Mère Mallet : " nous n'avons plus comme autrefois, douze conseillères ; toutes les Sœurs, après sept ans de profession religieuse, feront partie

de la communauté." Cela corrobore ce que nous avons dit plus haut, d'après Mr Faillon, que sous le régime des administratrices, celles-ci seules formaient à proprement parler la communauté.

Mais on aura remarqué aussi cet autre passage : "Quant à la lettre, la nouvelle Règle ne ressemble en rien à l'ancienne ; mais le fond est le même : nos observances, nos usages et même notre esprit ne seront pas changés." A part les modifications dans le gouvernement, c'était donc pour les autres changements, de l'aveu même de la Mère Mallet, une question de forme ; et grâce à la bonne volonté des Sœurs, il avait été facile de s'entendre.

C'est ce qu'écrivait un jour la Sœur Bruyère, à son amie de Québec. Deux Sœurs d'Ottawa étant descendues en cette ville au printemps de 1864, elle lui annonce d'abord leur retour :

"Merci pour votre grande charité à l'égard de nos Sœurs : votre attention à leur faire plaisir et à les obliger en tout, leur a fait trouver leur séjour chez vous bien court.

"Cette chère Sœur Rivet n'avait jamais vu Québec, et ni l'une ni l'autre n'avaient vu votre belle maison. Jugez si elles l'ont admirée, ainsi que votre magnifique chapelle ! Elles ont aussi été enchantées des autres communautés de votre ville, ainsi que de la paternelle bonté de Mgr de Tloa."

Elle poursuit : "Ma bonne Sœur, vous êtes donc toujours sur la croix ! Ma Sœur Rivet m'a fait part de vos peines que j'étais loin de soupçonner. Prenez garde de vous décourager. J'avoue que vous êtes dans une position délicate, mais elle n'est pas sans remède....

" Vous avez des Sœurs pieuses, instruites et qui veulent le bien ; probalement qu'elles désirent un peu plus de perfection ; ce n'est pas un mal il faut bien, ma chère Mère, suivre le courant et vous en réjouir. Vous ne pouvez pas devenir plus parfaites sans laisser de côté certaines règles, certains usages pratiqués jusqu'ici ....

" Quant à votre jeunesse qui veut de la mortification et de la perfection, donnez-lui-en : c'est bien facile. Ces bonnes enfants n'ont que de bonnes intentions ; seulement, elles auraient à craindre plus d'un écueil, si elles se soustrayaient à l'autorité de la supérieure....

" En ajoutant tout ce qui manquait à nos Règles primitives, ayez soin de conserver l'esprit de notre sainte fondatrice. Si elle était encore sur la terre, sa grande âme comprendrait de suite ce qui manque à sa règle et à son gouvernement, et elle n'hésiterait pas à retrancher et à ajouter ce qui doit l'être....

" Mais quant à changer les Règles de façon à en changer l'esprit, soit dans le noviciat, soit dans la manière d'exercer les œuvres qui nous sont propres, c'est ce dont vous ne pouvez trop vous dé-

fier. Dites bien à vos filles qu'elles ne sauraient avoir deux esprits ; et c'est bien ce que vous feriez en laissant tout l'ancien de côté, pour y substituer le nouveau. Que l'on conserve tout ce qu'il y a de plus parfait dans les Règles de notre fondatrice, et qu'on ajoute tout ce qui manque pour notre perfection et notre gouvernement, et certainement que ni notre sainte fondatrice ni le bon Dieu n'y trouveront à redire...."

On ne pouvait parler avec plus de sens et de jugement.

Quelques jours après la retraite annuelle, Mgr Baillargeon annonce aux Sœurs de la Charité, sa visite pastorale. Il la fait au temps convenu, et entend avec soin chaque Sœur en particulier : puis, après sa visite, il adresse à la communauté une exhortation véhémente et chaleureuse. Il invite les religieuses à accepter de bon cœur les Règles qui leur sont imposées et à marcher bravement dans la voie du devoir.

Deux ans plus tard, en 1866, les Règles et Constitutions reçurent de Rome l'approbation pour dix ans.

Mgr Baillargeon, dans sa lettre pastorale du 21 novembre, écrite à cette occasion, disait aux Sœurs : "Le Saint-Siège, la plus grande autorité sur la terre, a daigné les approuver et les confirmer. C'est donc Dieu même qui, par son Vicaire sur la terre, vous a tracé cette voie ; et par conséquent, l'Esprit-Saint y a répandu sa grâce."

Mère Mallet n'était plus, à cette époque, supérieure de la communauté. Retournons un peu en arrière pour achever l'étude des dernières années de son administration.

* * *

CHAPITRE IX.

Le règne de Mère Mallet (suite et fin).—Les Dames pensionnaires.—Le bazar des pauvres.—Le dispensaire.—Les cinq fondations de Mère Mallet: Cacouna, Notre-Dame de Lévis, Deschambault, Somerset, Ste-Anne de Lapocatière.—Deux lettres de Mr Proulx.—Elections de 1866.—La Mère Mallet cesse de diriger la communauté.

* * *

Le désir de suivre sans interruption les différents régimes qui se succédèrent sous le règne de Mère Mallet, nous a fait remettre à ce chapitre plusieurs détails importants qui achèveront de faire connaître l'œuvre de la fondatrice.

Nous avons vu qu'elle s'empressa, après la reconstruction de son Hospice, d'ouvrir une salle pour les pauvres femmes infirmes. Elle n'attendit même pas que les appartements qui leur étaient destinés, et qu'elles occupent encore aujourd'hui, fussent terminés ; elle leur aménagea une retraite temporaire dans l'aile sud-ouest.

Quelques années plus tard, elle inaugura l'orphelinat des garçons qui a pris depuis ce temps de si grands développements.

Saisissant tous les moyens d'assurer la subsistance de sa maison, elle fit préparer des appartements au troisième étage, sous la chapelle provisoire, pour y recevoir des dames pensionnaires.

Elle en avait habituellement cinq ou six, ce qui procurait un certain revenu à la communauté.

La première qui fut admise, le 28 septembre 1855, fut une demoiselle Bédard, tante de nos Seigneurs les évêques Racine, et sœur de l'ancien chapelain de l'Hôpital Général.

Outre le prix de leur pension, ces personnes, pieuses et charitables, s'attachant bientôt aux bonnes religieuses, et voulant avoir part au mérite de leurs œuvres, leur versaient d'abondantes aumônes, et de toutes manières s'intéressaient au bien de la communauté.

Celle qui a laissé le plus impérissable souvenir sous le rapport de la générosité, de la vertu et du dévouement, est sans contredit, Mme Hamel, veuve du juge Hamel, et tante de Mr P.-J.-O. Chauveau, surintendant de l'Instruction publique, ainsi que des bonnes Sœurs St-Pierre et Marie de Bon-Secours.

" Cette dame, écrit une annaliste, fut une insigne bienfaitrice de notre maison ; et de plus, elle nous donna de grands exemples de sainteté. Elle était d'une piété exemplaire : sa vie était une oraison presque continuelle ; son amour pour les pauvres lui faisait distribuer en aumônes tous ses revenus, qui étaient considérables.

Cette fervente chrétienne était si exacte à ménager la réputation du prochain, que son amie de cœur, Madame Massue, a pu faire d'elle ce bel éloge : " Je n'ai jamais entendu faire la plus pe-

tite médisance à Mme Hamel. Je crois, ajoutait-elle en riant, qu'elle ne voudrait pas dire un mot de blâme du démon même."

Ce qui est certain, c'est qu'elle ne parlait pas même des choses qui sont du domaine public : elle détournait alors adroitement la conversation, ou palliait les torts.

Elle gémissait en secret de ce que la belle chapelle, où elle entendait la messe tous les jours, n'avait encore qu'un autel temporaire, et qu'aucun tableau n'en rappelât le titulaire, le Sacré-Cœur de Jésus.

N'écoutant que sa piété, elle appela l'économe et lui recommandant le plus grand secret : " Ma Sœur, lui dit-elle, voici une somme que j'avais mise de côté pour les frais de ma sépulture ; mais on m'enterrera comme on voudra. Prenez cet argent et faites faire un tableau du Sacré-Cœur. Si la somme ne suffit pas, j'ajouterai ce qu'il faudra pour la compléter."

Le tableau fut commandé en France et on le reçut à Québec le 18 mai 1861. Il avait coûté deux cent cinquante piastres, et était tout à fait digne du temple où il fut installé. Malheureusement, il périt dans le second incendie de l'Hospice, en 1869.

Mme Hamel fit ensuite élever à ses frais le maître-autel qui orne encore aujourd'hui l'église : il est l'œuvre de Mr l'architecte Berlinguet et coûta six cent quarante piastres. Il fut installé le

jour même de la visite de Mgr Baillargeon, à son retour de Rome, en 1862. La première messe célébrée à cet autel eut lieu le six juillet de cette année.

Après avoir donné à l'Hôte divin, son autel et son tabernacle, la bonne Madame Hamel offrit à la Sainte Vierge un trône digne d'elle.

Elle se plaisait à l'appeler son autel et ne céda à personne le plaisir de le parer : chandeliers, fleurs artificielles, ornements de toutes sortes furent prodigués pour la gloire de Marie.

La générosité gagnant de proche en proche, Lady Belleau, épouse du Lieutenant-Gouverneur, donna la suave Madone dite de l'Immaculée Conception de Pie IX, qu'on admire encore aujourd'hui.

Cependant le bon saint Joseph n'avait pas encore son autel ; par contre, il avait à l'Hospice une amie dévouée : Mme Gingras. Aidée de quelques âmes charitables, secondée secrètement peut-être par le saint ouvrier de Nazareth, elle put bientôt annoncer à la communauté l'heureux résultat de ses nombreuses démarches : la chapelle aurait désormais trois autels.

Bientôt l'on put voir se balancer dans le sanctuaire une lampe d'argent massif, attention délicate de Madame Boulé.

C'est aussi à cette époque que remontent les magnifiques chandeliers gothiques qui apparaissent aux autels dans les jours de grande solen-



LA VIERGE DE LA CHAPELLE.

nité ; ils sont un don de l'abbé Edmond Langevin, alors chapelain de la communauté.

Un encensoir d'argent et douze autres chandeliers de cuivre doré, témoignent aussi de la générosité de ce bon Monsieur.

Il avait remplacé au mois de mai 1856, Mr Thomas Roy, que la maladie avait forcé de prendre sa retraite et qui mourut à l'Hospice, le 31 juillet 1863.

Mr Langevin demeura chapelain jusqu'à son départ pour Rimouski, en 1867. Ses fonctions ne consistaient guère qu'à donner la sainte messe à la communauté et à célébrer les offices publics, celles de confesseur étant remplies par le révérend Père Braün.

L'église, si jolie et si pieuse en tout temps, l'était surtout dans les grandes fêtes religieuses alors, toujours ornée avec un goût exquis. Dans ces circonstances, Mère Mallet suppléait à sa pauvreté par son industrie, et mettait à contribution toutes les ressources de son art.

Une année, en 1858, elle obtint de Mr le curé de Québec que la procession du Saint Sacrement y fit station. Tout le monde admira la beauté des décorations, la belle disposition du reposoir et le parfait agencement de la parure.

Ce qui attira surtout l'attention, ce fut une magnifique couronne de fleurs naturelles, suspendue dans l'espace, près de la grande porte. Lorsque le Saint-Sacrement entra dans l'église s'avan-

çant vers le tabernacle, la couronne glissant sur un fil invisible, accompagna l'ostensoir jusqu'à l'autel ; après la bénédiction, le diadème fleuri reprit sa course aérienne et ne s'arrêta qu'au portique.

Nous assistions nous-même à cette procession, et n'avons pas perdu le souvenir de cet incident.

Le cortège eucharistique continua jusqu'à St-Jean-Baptiste ; mais au retour, la pluie étant survenue, un grand nombre de personnes sortirent des rangs pour revenir à leurs demeures. Les Sœurs restèrent fidèles à Notre-Seigneur et l'accompagnèrent jusqu'à la cathédrale.

***

La Mère Mallet aimait les dames pensionnaires de sa maison, à cause de leur vertu, de leur piété et à cause de leur générosité pour son église et pour ses œuvres. Presque tous les jours, elle leur faisait une petite visite que ces dames appréciaient beaucoup, tant pour le charme de sa conversation que pour la grâce toute religieuse qui émanait de sa bonté maternelle.

Il n'y avait qu'une classe de personnes qu'elle affectionnât davantage : les pauvres, les déshérités de la fortune. Nous savons avec quel plaisir, elle aimait à visiter ses vieilles infirmes dans leur salle, et même à les servir à table.

Elle n'avait pas de plus grand bonheur que lorsqu'elle pouvait aller faire quelque visite à

domicile chez les malades, surtout chez les pauvres. Ah ! comme elle excellait dans la manière de les consoler et de les encourager ! Mais hélas ! bien souvent elle gémissait de n'avoir pas les ressources nécessaires pour soulager tant d'infortunes !

De concert avec la bonne Sœur Marie de la Nativité, chargée des visites à domicile et de la distribution des aumônes, elle inaugura ces petites ventes de charité, appelées bazars des pauvres, qui se tenaient ordinairement dans une salle de l'Hospice. Ces bazars rapportaient annuellement, en moyenne cinq cents piastres. Qui pourra dire tout le bien qu'elle fit avec ce petit fonds de charité ? Qui pourra compter le nombre de familles secourues, de malheureux consolés ?....

Ce fonds semble se décupler entre les mains de Sœur Marie de la Nativité : elle fait des merveilles avec les revenus de son bazar. Ah ! comme la Mère Mallet était heureuse lorsque cette religieuse dévouée venait lui rendre compte de ses courses auprès des pauvres et des malheureux !

Il est une œuvre bien humble, mais bien intéressante et bénie de Dieu, qui a été soutenue par ces petits bazars : elle consiste à secourir les jeunes gens pauvres qui veulent faire leurs études, en vue du sacerdoce.

Combien d'écoliers auxquels Sœur Marie de la Nativité a procuré, avec les modestes ressources dont elle pouvait disposer, des habits, des livres,

différents objets nécessaires pour leurs classes! Souvent, lorsque ces chers écoliers n'avaient personne pour prendre soin d'eux, elle leur louait des chambres dans des maisons qu'elle savait recommandables, pourvoyait elle-même à leur nourriture, ainsi qu'à l'entretien et au blanchissage de leur linge. La communauté eut quelquefois jusqu'à vingt-deux écoliers à ses frais, au séminaire de Québec.

"La Mère Mallet, dit une annaliste, avait à cœur cette œuvre des étudiants pauvres, et dès la première année de la fondation, elle en avait pris deux à ses charges. Lorsque ses protégés avaient besoin de quelque chose, cette bonne Mère, quoique supérieure, demandait avec humilité et d'un ton suppliant à Sœur Marie de la Nativité, de vouloir bien lui donner l'argent pour acheter l'objet requis.

"La communauté a été amplement récompensée, car la plupart de ces jeunes gens qui ont été ainsi aidés, ont eu l'honneur d'être élevés au sacerdoce."

Le Séminaire de Québec qui apprécie tout le bien fait par les Sœurs de la Charité, leur a toujours témoigné une profonde estime. Que de secours de toutes sortes ne leur a-t-il pas accordés en maintes circonstances!

S'agit-il de quelques grandes solennités, où il faut préparer de magnifiques parures à l'église, décorer une salle, confectionner des ornements,

des bannières, des drapeaux, c'est à elles qu'on s'adresse parce qu'on apprécie leur talent et leur goût pour tous ces ouvrages : mais aussi les services sont toujours amplement rémunérés.

Et puis, on tient à les associer, autant que possible, à ces fêtes, à ces solennités ; en 1863, le Séminaire célèbre le 200ème anniversaire de sa fondation : il envoie à cette occasion une somme assez considérable à la Mère Mallet, pour qu'elle puisse donner un beau et grand dîner à sa communauté et spécialement à ses orphelins et à ses vieilles infirmes : touchante pensée qui fait honneur aux continuateurs de l'œuvre du Vénérable de Montmorency-Laval !

Le supérieur du Séminaire, l'abbé E.-A. Taschereau, en même temps recteur de l'Université-Laval, eut, avec le curé de Québec, Mr Auclair, la pensée d'établir en cette ville un dispensaire où les pauvres pussent être soignés gratuitement. L'idée fut cordialement approuvée par Mgr Baillargeon et pour la mettre à exécution, plusieurs médecins habiles et généreux promirent leur concours.

Mais où établir ce dispensaire ? On jeta tout de suite les yeux sur l'Hospice de la Charité. Lorsqu'on proposa la chose à la Mère Mallet, elle fut au comble de la joie : l'œuvre en question n'était elle pas tout à fait selon l'esprit et les vues de la Mère d'Youville ? Et lorsque Mgr Baillargeon

17

lui écrivit pour lui donner son assentiment, elle s'entendit immédiatement avec ses conseillères afin de mettre gratuitement à la disposition des médecins, le local convenable.

Le dispensaire fut ouvert en 1866. Ce fut une des dernières œuvres de son règne : elle y mit tout son cœur et toute son âme. Il fallait voir comme elle encourageait les Sœurs qu'elle avait nommées pour cet emploi, à se mettre à la disposition des médecins pour le soin des malades, à écouter leurs avis, à les bien exécuter. Avec quel plaisir elle se rendait elle-même au dispensaire, quand elle le pouvait, pour encourager les malades et les médecins. (1) Ceux-ci aimaient beaucoup ces visites.

" Elle se permettait quelquefois, dit l'annaliste, de leur donner de petits conseils qui étaient toujours bien reçus, car ces messieurs la respectaient et témoignaient beaucoup de plaisir à converser avec elle : ce qu'elle faisait d'une manière agréable et intéressante."

Près de trois mille quatre cents malades furent soignés gratuitement au dispensaire, la première année de la fondation ; et les médecins donnèrent quatre mille cinq cent trente-trois prescriptions. Deux ans plus tard, on y soigna six mille trois cent cinquante malades et l'on donna sept mille quatre cent quarante prescriptions : ces chiffres ont toujours été, depuis, en augmentant.

(1) Les docteurs Larue, Tessier, Verge, Montizambert et Simard.

Peu de temps après l'ouverture du dispensaire, au printemps de 1866, se présenta une autre œuvre de zèle. C'était à l'époque où les Féniens menacèrent d'attaquer le Canada. Pour se préparer à toute éventualité, on avait levé plusieurs corps de miliciens volontaires et on leur donnait des exercices stratégiques.

Ces pauvres militaires n'étaient nullement accoutumés à la vie des camps, à ses fatigues, à ses labeurs ; le typhus se déclara parmi eux ; il fallut ouvrir un hôpital pour eux et l'on s'adressa aux bonnes Sœurs de la Charité, pour donner aux malades les soins nécessaires.

Elles acceptèrent de grand cœur, avec la permission de l'évêque, et prodiguèrent aux pauvres soldats le dévouement le plus empressé, s'attachant surtout à faire du bien à leurs âmes. Bon nombre d'entre eux retrouvèrent là le chemin du devoir qu'ils avaient perdu ou oublié, depuis longtemps ; quelques-uns moururent dans les sentiments les plus chrétiens.

Lorsque les religieuses quittèrent l'hôpital, elles reçurent les remerciements les plus mérités et les plus sincères, de la part des autorités militaires qui avaient requis leurs services.

Peu après, la petite vérole éclate parmi les orphelins. Comme ils sont bien étroitement logés, on se prépare déjà à mettre à leur disposition une des salles employées aux classes, lorsque le médecin de la communauté, le docteur Louis Roy,

vient ordonner aux Sœurs de la part de l'évêque de transporter les malades à l'hôpital de Marine, où elles pourront leur donner tous les soins nécessaires.

"Cet ordre ne nous souriait pas beaucoup, dit l'annaliste, il nous en coûtait de nous séparer de ces pauvres enfants ; mais Monseigneur avait parlé : il fallut obéir.

"En conséquence, deux Sœurs des mieux portantes furent désignées pour demeurer à l'Hôpital. Le nombre des malades diminua et peu de temps après, les petits exilés revinrent prendre leur place parmi la grande famille."

C'est ainsi que la Providence ménageait à la Mère Mallet, sur la fin de son règne, quelques épreuves au milieu des consolations. Car elle jouissait de véritables consolations ; et quelques-unes lui venaient des missions qu'elle avait fondées ; il s'y faisait du bien et elle aimait à le dire à ses anciennes compagnes de la maison de Montréal.

Sœur Lafrance, de St-Boniface, lui écrit un jour : "Je ne puis assez vous dire le plaisir que nous avons toutes éprouvé, en apprenant par vous l'état florissant de votre communauté et l'extension qu'elle prend. Le bon Dieu bénit évidemment votre maison et je m'unis à vous de tout mon cœur pour l'en remercier."

Il y avait à peine dix-sept ans que la maison de Québec était établie : toutes les fondatrices, ex-

cepté la supérieure, avaient quitté, nous l'avons vu, d'une façon ou d'une autre, le théâtre de leurs travaux ; l'établissement avait été détruit de fond en comble par un affreux incendie ; la communauté avait passé par les plus terribles épreuves : et cependant, on avait pu créer déjà cinq fondations.

La première fut celle de Cacouna : elle remonte à l'année 1857. La Mère Mallet n'avait encore que quinze religieuses professes et pourtant, elle consentit à entreprendre cette œuvre, entraînée sans doute par son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, mais aussi par le désir qu'elle avait de procurer à sa communauté une maison de campagne, où les Sœurs malades et débiles pussent aller respirer un air favorable à leur santé, se refaire de leurs fatigues, et prendre de nouvelles forces pour continuer leur vie de dévouement.

Il fallut cependant un ordre de Mgr Baillargeon, pour la faire consentir à la demande pressante de l'abbé Jean-Cléophas Cloutier, curé de Cacouna : " Un pensionnat pour l'instruction des jeunes filles, écrivait plus tard Sœur Ste-Hélène, cela semblait un non-sens pour les Sœurs de la Charité. Voilà pourquoi on refusa longtemps. Mais le saint évêque Baillargeon sut toucher la corde sensible : " Les Sœurs de la Charité auraient des pensionnats à la campagne....oui, mais pour instruire surtout les enfants des pauvres ; et en

outre, elles auraient l'avantage de visiter, veiller et soigner les pauvres et les malades des campagnes."(1) Ces deux raisons déterminèrent le consentement refusé d'abord.

Cacouna n'avait pas à cette époque toute la vogue qu'il a acquise dans le monde des touristes, grâce à la facilité de s'y rendre aujourd'hui par la voie ferrée. Mais l'endroit n'en était que plus recherché par les personnes qui apprécient d'autant plus leur bien-être qu'il est moins partagé. Chaque été voyait arriver sur cette plage bon nombre d'étrangers, avides de respirer un air pur et de contempler de vastes horizons : le fleuve, à cet endroit, est assez large pour donner quelque illusion de la mer ; la grève est douce et sablonneuse, les bains y sont fort recherchés.

On se rendait de Québec à la Rivière-du-Loup par le bateau de la ligne du Saguenay et de là à Cacouna, en voiture. L'abbé Cloutier, vint à Québec au-devant des trois religieuses nommées pour la direction de son couvent : la supérieure, Sœur Marie de Jésus (Cécile Lamothe), et ses deux compagnes, Sœurs St-François-Xavier (Marcelline Baillargeon) et St-Joseph (Ludivine Noël).

"Je suis heureux d'apprendre, écrivait-il à Mère Mallet, que les Sœurs qui doivent prendre la direction de notre couvent sont nommées. Vous pensez bien que tous ici ont une extrême hâte

(1) Lettre de Sœur Ste-Hélène à Sœur Ste-Justine, de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal. (27 décembre 1894, VII, 129)

qu'elles soient dans notre maison, mais moi plus que tout autre. Je ne doute point que ce ne soit un vrai sacrifice à ces bonnes Sœurs de laisser la communauté-mère ; mais nous ferons notre possible pour qu'elles ne soient point malheureuses avec nous."

C'était le premier essaim de missionnaires qui sortait de la maison de Québec. Leur départ, le vingt-neuf août, fut tout un événement.

La Mère Mallet voulut les accompagner elle-même jusqu'à Cacouna, pour les installer dans leur nouvelle résidence, et elle amena avec elle les Sœurs St-Amable et St-Alphonse : c'est-à-dire qu'au moins le quart de la communauté se mettait en voyage.

A Cacouna, le couvent n'était pas encore terminé à l'intérieur : il fallut accepter l'hospitalité, pour une dizaine de jours, chez une personne de la localité, Mme Dionne. De plus, il n'y avait pas encore un seul meuble dans la maison ; la Mère Mallet et ses compagnes furent obligées, en arrivant, de faire une quête dans la paroisse et les environs pour se procurer les objets les plus nécessaires. " Mère Mallet, écrit avec raison l'annaliste, était peu exigeante en acceptant des établissements dans les campagnes ; presque tous ceux qu'elle fonda, si on en excepte le couvent de Lévis, étaient au début, d'une pauvreté extrême."

Avant de quitter Cacouna pour remonter, elle jugea à propos, bien que la maison ne fût pas en-

core terminée, d'en prendre possession. La cérémonie eut lieu un dimanche et se fit avec une certaine solennité.

Mr le Curé se rendit au couvent avec tout son clergé en procession, croix en tête, au chant des hymnes et des cantiques ; puis il remit les clefs de la maison à Mère Mallet. Sur l'invitation de la bonne religieuse, il pénétra ensuite dans le couvent et en fit la bénédiction ; puis l'on permit à la foule qui avait accompagné la procession d'en visiter les différents appartements.

Lorsque le temps fut arrivé pour Mère Mallet et ses compagnes de dire adieu aux chères missionnaires, ce fut pour toutes un moment de douloureux sacrifice ; pour les exilées surtout, qui allaient se voir éloignées de leur mère pour toute une année, quel instant d'émotions !

"Quel sacrifice pour nous, écrivait l'une d'elles, de nous séparer d'une Mère que nous affectionnons de toute notre âme ! Elle nous remercia des sentiments d'affection et de soumission que nous lui avons témoignés et nous engagea à les reporter sur notre chère Sœur Marie de Jésus qui allait la remplacer. Elle nous excita fortement à la dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus et la très Sainte Vierge, et nous promit de ne point nous oublier dans ses prières. Les derniers adieux s'échangèrent au milieu des larmes."

Revenue à Québec, Mère Mallet encore sous le coup des émotions de la séparation et des adieux,

s'empressa d'adresser quelques mots à ses chères filles de Cacouna :

" J'éprouvais, dit-elle, un si grand désir de vous consoler du grand sacrifice que vous avez fait de quitter les premières, la maison-mère, que je me sentais disposée à supporter beaucoup plus de fatigues pour vous accompagner dans votre nouvelle demeure. Maintenant, plus la consolation que j'ai eue d'être avec vous là-bas, a été grande, plus est grande aussi la peine que j'ai éprouvée à vous quitter.

" Je vous ai laissées, chères Sœurs, mais mon pauvre cœur de mère est bien gros et bien souffrant à cause de vous. Le bon Dieu l'a voulu : résignons-nous à sa sainte et divine volonté. Une mère doit vivre de sacrifices et toujours porter la croix.

" D'ailleurs, mes chères Sœurs, que je sois loin ou près de vous, je vous porte dans mon cœur qui vous chérit tendrement et ne bat que pour votre bonheur.

" En retour de mon attachement pour vous, je vous demande une grande application à l'œuvre de votre perfection, et pour cela, attachez-vous à l'esprit de foi, à la pureté d'intention, à l'humilité et au renoncement. Je vous recommande la ferveur et la fidélité aux èxercices de piété, la soumission et la sainte charité.

" C'est avec une entière confiance que je vous laisse entre les mains de Jésus et de Marie.

J'ajouterai, en terminant, que vous avez été l'objet de mes pensées tout le long du voyage : vous m'avez toutes accompagnée jusqu'ici. Vous serez toujours présentes à mon esprit et à mon souvenir, ainsi qu'à celui de la communauté."

Sœur Marie de Jésus, première supérieure du couvent de Cacouna, était une femme de talent. On a déjà vu qu'elle fut choisie trois ans plus tard, en 1860, pour une des administratrices de la maison de Québec. Elle n'en continua pas moins à demeurer à la tête du couvent de Cacouna ; et elle y était encore dans l'automne de 1862 lorsqu'elle tomba gravement malade.

La Mère Mallet s'en allait justement installer les fondatrices d'une nouvelle maison à Ste-Anne de Lapocatière, lorsqu'elle apprit par le télégraphe la maladie de Sœur Marie de Jésus. Son cœur de Mère n'y put tenir. et au lieu d'arrêter à Ste-Anne, elle se rendit à Cacouna.

Après avoir passé quelques jours au couvent, elle constate que c'en est fait des jours de la pauvre malade, dont on a pourtant un si grand besoin. N'écoutant alors que l'inspiration de son amour maternel, elle approche, avec tendresse, de la mourante : "Promettez à la Ste Vierge, lui dit-elle, que si elle obtient votre guérison, la première fois que vous viendrez à Québec, vous irez communier à l'église de Notre Dame des Victoires, et que vous y ferez dire une messe d'actions de grâces."

Dieu récompensa la foi de cette bonne Mère et exauça ses prières ferventes : Sœur Marie de Jésus n'eut pas plutôt fait cette promesse qu'elle éprouva un mieux sensible, à la grande surprise du médecin, et fut bientôt hors de danger. Elle recouvra toute sa santé et acheva son terme de supériorité à Cacouna.

Revenue ensuite à la maison-mère, elle fut une de celles qui se montrèrent les plus ardentes pour le changement des Constitutions ; elle fut nommée hospitalière à la première élection sous le régime des vocales, puis assistante de la nouvelle supérieure, à la deuxième élection.

La mission de Cacouna n'a jamais joui d'une très grande prospérité. On n'y donne pas moins une excellente éducation à un bon nombre d'externes de la paroisse et du village ; mais il y a peu de pensionnaires, à cause de la proximité des couvents de la Rivière-du-Loup et de Trois-Pistoles.

Les Sœurs furent sur le point, il y a quelques années, d'abandonner cette résidence ; mais les citoyens de la paroisse, appréciant les services qu'elles rendent à leurs enfants, résolurent de s'imposer des sacrifices pour les garder et réussirent à maintenir leur couvent.



Un magnifique édifice en brique blanche, à quatre étages, s'avance d'une manière imposante, sur

le bord de la falaise abrupte de Lévis, en face de Québec.

C'est le deuxième couvent des Sœurs de la Charité fondé sous le règne de Mère Mallet ; il est l'œuvre de l'illustre J.-D. Déziel, curé de Lévis que l'on a pu appeler avec raison le véritable fondateur de la ville, tant il y a laissé de monuments de son travail, de son activité et de son zèle : l'église, le presbytère, le collège, le couvent de Notre-Dame, l'hospice St-Joseph de la Délivrance.

En face de l'église, au centre même de la ville, s'élève aujourd'hui, témoignage de la reconnaissance de ses enfants, la statue de ce prêtre zélé, de cet apôtre infatigable.

Il y a dans la belle simplicité des filles de Mme d'Youville, quelque chose qui allait bien au caractère de Mgr Déziel : aussi, quand il voulut fonder son couvent, s'adressa-t-il tout d'abord à la Mère Mallet ; et, après qu'elle eut accepté son offre et promis son concours, il entreprit la construction de l'édifice et ne lui en reparla plus.

Lorsque le corps du bâtiment est terminé, au mois de juin 1858, il va de nouveau la trouver, lui rappelle sa promesse et l'invite à se rendre elle-même à Lévis, afin d'indiquer les divisions à faire à l'intérieur du couvent.

La Mère accepte avec bonheur l'invitation du bon curé ; puis, dans l'automne, elle nomme les cinq religieuses qui doivent commencer la fonda-

tion : les Sœurs St-Pierre, St-Roch, Ste-Thérèse, Ste-Marguerite et Marie de l'Incarnation. (1)

Les fondatrices du couvent de Notre-Dame de Lévis quittèrent la maison de Québec, le 22 septembre 1858, puis, fortes de la bénédiction de Mgr l'archevêque, elles allèrent inaugurer, sur l'autre rive du fleuve St-Laurent, la belle œuvre qui leur était confiée.

Dans l'idée de Mgr Déziel, cette œuvre comprenait quatre éléments bien distincts : la classe aux enfants de la ville, le soin des prêtres infirmes, auxquels était réservée une partie de l'édifice, la visite des pauvres et des malades à domicile, puis la direction d'un pensionnat pour les jeunes filles. Mais que d'obstacles pour créer ce pensionnat, sur lequel le bon curé avait compté pour donner un peu de revenus à son institution !

Ce ne fut qu'au bout de cinq années qu'il put l'établir, et encore fut il permis alors aux religieuses de n'admettre que vingt pensionnaires ! Bientôt cependant, tous les obstacles s'aplanirent ; et non-seulement le nombre de pensionnaires ne fut plus limité, mais l'hospice des prêtres infirmes ayant été tranféré à St-Joseph de la Délivrance, tout le couvent de Notre-Dame fut consacré exclusivement à l'œuvre de l'éducation ; et le pensionnat est aujourd'hui l'un des plus

(1) Chose remarquable, après une période de près d'un demi-siècle, nous retrouvons encore Sœur St-Pierre à la tête de la belle institution dont elle avait été la prèmière supérieure.

beaux et des plus florissants des environs de Québec.

La Mère Mallet fit preuve de perspicacité dans le choix de ses fondations : Cacouna, rendez-vous de touristes dans la belle saison ; Lévis, la rivale de Québec ; Deschambault, l'un des endroits les plus enchanteurs de la rive nord, entre Québec et Montréal ; Somerset, si renommé par la politesse, l'urbanité et l'esprit d'entreprise de ses citoyens ; Ste-Anne de Lapocatière, place importante à cause de son magnifique collège, de son imprimerie, de son école d'agronomie, etc : voilà vraiment une série d'endroits que beaucoup de communautés auraient pu envier à Mère Mallet.

Elle fut même invitée à aller établir une maison à Kingston. Mgr Baillargeon l'engageait fortement à céder aux pressantes instances de l'évêque de cette ville, Mgr Horan. Elle fit le voyage de Kingston, dans l'été de 1860. Mais apparemment, les conditions ne purent lui agréer, car le projet ne fut jamais mis à exécution.

Les missions de Deschambault et de Somerset datent toutes deux, de l'automne de 1861.

Le couvent de Deschambault occupe un site magnifique, en face de l'église paroissiale, sur le bord de la colline, avec une vue charmante sur le fleuve.

Il fut construit par les soins de l'abbé Narcisse

Bellenger, (1) curé de la paroisse, et offert à Mère Mallet qui n'hésita pas à l'accepter. Elle y conduisit elle-même trois de ses religieuses : Sœur Ste-Thérèse (Célina Gingras) comme supérieure, et les Sœurs St-Louis de Gonzague et Marie de la Visitation.

" Comme à Cacouna, dit une annaliste, nos bonnes Sœurs durent, pour commencer, vivre de privations ; il n'y avait absolument rien dans la maison, pas même un meuble.

" Notre Mère les encouragea à faire gaiement au Seigneur les sacrifices exigés par leur position ; elle-même montra beaucoup de gaieté et les laissa fortes et courageuses."

A Somerset, l'abbé Charles Trudel, (2) avait eu l'idée de procurer à sa paroisse un couvent tenu par les Sœurs de la Charité ; mais c'est son successeur, l'abbé Joseph Matte, qui mit cette idée à exécution. La première supérieure de Somerset fut Sœur St-Roch (Elise Blouin) ; on lui donna pour compagnes les Sœurs Marie de la Victoire et St-Georges.

Les deux couvents de Deschambault et de Somerset ont passé, comme presque toutes les institutions du même genre, par des alternatives de prospérité et de langueur. Mais ils ont maintenant franchi la période critique de leur existence :

---

(1) Oncle des Sœurs Ste-Clotilde et Ste-Agathe.

(2) Plus tard chapelain de l'Hôpital du Sacré-Cœur, où il mourut.

leurs pensionnats sont prospères, et les religieuses font dans ces localités un bien solide et durable.

Il en est de même de Ste-Anne de Lapocatière. Ici, les Sœurs n'ont pas seulement à s'occuper d'éducation, ce qui n'est d'ailleurs qu'une œuvre accessoire dans l'Institut de Mme d'Youville ; elles ont chez elles des orphelines et de pauvres femmes infirmes ; cette mission de Ste-Anne de Lapocatière est donc tout à la fois un couvent et un hospice.

Elle fut fondée par une pieuse fille de la paroisse, Mlle Angélique Guy, qui fit construire, au moyen de ses épargnes et de quelques aumônes, une modeste demeure où elle abritait quelques vieillards. D'autres personnes l'aidaient dans cette œuvre de zèle et de charité ; mais comme elles n'avaient pas toujours la même abnégation que Mlle Guy, elles finissaient par se lasser et quittaient l'institution, laissant la bonne fondatrice seule avec sa pauvre sœur, trop infirme pour lui être d'aucun secours.

Mlle Guy pensa alors à offrir sa maison aux Sœurs de la Charité qu'elle connaissait un peu, ayant été elle-même, durant quelques mois, postulante à la maison-mère de Montréal.

Son offre était peu séduisante : la maison n'était pas libre de dettes et, de plus, elle n'était pas complètement terminée ; par surcroît, la donatrice exigeait une pension pour elle et sa sœur.

L'abbé Alexis Bourret, curé de la paroisse, qui estimait les Sœurs de la Charité et n'aurait voulu pour rien au monde les tromper, se montrait peu empressé à les inviter à venir dans ces conditions, s'établir dans sa paroisse.

Voyant cependant que c'était le désir de ses paroissiens qu'elles acceptassent la maison de Mlle Guy, il leur écrivit qu'il serait heureux de les voir arriver à Ste-Anne ; et la bonne Mère Mallet qui ne refusait guère d'aller partout où il y avait du bien à faire, se rendit à l'invitation de l'excellent curé. C'était dans l'automne de 1862.

Sœur St-Roch qui avait fondé la mission de Somerset, l'année précédente, fut encore choisie pour être la première supérieure de l'hospice de Ste-Anne ; on lui donna pour compagnes, les Sœurs Ste-Marthe et Marie de la Providence.

Elles laissèrent la communauté de Québec, le deux novembre. Plus tard, Sœur Marie de l'Assomption leur fut adjointe.

L'Hospice de Ste-Anne était, à cette époque, assez éloigné de l'église paroissiale ; il était situé sur le bord d'un rocher abrupt, en face du St-Laurent. De là, la vue s'étend au loin sur des champs parfaitement cultivés et baignés par le fleuve géant.

Les clochers des paroisses voisines se laissent apercevoir au milieu de coquets villages prospères et populeux. C'était une place idéale pour un

couvent. Cependant, le bon Mr Odilon Paradis, successeur de Mr Bourret, voulut le rapprocher de l'église, et il le fit construire à l'endroit qu'il occupe aujourd'hui.

* * *

Telles furent les cinq fondations créées par Mère Mallet. Remplie de courage et de zèle, elle ne cherchait qu'à faire du bien et à donner de l'essor à sa communauté.

Dė temps en temps, elle aimait à s'entretenir avec son ancien directeur, le vénérable Mr Proulx, qui l'avait si bien comprise et encouragée dans le commencement de sa fondation ; elle le tenait au courant de ses œuvres. Le bon curé accueillait toujours ses lettres avec plaisir, parce qu'elles lui rappelaient des souvenirs chers à son cœur. Il lui écrit en janvier 1862, quelques mois après la fondation des couvents de Deschambault et de Somerset.

“ Bonne Supérieure,

C'est de tout mon cœur que je vous remercie de vos bons souvenirs. Déjà onze ans se sont écoulés depuis que j'ai quitté le théâtre de vos travaux. Depuis ce temps, vous avez continué avec succès vos œuvres de charité ; et moi, j'ai cultivé le nouveau champ que Dieu m'a confié. Espérons

que par des routes diverses, nous arriverons au bonheur impérissable.

" Soyez certaine que je demande souvent au Dispensateur de tout bien qu'il verse ses lumières et ses grâces sur vous et sur votre Institut. Vous ne travaillez pas pour la terre : la terre ne renferme pas les trésors que vous cherchez. Vos œuvres tiennent du ciel, par l'intention qui les inspire : le ciel, en est le prix ! "

Il lui écrit quatre ans plus tard, au commencement de 1866 ; la bonne Mère est à la veille d'abandonner le gouvernement de la maison qu'elle a fondée. Les lettres de l'ancien directeur semblent devenir de plus en plus affectueuses avec les années :

" Je vous remercie de tout mon cœur de vos bons souvenirs du passé et de vos bons souhaits pour l'avenir.

" Notre vie s'en va et l'avenir n'a plus pour nous que l'idée sombre du tombeau.

" Cependant le ciel offre à notre persévérance la couronne immortelle. Pour vous, bonne Sœur, qui aurez passé votre vie au milieu des misères de l'humanité, à secourir les affamés, à sécher les larmes, à panser les plaies, à vêtir et à nourrir l'orphelin, à former vos élèves pour perpétuer votre œuvre après vous, les jours écoulés vous rapprochent de votre bonheur.

" Mais nous, prêtres, chargés d'une mission surnaturelle, nous craignons les jugements de Celui

qui nous a confié un ministère que lui seul pourrait accomplir dignement.

" Priez pour votre ancien directeur, qui conserve toujours dans son cœur une large part pour ses bonnes filles de Dieu qu'il a consolées et encouragées, dans les commencements de leur carrière ardue.

" Je vous souhaite, à vous d'abord, et à votre communauté ensuite, le bonheur divin, la paix du cœur et le succès dans vos œuvres. Ces souhaits ne sont pas des souhaits de circonstance, mais de tous les jours de ma vie."

* * *

Mr Proulx et la bonne Mère Mallet avaient encore tous deux quelques années à vivre. Le premier devait même, nous le verrons, recevoir sur son front, avant de mourir, une auréole de gloire temporelle. Mais la carrière de la fondatrice des Sœurs de la Charité de Québec, comme supérieure de sa maison, est désormais terminée.

Dieu qui veut purifier sa servante et embellir sa couronne de nouveaux mérites, l'enlève au rôle qu'elle a joué jusqu'ici avec tant de tact et de succès : il veut qu'elle s'efface et termine dans l'ombre le reste de ses jours.

Aux élections de 1866, Sœur St-Louis fut élue supérieure : on lui donna pour assistante, Sœur Marie de Jésus ; Sœur St-Roch fut nommée maî-

tresse des novices ; Sœur St-Jean, économe, et Sœur Marie du Sacré-Cœur, première hospitalière.

Contre l'attente générale, aucune charge n'avait été confiée à Mère Mallet ; elle était complètement ignorée. Comment ? Pourquoi ? La tristesse de ses filles dit assez haut que Dieu seul avait préparé l'événement.

La bonne Mère n'était pourtant que dans la soixante-deuxième année de son âge et elle jouissait d'une santé parfaite.

Mais il importait pour l'avenir spirituel de la Congrégation, que les admirables vertus de sa fondatrice fussent offertes en modèle à côté de ses rares talents administratifs et de ses aimables qualités naturelles.

Mère Bruyère, fondatrice de la maison d'Ottawa, répondant à la nouvelle supérieure qui lui avait écrit pour lui apprendre le résultat des élections, lui dit en toute liberté qu'elle ne pouvait féliciter la communauté, et qu'elle lui souhaitait beaucoup de succès "avec son jeune entourage."

Les bonnes filles de Mère Mallet firent tout en leur pouvoir, pour adoucir l'amertume que le résultat inattendu des élections avait pu causer à leur Mère bien-aimée.

Il fut décidé unanimement au chapitre, de lui donner le titre de "Mère Fondatrice", De toutes les chambres de la maison, la plus belle, la plus confortable lui fut assignée : une sorte de grand

vitrail y regardait le sanctuaire et l'autel, disposition fort appréciée par la pieuse mère ; entourée de l'affection et de l'estime générale, elle continua d'éclairer doucement dans l'ombre, et il semble qu'un parfum de ses aimables vertus embaume encore sa dernière solitude transformée aujourd'hui en chapelle.

Jamais, en effet, sa vertu ne brilla davantage ; jamais surtout n'éclata d'une manière plus frappante, son attachement à la communauté. Il était bien connu qu'elle n'avait qu'à exprimer le désir de retourner à la maison-mère de Montréal, pour y être reçue à bras ouverts : il semble qu'à Québec, on entretint quelques appréhensions à ce sujet. Mais la pensée de quitter sa chère fondation ne lui vint même pas.

Ses anciennes compagnes firent beaucoup d'instances pour la garder, lorsque, un mois après cette élection, elle accompagna sa supérieure à Montréal ; mais elle déclara qu'elle n'avait d'autre volonté que de finir ses jours à Québec, avec ses Sœurs qu'elle avait formées à la vie religieuse, et que rien ne pourrait la retenir en dehors de la chère maison aux destinées de laquelle elle avait jusqu'alors présidé.

La communauté, au moment où elle en laissait la direction à d'autres mains, comptait quatre-vingts Sœurs professes, cinq novices et dix-sept

postulantes. Sept Sœurs (1), depuis le commencement de la fondation, étaient parties pour un monde meilleur, afin d'y recevoir la récompense de leurs vertus. L'une d'elles, la Sœur Bennett, dite Marie-Joseph, décédée le 5 mars 1860, avait laissé une réputation toute spéciale de sainteté.

"Ce qui la distingua surtout, disent les annales, ce fut un grand oubli d'elle-même, une charité attentive et ingénieuse envers ses Sœurs et un amour compatissant pour les membres souffrants de Jésus. Sa conduite à été pour nous un modèle de perfection religieuse, et sa mort, fidèle écho de sa vie, a été celle d'une prédestinée."

L'Hospice des Sœurs de la Charité renfermait trente-trois vieilles infirmes, trente-quatre orphelins et cent dix-huit orphelines. Les classes étaient fréquentées par plusieurs centaines de jeunes filles de la ville.

Laissons maintenant la vénérable fondatrice terminer saintement sa carrière dans l'humble retraite où la Providence l'a reléguée.

Après avoir été supérieure durant dix-sept ans, elle va à son tour et avec une vertu admirable, se plier au joug de l'obéissance, s'employant sans distinction à tous les offices où elle pourra être appelée.

---

(1) Sœur Ansbrow, Sœur Julie Pilon dite Ste-Croix, Sœur Gauthier, Sœur Winefride Bennett dite Marie-Joseph, Sœur Emilie Larue dite St-Raphaël, Sœur Marie Plamondon dite Marie-Joseph, Sœur Catherine Brophy dite St-Patrice.

Le dispensaire, à l'organisation duquel elle s'était tant intéressée, lui fut confié ; les pauvres se retiraient, d'auprès d'elles emportant, outre des médicaments habilement préparés, de bonnes paroles, de sages conseils, un peu enfin de la bonté rayonnante de la charitable pharmacienne.

Plusieurs années durant, l'humble mère se fit jardinière ; à la voir repiquer les plants, sarcler les légumes, ratisser les allées, on eût dit qu'elle n'avait jamais fait autre chose ; on conserva longtemps une capeline roussie, vieillie, sans couleur, dont s'affublait Mère Mallet pour se protéger contre les ardeurs du soleil. C'est avec des larmes, que les contemporaines rappellent ces souvenirs.

Nous la retrouverons plus tard, lorsque dans quelques années sonnera l'heure où Dieu l'appellera à lui. Nous dirons alors les grandes vertus dont elle donna l'exemple à sa communauté pendant les dernières années de sa vie, qui furent le digne couronnement de sa féconde carrière.

* * *



RÉVÉRENDE MÈRE SAINT-LOUIS,
2ième Supérieure Générale des Sœurs de la Charité de Québec.

CHAPITRE X.

Première administration de Sœur St-Louis (1866-72.) —Notes biographiques.—Deuxième incendie de St-Roch.—Mort de Mgr Turgeon.—Mgr Baillargeon, archevêque de Québec.—Mr Proulx nommé grand-vicaire.—Fondation de Carleton.—Affaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur.

* * *

La Providence conduisait par des voies admirables l'humble communauté des Sœurs de la Charité. Après leur avoir donné pour fondatrice une femme d'initiative et de gouvernement, douée de toutes les qualités propres à attirer sur son œuvre les sympathies du public, et capable d'asseoir sa maison sur des bases larges et solides, elle désignait pour lui succéder à la tête des affaires, une religieuse d'une vertu achevée, remplie de l'esprit de son état, capable de communiquer cet esprit à toutes ses compagnes et de les élever aux plus hauts sommets de la spiritualité.

Mary-Victoria Mahon, en religion Sœur St-Louis, remplissait depuis onze ans d'une manière parfaite les fonctions de maîtresse des novices, lorsqu'elle fut élue supérieure pour remplacer la vénérée Mère Mallet.

Après avoir suivi un cours d'études chez les révérendes Mères Ursulines, la jeune Marie-Victo-

ria s'était crue appelée à collaborer à l'œuvre de l'instruction de la jeunesse, dans les rangs de ces éminentes éducatrices.

Admise au noviciat du monastère, elle eut foi dans la réalisation de son rêve pieux ; mais après plusieurs mois d'épreuves, sa santé fut déclarée insuffisante, et c'est avec regret qu'elle dit adieu au cloître qu'elle aimait tant !

Quelques mois passés dans le monde servirent à affermir sa vocation ; pendant la période qui précéda sa rentrée, elle se fit institutrice à Beaumont, dans la famille Faucher de St-Maurice ; notre célèbre littérateur canadien lui doit ses premières leçons de français.

Pressée de nouveau par l'appel de Dieu, c'est aux pauvres et aux malheureux qu'elle apporta cette fois les trésors de son dévouement et de sa tendresse ; elle avait trouvé sa voie, elle serait Sœur de la Charité.

L'histoire de Mère St-Louis ne manque pas d'intérêt.

Née en Irlande, elle n'avait que deux ans lorsqu'elle émigra au Canada. Ses parents étaient très pauvres. Elle ne connut jamais le nom de sa mère qui était protestante ; elle n'avait que quatre ans lorsqu'elle perdit son père, Peter Mahon, qui exerçait le métier de tailleur.

Celui-ci, en mourant, la recommanda à son con-

fesseur, le vénérable Mr Robson, (1) alors curé de Drummondville, dans les cantons de l'Est, plus tard curé de St-Raymond ; le digne prêtre adopta l'enfant ; mais elle ne jouit pas longtemps de la protection de son bienfaiteur.

Un jour, qu'elle s'amusait dans le jardin du presbytère, c'était peu de temps après son arrivée à Drummondville, une pauvre démente qui passe par hasard, l'attire et l'emmène avec elle. L'enfant erre de porte en porte et de village en village avec cette femme, durant des semaines, sans qu'on puisse la retrouver.

La Providence, qui la destine à être Sœur de Charité, veut, ce semble, lui faire sentir tout ce qu'il y a d'amer dans la condition des orphelins : elle veut en même temps lui apprendre à apprécier le mérite de ceux qui les protègent.

A St-Antoine de Tilly, elle rencontre une famille honnête et chrétienne—la famille Sévigny—qui la retire des mains de la pauvre vagabonde et l'adopte pour son enfant. Nouvelle circonstance providentielle, le curé de la paroisse est précisément le bon Mr Proulx qui sera plus tard chapelain des Sœurs de la Charité. Il lie connaissance avec l'enfant, il admire ses heureuses dispositions et bénit le ciel de l'avoir confiée à l'une des meilleures familles de sa paroisse. Puis, comme on n'a pas de preuve certaine qu'elle a été faite chré-

(1) Né à Québec en 1808 ; décédé à l'Hôtel-Dieu en 1846, victime de son zèle pour les pestiférés de la Grosse-Ile. Il fut curé de Drummondville de 1832 à 1844.

tienne, il lui confère le saint baptême sous condition, et veut être lui même son parrain.

Désormais, il est attaché à cette enfant par des liens que la mort seule pourra rompre. Il se constitue son protecteur, lui fait suivre un cours d'études aux Ursulines et lui rend mille services dont il est payé par une reconnaissance sans bornes.

Nous aimons à constater ces sentiments de sincère gratitude, dans une correspondance qui ne cessera qu'avec la vie, et qui témoigne hautement de l'affection toute filiale que lui avait vouée sa petite protégée. Nous reviendrons sur ce sujet qui ne peut manquer d'intéresser le lecteur.

Sœur St-Louis fut supérieure de sa communauté pendant douze ans. Cette période fut interrompue par l'administration de Sœur Marie du Sacré-Cœur, de 1872 à 1878, conformément aux Constitutions qui ne permettent pas de laisser aucune supérieure en fonctions plus de six années consécutives.

Ces deux femmes se complétaient l'une l'autre ; et c'est le jugement que paraissait porter sur elles la communauté, qui ne manquait jamais de nommer l'une assistante de l'autre, quand son temps de supériorité était fini.

Sœur St-Louis n'avait certainement pas l'esprit d'entreprise et la largeur de vue de sa compagne ; mais celle-ci savait s'incliner devant la sagesse et la prudence de son aînée, qu'elle regardait d'ail-

leurs comme sans égale pour conduire une communauté dans les voies de la perfection religieuse.

En jetant un coup d'œil sur l'administration de Mère St-Louis, on peut dire qu'elle fut douce et bienfaisante, chargée de fruits spirituels. N'essayons pas d'établir un parallèle avec celle qui la précéda : on risquerait de manquer de justice envers l'une ou envers l'autre. Il vaut mieux dire que toutes deux furent, chacune en son temps, ce qu'elles devaient être, dans les vues de la Providence, pour le bien de la communauté.

La Mère Mallet étaient certainement la femme courageuse et intrépide qu'il fallait pour fonder cette maison.

Sa bonté, sa belle simplicité, sa bonhomie lui attiraient tous les cœurs. Elle n'avait pas, tant s'en faut, le degré d'instruction de celle qui lui succéda ; mais elle avait peut-être plus d'esprit naturel, et plus de cet abandon et de ce charme magnétique qui vont si bien à la Sœur de la Charité.

C'était une femme de gouvernement et d'entreprise ; sa piété était éprouvée et sincère ; mais elle n'entrait peut-être pas aussi avant que Mère St-Louis dans tous les petits détails de l'administration et de la vie spirituelle.

Sœur St-Louis, recherchait la perfection en tout ; elle semblait avoir fait un pacte avec l'ordre et la régularité.

Il y a dans la physionomie de Mère Mallet quelque chose d'aimable et de sympathique qui nous rappelle la vénérable d'Youville ; la Mère St-Louis semble tenir de la Visitation ou du Carmel.

Religieuse accomplie, marchant avec ferveur dans les voies de la spiritualité, elle fit avancer sa communauté avec une sainte et douce ardeur dans les sentiers de la perfection.

De concert avec le cardinal Taschereau, son digne supérieur, nous la verrons travailler sans relâche à faire observer exactement la règle, à entretenir le feu sacré de la piété et de l'esprit religieux, à fortifier enfin de toutes manières la vie intérieure de la communauté.

En attendant, examinons ce qu'on peut appeler la vie extérieure, c'est-à-dire, les différents événements auxquels les Sœurs de la Charité furent mêlées durant les deux premiers triennats de Mère St-Louis.

* * *

Il y avait un peu plus de trois mois qu'elle était supérieure, lorsque éclata le désastreux incendie du 14 octobre 1866 ; toute la partie ouest de St-Roch qui avait échappé au feu de 1845, fut réduite en cendres, ainsi que le vaste faubourg de St-Sauveur.

L'église de la Congrégation de St-Roch ainsi que l'Hôpital Général furent préservés comme par

miracle ; mais l'église paroissiale de St-Sauveur, le couvent et l'école des Frères devinrent la proie des flammes.

Plus de quinze cents familles se virent sans abri et dans le plus affreux dénuement, à la veille de l'hiver.

Quelle belle occasion pour les Sœurs de la Charité d'exercer leur zèle et de faire éclater les merveilles du dévouement chrétien.

Pauvres elles-mêmes, elles ne sont pas en état de venir en aide à tant de misères ; mais elles se déclarent prêtes à ne s'épargner en rien pour assister les malheureux.

D'abondantes aumônes arrivent de toutes parts, de la ville, de la campagne et des cités étrangères, pour les incendiés. Mais où sont-ils les pauvres malheureux ? Ils se sont refugiés çà et là, chez des parents, chez des amis, dans les champs, à l'abri de quelque masure ; il faut en faire le récensement : ce travail pénible est confié aux Sœurs, et ce sont elles qui sont chargées de distribuer les secours suivant les besoins, de consoler les affligés, d'assister les malades, d'encourager les désespérés.

Quatre mois durant, vingt Sœurs s'emploient constamment à parcourir les différents quartiers de la ville, à rechercher les nécessiteux, à leur préparer des habits et des secours de toutes sortes et à en faire la distribution.

Comme il arrive toujours en pareilles circonstances, plus on répand de bienfaits, plus on fait de mécontents.

Ceux qui se croient oubliés ou traités moins bien que les autres, se récrient.

On se répand en injures et même en menaces contre les bonnes religieuses ; on arrête leur voiture au milieu des rues, pour exiger l'aumône ; on s'attroupe à la porte et dans le vestibule de l'Hospice pour exhaler son mécontement ; on va même jusqu'à menacer de mettre le feu.

La supérieure se voit obligée de nommer quelques Sœurs pour exercer une surveillance active, jour et nuit, au dedans et au dehors de la maison.

A la fin, sa communauté n'en pouvant plus de fatigues, elle s'abandonne à la garde de saint Joseph, et lui promet de faire brûler un cierge chaque jour du mois de mars si, d'ici à cette époque, il préserve l'Hospice de tout danger.

Sa foi est récompensée : saint Joseph se charge en effet de protéger ses servantes ; les Sœurs continuent leur œuvre de dévouement à l'égard des pauvres victimes de l'incendie, et lorsqu'au printemps, elles cessent leurs visites charitables, il se trouve qu'elles en ont fait trois mille quatre cent cinquante-trois.

Les Visitandines de Paray-le-Monial avaient appris par les journaux le désastre du quatorze octobre, et craignant que les Sœurs de la Charité

n'eussent été victimes de cet incendie, elles écrivirent dès le vingt-sept novembre, pour en avoir des nouvelles :

"Nous avons appris, il y a quelques jours, l'affreux incendie arrivé dans cette belle et grande ville de Québec. Quelles n'ont pas été notre douleur et notre consternation ! Votre silence nous fait trop craindre, hélas ! que vos chers établissements n'aient été enveloppés dans le malheur, et nous n'osons songer sans effroi aux suites qui ont pu en résulter pour vous....

"Nos cœurs ont besoin de venir à vous, Sœurs bien-aimées, et de vous dire que nous ressentons profondément vos malheurs que nous partageons du fond de l'âme, que nous sommes dans une inquiétude des plus grandes à votre sujet. Nous vous conjurons de vouloir bien nous en tirer, en nous donnant de vos nouvelles et tous les détails qui sont en votre pouvoir...."

Puis, quand on leur a donné ces nouvelles et ces détails et qu'on leur a appris le surcroît de travaux que l'incendie a imposé à leurs amies de Québec :

"Dieu vous a préservées, écrivent-elles de nouveau, et vous pouvez continuer l'œuvre que le Seigneur vous a confiée, de le servir, de le soulager dans ses membres souffrants. Oh ! que cette mission est belle et glorieuse ! Combien la sainte Eglise en a besoin ! Ah ! puisse le ciel bénir mille et mille fois vos labeurs et vous donner la conso-

lation de lui gagner beaucoup d'âmes, en même temps que vous panserez les plaies corporelles!"

Un des résultats de l'incendie, ce fut d'amener à l'Hospice un nombre extraordinaire d'orphelins, dont les parents avaient succombé à des fatigues et à des misères de toutes sortes.

Mgr Baillargeon se vit obligé, au printemps de 1867, d'écrire à ses curés pour les prier de faire appel à la charité de leurs paroissiens et engager ceux qui en avaient les moyens d'adopter quelques-uns de ces enfants :

"Les orphelins, dit-il, portent la bénédiction dans les familles qui les reçoivent au nom du Seigneur. J'ai confiance que vos exhortations ne demeureront pas sans effet, et vous aurez ainsi la douce consolation de rendre un grand service aux dignes Sœurs que vous soulagerez d'un fardeau qui les écrase."

***

Le pieux prélat écrivait cette circulaire, n'étant encore qu'administrateur du diocèse ; mais il était à la veille de recueillir la succession du vénérable archevêque de Québec, Mgr Turgeon, qui se survivait à lui-même, pour ainsi dire, depuis treize ans.

Frappé de paralysie au printemps de 1855, il avait alors confié l'administration de son diocèse à son coadjuteur "cum futura successione" ; et depuis ce temps, incapable de s'occuper d'affaires,

il languissait péniblement dans une infirmité plus triste que la mort.

La communauté qu'il avait fondée, et pour laquelle il avait sacrifié jusqu'au dernier sou de son patrimoine, lui gardait une profonde reconnaissance.

Deux Sœurs de la Charité allaient chaque matin passer la journée avec le vénéré prélat, et l'entouraient de tous les soins les plus délicats et les plus touchants : durant treize ans, elles ne manquèrent pas un jour à ce devoir de piété filiale ; et lorsque dans l'été de 1867, Mgr Turgeon parut s'affaiblir davantage et tendre à son déclin, deux autres allèrent assidûment passer la nuit auprès de lui.

La supérieure de la communauté écrivait, le 23 août, à Mr Proulx :

" Notre cher fondateur, Mgr l'archevêque, est beaucoup plus affaissé que de coutume. Je crains fort que le moment suprême ne soit pas loin.

" Comme nous voudrions témoigner notre reconnaissance à ce bon Père qui nous a fait tant de bien, je m'adresse à votre charité pour la prier de vouloir bien se charger de faire l'oraison funèbre, le jour où nous aurons un service chanté pour le repos de l'âme de notre premier et plus dévoué bienfaiteur. Les rapports que vous avez eus avec cet ami vénéré vous fourniront une ample matière pour le discours en question...."

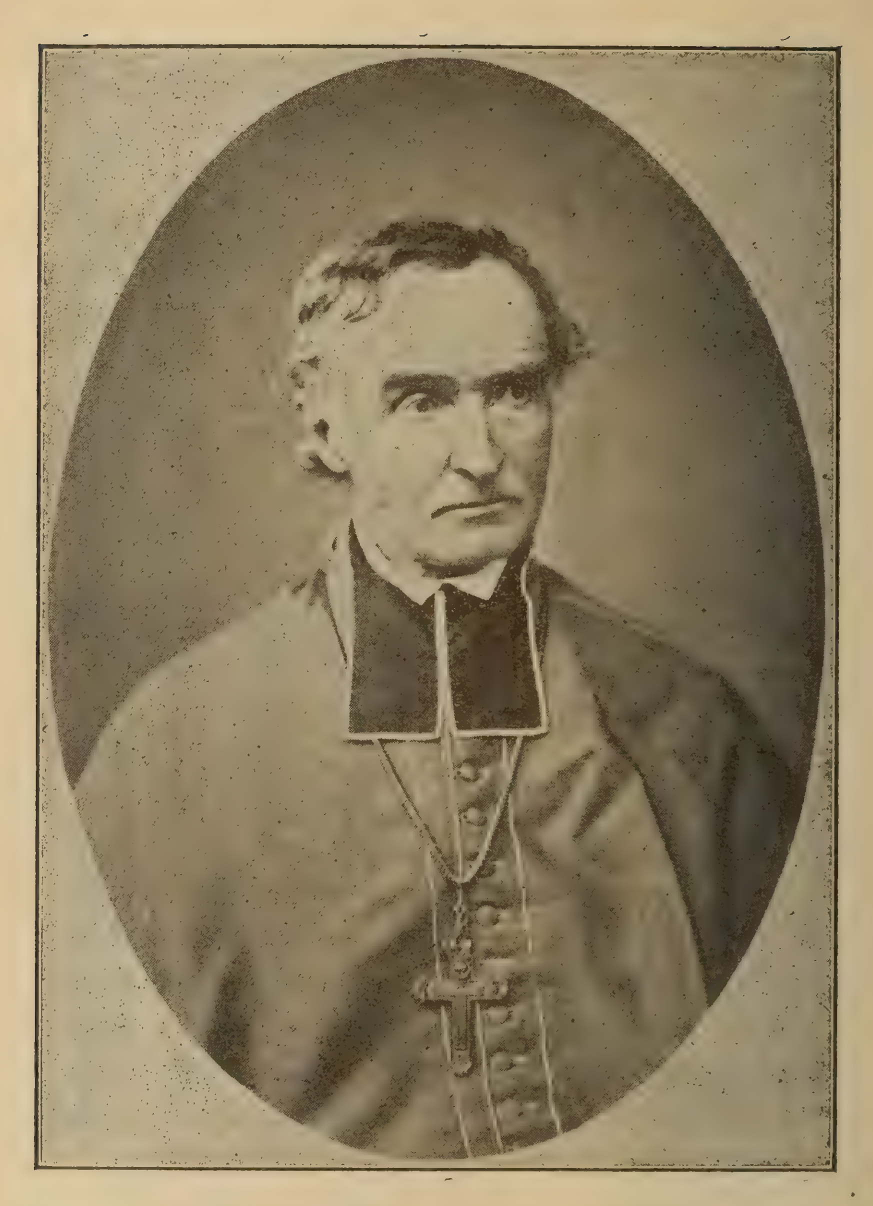
Mgr Turgeon mourut le 25 août 1867, durant la retraite ecclésiastique. Ses funérailles eurent lieu à la cathédrale, le vingt-huit août, au milieu d'un immense concours de clergé et de fidèles, et furent des plus imposantes.

L'oraison funèbre fut prononcée par Mr l'abbé Benjamin Paquet, un des professeurs de l'Université Laval à la fondation de laquelle le prélat avait porté un si vif intérêt. Un autre professeur de la même institution, Mr l'abbé Cyrille Légaré, écrivit sa biographie.

Le jour même des funérailles, dans l'après-midi, Mgr Baillargeon prit possession du trône archiépiscopal, après avoir été reçu à l'entrée de la cathédrale par le curé de la paroisse, l'abbé Joseph Auclair, qui prononça à cette occasion un admirable discours.

Rappelant le portrait que traçait autrefois l'apôtre saint Paul, d'un évêque selon le cœur de Dieu, il laisse à ses auditeurs d'en faire l'application au pieux prélat ; puis dans un mouvement très éloquent : " Eglise métropolitaine de Québec, dit-il, aurais-tu donc quelques traits de ressemblance avec la primitive Eglise, puisque tu vois pour te régir le modèle que traçait l'Apôtre, il y a dix-huit siècles ?

" Monseigneur, les étrangers qui visitent notre patrie veulent bien nous dire, et nos concitoyens qui voyagent à l'étranger se plaisent à le répéter,



MGR CHS-FRS BAILLARGEON
Evêque coadjuteur de Mgr Turgeon (1851-67)
archevêque de Québec (1867-70).

que le Canada est le pays le plus chrétien et le plus catholique du monde.

“ Sans doute, les premiers sont trop flatteurs et les seconds trop intéressés pour que nous devions les croire sur parole. Mais dans tous les cas, les temps se font plus mauvais ; et si nous ne méritons pas comme récompense, des chefs tels que le demande l'Apôtre, du moins nous en avons besoin comme préservatifs : “Episcopum prudentes.”

Après la cérémonie, le clergé se rendit à l'archevêché pour rendre ses hommages à son nouveau chef spirituel.

Mr Proulx, se faisant l'organe de ses confrères, lui adresse la parole avec cette délicatesse, cette mesure et cette distinction qui caractérisaient ses discours.

Le prélat remercie son clergé, en termes émus, des nobles et pieux sentiments qu'il venait de lui exprimer ; puis il nomme ses vicaires-généraux, au nombre desquels était Mr Proulx.

L'hommage rendu à cet homme distingué, à ce vétéran du sanctuaire, fut accueilli par tous ses confrères, avec de grands transports de joie.

Les dignités écrasent certains personnages qui n'ont rien que leur ambition pour les aider à les porter ; elles relèvent, au contraire, et ennoblissent ceux qui, brillant par leur mérite et leurs vertus malgré leur désir de s'effacer, sont décernés par l'opinion publique dont ils enlèvent le suffrage.

Personne plus que les Sœurs de la Charité ne se réjouit de l'honneur conféré à leur ancien directeur spirituel.

On espérait avoir occasion de l'en féliciter, lorsqu'il viendrait prononcer l'oraison funèbre de Mgr Turgeon pour laquelle il avait été invité. Malheureusement, la maladie l'empêcha de se rendre à cette invitation.

Le service solennel à l'Hospice, eut lieu le trente et un août. Les décorations funèbres, le chant, l'assistance, tout fut digne du pieux prélat, fondateur de l'Institution.

Au sortir de la chapelle, Mgr Baillargeon, accompagné de Mgr Langevin (1) et des prêtres qui avaient assisté comme lui à la cérémonie, se rendit à la grande salle de communauté ; Sa Grandeur était attendue par les religieuses auxquelles s'était jointe une députation nombreuse de Sœurs de la Congrégation et du Bon-Pasteur. Le prélat, prenant la parole :

"Mes chères Sœurs, dit-il, je viens vous faire aujourd'hui une visite de condoléances pour la perte immense que vous venez de faire en la personne de Mgr Turgeon que vous pleurez et que nous pleurons nous-mêmes. Il était votre fondateur et votre Père : il vous aimait et se dévouait pour vous. Vous l'aimiez vous aussi, chères Sœurs, et vous lui étiez dévouées.

(1) Mgr Langevin, nommé évêque de Rimouski le 15 janvier 1867, consacré dans la cathédrale de Québec, le 1er mai suivant.

"Vous lui avez prouvé votre dévouement et votre affection filiale par les soins attentifs dont vous l'avez entouré, pendant les treize années qui ont vu ce vénérable archevêque sous le poids de la souffrance.

"Je dois donc vous remercier, en son nom et au mien, pour les services que vous lui avez rendus, et en sa personne, à tout le clergé. Je dois surtout des remerciements à celles qui ont été députées par la communauté pour lui porter des soins.

"Maintenant, mes chères Sœurs, je remplacerai auprès de vous ce bon Père que vous avez perdu. Je ne pourrai pas vous faire le bien qu'il vous a fait, mais je veux me dévouer à son exemple pour votre bonheur."

Puis, s'adressant aux prêtres qui l'accompagnaient, il leur fit remarquer le développement presque prodigieux qu'avait pris déjà la jeune communauté, tant par le nombre de ses membres que par la multiplicité de ses œuvres. Puis, lui et Mgr Langevin appelèrent ensemble les bénédictions célestes sur tous ceux qui étaient présents.



La communauté poursuivait alors deux entreprises importantes : l'une, qu'elle devait mener à bonne fin : la fondation du couvent de Carleton ; l'autre dont le projet ne se réalisa pas : l'établissement d'un hôpital à St-Sauveur.

Mgr Baillargeon écrivait à la supérieure au 11 décembre 1866 : " Le Curé de Carleton a bâti un couvent. Il désire y mettre des Sœurs de votre communauté. J'ai promis de faire mon possible pour vous engager à lui en donner....Ce serait le printemps prochain ou au plus tard, dans le mois de juillet qu'elles devraient aller s'y installer."

On ne pouvait proposer avec plus de simplicité une entreprise des plus ardues. Ce n'était pas en effet chose facile d'aller fonder un couvent à un endroit si éloigné, à cette époque où les communications étaient encore si dispendieuses en été, et presque impossibles en hiver.

Mais le zèle et la foi ne doutent de rien. Mgr Baillargeon ne voyait que le bien à faire ; il sut communiquer aux Sœurs son zèle et sa confiance en la Providence ; sur ses instances, elles acceptèrent la mission de Carleton.

Tout d'ailleurs y était bien préparé pour les recevoir. Le couvent dont parlait Mgr Baillargeon, s'élevait sur un terrain qui avait été donné par un riche citoyen de l'endroit, Mr Meagher, dont la générosité avait couvert en partie les frais de construction.

L'abbé Nicolas Audet, curé de Carleton, homme de Dieu dans toute la force du terme, n'avait eu qu'à seconder son pieux paroissien.

Les Sœurs devaient trouver en lui un véritable père, le conseiller et l'ami qu'il leur fallait dans leur lointaine mission.

Mais, voilà qu'au printemps de 1867, survint l'érection du diocèse de Rimouski, dans lequel se trouvait Carleton.

Or, il était dit dans les nouvelles Constitutions des Sœurs de la Charité, récemment approuvées par le Saint-Siège "qu'elles ne s'établiraient pas dans les diocèses où elles ne pourraient avoir de maison-mère avec noviciat."

Mgr Langevin n'était pas en état pour le moment de créer cette maison-mère et ce noviciat. Ceci donna lieu à un échange de correspondance entre la communauté et les évêques de Québec et de Rimouski.

Mgr Baillargeon et le Père Braün furent d'opinion qu'on pouvait supposer "un état provisoire qui n'avait pas été prévu par la règle."

De son côté, Mgr Langevin déclarant qu'il se proposait d'avoir une maison-mère aussitôt que possible, "et qu'un noviciat à Rimouski était arrêté en principe," la question fut réglée : la mission de Carleton fut maintenue.

On nomma les religieuses qui devaient aller la fonder : les Sœurs Marie du Sacré-Cœur, Marie de la Conception, St-Antoine, Ste-Angèle et Ste-Monique.

Le choix de Sœur Marie du Sacré-Cœur comme supérieure de cette fondation si éloignée, montre la confiance que l'on avait en elle. En l'envoyant à Carleton, la supérieure générale se privait d'une

de ses principales conseillères, car elle était alors première hospitalière de la maison.

Cependant, Mgr Baillargeon ne jugea pas opportune, l'élection d'une remplaçante, la seconde hospitalière devant remplir la charge d'une manière provisoire.

Plus tard, au printemps de 1871, c'est encore elle qui, bien que alors assistante de la supérieure, sera envoyée à Rimouski pour soigner les élèves du grand et du petit séminaire atteints des fièvres typhoïdes. Elle y passera trois mois et déploiera beaucoup de dévouement dans cette pénible circonstance.

Avant d'inaugurer la mission de Carleton, la Mère St-Louis voulut elle-même visiter l'endroit ; elle s'y rendit avec Sœur Marie du Sacré-Cœur, à la fin de juillet 1867.

La Baie des Chaleurs avec les belles paroisses qui l'entourent, était dans tout son éclat.

Carleton revêtu de son merveilleux manteau de végétation, leur sourit.

Toutes deux revinrent enchantées de leur voyage. La jeune supérieure repartit pour sa mission à la fin d'août, emmenant cette fois avec elle ses quatre compagnes.

L'année suivante, la supérieure générale se rendit à la nouvelle fondation pour y faire, conformément à la règle, la visite annuelle. Elle proposa à la vénérable Mère Mallet de l'accompagner,

et celle-ci fut heureuse d'aller voir la Gaspésie avant de mourir.

"Cette chère Mère Fondatrice, écrit une annaliste, n'eut pas de repos qu'elle n'eût fait l'ascension de la montagne Tracadièche, de dix-neuf cents pieds d'altitude, par un sentier à peine battu, bordé de ronces et d'épines.

"Elle voulait poser une petite statue du Sacré-Cœur sur le sommet de cette montagne et mettre ainsi toute la côte gaspésienne sous la protection de ce Cœur adorable.

"Lorsqu'elle descendit, elle avait les jambes enflées et sanglantes, ainsi que les mains dont elle s'était aidée pour gravir le roc. Elle était alors dans sa soixante-quatrième année...."

Cet incident nous peint bien le caractère intrépide et enthousiaste de cette femme courageuse que rien ne pouvait abattre et qu'attirait tout ce qui était grand et élevé.

Lorsque Mère St-Louis retourna à Carleton deux ans plus tard, au printemps de 1870, l'abbé Audet, fondateur du couvent, venait de mourir, et elle fut témoin de la scène si triste de la mise en vente du mobilier du bon curé. Laissons-la raconter cet incident à son assistante.

"L'inventaire du si justement regretté Mr Audet, est fini ; la vente est commencée. Je n'ai pu résister au désir d'emporter à Québec quelque chose qui a servi à ce digne prêtre, et j'ai acheté deux petits cadres, l'un de Notre-Seigneur por-

tant sa croix et l'autre, de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

" Que c'est triste de voir chacun emporter quelque chose du ménage de ce bon grand-vicaire ! La pauvre Aglaé en est pâle de chagrin. Les Sœurs pleurent un ami sincèrement dévoué, et elles voient s'éloigner avec peine la pauvre Fanny qui leur a rendu tant de services.

" Je vous avoue, ma chère Sœur, que je suis contente pour votre gros et bon cœur que vous ne soyez point sur les lieux dans les circonstances actuelles.(1) Vous en auriez pour toute une année à digérer les impressions de tristesse que l'on ressent naturellement dans ce remue-ménage.

" Le sujet presque exclusif de nos conversations roule sur les mille traits de bonté du vénéré défunt pour son couvent et ses heureuses habitantes. Ma Sœur St-Roch semble ressentir plus que toute autre la grande perte que tout Carleton vient de faire.

" Cette chère Sœur va se rendre populaire par la vente des photographies de Mr Audet, car tout le monde veut en avoir. Vous auriez pleuré, ma chère Sœur, si vous aviez vu les premiers possesseurs du bien-aimé portrait, le baiser, le montrer le dimanche à la porte de l'église à leurs amis . . "

Le parchemin gardera moins longtemps l'empreinte du sympathique Mr Audet, que le cou-

(1) Sœur Marie du Sacré-Cœur avait été remplacée comme supérieure du couvent de Carleton par Sœur St-Roch, dans l'automne de 1869.

vent dont il a doté Carleton ne conservera son souvenir ; assis sur des bases solides, par son dévoué fondateur, il s'est acquis une réputation qui le place au premier rang parmi les maisons d'éducation de la Gaspésie ; la génération actuelle de la paroisse ne parle qu'avec vénération du saint curé dont les anciens se sont plu à entourer le front d'une auréole de sainteté.



En même temps que les Sœurs de la Charité acceptaient le couvent de Carleton pour l'éducation des jeunes filles de la Gaspésie, on leur proposait une autre fondation qui allait encore mieux au but de l'Institut : il s'agissait de bâtir sur les bords de la rivière St-Charles dans la paroisse de St-Sauveur, un immense hôpital de deux cents pieds de front, avec des ailes de trois cents pieds de longueur, pour recevoir toutes les infirmités humaines, spécialement les plus repoussantes, comme la lèpre et l'épilepsie, ainsi que les orphelins des deux sexes et les enfants trouvés.

Un riche citoyen du quartier, lui-même épileptique, le notaire Louis Falardeau—offrait pour asseoir le gigantesque édifice, un terrain de vingt arpents de superficie ; Mgr Baillargeon consulté, se montra tout à fait favorable au projet.

La communauté hésitait à se jeter dans les embarras d'une affaire qui semblait lourde de consé-

quences de toutes sortes : la dette énorme qu'elle allait contracter lui paraissait hors de proportion avec les moyens dont elle pourrait disposer pour l'éteindre ; puis, il était un désir du fondateur auquel elle ne pouvait souscrire : celui de faire du futur hôpital la maison principale de l'Institut, en y transportant le noviciat ; il est vrai que Monsieur Falardeau donnait à Mgr Baillargeon ou à ses successeurs, le soin de juger de l'opportunité de cette translation, laquelle suivant la clause du contrat, devait se faire "sans vouloir nuire à l'œuvre de l'Hospice de la Charité."

Mais la seule pensée d'une atteinte possible, portée au cher berceau de la fondation, était instinctivement repoussée par les bonnes Sœurs ; elles y étaient attachées par toutes les fibres de leur cœur : c'est là qu'elles étaient nées à la vie religieuse et il leur semblait impossible de donner un autre centre à leurs œuvres.

Cependant la perspective du bien à accomplir, les conseils donnés en faveur de l'acceptation et l'espérance que l'Ordinaire ne jugerait peut-être jamais "opportun" le temps d'exécuter la clause de la translation, l'emportèrent sur les craintes de la communauté : l'acte notarié fut signé le 28 octobre 1867.

Le 13 janvier suivant, les Sœurs firent l'acquisition au prix de quatre mille quatre cents piastres, d'un terrain avoisinant celui de Monsieur Falardeau, pour agrandir leur nouvelle propriété.

La conclusion de ces deux marchés fit se réveiller leurs premières appréhensions et plus que jamais elles redoutèrent les suites de cette affaire si diversement appréciée autour d'elles.

Nombre de personnes s'y intéressaient mais à des titres différents ; il n'était pas facile de distinguer les manœuvres de l'intérêt, des conseils du dévouement.

Cependant, certaines petites machinations se faisant jour, il devint évident que des influences considérables tendaient à désagréger l'œuvre centrale de la Haute-Ville, pour en faire une simple succursale de la maison projetée.

On allait même jusqu'à conseiller un plan de construction de deux cent quarante mille piastres et l'on insinuait : " En y mettant deux mille quatre cents piastres par année, on parviendrait à couvrir la dette en cent ans ! "

Mais la Providence déjoua les calculs humains par un coup extraordinaire encore que très douloureux : le 6 juin 1869, l'Hospice était partiellement dévoré par les flammes.

Cet événement qui devait en apparence fixer les Sœurs de la Charité sur les bords de la rivière St-Charles, servit au contraire au triomphe de leur cause.

Les vrais amis de la maison travaillèrent ferme pour conserver au berceau de l'Institut, son caractère primitif par la réédification complète des bâ-

timents incendiés ; toutes les œuvres qui y avaient germé devaient y vivre et s'y développer !

Ces désirs si bien en harmonie avec ceux de la communauté engagèrent la supérieure et son assistante à se rendre auprès de Monseigneur Baillargeon, alors en visite pastorale à St-François de la Rivière-du-Sud ; elles supplièrent Sa Grandeur de leur permettre de relever sans délai les ruines de leur Hospice.

L'Archevêque se rend à leurs prières et leur permet d'aviser Mr Falardeau que l'événement du 6 juin les mettant en face de travaux considérables qu'elles n'avaient pu prévoir, il leur est absolument impossible pour le moment de donner suite au projet de fondation à St-Sauveur "sans nuire à l'œuvre de l'Hospice de la Charité," selon la restriction du contrat signé entre les partis.

Le bon monsieur était mis dans l'alternative d'accepter les concessions réclamées par la communauté ou de reprendre son terrain.

Comprenant les difficultés de la situation, il eût consenti à la résiliation du contrat, et d'autant plus facilement que, dans sa pensée, première, il avait voulu confier la direction de son hôpital aux religieuses de l'Hôpital Général.

Mais circonvenu par des personnes intéressées à refouler les Sœurs de la Charité vers le quartier de St-Sauveur, il ne fut pas libre d'offrir son terrain à d'autres religieuses qui consentissent à se

charger de son œuvre. Il s'en tint à son contrat et il en pressa l'exécution.

La question devenait de plus en plus épineuse.

Monseigneur Baillargeon appelé par Sa Sainteté Pie IX, était rendu à Rome pour le concile du Vatican ; les Sœurs se trouvaient donc privées et des conseils et de la protection de leur premier Pasteur.

Les personnes qui tendaient à entraver l'extension des œuvres de l'Hospice sur le plateau des Glacis, firent tant et si bien que, de Rome, l'Archevêque de Québec en vint à la décision suivante, en date du 10 décembre 1869. Il chargeait Monsieur Cazeau, son vicaire-général, de la porter à la connaissance de la communauté.

“ Que les Sœurs de la Charité reviennent sur leurs pas, disait Sa Grandeur ; qu'elles gardent les terres et se disposent à commencer l'hôpital, le printemps prochain ...Dites bien cela à la bonne supérieure en présence de son Chapitre ; dites que c'est mon désir puisque je suis persuadé que c'est la volonté de Dieu ; qu'elles iraient contre sa volonté sainte si, en refusant, elles renonçaient à cette entreprise ! ”

L'ordre était précis, il n'y avait pas à hésiter ; à la voix de leur supérieur ecclésiastique comme à celle de Dieu même, les Sœurs s'inclinèrent docilement ; se jetant entre les mains de la divine Providence, elles envisagèrent avec confiance l'avenir gros de nuages.

On était alors au 3 janvier 1870 ; les travaux ne devaient commencer qu'au printemps ; elles résolurent de procéder avec lenteur et prudence, car selon un mot heureux du contrat, le nouvel hôpital ne "devait pas nuire à l'œuvre de l'Hospice de la Charité."

La reconstruction de la chère maison incendiée était poussée vigoureusement ; le bon saint Joseph solennellement proclamé surintendant de l'entreprise, s'acquittait de sa mission avec une maîtrise qui ouvrait les cœurs à l'espérance ; il était imploré avec une ferveur sans égale ; on se fiait au céleste pourvoyeur et on attendait en paix la suite des événements.

Monseigneur Baillargeon revint malade de la Ville Eternelle ; son mauvais état de santé fit traîner en longueur la solution de nouvelles difficultés et à sa mort à l'automne de 1870, les premières assises de l'Hôpital de St-Sauveur n'étaient pas encore posées.

Monseigneur E.-A. Taschereau, son successeur, étudia la question sous un nouveau jour et après de très courtes délibérations, les religieuses de l'Hôpital Général se chargèrent de l'œuvre ; le contrat des Sœurs de la Charité avec Mr Falardeau était résilié à la satisfaction commune des signataires et l'Hôpital du Sacré-Cœur réaliserait le premier rêve de son fondateur.

Grandes furent la joie et la reconnaissance à l'Hospice lorsque parvint la bonne nouvelle ; on

était aux derniers jours de mars et l'on attribua à l'intervention de saint Joseph, l'heureuse issue de l'affaire. Le 30, Mère Saint-Louis écrit au bon Monsieur Proulx dont les sages conseils avaient été plus d'une fois réclamés au cours de cette crise difficile.

" Je viens vous annoncer une grande nouvelle : c'est que nous sommes délivrées du fameux Hôpital de St-Sauveur. Monseigneur l'Archevêque a condescendu au désir de Mr Falardeau qui a toujours désiré des religieuses de l'Hôpital-Général pour cette œuvre. Le brave homme est très content ; je puis vous dire que ma satisfaction est égale à la sienne si elle ne la dépasse pas.

" Je vous remercie, bon parrain, (1) de ce que vous avez contribué à amener le résultat qui me rend si heureuse aujourd'hui. Aidez-moi, s'il vous plaît, à rendre des actions de grâces au Seigneur qui a eu enfin pitié de notre misère. Je sens une bien vive reconnaissance pour toutes les âmes bienveillantes qui nous ont aidées à nous débarrasser du fardeau qui nous accablait."

(1) On se rappelle que Monsieur Proulx avait voulu être parrain de Mère St-Louis ; elle se plaisait à lui donner ce titre qui lui rappelait le seul lien de parenté qu'elle se connût ici-bas ; encore était-il tout spirituel.

* * *

CHAPITRE XI.

Première administration de la Mère St-Louis (suite). —L'incendie du 6 juin 1869.—Mort de Mgr Baillargeon.—Mr Bonneau, chapelain de la communauté.

* * *

Comme nous l'avons vu, les difficultés ne manquaient pas à l'administration de la bonne Mère St-Louis ; et il venait s'y ajouter quelquefois de terribles épreuves.

Nous avons déjà mentionné l'incendie du 6 juin 1869. Il fut moins désastreux, sans doute, que celui de 1854, puisqu'il respecta toute l'aile sud-ouest de l'Hospice et une fraction du reste de l'établissement. Les murs de la partie incendiée ne furent pas détruits.

Mais il fut peut-être plus pénible aux Sœurs que le premier incendie ; car, à cette époque, leur église n'avait pas encore été livrée au culte, tandis que cette fois, elle leur servait depuis plusieurs années et elles y étaient très attachées.

Mgr Baillargeon, alors en visite pastorale à St-Lazare, fut le premier à écrire à la supérieure en cette douloureuse circonstance ; on y trouve le cœur si paternel du saint archevêque :

" Ma révérende Sœur en N.-S.,

Je viens d'apprendre la désolante nouvelle de l'incendie de votre chapelle et d'une grande partie de votre maison. Dans ma douleur, je ne puis proférer que cette parole qui s'est déjà échappée de votre cœur de religieuse et de celui de chacune de vos Sœurs : " Que le saint nom du Seigneur soit béni ! "

" C'est le Seigneur qui l'a permis ; c'est le Seigneur qui l'à voulu : voilà notre consolation commune ; car tout ce qu'il fait est bien et pour notre plus grand bien, ainsi que pour sa plus grande gloire.

" Demeurons donc soumis : adorons ses décrets et espérons toujours en ses bontés. Votre parfaite résignation que Mr le grand vicaire Cazeau et MM. Bolduc et Baillargeon m'ont fait connaître, en m'informant de votre malheur, adoucit grandement ma peine et soutient mon courage....

" Si ma présence pouvait vous être de quelque secours en ce moment, j'interromprais sans balancer le cours de ma visite, pour voler auprès de vous.

" Mais vous avez dans la personne de Mr le grand vicaire Cazeau et de Mr Bolduc, des hommes capables de me remplacer en tout et disposés à vous rendre tous les services que je pourrais vous rendre moi-même, et de plus grands encore.

" Il n'est pas nécessaire de les prier de me remplacer en tout auprès de vous : leur charité et la

grande sympathie qu'ils ressentent, comme moi, pour votre communauté leur en fait un pieux devoir. Cependant je vais les en prier instamment afin qu'ils se considèrent comme mes représentants et mes procureurs à cet effet.

" Pour le moment, je n'ai aucune suggestion à vous faire.

" La divine Providence entre les mains de laquelle je vous remets, vous inspirera elle-même, à vous et à mes représentants susdits, ce que vous avez à faire.

" Mais je vais prier de tout mon cœur le Dieu de charité dont vous êtes les filles bien-aimées, de vous consoler, de vous éclairer et de vous assister dans cette épreuve.

" Demeurant votre tout dévoué en N.-S.,

C.-F., ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC."

Mr A. Gauvreau qui accompagnait Sa Grandeur se hâta aussi d'écrire :

" Très révérende Mère,

J'apprends le grand coup qui vient de vous frapper, et je n'ai pas besoin de vous dire la large part que je prends à votre épreuve et à votre profonde affliction.

" Je n'ai pas besoin non plus d'essayer de vous dire même quelques mots de consolation, je ne pourrais que balbutier et vous laisser croire que je suis moins résigné que vous à la volonté de

Dieu. Vous avez déjà puisé dans la religion la force et le courage de votre triste position et trouvé dans votre cœur des consolations pour vous et vos bonnes Sœurs.

" Les décrets de la divine Providence sont impénétrables, à Dieu ne plaise que je veuille les scruter ; mais avouons que, s'il est vrai que Dieu éprouve les siens, vous êtes vraiment les filles du bon Dieu.

" Que faire maintenant ? Chacun vous dira un mot, et moi je ne vous dirai rien ; je laisse à votre bon Père, Mgr l'archevêque qui a été profondément affligé à la nouvelle de votre malheur, le soin de vous éclairer.

" Dieu ne frappe que pour bénir, et je n'hésite pas à croire qu'ici comme ailleurs, il a ses desseins tout de miséricorde.

" Veuillez, ma révérende Mère, assurer toutes vos Sœurs de ma sympathie sincère et vive. Je prie Dieu de leur conserver à toutes et à vous en particulier, la santé qui a dû, chez plusieurs, être rudement ébranlée par cette secousse. Je pense surtout à votre bonne Mère Mallet.

" Lorsque vous serez installées dans votre communauté, soyez donc assez bonne de me faire connaître les détails de votre situation.

" Je vous fais cette demande pour Mgr l'archevêque et pour moi aussi, car vous ne doutez pas, je l'espère, de l'intérêt que je porte à votre bonne

communauté dont je suis l'indigne chapelain. (1) Peut-être (qui le sait ?) ce malheur est-il le châtiment de mes péchés....Priez pour moi.

" Agréez, etc....

(Signé) ANTOINE GAUVREAU, Ptre Ch."

Mère St-Louis, répondant à Monseigneur l'archevêque, lui donnait en quelques lignes un état exact des dégats de ce second incendie :

" Notre chère chapelle que les Sœurs aimaient tant, dit-elle, non à cause de sa taille élancée et de son clocher perçant les nues, mais parce qu'elle offrait à notre Divin Maître un pavillon convenable, a été détruite, à l'exception de l'étage inférieur.

" Le clocher, en tombant, a enfoncé la toiture de l'orphelinat, et l'eau employée par les pompiers a beaucoup endommagé le crépi ; cependant, il sera facile de réparer le toit.

" Sur la façade de l'avant-corps, les deux étages supérieurs ont été entièrement consumés. La chambre de notre Mère Mallet et les autres petits chœurs ont aussi enduré les ravages de l'incendie. La sacristie a été préservée, mais les meubles ont été gaspillés par l'inconsidération des travailleurs.

" J'ai la consolation de vous dire que toute la

(1) Mr l'abbé Gauvreau donnait à cette époque la messe conventuelle à l'Hospice.

communauté a subi cette épreuve avec courage ; et elle espère avec confiance que la main qui nous a frappées saura nous relever.

" La santé des Sœurs ne paraît pas altérée par le surcroît de fatigue occasionnée par cette terrible catastrophe. Les plus faibles même, à l'exception de notre Mère Mallet et de Sœur Ste-Marie qui sont à l'ordinaire, ont travaillé avec une force surprenante."

C'était un dimanche matin. Les religieuses de l'Hôpital Général furent les premières, dit-on, à remarquer un jet de fumée qui s'échappait du toit de l'église de l'Hospice, elles envoyèrent immédiatement leurs hommes et leurs voitures.

Bientôt, les fidèles sortant des différentes églises où ils venaient d'entendre la messe, aperçoivent l'Hospice des Sœurs de la Charité enveloppé d'un nuage de fumée épaisse. En un instant, les soldats, et les pompiers de l'artillerie royale sont rendus sur le théâtre de l'incendie.

Les Sœurs, en ce moment, sont réunies dans leur salle de communauté où le révérend Père Braün leur donne une instruction. Elles n'ont encore eu connaissance de rien. Tout à coup, des cris sinistres : au feu ! au feu ! se font entendre.

Elles se précipitent et se dispersent cà et là dans la maison pour sauver les meubles et les différents objets.

Le Père Braün court à la chapelle et retire du

tabernacle le Saint Sacrement et les vases sacrés. On sauve les autels, mais à grand'peine.

Le feu a originé dans la voûte de la chapelle : la lampe du sanctuaire est tombée d'elle-même vers huit heures du matin, et maintenant les débris enflammés de la voûte volent de toutes parts.

Les directeurs du séminaire et leurs élèves, les Frères des Ecoles Chrétiennes sont accourus à la première nouvelle de l'incendie, et tous s'emploient à mettre le mobilier en sûreté dans le jardin et sur les Glacis.

Ils s'occupent également à conduire les vieilles et les orphelins vers les communautés de la ville. Un prêtre du séminaire, Mr l'abbé L.-N. Bégin, aujourd'hui archevêque de Québec, se distingue dans cette mission par son sang-froid ; il dirige avec intelligence les efforts des pompiers et réussit à protéger l'aile sud-ouest contre les flammes qui s'élancent du toit incendié de l'église.

Grâce au zèle intrépide de tant de généreux citoyens, le feu se circonscrit dans les limites que nous venons de faire connaître.

Tout le personnel de l'Hospice est sauvé : la Mère Fondatrice et Sœur Ste-Marie, toutes deux malades, sont reçues avec empressement par les Sœurs du Bon Pasteur ; celles-ci reçoivent également bon nombre d'orphelines : les autres sont recueillies à l'Hôpital Général. Les vieilles infirmes sont hospitalisées à l'Hôtel-Dieu. Les novi-

ces et les postulantes sont invitées par Mr l'abbé Lemoine à se rendre aux Ursulines. Les orphelins trouvent un refuge, des plus confortables, dans la maison de Maizerets mise à leur disposition par les prêtres du séminaire.

Ils y restent une partie de l'été, et un de ces bons messieurs a la bonté d'aller leur dire la messe tous les matins. Plus tard, un généreux citoyen, Mr Fiset, leur prête une de ses maisons contiguë au jardin des Sœurs, et ils l'habitent jusqu'à ce que l'orphelinat soit complètement restauré.

Quant aux Sœurs, elles se dispersent dans les différentes communautés où elles sont reçues avec la plus exquise cordialité. "Partout, dit l'annaliste, nous avons trouvé des cœurs compatissants et pleins d'une charité qui s'est traduite par des œuvres."

Quelques-uns des soldats et des pompiers ont été grièvement blessés durant l'incendie. La supérieure leur fait une visite de reconnaissance et leur porte quelques paroles de consolation.

L'un deux paraissait beaucoup souffrir, elle s'apitoie sur son sort ; mais lui, soulevant doucement la tête et regardant la religieuse avec un sourire plein de bonté : "Je n'ai fait que mon devoir," dit-il.

Un des soldats de l'artillerie, occupé à maîtriser le feu au plus fort de l'incendie, tout harassé de fatigues et ruisselant de sueurs, rencontre une Sœur et la voyant tout affligée : "Soyez sans in-

quiétude, ma Sœur, dit-il, vous aurez un toit pour vous couvrir ce soir, ou nous mourrons !"

La Mère Mallet retenue au lit par la maladie et avertie que le feu est à la maison, lève les mains au ciel et s'écrie : "Le bon Dieu me demande donc encore ce sacrifice avant de mourir !"

Oui, Dieu demandait pour la deuxième fois à cette pieuse fondatrice, comme autrefois à la vénérable d'Youville, le sacrifice d'une maison qui lui avait coûté tant de peines et de travaux !

A onze heures, la belle église où elle aimait tant à prier, n'offrait plus aux regards que des murs noircis et des cendres fumantes !

Le public était attaché à cette église autant que les Sœurs elles-mêmes. On venait de célébrer deux jours auparavant la belle fête du Sacré-Cœur de Jésus, et les fidèles s'étaient rendus en foule à cette solennité religieuse.

A cette époque elle était le lieu de réunion de la St-Vincent de Paul. Cette admirable société y avait fêté quelques mois auparavant le cinquantième anniversaire de son établissement à Québec, par un triduum solennel demeuré célèbre par les pieux et solides sermons de l'abbé Chandonnet.

C'est encore dans cette église que l'Œuvre du Patronage, fondée depuis une couple d'années à Québec, tenait ses principales réunions : Mgr Hamel y donnait chaque dimanche une instruction aux jeunes gens, avec la bénédiction du Saint-Sacrement.

Les Sœurs appréciaient ces instructions si pratiques du bon Mgr Hamel ; elles aimaient à y assister, à entendre cette voix paternelle, à goûter cette doctrine si pure et si clairement énoncée.

Privées désormais de leur église, elles se firent temporairement une chapelle dans leur salle de communauté pour y entendre la messe et y célébrer leurs offices.

Toutefois une profession religieuse et une prise d'habit avaient été fixées d'avance pour le sept juin, le lendemain de l'incendie. Cette cérémonie eut lieu au Bon-Pasteur ; (1) et c'est le Père Braün, encore sous l'impression des émotions de la veille, qui donna le sermon.

La chapelle temporaire de la salle de communauté servit jusqu'au printemps de l'année suivante. C'est là que Mgr Persico célébra la sainte messe dans l'été de 1869, puis dans l'automne, Mgr Baillargeon, à la veille de son départ pour le concile du Vatican. C'est là également que les Sœurs firent célébrer le vingt-six août, le service de leur pieux fondateur, Mgr Turgeon.

Le dix-huit novembre, neuf novices y firent profession et sept autres y prirent l'habit religieux. L'abbé Auguste Gosselin, alors curé de Ste-Jeanne de Neuville, donna le sermon de circonstance.

---

(1) Trois novices firent profession, au Bon-Pasteur : les Sœurs Ste-Hermine, Ste-Colombe, Ste-Clémence. Une autre revêtit le saint-Habit ; Mlle Eulalie Brulotte, dite St-Jean de la Croix ; elle n'eut pas le bonheur de persévérer.

L'origine du terrible incendie du 6 juin est demeurée mystérieuse jusqu'au jour où elle fut révélée à la supérieure, par un saint prêtre de la campagne qui avait reçu des confidences qu'il lui fut permis de communiquer.

Une misérable fille infirme hospitalisée par les Sœurs, à la salle des vieilles, avait réussi à gagner leur confiance au point qu'on lui laissait la clef d'une des portes extérieures de l'Hospice. Elle en abusa jusqu'à introduire souvent la nuit des gens suspects qu'elle recevait dans des endroits où elle savait qu'on ne la surprendrait pas.

Or, ce six juin, elle avait fait entrer un complice qui s'était rendu sur la voûte de la chapelle et y avait mis le feu, à cinq heures du matin. L'élément fit son œuvre dans le secret jusqu'à ce que la lampe du sanctuaire donnât l'alarme en tombant, et que le toit fût complètement embrasé.

Quel était le motif de ce crime ?.... Qui jamais pourra nous le dire ? ... Le diable voulait à tout prix détruire cet édifice où il se faisait tant de bien ; il voulait anéantir une institution qui devait arracher tant d'âmes à l'enfer et procurer tant de gloire à Dieu.

C'est dans ce but qu'il réussit à faire entrer dans la maison la misérable créature dont il voulait faire son instrument. Elle y demeura dix-sept années, jouant à la sainte et trompant tout le monde.

Après le sinistre du 6 juin 1869, la malheureuse

avait été éloignée de la maison ; elle vécut obscurément durant plusieurs années, perdue dans un quartier de la ville ; pauvre, infirme, abandonnée, elle fut signalée à la charité d'un bon religieux qui obtint son admission à l'Orphelinat de St-Sauveur que venaient d'ouvrir les Sœurs de la Charité.

Elle y vécut trois ans, inconnue de la plupart des hospitalières, entourée des soins et du dévouement de chacune.

Elle décéda pieusement en octobre 1912, à l'âge de 79 ans.

* * *

Les Sœurs reçurent de nombreux témoignages de sympathie à l'occasion de l'incendie de leur Hospice. Aucun ne les toucha plus sensiblement que celui de Mr Proulx. Il écrivait à son ancienne protégée de St-Antoine, le lendemain même de l'incendie :

"Ma chère enfant,

J'apprends avec un déchirement de cœur indicible le malheur qui vient de vous arriver. Il faut que Dieu ait de grands desseins sur votre Institution, pour la faire passer par de si dures épreuves.

"Dans cette pénible circonstance, rappelle-toi qu'un abattement trop humain de la supérieure, ajouterait à de si grands maux, de nouvelles peines et ne remédierait à rien. "Que votre saint Nom soit béni :" disait le saint homme Job.

“ Je prie pour toi et pour ta famille religieuse. Les bonnes Sœurs de mon couvent prient aussi et t’offrent leur profonde sympathie.”

Le sept juin, la Sœur Deschamps, en l’absence de la supérieure de Montréal, écrit à la Mère St-Louis en ces termes :

“ Ma chère Sœur,

Le triste accident qui vient de vous arriver nous a toutes bien vivement affectées, vous n’en pouvez douter.

“ C’est Mr Bonissant qui nous a fait part le premier de cette désolante nouvelle ; y voulant à peine croire, j’ai télégraphié afin de m’en assurer.

“ Hélas ! oui, la chose n’était que trop réelle. Chère Sœur, comme le bon Dieu vous éprouve ! Passer par le feu deux fois en quinze ou seize ans, c’est bien quelque chose capable d’abattre un cœur qui n’adorerait pas la main de Dieu dans cette épreuve ; mais certes, vous n’êtes pas une âme de cette condition, et j’espère qu’aucune de vos Sœurs ne s’y trouve non plus.

“ Le Seigneur, comme vous le savez, éprouve ceux qu’il aime ; or, à ce titre, vous pouvez vous croire agréable à ses yeux. Je vous dirai aussi que c’est un Père plein de bonté, qui fait tourner tout à notre plus grand avantage.

“ C’est lorsque tout est réduit en cendres, qu’il faut espérer que Dieu tirera de ces cendres mêmes des trésors qui rempliront au centuple la

perte soufferte en parfaite soumission. Ce sont vos sentiments, je n'en doute nullement, j'aime cependant à vous les redire ; la circonstance le veut et mon cœur le demande.

"Je me suis empressée hier, d'annoncer cette triste nouvelle à notre chère Mère qui partage si largement cette peine avec vous, et qui se fera un devoir si doux de prier pour que le Seigneur vous donne force et courage dans cette rude épreuve. Nous avons reçu des nouvelles de cette bonne Mère, samedi dernier ; je ne sais pas encore quand elle sera de retour.

"J'espère que notre chère Sœur Mallet n'est pas plus malade. Quel coup ça dû être pour elle que ce fatal incendie ! Nous avons bien pensé à elle quand cette nouvelle nous est parvenue.

"Nous avons en ce moment une jeune Sœur, Sr Sullivan, qui a eu ces jours derniers deux hémorragies des poumons, nous craignons fort que l'accident ne se répète.

"Mais, ma chère Sœur, me voilà à vous faire le tableau de nos petites peines tandis que vous en souffrez de si cruelles.

"Du moins, vous verrez que le bon Dieu nous donne assez d'épreuves aussi pour nous tenir toujours en état de compassion pour celles d'autrui.

"C'est dans ces sentiments, que toutes nos Sœurs partagent avec moi, que j'aime à me dire avec la plus sincère sympathie.

"Votre, etc...."

A son tour, la supérieure d'Ottawa, Mère Bruyère, vient offrir ses affectueuses sympathies :

"Ma chère Mère et mes chères Sœurs,

Ce n'est qu'hier soir que nous avons appris l'incendie qui a consumé votre chapelle et une partie de votre maison.

"Oh ! comme nous vous avons plaintes ! Comme nous partageons votre souffrance et la douleur que vous avez dû éprouver en voyant disparaître le fruit des labeurs de tant d'années ; votre bonne Mère Mallet et vos anciennes ont dépensé leurs forces et leurs plus belles années pour vous mettre à l'aise avec vos chers pauvres, et voilà qu'en une heure et demie tout est détruit.

"Si nous ne connaissions la vertu éprouvée de toutes vos religieuses, nous serions inconsolables car nous prenons une vive part à votre affliction ; le bon Dieu qui éprouve ceux qui l'aiment, a voulu, sans doute, vous préparer à recevoir quelques grandes grâces en les faisant précéder d'une si grande croix.

"C'est la croix qui consolide les grandes œuvres ; il est bien de croire qu'il vous destine à faire encore plus pour sa gloire que vous n'avez fait jusqu'ici.

"C'est le propre des œuvres que Dieu veut multiplier de passer par le creuset des souffrances. S'il ne vous a pas épargnées, veuillez croire que sa miséricorde met au cœur de tous les gens de

bien qui vous connaissent les sentiments de la plus vive sympathie.

"Pour moi, mes bonnes Sœurs, j'ai cru que j'allais avoir une attaque de paralysie ; toutes nos Sœurs sont peinées et souffrent en leur âme pour vous toutes.

"Ne pouvant vous venir en aide autrement que par la prière, nous avons entendu la sainte messe ce matin, pour vous toutes ; plusieurs ont fait la sainte communion. Demain, toutes la feront pour demander au bon Dieu de vous consoler, de vous fortifier et de vous faire trouver le moyen de rebâtir bientôt. Nous continuerons à offrir tout ce que nous faisons, dans vos intentions.

"J'ai hâte de recevoir de vos nouvelles, quand vous le pourrez sans trop vous déranger, vous me ferez, non pas plaisir, cela n'exprime pas mon anxiété, mais vous m'obligerez beaucoup ainsi que mes Sœurs.

"Que ne puis-je voler à votre secours ! J'en fais le sacrifice et je l'offre pour que le Seigneur vous dédommage au centuple de la perte que vous venez de faire.

"Adieu, mes chères Sœurs, union de prières ; recevez nos plus affectueuses sympathies et croyez-moi toujours,

"Votre très attachée en N.-S.,

Sœur Bruyère, supérieure générale,
Ottawa."

Une autre marque de sympathie, bien précieuse pour les Sœurs de la Charité, leur vint des Sulpiciens de Montréal. Le vénérable Mr Bayle leur ayant transmis, vers la fin de novembre, une offrande généreuse pour leur venir en aide, la supérieure le remercie affectueusement, lui offrant en même temps ses souhaits de bonne année. Mr Bayle lui répond :

“ Très honorée supérieure,

Je viens de recevoir votre excellente lettre de bonne année, et j'ai été touché de vos sentiments de reconnaissance pour un bienfait qui n'était pas considérable, aussi bien que de la respectueuse et filiale affection que votre lettre respire tout à la fois pour votre maison-mère et pour la nôtre.

“On voit manifestement que ces deux familles religieuses s'unissent étroitement dans votre esprit et dans votre cœur ; que vous voyez dans cette union l'œuvre de Dieu même et que vous ne voulez pas séparer ce que Dieu a uni.

“ J'adhère volontiers à ces sentiments et à ces vœux ; j'ai la confiance que Mr Olier et Mme d'Youville souriront du haut du ciel, à cette mystique alliance des enfants qu'ils ont laissés sur la terre.

“ Daigne le Seigneur maintenir et perfectionner ce qu'ils ont si heureusement commencé ! C'est un des vœux les plus habituels de mon cœur.

"Et c'est dans ce sentiment que je suis toujours, avec un bien respectueux attachement, de vous et de toutes vos chères compagnes,

Très honorée supérieure,

le très humble et tout dévoué serviteur,

J.-A. BAYLE, supérieur.

Il ajoutait en post-scriptum : "Un petit souvenir de plus, s'il vous plaît, à votre bonne Mère Mallet."

La vénérée fondatrice, comme nous l'avons vu, reçut l'hospitalité au Bon Pasteur, lors de l'incendie. On lit à ce sujet dans les annales de cette maison :

"Elle demeura avec nous jusqu'au dix-neuf juin. Nous étions émues de son départ, et elle-même fût visiblement attendrie.

"La vénérée Mère nous avait grandement édifiées par son entier abandon à la divine Providence, dans le malheur qui frappait sa communauté.

"Sa droiture d'âme, la simplicité et la ferveur de sa piété nous laissèrent une haute idée de sa sainteté. En somme, le nom de Mère Mallet est pour nous synonyme de bonté et de charité....

"Celles parmi nous qui l'ont connue sont unanimes à proclamer cette aménité de caractère qui la rendait bienveillante envers tous.

" On le sentait, elle était la Sœur de Charité par excellence. Dieu lui avait mis au cœur ces douces vertus qui l'inclinaient naturellement vers la souffrance et le malheur."

Lorsqu'elle revint à l'Hospice, les travaux de reconstruction étaient déjà commencés ; ils furent poussés avec beaucoup de vigueur.

On avait reçu l'argent des assurances ; une quête fut organisée dans toutes les paroisses de la ville et de la campagne ; et d'abondantes aumônes témoignèrent de l'estime générale dont jouissent les Sœurs de la Charité.

Le bazar des Dames de la Société Charitable, qui n'avait rapporté que cinq cent vingt-huit piastres en 1867, et huit cent soixante-douze piastres en 1868, produisit deux mille deux cent quarante piastres en 1870. Un riche citoyen, Mr Gible, laissa aux Sœurs par son testament la somme de six mille piastres ; la caisse d'économie qui avait déjà inauguré ses aumônes annuelles pour les institutions de charité, porta à douze cents piastres son offrande à l'Hospice en 1870. En un mot, la Providence venait au secours de cette Institution d'une manière admirable.

La charité chrétienne trouve un champ très vaste à son action bienfaisante, après un désastreux incendie. Comme nous venons de le voir, l'annaliste a fait connaître au lecteur des actes de pieuse libéralité, nous transmettant même les noms de quelques chers bienfaiteurs ; mais elle

n'a pas oublié non plus l'obole du pauvre, prélevée souvent sur son nécessaire ; voici, entre plusieurs autres, des traits admirables.

" Quand il fut question de la quête dans la ville, après l'incendie, les Sœurs se présentèrent un jour chez une pauvre femme qui leur exprima son chagrin de ne pouvoir leur donner que quelques sous :

" Que n'êtes-vous arrivées plus tôt, bonnes Sœurs, dit-elle, j'aurais pu vous donner davantage, je viens d'acheter une livre de beurre, je m'en serais privée ! "

" Une autre mère de famille était fort peinée de n'avoir rien à offrir ; nous la remerciâmes de sa bonté ; mais voici qu'un de ses petits garçons qui avait six sous qu'il conservait précieusement pour aider ses parents à lui acheter des souliers, vient tout joyeux remettre cette petite pièce à sa mère pour la tirer d'embarras, et malgré nos instances réitérées pour qu'il gardât son trésor, nous fûmes forcées de l'accepter pour ne pas contrister et la mère et l'enfant.

" Les anges devaient sourire en voyant cette précoce bonté. Quelles bénédictions le Dieu de toute charité ne dut-il pas donner à ces pauvres, bien riches en vérité, car ils possédaient la reine des vertus !

" A quelques jours de là, la directrice des classes est appelée au parloir par une dame qui veut bien accompagner cinq mignonnes petites filles.

“ Une d’elles présente à la religieuse une petite boîte, en jetant sur la dame un regard qui semblait la prier de parler pour elle et ses compagnes.

“ Ces chères fillettes de dix ans avaient imaginé un petit bazar pour nous venir en aide ; cette boîte en contenait le produit, sept piastres, somme à leurs yeux trop modique, qu’elles n’osaient venir porter seules, dans la crainte d’un refus !

“ Les chères enfants ne savaient pas combien leur offrande nous irait au cœur et elles étaient loin de se douter que nous en conserverions la mémoire dans nos annales.”

Malgré les secours venus de toutes parts, on se contenta, pour le moment, de faire plâtrer l’intérieur de la chapelle.

Les offices purent y être célébrés dès le printemps de 1870 : et on lit dans les annales, à la date du six juin, jour anniversaire de l’incendie :

“ Nous avons récité le Te Deum après la messe, pour remercier le bon Dieu de la croix qu’il a voulu nous donner, et lui promettre d’accepter avec résignation toutes celles qu’il lui plaira de nous envoyer.”

L’extérieur de l’Hospice et de l’église, était donc restauré. Seulement, de même qu’après l’incendie de 1854, on avait renoncé au dôme qui couronnait si majestueusement la partie centrale des bâtiments, de même il fut décidé, en 1870, de ne pas reconstruire le clocher de l’église ; on se

contenta d'édifier un piédestal sur lequel fut installée plus tard la statue du Sacré-Cœur qui protège aujourd'hui tout l'établissement.

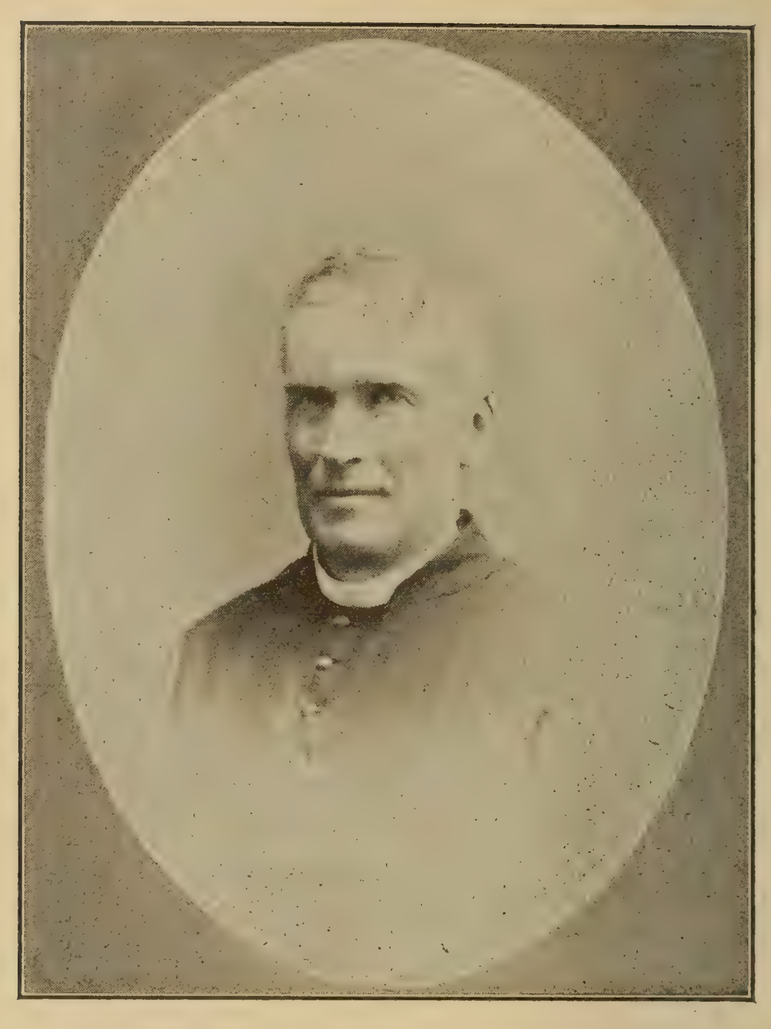
* * *

Mgr Baillargeon vit donc, avant de mourir, se relever de ses ruines l'Hospice des Sœurs de la Charité, auxquelles il portait un si vif intérêt.

Revenu de Rome de bonne heure, au printemps de 1870, il ne fit que languir jusqu'à l'automne. Sa maladie s'étant aggravée dans le mois de septembre, il appela auprès de lui les bonnes Sœurs, qui l'entourèrent durant trois semaines de tous les soins que peut imaginer la piété filiale. Il mourut le treize octobre, regretté comme un père par tous ses diocésains.

Un de ses derniers actes d'administration avait été en faveur de ses bonnes Sœurs. Le révérend Père Braün ayant, par la volonté de ses supérieurs, quitté Québec pour Montréal dans l'été de 1870, le pieux prélat nomma pour le remplacer comme directeur de la communauté, l'abbé Edouard Bonneau, l'un de ses prêtres de confiance, qui demeurait avec lui depuis plusieurs années. Quel legs plus précieux ce bon Père pouvait-il laisser dans son testament, à ses filles spirituelles !

La Providence avait évidemment sur elles des vues d'une bonté toute spéciale.



MONSIEUR L'ABBÉ ED. BONNEAU

1er chapelain résidant dans la Communauté des Sœurs de la Charité de Québec.

Elle leur donnait, pour remplacer le Père Braün qui leur avait fait tant de bien par la sûreté de sa direction et la solidité de son enseignement, un directeur selon le cœur de Dieu, un homme bienveillant, un prêtre bien connu du public et capable de leur attirer de précieuses sympathies.

Elle leur donnait de plus, comme premier supérieur, Mgr E.-A. Taschereau qui devait leur porter un intérêt tout particulier et leur rendre d'inappréciables services.

Elles avaient besoin de ce supérieur et de ce directeur, dans les circonstances particulièrement attristantes où elles allaient se trouver.

* * *

CHAPITRE XII.

Dernière maladie et mort de Mère Mallet.—Mort de Mr Proulx.—Maladie de Mère St-Louis.



L'année 1871 a été appelée, pour la France, l'année terrible.

Au Canada, on ressentit le contre-coup des événements douloureux qui affligèrent notre ancienne mère-patrie ; et dans les communautés, peut-être plus qu'ailleurs, la fibre patriotique fut émue ; l'on pria pour la France, on lui donna de vives sympathies.

Chez les Sœurs de la Charité, en particulier, par suite de la correspondance engagée depuis longtemps avec Paray-le-Monial, on prit une part spéciale aux douleurs de la France et malgré la dureté des temps, on envoya, à deux reprises différentes, de généreuses souscriptions pour "les orphelins de la guerre."

D'autres afflictions ne tardèrent pas à frapper en plein cœur, la communauté.

Au commencement de l'année, on demande quelques Sœurs à l'Hôpital de Marine pour y soigner les élèves du séminaire, malades du typhus. Elles s'y rendent avec bonheur et y passent deux mois :

" Nous étions bien aises, écrit l'annaliste, d'avoir cette occasion de prouver notre reconnaissance envers les Messieurs du Séminaire, qui sont toujours si bons pour nous."

L'une des charitables infirmières, Sœur Ste-Adèle, devait mourir victime de son dévouement ; frappée par la crainte de contracter la maladie, elle avait réussi à dompter ce sentiment naturel et à se maintenir au poste de l'obéissance. Elle est atteinte de la contagion et elle succombe au bout de quelques jours, martyre du devoir accompli. Vers le même temps, une autre religieuse, Sœur Ste-Marcelle, quitte la mission de Deschambault pour venir mourir à Québec, après quelques semaines de souffrances.

Hélas ! ces deux départs n'étaient qu'un prélude. La Mère fondatrice, malade depuis deux ans, a vu son état s'aggraver après l'incendie ; elle paraît vouloir s'envoler vers un monde meilleur et rejoindre sa dernière compagne de Montréal, Sœur Dunn dite Ste-Marie, que la mort lui a ravie l'année précédente. Les souffrances que lui fait endurer un cancer intérieur sont atroces ; mais elle souffre avec une résignation admirable.

" Combien elle fut édifiante en ses derniers moments, écrit sa biographe ! Comme elle se montra toujours aimante pour ses Sœurs, douce envers la souffrance, fervente, humble et résignée entre les mains de Dieu ! A cette heure suprême, ses vertus brillèrent d'un dernier et bien vif éclat."

Le jeudi-saint, six avril, le médecin jugea à propos de la faire administrer. Mr l'abbé Bonneau lui donna le saint Viatique et l'Extrême-Onction, vers cinq heures du soir, en présence de toute la communauté.

Après la cérémonie : " Ma chère Mère, lui dit il, votre grande famille ici réunie va maintenant se retirer pour vous laisser reposer en paix." La malade, assise dans un fauteuil, car elle ne pouvait plus depuis longtemps se mettre au lit, releva sa tête affaissée, et jetant les yeux sur ses Sœurs qui éclataient en sanglots ; " Je demande pardon à la communauté, dit-elle, de la peine que j'aurais pu lui causer. J'ai peu travaillé pour la Congrégation, mais j'ai toujours fait mon possible....Le bon Dieu la bénira....Je le prierai qu'il bénisse vos œuvres, qu'il les étende....J'espère que la communauté pratiquera toujours les vertus que jusqu'à présent elle a pratiquées...."

" Vous prierez pour nous, n'est-ce pas, lorsque vous serez au ciel ?" ajouta le pieux chapelain. " J'espère", répondit-elle, en joignant les mains et les élevant vers le ciel qu'elle contempla longuement.

Puis elle demeure calme et recueillie malgré ses souffrances, balbutiant de temps en temps les noms de Jésus, Marie et Joseph, et paraissant en pleine possession de ses facultés.

Le matin du jour de Pâques, neuf avril, comme

sa respiration devenait difficile, on court avertir la supérieure et toute la communauté.

"Entourée de ses enfants en prière et en pleurs, dit l'annaliste, notre vénérée Mère fondatrice s'endormit du sommeil des justes, sans efforts comme sans combat, à deux heures et un quart."

Elle venait d'entrer dans sa soixante-septième année, et comptait près de quarante-sept ans de religion.

Mère par le cœur, la digne fondatrice l'avait été aussi dans ses paroles, dans ses regards, dans ses actes. Elle l'avait été pour les orphelins, les pauvres et les infirmes, pour les dames pensionnaires, les amis de la maison et même pour les parents de chacune de ses Sœurs.

Pour faire des heureux, elle n'avait qu'à se laisser aller à la pente naturelle de son âme, tant elle était remplie de bienveillance, de douceur et d'humilité. Jamais de sa part, ni mouvements d'humeur, ni paroles dures, ni même sécheresse de ton ou de manières ; elle portait en elle un fonds inépuisable de tendresse qui, rayonnant sur tout son extérieur, lui donnait un charme inexprimable.

Cette digne Mère fut toujours une règle vivante, un modèle pour toutes ses Sœurs. A l'exemple, elle joignait la vigilance ; sa plus grande crainte était que des abus ne vinssent à se glisser dans la maison qu'elle dirigeait. Sa communauté

était heureuse sous son égide ; elle le savait et en bénissait le Seigneur.

L'humilité fut avec la charité le trait dominant de la vie religieuse de Mère Mallet ; mais ce fut surtout après qu'elle eut été déchargée de la communauté, que cette vertu brilla d'un plus vif éclat.

Comme elle était fidèle à demander ses plus petites permissions ! et avec quelle grâce et quelle modestie elle le faisait !

Sa supérieure était sa fille d'hier, c'est elle qui l'avait reçue au noviciat, qui l'avait formée à la vie religieuse ; mais dès qu'elle fut élevée à la charge qu'elle-même lui avait léguée en quelque sorte, ce fut entre les deux un véritable combat ; c'est à qui l'emporterait en prévenance et en amabilité.

Quel parfait modèle de régularité et de ferveur fut pour sa communauté cette vénérée fondatrice devenue simple Sœur dans la maison dont elle avait été jusque là l'âme dirigeante ! Le souvenir de ses vertus est un legs précieux qui, transmis d'âge en âge, perpétuera son esprit à travers les générations de l'avenir.

Ses funérailles eurent lieu le mercredi de Pâques, à neuf heures, au milieu d'un concours extraordinaire de citoyens accourus pour rendre hommage à sa mémoire.

Mgr l'archevêque avait permis à chacune des missions—il y en avait sept à cette époque— d'en-

voyer une députation pour assister à la funèbre cérémonie. "Je ne le permets, avait-il dit, que parce que c'est la fondatrice."

Le service fut chanté par Mr le vicaire général Cazeau qui, vingt-deux ans auparavant, avait été délégué à la maison-mère de Montréal pour en ramener la petite colonie de la fondation.

Mgr Taschereau assistait au trône ; et après le service, avant de donner lui-même l'absoute, il voulut prononcer quelques paroles sur la tombe de cette vénérée Mère.

On sait avec quelle circonspection l'éminent prélat s'exprimait toujours dans ces occasions solennelles : ses paroles sont de celles qui ne se perdent pas. Il prit pour texte ce verset du psalmiste : "La mort des justes est précieuse devant le Seigneur parce que leurs œuvres les suivent."

"Ces paroles, dit-il, peuvent certainement être appliquées dans la circonstance présente. La terre réclame la dépouille mortelle d'une personne aimée et estimée, je dis plus, elle arrache à une famille nombreuse une mère adorée ; mais le ciel se réjouit de compter un habitant de plus, pour célébrer les bontés du Dieu des miséricordes pendant toute l'éternité.

"La révérende Mère Marie-Anne-Marcelle Mallet, dont la communauté pleure avec raison la perte, montra dès son enfance, une obéissance très grande : ce fut son caractère distinctif. Douée de talents et d'habilité, elle plut au monde ; mais

elle le méprisa, écoutant la voix de Dieu qui l'appelait à la vie religieuse. A dix-neuf ans, elle entra comme novice chez les Sœurs de la Charité de Montréal.

" L'obéissance et les autres vertus qu'elle avait fait paraître dans son enfance, se perfectionnèrent ; et lorsque après deux ans de noviciat, elle fut admise unanimement par la communauté à prononcer ses vœux, elle était déjà une parfaite religieuse.

" Pendant vingt années, elle continua d'édifier les Sœurs, qui aimaient à l'approcher, à cause du charme qui se dégageait à son insu de toute sa personne. En 1849, lorsqu'il fut question de jeter les bases d'une maison de l'Institut à Québec, ses vertus brillaient d'un si vif éclat, qu'elle fut choisie pour en être la fondatrice.

" Pendant dix-sept ans, elle y exerça la charge de supérieure et elle sut, par sa fermeté, son courage et son zèle, s'attirer l'estime de cette population, qui avait apprécié les grandes et nobles vertus de cette âme si sensible et si ingénieuse lorsqu'il s'agissait de consoler une douleur, d'adoucir une souffrance.

" Par sa confiance inébranlable en Dieu, elle éleva les murs de ce monastère. Le clocher de cette église, monument de son espérance, s'élevait aussi haut que cette espérance.

" Le bon Dieu éprouva cette femme remarquable : elle vit cette maison, fruit de tant de sacrifices,

détruite par le feu. Qui dira les peines de cœur qu'elle éprouva? Mais son courage la mit au-dessus de cette épreuve et dans peu de mois, cet hospice était reconstruit.

" Je me rappelle avoir entendu de la bouche de Mgr Turgeon l'éloge du courage et de la fermeté de cette vénérable Mère.

"Une seconde fois, Dieu réduisit en cendres cette église dans laquelle elle aimait à venir épancher son âme devant le Seigneur ; et quoiqu'elle ne fût plus supérieure alors, cependant son sacrifice fut immense comme sa résignation.

" Quoique bien malade à cette époque, elle espérait que le bon Dieu lui laisserait assez de jours pour voir la réédification de cet Hospice qui lui tenait tant au cœur : son désir a été rempli.

" Dieu qui éprouve les justes, comme l'or est éprouvé par le feu, voulut faire passer cette bonne Mère par les douleurs de la maladie. Pendant deux années et demie, elle eut à endurer des souffrances très grandes. Durant ce temps on a admiré sa résignation, sa patience, son obéissance et son union à Dieu.

"Elle avait marqué le désir de célébrer les gloires de la résurrection dans le ciel, et ce fut précisément le jour de Pâques, à l'heure où la tradition marque la résurrection de Notre-Seigneur, que cette bonne Mère quittait cette vie et ressuscitait à une vie nouvelle.

"Cette circonstance doit ranimer notre espé-

rance et notre foi. Mais quelque grande que soit notre espérance de la gloire de cette bonne Mère, nous ne devons pas oublier de prier pour elle : la reconnaissance nous en fait un devoir.

" Pour vous, mes chères Sœurs, qui pleurez votre Mère et votre Fondatrice, vos larmes sont justes, et je serais coupable de ne les approuver pas. Je ne puis vous consoler de la perte que vous venez de faire, et je prends ma part de la croix que Dieu vous a envoyée.

" Cependant, mes chères Sœurs, croyez que du haut du ciel, votre bonne et tendre Mère sera toujours votre Mère. Tous les jours et à toutes les heures, vous la verrez près de vous pour vous encourager et vous engager à bien faire, afin d'aller la rejoindre.

" Elle vivra ; oui, avec la grâce de Dieu, elle vivra au milieu de vous jusqu'à votre dernier soupir ; elle vivra par son esprit de charité, de simplicité que vous ne cesserez point de lui demander. Donnez-lui la consolation de vous voir, du haut du ciel, mettre en pratique les bons conseils que souvent elle vous a donnés, et marchez sur ses traces.

" Prions pour cette excellente Mère, sans être bien convaincus qu'elle ait besoin de nos prières. Si, comme je le crois, elle est déjà dans le ciel, nos prières retomberont sur nous en bénédictions que son intercession rendra plus abondantes."

Après le Libera, les restes mortels de la véné-

rée Mère Mallet furent portés au cimetière de la communauté. " C'est là, dit l'annaliste, qu'ils reposeront jusqu'au jour des éternelles récompenses. C'est à ce tombeau que, jeunes et anciennes, nous irons souvent nous agenouiller, pour nous inspirer de l'esprit d'abnégation, de générosité de sacrifice qui a animé sans cesse, la Mère vérénée que nous pleurons.

" Le nom de Mère Mallet réveille pour nous ce qu'il y a de plus beau dans le dévouement, de plus vrai dans l'affection. Si l'on a répété ce nom avec admiration dans notre ville de Québec, avec quel amour ne doit-il pas se redire dans l'enceinte de ces murs qu'elle-même a élevés et où semble rayonner encore un reflet de son aimable simplicité et de sa douce charité !"

Sur la liste funèbre de cette année 1871 s'inscrit encore hélas ! un nom justement cher et vénéré.

Monsieur l'abbé Louis Proulx, vicaire général et curé de Ste-Marie de Beauce, étant gravement malade, témoigna le désir de revoir encore une fois sa chère Mère St-Louis, alors supérieure générale. Le malade en avait fait la demande à Mgr Taschereau qui se rendit avec plaisir au désir de son grand vicaire.

Cette entrevue, à la fois douloureuse et agréable, réveilla tout un passé de bienfaits filialement reconnus par la plus profonde reconnaissance.

Si la petite protégée de jadis n'eut pas la consolation de rendre à son bienfaiteur les suprêmes

devoirs, elle eut celle de recevoir de sa main défaillante, une dernière et précieuse bénédiction.

La mort de Mr Proulx suivit de près celle de la fondatrice de sa chère communauté, comme il aimait à appeler la jeune famille religieuse de Québec.

Vingt ans de travaux laborieux dans le ministère de la campagne ne lui firent jamais oublier son titre de premier chapelain de l'Hospice, et nous avons vu dans ses lettres qu'il aimait à rappeler avec simplicité les quelques services qu'il avait pu rendre à la communauté.

La maladie qui le retenait depuis plusieurs mois à son presbytère lui imposa le dur sacrifice de ne pas assister aux funérailles de la bonne Mère Mallet.

Son mal empira vers cette époque, et il mourut le dix juillet, entouré de l'estime et du respect de tous ses confrères dans le sacerdoce, et de la vénération de tous ses paroissiens.

"Il fut toujours dévoué, cœur et âme, pour l'Hospice qu'il avait connu au berceau, écrit l'annaliste.

"De notre côté, nous le considérions comme un Père et nous étions fières de lui donner ce titre chaque fois qu'il venait faire une petite visite aux Sœurs ; celles mêmes qui ne le connaissaient pas personnellement, étaient attirées vers lui par son affabilité, sa politesse et sa douceur."

Le lendemain de sa mort, la presse publiait les lignes suivantes :

"Le diocèse a perdu en la personne de Mr le grand vicaire Proulx un de ses prêtres les plus distingués ; un homme de Dieu qui, par ses vertus sacerdotales, a attiré sur son ministère des bénédictions abondantes. La paroisse de Ste-Marie de Beauce est dans les larmes ; elle pleure celui qu'elle vénérait, qu'elle aimait comme un Père, le pasteur zélé et fervent qui s'est toujours montré le vrai représentant de Jésus-Christ, le digne continuateur de son œuvre.

"Dieu qui destinait Mr Proulx à occuper une place élevée dans l'Eglise, lui donna une mère éminemment chrétienne ; la religion avait formé son cœur. Comme le pieux Samuel il grandissait en âge et en piété ; il était agréable à Dieu et aux hommes.

"Devenu prêtre, il fut appelé à faire partie de la maison et du conseil de son vénérable archevêque et quelques années plus tard, à la cure de Québec.

"Il s'associa de toute son âme au grand projet formé par son évêque de bâtir un hospice pour les enfants qui n'ont plus de mère sur la terre, une maison de refuge pour les infirmes et les abandonnés.

"Cette maison des Sœurs de la Charité qui s'éleva trop lentement au gré de son cœur d'apôtre, mit vivement en lumière sa vigilante sollicitude pour les pauvres, et la connaissance pratique que

Dieu lui donnait des besoins de la ville de Québec.

"Plein de compassion pour les malheureux, il ne recula pas devant les sacrifices ; il était prêt à tout donner pour eux, ses frères en Jésus-Christ.

"Monsieur le grand vicaire Proulx est décédé le 6 juillet 1871, âgé de soixante-sept ans et trois mois, il était né le 10 avril 1804."

En novembre de cette douloureuse année 1871, la supérieure générale tombe malade très gravement. Un voyage qu'elle avait été obligée de faire à Carleton quelque temps auparavant, avait été fort préjudiciable à sa santé.

Son état devint bientôt plus inquiétant, et le 16, Mr le chapelain jugea à propos de lui administrer les derniers sacrements.

La communauté se désole en face de l'épreuve terrible qui la menace. On se met en prières, on implore les miséricordes de Dieu, on le supplie d'avoir pitié de ses filles qui tremblent de devenir orphelines, une seconde fois.

Toutes les communautés de la ville sont invitées à se joindre aux Sœurs de la Charité pour supplier le ciel de conserver leur digne supérieure.

Dieu se laisse toucher par tant de larmes et de supplications : la santé de Mère St-Louis se rétablit peu à peu et au bout de quelques semaines, elle peut reprendre les rênes des affaires.

* * *

CHAPITRE XIII.

Fondation des maisons de St-Nicolas, de Rimouski, de Ste-Anne de Beaupré et de St-Ferdinand de Halifax.



Quoique attristée à l'intérieur par le deuil et la maladie, cette période fut marquée à l'extérieur par l'épanouissement des œuvres de la communauté ; quatre fondations nouvelles furent successivement acceptées au cours des seules années 1870, 1871, 1872.

Le révérend Etienne Baillargeon, curé de St-Nicolas, avait grandement désiré des religieuses pour faire la classe aux petites filles de sa paroisse ; il voulait fonder lui-même une communauté et, à ce dessein, il avait réuni plusieurs jeunes personnes qu'il instruisait et guidait dans les voies de la perfection.

Hélas ! le bon curé mourut avant d'avoir pu mener son œuvre à bonne fin ! Le révérend Antoine Gauvreau qui lui succéda, demanda et obtint des Sœurs de la Charité.

Le 27 octobre 1870, Sœur Ste-Marthe, nommée supérieure, s'y rendit avec ses trois compagnes, les Sœurs Ste-Marguerite, Marie du Calvaire et Marie-Françoise.

Elles prirent possession d'une maison de fort modeste apparence qu'avait acquise Mr le curé Baillargeon, en vue de sa fondation.

Des quatre personnes pieuses qui, dans sa pensée, devaient être les bases de son Institut projeté deux devinrent Sœurs de la Charité ; (1) l'une des deux autres mourut peu après l'arrivée des Sœurs et la quatrième—la fondatrice, Mlle Marcelline Dubois – consacra sa vie aux œuvres pieuses et à l'instruction de la jeunesse. Elle vécut saintement jusqu'à un âge assez avancé et mourut entourée de vénération.

Cependant, la maison des débuts parut bientôt tellement insuffisante, qu'il fallut songer à la remplacer.

L'abbé Aimé Bureau, (2) successeur de Mr le curé Gauvreau, fit construire le bel édifice en bois que les Sœurs occupent aujourd'hui ; l'établissement fait honneur à la paroisse.

Il fut béni le 22 octobre 1877.

A cette époque, le typhus régnait à l'état d'épidémie à l'évêché et au séminaire de Rimouski ; la mort avait déjà fait des victimes, quand Mgr Langevin de concert avec son grand vicaire, ancien chapelain de la communauté, se décida à demander trois Sœurs pour soigner les malades.

---

(1) Sr Ste-Suzanne (Eléonore Carrier) et Sr Ste-Rose de Lima (Wilhelmine Lemieux).

(2) Mr A. Bureau fut ensuite curé de St-Michel de Bellechasse jusqu'à l'âge avancé de quatre vingts ans, puis il se retira au pensionnat St-Louis de Gonzague— où il mourut en 1916.

La Mère supérieure ne sut pas refuser, mais elle ne put mettre que deux religieuses à la disposition du bon évêque.

Le trois avril, Sœurs Marie du Sacré-Cœur et Ste-Croix furent désignées pour aller remplir cette belle mission de charité.

Les chères Sœurs comprirent bientôt que l'intention de Mr le grand vicaire était de ne pas les laisser partir : elles eurent même connaissance qu'il faisait des démarches pour leur trouver un logement provisoire en attendant une installation définitive.

Mais à Québec, on ne l'entendait pas ainsi ; on ne pouvait consentir à priver la supérieure de son assistante, la communauté se serait opposée à cette mesure.

Citons un extrait de la lettre de Sœur Marie du Sacré-Cœur à sa supérieure, et nous aurons une idée de ce que les deux gardes-malades eurent à faire au chevet des victimes de l'épidémie. Elle est datée du cinq avril.

Elle raconte d'abord les péripéties de son voyage. La voie ferrée ne se rendant alors que jusqu'à la Rivière-du-Loup, les Sœurs furent obligées de faire le trajet en voiture de là à Rimouski, par des chemins presque impraticables à cette saison de l'année. Puis elle continue :

" Nous sommes arrivées ici, hier, à quatre heures, fatiguées jusqu'au cœur. Nous nous sommes rendues à l'évêché pour offrir nos hommages et

nos services à Sa Grandeur Mgr Langevin qui, avec son grand vicaire, nous a reçues très gracieusement ; ils paraissaient très contents de nous voir et ce n'est pas sans sujet, car ils ont un urgent besoin de secours.

"Il y a actuellement à l'évêché cinq malades : un prêtre, deux ecclésiastiques, un écolier et un domestique ; un des ecclésiastiques et le domestique sont mourants des fièvres typhoïdes ; il y en a un autre au collège, que nous n'avons pas encore vu.

"Tous les ecclésiastiques non malades sont fatigués de veiller leurs confrères ; c'est vraiment triste de les voir, ils sont tous pâles et paraissent souffrants.

"Nous couchons et nous prenons nos repas au couvent, le reste du temps est employé à soigner les malades. Il y a ici une abondante moisson de sacrifices. Priez pour nous, s'il vous plaît.

SR MARIE DU SACRÉ-CŒUR."

Mr le grand vicaire écrivait, le surlendemain :

"Ma révérende Mère,

L'arrivée de vos deux bonnes Sœurs à Rimouski, a été saluée comme un bienfait, surtout dans l'évêché.

"Eprouvés comme nous le sommes en ce moment, nous avions besoin de ce secours pour nos pauvres malades. La mort de Mr Pelletier et d'un serviteur a coïncidé avec cette arrivée.

" Monseigneur m'a chargé de vous exprimer et à votre communauté, toute sa reconnaissance pour avoir répondu avec tant d'empressement à sa demande. L'opportunité augmente le prix du service rendu.

"Un des médecins paraît être atteint de la même maladie depuis hier ; ça ne paraît pourtant pas beaucoup s'étendre.

" Nous tâcherons que les bonnes Sœurs n'aient pas à souffrir ; à la Congrégation, on a été au comble de la joie de donner l'hospitalité à des Sœurs de la Charité. Les enfants de la vénérable Mère d'Youville et de la Mère Bourgeois se recherchent.

" Pour exempter les veillées à vos bonnes Sœurs, nous avons des membres de la confrérie de St-Vincent de Paul pour la nuit.

" Agréez, etc....

"Ed. Langevin, ptre."

Mgr Langevin et son grand vicaire ne voulaient pas donner congé aux deux Sœurs. Cependant l'absence de l'assistante-supérieure ne pouvait se prolonger encore longtemps à la maison-mère, mais comment l'enlever à l'œuvre de charité à laquelle on l'avait prêtée ?

Une circonstance favorisa son départ : Mère St-Louis, vu son mauvais état de santé, chargea Sœur Marie du Sacré-Cœur de faire la visite annuelle de la lointaine mission de Carleton. Cette disposition avait cet avantage secondaire d'abréger le

voyage de soixante lieues, diminution fort appréciable alors, à cause des difficultés du trajet.

Mgr de Rimouski, écrivait le 7 juin, la lettre suivante :

" Ma révérende Mère,

Vos bonnes Sœurs Marie du Sacré-Cœur et Ste-Croix sont parties ce matin pour Carleton, par le steamer. Je pense, de mon côté, monter à Québec à la fin de la semaine ; mais je ne veux pas tarder un instant à vous exprimer ma vive reconnaissance pour leurs services inappréciables.

" Jamais je n'oublierai, ma révérende Mère, l'empressement que vous avez montré à nous venir en aide dans ce moment de grande épreuve, et la bonté que vous avez eue ensuite de me faire offrir deux autres Sœurs pour les remplacer au besoin.

" Grâces à Dieu cependant, j'espère n'être pas obligé de recourir à votre obligeance avant l'automne.

" J'attends le retour de mon frère, le grand vicaire, de St-Arsène, pour conclure quelque arrangement, au moins temporaire, pour le logement de vos bonnes Sœurs.

" Je souhaite que le bon Dieu rétablisse parfaitement votre santé et vous conserve longtemps à la sainte maison qui est si heureuse de vous avoir à sa tête

" Agréez, etc....

† JEAN, évêque de St-Germain de Rimouski."

Malgré toute sa bonne volonté, Mgr Langevin ne pouvait encore offrir aux Sœurs qu'une maison d'emprunt ; et ce qui rendait surtout difficile l'acceptation de la mission, c'est que le prélat n'était pas encore en état de fonder un noviciat comme le voulaient les Constitutions.

Elles finirent cependant par se rendre aux désirs de l'évêque, sur les conseils de Mgr Taschereau, " à cause du bien qu'il y avait à faire."

Les quatre religieuses nommées pour ce nouveau poste furent les Sœurs d'Youville, St-Pascal, Marie de l'Enfant-Jésus et Ste-Anastasie. Elle partirent le 19 septembre 1871.

La mission qu'elles avaient à remplir à Rimouski devait être exclusivement de charité : soigner et visiter les malades, recueillir les orphelins et les vieilles infirmes.

Pour soutenir ces œuvres, elles comptaient sur les ressources que leur procureraient la confection des ornements d'église, la fabrication des cierges et des hosties, etc....

La maison de St-Germain de Rimouski était donc ouverte ; l'humble grain de sénevé jeté en terre n'avait plus qu'à lever.

Une autre mission—la neuvième—fut fondée en 1871 à Ste-Anne de Beaupré ; les Sœurs ne s'y rendirent cependant que dans l'automne de 1872. Le fondateur, Mr l'abbé Adelme Blouin, alors

curé, voulait procurer aux enfants de sa paroisse les avantages d'une bonne éducation.

Il voulait de plus que le couvent servît d'hospice pour les personnes du sexe qui se rendent en pèlerinage à la Bonne Ste-Anne et qui souvent ne savent où se loger convenablement.

Mgr Taschereau, à qui le projet ne souriait guère, finit cependant par donner son consentement. Les quatre Sœurs qui ouvrirent cette mission furent : les Sœurs St-Joseph, St-François de Sales, Marie du St-Esprit et Ste-Rose de Lima.

La dixième résidence occupée par les Sœurs de la Charité est celle de St-Ferdinand ; elle date de la fin de la première administration de Mère St-Louis. L'abbé Julien-M. Bernier, curé de la paroisse, fondateur du couvent, écrivait à la supérieure, le 26 février 1872 :

" Vous savez déjà qu'un hospice de charité est en voie de construction à St-Ferdinand de Halifax, et que le fondateur de l'établissement désire en confier la direction aux Sœurs de la Charité de Québec. Si je ne suis pas trompé dans mon espérance, le tout sera terminé vers le commencement de septembre.

Comme l'établissement sera mixte, c'est-à dire hospice pour les vieillards pauvres et infirmes, et classique en même temps, je pense qu'il nous faudra un personnel d'au moins six Sœurs dès la première année. L'une d'elles devra savoir très bien l'anglais.

"Une musicienne, capable de toucher l'harmonium de la paroisse aux fêtes principales, rendrait service.

"Mais j'insiste pour une économe de première force. La maison n'aura pas de dettes à son début et je souhaite ardemment qu'on s'abstienne d'en contracter."

Mgr Taschereau écrit lui-même, quelques jours plus tard, à la supérieure :

"J'ai eu occasion de voir la mission que vous offre le curé de St-Ferdinand d'Halifax, et je puis dire qu'elle m'a paru tout à fait convenable pour le but qu'il s'est proposé en la construisant, savoir d'en faire à la fois une maison d'éducation et un hospice.

"J'approuve donc de tout mon cœur l'acceptation que vous en ferez. Un grand point, c'est qu'elle sera libre de toute dette...."

La mission de St-Ferdinand d'Halifax eut pour première supérieure Sœur St-François-Xavier : elle partit, le 12 septembre, avec cinq compagnes ; les Sœurs St-Augustin, Ste-Marguerite, Ste-Clotilde, Ste-Alice et Ste-Christine. (1)

Quelques mois plus tard, à la demande du gouvernement et avec la permission de l'Ordinaire, elles ouvrirent dans l'Hospice de St-Ferdinand une salle pour les idiotes.

---

(1) Sœur Ste-Christine est la supérieure générale actuelle—1899—des Sœurs de la Charité de Québec

Dans la lettre que Mgr Cazeau (1) adressait à cette occasion en l'absence de Mgr l'archevêque, il disait : " Les conditions proposées par le gouvernement sont trop avantageuses pour qu'elles ne soient pas acceptées."

Les Sœurs du couvent de Somerset craignirent tout d'abord que la maison de St-Ferdinand ne nuisît à la leur ; Mgr Taschereau s'empresse de les rassurer :

" Cette maison, écrit-il à Mère St-Louis, ne sera pas la cause de la ruine de celle de Somerset ; si elle lui enlève quelques pensionnaires, je ne crois pas que ce soit une raison suffisante de priver la paroisse de St Ferdinand et ses alentours des avantages que leur procurera le couvent qui vient d'être établi.

" Il faut donc, ajouta-t-il, consoler les bonnes Sœurs de Somerset et veiller de près à ce que ces deux missions voisines, qui doivent vous être également chères, ne se nuisent pas l'une à l'autre.

" Vous pouvez les suivre de plus près que moi, et vous me trouverez disposé comme toujours, à vous aider de mes conseils et de mon autorité..."

La maison de St-Ferdinand est devenue l'une des plus florissantes de l'Institut. Le digne fondateur a sans doute attiré ces bénédictions sur son œuvre par des épreuves héroïquement sup-

(1) Le révérend C.-Félix Cazeau, vicaire-général de l'Archevêché de Québec depuis le 9 octobre 1849, fut promu à la prélature romaine, en 1875.

portées qui vinrent assombrir les dernières années de sa vie.

Poursuivi par la calomnie la plus indigne, il ne dit pas un mot pour se disculper et accepta l'humiliation dans toute son étendue. Et lorsque plus tard, la vérité fut reconnue, son archevêque lui demanda pourquoi il n'avait pas fait connaitre son innocence par la réfutation facile de ces odieux mensonges, il répondit simplement : "C'est parce qu'on ne m'a pas interrogé."

Le bon Mr Bernier mourut saintement peu de temps après, à l'hospice St-Joseph de la Délivrance, le 6 novembre 1887.

La vénérée Mère Mallet disait sur son lit de mort aux religieuses qui l'entouraient : "Je prierai Dieu qu'il bénisse vos œuvres et qu'il les étende...." On voit qu'elle n'avait pas retardé à remplir sa promesse : les effets de sa protection, du haut du ciel, s'étaient déjà manifestés.

Non-seulement la communauté s'étendait par la création de nouvelles maisons, mais elle se développait merveilleusement à l'intérieur ; elle comptait quatre-vingt-quatre religieuses professes en 1866 ; elle en avait cent seize, à la fin de 1872, alors que la maison-mère de Montréal, plus ancienne d'un siècle, n'en comptait encore que deux cent dix-huit.

Lorsque la Mère St-Louis abandonna les rênes de l'administration à la Sœur Marie du Sacré-Cœur, le 13 août 1872, l'Hospice abritait quarante

et une vieilles infirmes, cent quinze orphelines et quarante-deux orphelins.

La communauté s'étendait de toutes manières : on venait en effet d'acquérir—30 mars 1872—un magnifique terrain, pour s'agrandir à l'ouest du jardin.

Le gouvernement militaire, par l'entremise de Sir Georges-Etienne Cartier, venait de mettre à la disposition des Sœurs, le 13 janvier 1872, un vaste emplacement à l'est de la rue des Glacis et permettait l'usage d'une maison à laquelle on donna le nom d'asile de Nazareth, où l'on put recevoir un grand nombre d'orphelins.

Mais n'anticipons pas sur les événements.

***

CHAPITRE XIV

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

***

Avant de terminer le récit de la première administration de Mère St-Louis et de clore ce volume, il nous semble convenable de nous arrêter quelque peu auprès des tombes que la digne supérieure vit s'ouvrir pour des Sœurs bien-aimées, de 1866 à 1872. Son cœur maternel ressentit bien cruellement les coups de ces départs successifs, creusant des vides profonds au milieu de sa chère famille religieuse.

Le plus sensible de ces coups fut sans contredit la mort de la vénérée fondatrice, arrivée au matin de Pâques 1871. Nous avons vu plus haut les détails de cette fin précieuse, ainsi que les principaux traits de la vie admirable que fut celle de la digne Mère Mallet. Nous ne nous répéterons pas, mais en nous inclinant devant cette tombe vénérée, nous y voulons déposer un nouvel hommage de profonde et respectueuse estime.

L'année précédente, le vingt-deux février, la perte de la digne et chère Sœur Ste-Marie avait fait une plaie cruelle au cœur de la Mère Fondatrice et de la bonne supérieure.

Elle était la novice venue de Montréal en 1849 et demeurée fidèlement à son poste de dévouement et de sacrifice. C'était donc une ouvrière de la première heure, et à ce titre, comme à bien d'autres, elle avait poussé des racines plus profondes dans le sol qu'elle cultivait ; son départ laissait un vide immense bien difficile à combler.

Sœur Ste-Marie, M.-Marie Dunn, était née à St-Colomban de Montréal. Son père, Sieur John Dunn et sa mère Dame Ellen O'Connor, l'élevèrent dans des principes solides de vertu qu'elle conserva toute sa vie.

Fervente et pleine de courage, la jeune Alice entrait au noviciat des Sœurs Grises de Montréal, le 20 juillet 1847, à l'âge de vingt et un ans.

Elle fut pour ses compagnes un modèle de toutes les vertus. Elle se dévoua avec zèle au service des émigrés irlandais atteints du typhus, et fut frappée elle-même de cette maladie qui la laissa pour toute sa vie faible et languissante.

A cause de cet état de santé, elle craignait pour sa persévérance quand elle reçut une garantie de la réalisation de ses désirs : ses supérieures la nommèrent pour la fondation de Québec.

Elle fit profession le 22 février 1850, dans une allégresse qui ne se peut exprimer. Le même bonheur animait la maison tout entière, qui recevait comme une consécration, par cette première cérémonie religieuse.

Quoique d'une complexion fort délicate, Sœur

Ste-Marie était d'un courage et d'une énergie admirables. En dépit de souffrances continuelles, toujours elle se fit remarquer par une charité attentive, une douce gaieté, une héroïque patience. Il était doux de vivre auprès d'elle et de s'édifier de ses exemples.

Ne pouvant se livrer à des travaux fatigants, la chère Sœur s'occupait surtout aux ouvrages artistiques ; elle a laissé de véritables petits chefs-d'œuvre.

Elle agissait toujours avec gravité et mettait dans ses mouvements une certaine lenteur qui montrait que tout en elle était soumis au sentiment de la présence de Dieu auquel elle demeurait intimement unie.

Elle possédait à un haut degré l'esprit d'oraison, et trouvait ses délices dans un amour tout filial envers la Sainte Vierge, amour qui se traduisait dans ses paroles et ses actions. Notons encore chez elle un particulier esprit de pauvreté, d'obéissance et de mortification.

Un jour, la portière remet, en sa présence, à la supérieure une lettre bordée de noir ; d'un coup d'œil, elle reconnaît l'écriture d'un des membres de sa famille, et son cœur bat violemment ; elle se contient néanmoins et attend sans rien laisser paraître de ses angoisses, pendant tout un jour, c'est-à-dire jusqu'à ce que la Mère Mallet juge bon de mettre fin à ses inquiétudes. C'est ainsi qu'elle comprenait la soumission et le sacrifice.

Sœur Ste-Marie fut une des administratrices de l'Institut, et elle exerça pendant longtemps la fonction de sous-maîtresse des novices.

Elle décéda au jour anniversaire de sa profession, après vingt-trois ans de vie religieuse, à l'âge de quarante-quatre ans.

***

L'année 1867 vit disparaître Sœur Angèle Lindsay, dite Ste-Angèle. Elle n'était âgée que de vingt-quatre ans et avait passé quatre ans et cinq mois en religion.

La communauté perdait en elle un sujet de grande espérance.

La chère Sœur avait vu mûrir sa vocation par des épreuves et des difficultés sans nombre. Ses vertueux parents Sieur Robert-Noël Lindsay et Dame Marguerite Mercier de l'Ile-Verte, ne comprenaient pas que le bon Dieu pût leur demander le sacrifice de leur fille tant aimée, et ils s'opposaient absolument à son départ de la maison paternelle.

Ayant eu la permission d'aller voir des amies à Cacouna, elle en profita pour demander conseil sur ce qu'elle devait faire, et d'après les avis qui lui furent donnés, elle n'hésita pas à se rendre à Québec où elle obtint son entrée au noviciat des Sœurs de la Charité.

Ce ne fut qu'après être abordée au port de la

vie religieuse qu'elle fit connaître à ses bons parents où désormais on la pourrait trouver.

La nouvelle de cette pieuse désertion plongea la famille dans un profond chagrin mêlé de mécontentement, mais Dieu aidant, les parents se résignèrent et finirent même par admirer le courage de cette enfant trop chérie.

Un noviciat commencé dans de telles circonstances, ne pouvait être médiocre. La chère petite Sœur fut tout de suite un modèle de régularité, et de générosité dans le sacrifice.

Son tendre amour pour Jésus au Saint-Sacrement la soutint et lui inspira une charité ardente pour les pauvres et les malheureux.

Mais bientôt, le "Veni" suprême se fit entendre et la petite épouse du Christ échangea, pleine de joie, l'exil pour la patrie ; c'était le 15 janvier au matin.

* * *

On pouvait espérer que 1868 se terminerait sans avoir semé le deuil sur son parcours quand, à son dernier jour, le trente et un décembre, la mort vint faucher presque soudainement une vie qui paraissait devoir être longue et fructueuse.

Antoinette Pelletier, dite St-Jérome-Emilien, née à Ste-Anne de la Pocatière le 28 août 1843, était fille de Sieur Léandre Pelletier et de Dame Honorine Anctil. Elle entra au noviciat à seize

ans et mourut à l'âge de vingt-cinq ans et quatre mois.

Elle souffrait depuis quelque temps d'un mal de gorge bénin qui, se guérissant tout à coup, amena la surdité et la cécité presque complète.

Elle fut rappelée de Lévis à la maison-mère le vingt-huit décembre ; à peine entrée à l'infirmerie, elle perdit connaissance, atteinte d'une inflammation cérébrale qui la conduisit rapidement au tombeau.

Tendrement aimée de toutes ses compagnes, elle en fut sincèrement regrettée. Elle se faisait remarquer par sa bonté, sa délicatesse, son dévouement toujours joyeux.

Le zèle ardent qu'elle déploya pour répandre la dévotion au Sacré-Cœur, dut lui mériter une part abondante et précieuse dans les faveurs de choix du divin Maître. Dans un séjour qu'elle avait fait à la résidence de Cacouna, elle avait enrôlé presque toute la paroisse dans l'Apostolat de la Prière.

Elle appartenait à une excellente famille qui n'avait rien négligé pour lui procurer le bienfait d'une éducation soignée et d'une instruction solide.

* * *

Sœur M.-P. Elzire Chevalier, dite St-Charles, laissait la terre pour le ciel le vingt-huit mars 1870, âgée seulement de trente et un ans et sept mois.

Elle était née à Notre-Dame de Québec.

Son père, Guillaume Chevalier, et sa mère, Olivette Gagné, entourèrent la chère enfant de la plus vive tendresse. La piété était en honneur à ce foyer qu'on pourrait appeler patriarcal, et l'éducation familiale était ferme et douce en même temps.

Elzire commença ses études chez les Sœurs de la Congrégation, puis les continua chez les Sœurs de la Charité dont elle demanda bientôt à partager la vie.

Elle entra au noviciat à dix-sept ans, et se distingua par une simplicité charmante et enfantine qui lui gagnait tous les cœurs.

Timide et humble, elle aimait la vie cachée, et le bon Dieu sembla vouloir favoriser cet attrait en lui envoyant une maladie de langueur qui dégénéra en phtisie pulmonaire.

Elle connut aussi l'épreuve de terribles peines intérieures qui firent de ses derniers mois surtout, un véritable martyre. Le divin Maître rendit cependant la paix à cette âme fidèle au moment suprême, à tel point qu'elle put dire avec joie à sa bonne Mère supérieure : "Est-ce bien moi qui vais mourir ? Je n'aurais jamais cru que ce fût aussi facile."

Ses yeux mourants ne distinguaient presque plus rien des choses qui l'entouraient ; elle les abaissa sur une image de la Sainte Vierge, en disant : "Ah ! qu'elle est belle, qu'elle est belle cette chère Mère ! "

La reine du ciel dut présenter elle-même à son Fils cette petite Sœur qui avait tant souffert et tant aimé son Dieu.

La voix remarquable dont elle était douée, et qu'elle avait si bien employée à chanter ses louanges, n'aura pas dû faire note discordante dans les concerts célestes où elle mêle aujourd'hui ses purs accents aux lyres angéliques.

Sœur St-Charles que ses contemporaines avaient surnommée "la brebis du bon Dieu," fut la violette qui embaume de son parfum sans se laisser voir. La vie commune lui était chère et elle la suivit héroïquement jusqu'au complet épuisement de ses forces.

Toute sa vie religieuse se passa à la confection des ornements d'église, travail qui faisait ses délices et où elle réussissait parfaitement. Son existence fut courte, mais combien riche des trésors de l'immolation et de la fidélité !

Elle avait passé quatorze ans et huit mois dans la vie religieuse.

* * *

1871 fut une année de deuil pour la communauté qui vit disparaître la digne Mère fondatrice si justement pleurée et regrettée. Puis, quatre tombes s'ouvrirent successivement pour recevoir les Sœurs Ste-Suzanne, Ste-Adèle, Ste-Marcelle et Ste-Delphine. Toutes quatre eurent une existence bien courte, mais enrichie des vertus propres aux Sœurs de la Charité : le zèle, le dévouement, la régularité et la ferveur au service de Dieu et du prochain.

La première, Sœur Clémence Lebel, dite Ste-Suzanne, était née à la Rivière-du-Loup, de Sieur Antoine Lebel et de Dame Suzanne Saindon.

Elle ne devait vivre que vingt-huit ans et dix mois, dont cinq ans et quatre mois employés sans défaillance aux œuvres de miséricorde, avec un courage digne d'éloges. Elle décéda pieusement le dix-neuf janvier, après quelques jours seulement de maladie.

Elle était sœur de Sœur Ste-Antoinette.



La deuxième, M.-Philomène Lachaîne-Jolicœur, dite Ste-Adèle, fut une victime de son obéissance et de sa charité. Elle était d'une nature extrêmement craintive, et avait une peur instinctive des mourants et surtout des morts.

Le typhus faisait rage alors parmi les élèves du séminaire et de l'université ; on avait transporté

les malades à l'Hôpital de Marine, et les Sœurs se dévouaient avec bonheur auprès d'eux.

Quand vint le tour de Sœur Ste-Adèle de se rendre à ce poste de combat, elle ne dit pas un mot de ses appréhensions, mais se rendit à la chapelle pour offrir son sacrifice ; puis s'en alla courageusement au lieu de son calvaire.

Après un jour et une nuit passés dans cette atmosphère pestilentielle, entre les morts et les mourants, et dans un renoncement au-dessus de ses forces physiques, elle fut terrassée par la maladie, et le vingt-six février, elle rendait son âme à son Créateur.

Elle n'avait vécu que vingt-six ans, dont deux dans la vie religieuse.

La chère enfant faisait présager une carrière de dévouement et de toutes sortes de vertus. Elle était douée de qualités et de talents précieux dans la vie de communauté.

Elle était née à l'Ile-aux-Grues, de Sieur Hyacinthe Lachaîne-Jolicœur et de Dame Angélique Lachance.



La troisième tombe s'ouvrait pour Sœur Ste-Marcelle, Barbara Mangan, fille de James Mangan et de Bridget Heely. Elle était née à Québec.

Il est à présumer qu'elle perdit ses parents de bonne heure, puisqu'elle fut élevée à l'orphelinat

des Sœurs de la Charité avec sa sœur Bridget, Sœur Marie des Anges.

Cette chère Sœur, prévenue dès le bas âge des grâces célestes, entra au noviciat à vingt et un ans. Elle s'y distingua par sa piété, son humilité et une rare discrétion.

Après sa profession, elle fut envoyée à Deschambault comme maîtresse d'anglais, mais atteinte de phtisie pulmonaire, on dut la rappeler à la maison-mère.

Elle assura qu'elle mourrait dans le mois de mars parce qu'une voix intérieure l'en avait avertie. Elle décéda en effet le trente et un mars, après une vie courte, mais pleine de mérites.

Elle était un flambeau dont la douce lumière montrait toujours le chemin du devoir ; on la vit humble envers ses supérieures, bienveillante envers ses égales, compatissante à la peine d'autrui, indulgente à la faiblesse.

Elle était âgée de vingt-huit ans et avait passé près de sept ans dans la communauté.



Enfin la cinquième Sœur enlevée par la mort en cette fatale année 1871, fut Sœur Marguerite Couture, dite Ste-Delphine.

Sa forte santé la rendait propre à tous les travaux et son courage ne reculait devant aucune

difficulté. Elle savait s'oublier pour rendre service, elle était l'ange des petites attentions.

Au retour de la procession du Saint-Sacrement qu'elle avait suivie pieusement, la chère Sœur fut frappée d'insolation, maladie dont elle ne se releva pas et qui amena la consomption.

Elle mourut le vingt-neuf octobre. Elle n'avait que vingt-deux ans et comptait cinq ans de vie religieuse.

Elle était née à St-Joseph de Lévis, de Sieur Bénoni Couture et de Dame Marguerite Coulombe.



Pour la si bonne Mère St-Louis ne devait pas se fermer encore la triste page où, le cœur brisé, elle voyait s'inscrire de nouveaux noms. Deux de ses filles chéries disparaissaient en juin 1872.

La première, Sœur Marie de l'Incarnation—Mary Bennett—était la sœur de Sœur Marie-Joseph, décédée en 1860.

L'enfance de Sœur Marie de l'Incarnation ressemble à celle de sa chère aînée ; comme elle, elle dut lutter énergiquement contre les principes de la religion protestante que professaient son père et ses frères.

Jésus se réservait jalousement cette âme et veillait sur elle.

En 1856, la fidèle Mary entrait au noviciat.

La piété la plus tendre embauma sa vie. Son cœur ardent s'embrasait en méditant la vie cachée

de Notre-Seigneur et son amour infini pour les hommes ; ces mystères avaient pour elles des charmes inexprimables.

L'auguste sacrement de l'Eucharistie était aussi le centre de ses vives affections : son attention au saint sacrifice n'était pas ordinaire, et très souvent on la voyait répandre des larmes pendant l'oblation sainte.

C'était dans cette foi ardente que cette chère Sœur puisait les secrets de son admirable dévouement envers les pauvres. Sans compter avec la fatigue, elle apporta toujours un concours précieux à toutes les œuvres de charité qui réclamaient son assistance.

Sœur Marie de l'Incarnation passa la plus grande partie de sa vie religieuse à la résidence de Lévis, dans l'enseignement de la musique et de l'anglais. C'est là qu'elle ressentit les mortelles atteintes de la phtisie pulmonaire qui ne pardonne pas.

Après plusieurs mois de cruelles souffrances, la fervente et sainte religieuse allait, le deux juin, se réunir au Bien-Aimé de son âme.

Elle était âgée de quarante-six ans et trois mois.



Onze jours plus tard, Sœur Ste-Eulalie, née Olympe Michaud, quittait, elle aussi, la terre pour le ciel.

Elle était née à Kamouraska, de Sieur Germain Michaud et de Dame Marie Deschênes.

A dix-huit ans, elle faisait ses adieux au monde et se consacrait à Celui qui avait su ravir son cœur.

Son édifiante ferveur du noviciat ne se démentit jamais, et l'on vit particulièrement briller en elle l'amour de son saint état, joint à une simplicité exquise et à une obéissance parfaite ; aussi put-elle dire, à son dernier jour : "Ce qui fait ma consolation à la mort, c'est d'avoir obéi."

Sœur Ste-Eulalie se rendit surtout utile à sa communauté comme maîtresse de classe. Elle savait faire un bien réel aux enfants qui lui étaient confiés, et sur qui elle exerçait la plus douce influence. Elle portait ces jeunes cœurs à Dieu et imprimait sur ces petites âmes cet indélébile cachet de l'enfant chrétien énergiquement formé aux luttes de la vie.

Les derniers mois de cette trop courte existence furent un véritable martyre ; cependant la chère malade ne se plaignit jamais. Une résignation suave, une union constante avec le divin Maître, la soutenaient dans ses cruelles souffrances qui ne lui laissaient de répit ni le jour ni la nuit.

Elle demandait à Notre-Seigneur de ne pas mourir pendant la nuit afin que toutes les Sœurs fussent présentes à ses derniers moments. Elle fut exaucée ; et le treize juin, heureuse et confiante,

elle voyait se lever pour elle le jour radieux qui ne connaît pas de soir.

Elle n'était âgée que de vingt-sept ans, dont neuf de vie religieuse.

* * *

Fin du Premier Volume.

TABLE DES MATIÈRES

Préface III

CHAPITRE I.

Arrivée des fondatrices à Québec.—Obédience de l'évêque.—Mandement de l'archevêque de Québec.—La Société des Dames catholiques de Québec.—Leur école et leur orphelinat.—Correspondance de Mgr Turgeon avec la Sœur Coutlée, supérieure de l'Hôpital Général de Montréal...... 3

CHAPITRE II.

La Sœur Mallet et ses compagnes.—Les premières novices.—Description de la maison.—Occupation des Sœurs.—Docteur Naud.—Bonté de la Sœur Mallet.—Secours à la communauté........ 37

CHAPITRE III.

Premier chapelain : l'abbé Proulx.—Son affection pour la communauté.—Les grandes constructions.—Bénédiction de la première pierre.—Contrat des Sœurs avec saint Joseph...................... 69

CHAPITRE IV.

Translation des restes mortels de la Vénérable d'Youville.—Une lettre de Mr Faillon.—La Sœur

Mallet et la maison-mère.—La Sœur Mallet et les Sulpiciens.—Le deuxième chapelain : Mr Roy.—Les Jésuites.—La première profession religieuse.—Mort d'une novice.—Correspondance de Mr Proulx.—Ferveur de la communauté................ 89

CHAPITRE V.

Les grandes épreuves : Premier incendie de l'Hospice.— Départ de Sœur Perrin.— Maladie dans la maison.—Mort de Sœur Ste-Croix.—Mgr Turgeon frappé de paralysie........................... 133

CHAPITRE VI.

Reconstruction de l'Hospice.—Bénédiction de l'aile sud-ouest.—L'Hôpital de la Marine.—Bénédiction de l'église.—Faveurs spirituelles accordées à cette église.. 166

CHAPITRE VII.

Le règne de la Mère Mallet ; régime des fondatrices ; régime des administratrices ; régime des vocales.—Election de la Mère Mallet comme supérieure en 1855.—Etat spirituel de la communauté.—Correspondance avec Paray-le-Monial.... 185

CHAPITRE VIII.

Le règne de Mère Mallet (suite).—Visites pastorales de la communauté par Mgr Baillargeon.—Le rév. Père A. Braün, S. J.—Changement des Règles et Constitutions.—Election de 1863 par les vocales.—Une lettre de Mère Mallet.—Une lettre de Mère Bruyère.................................. 205

CHAPITRE IX

Le règne de Mère Mallet (suite et fin).—Les dames pensionnaires.—Le bazar des pauvres.—Le dispensaire.—Les cinq fondations de Mère Mallet : Cacouna, Notre-Dame de Lévis, Deschambault, Somerset, Ste-Anne de Lapocatière.—Deux lettres de Mr Proulx.—Elections de 1866.—La Mère Mallet cesse de diriger la communauté. 232

CHAPITRE X.

Première administration de Sœur St-Louis (1866-72.)—Notes biographiques.—Deuxième incendie de St-Roch.—Mort de Mgr Turgeon.—Mgr Baillargeon, archevêque de Quebec.—Mr Proulx nommé grand vicaire.—Fondation de Carleton.--Affaire de l'Hôpital du Sacré-Cœur......... 266

CHAPITRE XI.

Première administration de la Mère St-Louis (suite).—L'incendie du 6 juin 1869.—Mort de Mgr Baillargeon.—Mr Bonneau, chapelain de la communauté... 294

CHAPITRE XII.

Dernière maladie et mort de Mère Mallet.—Mort de Mr Proulx.—Maladie de Mère St-Louis. 311

CHAPITRE XIII.

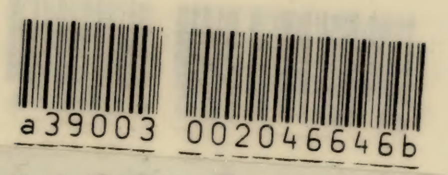
Fondation des maisons de St-Nicolas, de Rimouski, de Ste-Anne de Beaupré et de St-Ferdinand de Halifax.. 331

CHAPITRE XIV.

Notices biographiques.................................. 343

GRAVURES DANS LE TEXTE

Mgr Jos. Signay.. II
Vénérable Mère d'Youville.............................. 2
Dames de la Société Charitable de Québec... 10-16
Mgr P.-F. Turgeon, Fondateur........................ 19
Révérende Mère M.- A. Mallet, Fondatrice...... 36
Madone du noviciat....................................... 50
Docteurs Z. Naud, Ls Roy, Frs Roy, médecins de la communauté... 60
L'abbé Louis Proulx....................................... 68
Les premières religieuses professes des SS. de la Charité de Québec... 112
Le révérend Père A. Braün, S. J....................... 211
La Vierge de la chapelle................................. 236
Révérende Mère St-Louis................................. 265
Mgr Chs-Frs Baillargeon................................. 278
M. l'Abbé Ed. Bonneau................................... 316


a39003 002046646b

